

L'HISTORIEN, L'HISTORIENNE DANS LA CITÉ

REMERCIEMENTS

L'édition de cet ouvrage a reçu le soutien de la Section d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, du Fonds national suisse de la recherche scientifique et de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.



MISE EN PAGE

Claudine Daulte, cl.daulte@bluewin.ch

CORRECTION

Évelyne Brun, br.eve@bluewin.ch

COUVERTURE

Caricature de Jürg Spar parue dans le *Nebelspalter* du 1^{er} mai 1974. Elle fait référence à la censure par le Département politique fédéral d'un volume de sources – sur l'histoire de la neutralité suisse pendant la Seconde Guerre mondiale – édité par l'historien Edgar Bonjour.

© 2009, Éditions Antipodes
Case postale 100, 1000 Lausanne 7, Suisse
www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch
ISBN: 978-2-88901-021-9

L'HISTORIEN, L'HISTORIENNE DANS LA CITÉ

Sous la direction de Franziska Metzger et François Vallotton

Éditions Antipodes

INTRODUCTION

FRANZISKA METZGER ET FRANCOIS VALLOTTON

Les relations entre historiens et espace public ont connu une inflexion significative ces dernières années. Comme le précise de manière synthétique Olivier Dumoulin, après le temps de l'écrivain d'histoire, du professeur savant, puis du chercheur, semble venue l'époque du praticien ou de l'expert¹. Une nouvelle fonction qui voit l'historien trouver sa légitimité autant – voire davantage – dans une forme d'autorité sociale que par la cohérence de ses méthodes et de ses observations sur le terrain scientifique.

Plusieurs paramètres peuvent contribuer à expliquer ce déplacement. En premier lieu, l'éclatement des vocations qui a amené la constitution de nouveaux débouchés, bien au-delà des activités de chercheur et/ou d'enseignant traditionnellement liées à l'exercice du métier. Avec comme corollaire une demande sociale croissante qui amène les historiens à revêtir des fonctions toujours plus différenciées au sein de l'administration publique, du système médiatique ou du secteur privé. Sur un autre plan, les tentatives d'instrumentalisation de l'histoire par les autorités se sont intensifiées de par la multiplication des commissions d'experts, la fièvre des commémorations dès les années 1990, la mise sur pied de lois mémorielles ainsi que les tentatives de resserrement de l'accès aux archives. Dans le cas français, on signalera le très large débat rencontré par certaines lectures contemporaines du passé colonial hexagonal et les discussions qui ont accompagné le projet de loi du 23 février 2005 prescrivant d'enseigner la colonisation de manière «positive». À souligner que ces débats ont vu les historiens

1. Olivier Dumoulin, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris: Bibliothèque Albin Michel, 2003, p. 343.

s'impliquer de manière collective – mais non univoque – dans ces discussions, défendant leur point de vue par des pétitions ou par une occupation du terrain médiatique assez inédite de par son ampleur. Enfin, l'essor de nouveaux dispositifs de diffusion du travail historique, mais aussi une médiatisation sélective de certaines recherches et personnalités, représentent autant d'instances de consécration concurrentielles à la production éditoriale ou à l'exercice professoral traditionnel. Avec comme dérivées possibles la valorisation des travaux bénéficiant des relais de la grande presse nationale ou des sujets les plus « porteurs » sur le plan de leur attractivité pour un public élargi.

En Suisse, la discussion sur la fonction sociale de l'historien s'est nouée notamment autour de la mise en place en 1996, en lien avec la crise politique générée par l'affaire des fonds juifs en déshérence, d'une commission d'experts indépendante chargée d'examiner sous l'angle historique et juridique « l'étendue et le sort des biens placés en Suisse avant, pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale »². Au-delà des controverses politiques et idéologiques liées à l'analyse d'une période sensible – et largement mythifiée – de l'histoire nationale, la mise en place de la Commission posait la question de l'indépendance d'une recherche assujettie à un mandat défini par les autorités politiques et selon des modalités – accès aux archives, devoir de réserve, calendrier – dont celles-ci restaient maîtresses. Beaucoup d'historiens, d'hommes politiques et de journalistes interviendront dans ce débat afin de délimiter les marges de manœuvre, mais aussi les responsabilités, qui échoient à des experts désireux de faire progresser la compréhension du passé sans perdre pour autant leur liberté intellectuelle et scientifique. Par-delà cet épisode circonscrit, il est sans doute nécessaire de le replacer dans un contexte plus général visant à explorer, sur la longue durée, l'évolution du rôle social et les formes d'« autonomie contrariée » des historiens et historiennes en Suisse. C'est l'objectif de cette publication – issue d'un colloque placé sous l'égide du GRHIC (Groupe de recherche en histoire intellectuelle contemporaine) – que de proposer un

2. Site de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale: <http://www.uek.ch/fr/index.htm> (dernière consultation: 24.06.2008). Pour une mise en perspective historique de la mise en place et des travaux de la Commission, voir Thomas Maissen, *Verweigerter Erinnerung, Nachrichtenlose Vermögen und die Schweizer Weltkriegsdebatte 1989-2004*, Zurich: NZZ-Verlag, 2005, ainsi que la contribution de Marc Perrenoud dans ce volume.

portrait de groupe assez inédit qui se focalise tout spécialement sur la nature des engagements publics, les réseaux de sociabilité ainsi que sur les multiples formes d'interdépendance entre activité scientifique et citoyenne. Loin d'être enfermés dans leur tour d'ivoire, historiennes et historiens sont des protagonistes majeurs du débat public, mais des acteurs qui, en fonction de leur «habitus» propre, ne disposent pas des mêmes atouts ni de la même légitimité.

Trois axes ont été plus spécialement privilégiés ici. En premier lieu, une grande part des contributions s'est interrogée sur les liens d'interdépendance entre histoire et société. Quel usage du passé est fait par les hommes politiques suisses mais aussi quels sont les liens entre l'activité publique et citoyenne des historiens avec leur travail académique et scientifique? On s'interrogera notamment sur les conditions qui ont pu amener l'historien, à travers ses réseaux professionnels et personnels, à prendre position sur des sujets de société ou à intervenir dans l'espace public et avec quels bénéfices sur sa légitimité scientifique. En l'occurrence, si la légitimité acquise dans le champ professionnel leur a permis de se voir confier certaines tâches par les autorités, leur rôle d'expert s'est bien souvent heurté de fait aux limites claires fixées au discours scientifique par les milieux tant politiques qu'économiques. Nous avons par ailleurs tenus à décliner également la profession au féminin; cet éclairage permet non seulement de montrer l'interdépendance entre l'engagement associatif et féministe au début des années 1970 et le développement de l'histoire des femmes, mais d'interroger plus fondamentalement la permanence de discriminations sexuées qui pèsent sur les choix de carrière, les stratégies de recrutement et la légitimité de certains champs de recherche³.

Un deuxième axe est dévolu aux différentes formes de vulgarisation, mais aussi de médiatisation du travail de l'historien. Dans ce domaine, la question de l'enseignement de l'histoire constitue un enjeu de première importance: quels sont les liens entre recherche scientifique et histoire enseignée et comment parer aux lacunes d'une discipline scolaire qui reste encore très pauvre en matière de réflexion didactique tout en souffrant d'un déficit chronique quant à l'élaboration démocratique et transparente des programmes.

3. Sur ce point, voir notamment l'article de Fabrice Virgili, «L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui», *Vingtième siècle*, juillet-septembre 2002, pp. 5-14.

On mentionnera en Suisse le lancement de la revue *Le cartable de Clio* qui, depuis 2001, s'est imposée comme un lieu de réflexion fécond sur la reconstruction des liens entre histoire, civisme et politique. Parmi les formes renouvelées de diffusion de la réflexion historique, le rôle des médias se doit d'être également interrogé. Après une forme de cloisonnement entre le monde des «vulgarisateurs» et celui des «savants», on assiste depuis la fin des années 1960 à l'essor de journalistes historiens, ainsi que d'historiens «médiatiques» qui apprivoisent également les potentialités du son et de l'image⁴. Dans quelle mesure ces supports influent-ils sur l'écriture de l'histoire mais aussi sur une nouvelle forme de légitimité pour les thématiques abordées et les acteurs concernés? Ce questionnement pourrait être élargi avec profit au film, vecteur majeur de l'irradiation de sujets historiques dans l'espace public.

Le dernier aspect abordé au fil de ces diverses contributions relève plus spécifiquement des représentations de l'historien, ainsi que des controverses sur sa fonction sociale. Ce débat n'est pas récent. Les partisans de la connaissance pure, «gratuite», s'opposent depuis le XIX^e siècle aux tenants d'une approche positiviste au service d'une action sur le présent. La discussion a toutefois un cours nouveau avec le développement de la *Public History* – née aux États-Unis dans les années 1970⁵ – d'une part, l'entrée de plus en plus fréquente des historiens dans les tribunaux ou au sein de diverses commissions d'experts afin de distribuer bons et mauvais points. Les dérives possibles de cette instrumentalisation sont clairement énoncées au sein d'un «Manifeste» publié sous l'égide du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire: «La multiplication des «lieux de mémoire» dénonçant les horreurs de la guerre ou célébrant la culture d'entreprise tend à imposer une vision consensuelle de l'histoire, qui occulte les conflits, la domination, les révoltes et les résistances. Les débats d'actualité ignorent les acquis de la recherche historique et se contentent, le plus souvent, d'opposer un passé paré de toutes les vertus à un présent inquiétant et menaçant [...]. Nous en avons assez d'être constamment sommés de dresser des bilans sur les

4. R. Rieffel, «Les historiens, l'édition et les médias», in *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, sous la direction de François Bédarida, Paris: Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 57-76.

5. Henry Rouso, «L'histoire appliquée ou les historiens thaumaturges», *Vingtième siècle*, 1984, vol. 1, N° 1, pp. 105-122.

aspects positifs ou négatifs de l'histoire. Nous refusons d'être utilisés afin d'arbitrer les polémiques sur les « vraies » victimes des atrocités du passé. Ces discours ne tiennent compte ni de la complexité des processus historiques, ni du rôle réel qu'ont joué les acteurs, ni des enjeux de pouvoir du moment.»⁶ Dans le même temps, cette implication de l'historien dans les débats contemporains est récurrente depuis la construction des identités nationales jusqu'à l'avènement de l'histoire du temps présent en passant par la pratique de l'édition des documents diplomatiques⁷. Le parti pris d'une perspective de longue durée permettra ici de mieux rendre sensible les apports et les limites de ce travail d'expertise tout en cernant au plus près le caractère fluctuant des pratiques, mais aussi des représentations, des historiens dans les sociétés contemporaines.

Nous ne terminerons pas ces propos liminaires sans remercier toutes les personnes qui ont contribué à la publication de ce volume, les auteur-e-s qui ont répondu à notre invitation⁸, le traducteur et les traductrices des articles en allemand, soit Caroline Besse, Aline von Imhoff et Serge Page, ainsi qu'Olivier Dumoulin pour avoir accepté de rédiger la postface.

6. <http://cvuh.free.fr/manifeste.html> (dernière consultation: 24.06.2008). Le Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire s'est constitué en 2005 en réaction au débat suscité par la loi du 23 février 2005 sur l'enseignement de l'histoire de la présence française outre-mer ainsi que les prises de position du milieu historique autour de l'abrogation des lois mémorielles. Voir notamment Charles Heimberg, «La démocratie, les usages publics de l'histoire et les lois mémorielles», *Le cartable de Cléo*, N° 6, 2006, pp. 134-138.

7. Sur les « livres colorés », Sacha Zala, *Geschichte unter der Schere politischer Zensur: amtliche Aktensammlungen im internationalen Vergleich*, Munich: Oldenbourg, 2001.

8. Précisons que quatre des contributions orales lors du colloque n'ont pu être retranscrites sous forme d'article: il s'agit des papiers de Sascha Buchbinder, de Christoph Conrad, de Markus Furrer et de Sacha Zala.

HISTOIRE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

COMMUNICATION DE RÉALITÉS PASSÉES – RÉFLEXIONS SUR UN MODÈLE DE THÉORIE DE LA COMMUNICATION POUR L'HISTOIRE DE L'HISTORIOGRAPHIE

FRANZISKA METZGER (UNIVERSITÉ DE FRIBOURG)

Les deux derniers siècles peuvent être décrits non seulement en utilisant le concept de différenciation sociale, mais peuvent également être considérés comme des siècles de la communication et de communautés de communication. Dans l'histoire culturelle et les approches constructivistes des dernières décennies ont dominé les concepts clés de la « construction » et de la « représentation ». En comparaison avec ceux-ci, le concept de communication s'oriente sur le *comment* de la construction, soit sur « l'observation de deuxième ordre »¹.

COMMUNICATION ET HISTOIRE

En référence à Niklas Luhmann, la culture peut être comprise comme communication, et une perspective d'histoire culturelle, comme une communication sur la communication. Une approche en théorie de la communication se focalise sur la communautarisation abstraite des sociétés modernes et sur les mécanismes complexes qui constituent leur identité. La communication se définit

1. Sur le concept de la communication, voir notamment, selon une perspective post-structuraliste orientée sur la théorie des systèmes: Niklas Luhmann, *Gesellschaftsstruktur und Semantik. Studien zur Wissenssoziologie der modernen Gesellschaft*, vol. 2 et 4, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981 et 1995; Niklas Luhmann, «Dekonstruktion als Beobachtung zweiter Ordnung», in Henk de Berg, Matthias Prangel (éds), *Differenzen. Systemtheorie zwischen Dekonstruktion und Konstruktivismus*, Tübingen/Bâle: Francke, 1995, pp. 9-35; Armin Nassehi, «Die Differenz der Kommunikation und die Kommunikation der Differenz. Über die kommunikationstheoretischen Grundlagen von Luhmanns Gesellschaftstheorie», in Hans-Joachim Giegel, Uwe Schimank (éds), *Beobachter der Moderne. Beiträge zu Niklas Luhmanns «Die Gesellschaft der Gesellschaft»*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 2003, pp. 21-41; Georg Kneer, «Reflexive Beobachtung zweiter Ordnung. Zur Modernisierung gesellschaftlicher Selbstbeschreibungen», in Giegel, Schimank (éds), *op. cit.*, pp. 301-332; diverses contributions dans: Cornelia Bohn, Herbert Willems (éds), *Sinngeneratoren. Fremd- und Selbstthematization in soziologisch-historischer Perspektive*, Konstanz: UVK, 2001.

par l'interaction entre les structures de la société et la sémantique, entre le niveau de l'action et celui du discours². Dans les années 1950 déjà, Karl W. Deutsch a appliqué une approche de théorie de la communication à la recherche sur le nationalisme³. L'exposé suivant se fonde sur la pertinence de ce concept pour une réflexion théorique sur l'historiographie qui met au centre les questions de la construction « communicationnelle » des discours historiques⁴.

Dans le cas de l'histoire de l'historiographie et de celle de la culture du souvenir, la communication peut endosser la fonction d'une notion charnière dans un complexe de concepts tels que la culture, le sens, la sémantique et la mémoire. Ma thèse initiale est que la perspective d'une observation de deuxième ordre est dans ce cas fondamentale pour une approche de l'ensemble de ces concepts en termes de communication⁵. En comprenant la culture comme communication, l'approche théorico-communicationnelle se focalise sur le fonctionnement des discours, sur les mécanismes discursifs et performatifs de la construction des identités⁶. De concert

2. Voir Luhmann, *Gesellschaftsstruktur und Semantik...*, *op. cit.*, vol. 4.

3. Karl W. Deutsch, *Nationalism and Social Communication. An Inquiry into the Foundations of Nationalism*, Cambridge/Mass., 1953. Dans le domaine de la recherche la plus récente sur le nationalisme, les auteurs suivants ont repris et poursuivi des approches théorico-communicationnelles: Siegfried Weichlein, *Nation und Region. Integrationsprozesse im Bismarckreich*, Düsseldorf: Droste Verlag, 2004; Ulrich Bielefeld, *Nation und Gesellschaft. Selbstthematisierung in Deutschland und Frankreich*, Hambourg: Hamburger Edition, 2003; Miroslav Hroch, *Social Preconditions of National Revival in Europe. A Comparative Analysis of the Social Composition of Patriotic Groups among the Smaller European Nations*, Cambridge/New York: Cambridge University Press, 2000 (deuxième édition).

4. Sur cette approche, voir en détail: Franziska Metzger, *Religion, Geschichte, Nation. Kommunikationstheoretische Perspektiven auf die katholische Geschichtsschreibung in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, thèse de doctorat, Université de Fribourg, 2007.

5. Sur l'observation de deuxième ordre, voir: Luhmann, *Dekonstruktion...*, *op. cit.*; Niklas Luhmann, «Deconstruction as Second-Order Observing», *New Literary History. A journal of theory and interpretation*, tome 24, 1993, pp. 763-782, en particulier pp. 765 ss.; Niklas Luhmann, *Beobachtungen der Moderne*, Opladen: Westdeutscher Verlag, 1992, en particulier pp. 98-103. Voir également: Kneer, «Reflexive Beobachtung zweiter Ordnung»..., *op. cit.*; Armin Nassehi, *Geschlossenheit und Offenheit. Studien zur Theorie der modernen Gesellschaft*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 2003, pp. 234-237; Dirk Tänzler, «Von der Seinsgebundenheit zum Seinsverhältnis. Wissenssoziologie zwischen Gesellschaftstheorie und Hermeneutik der Kulturen», in Dirk Tänzler, Hubert Knoblauch, Hans-Georg Soeffner (éds), *Neue Perspektiven der Wissenssoziologie*, Constance: UVK, 2006, pp. 317-335, en particulier p. 333.

6. De façon connexe à ces réflexions, avec une perspective sociologique, voir: Nassehi, «Die Differenz»..., *op. cit.*; Armin Nassehi, «Kommunikation verstehen. Einige Überlegungen zur empirischen Anwendbarkeit einer systemtheoretisch informierten Hermeneutik», in Tilmann Sutter (éd.), *Beobachtung verstehen, Verstehen beobachten. Perspektiven einer konstruktivistischen Hermeneutik*, Opladen: Westdeutscher Verlag, 1997, pp. 134-163; diverses contributions in Bohn, Willems (éds), *Sinngeneratoren...*, *op. cit.*, notamment: Wolfgang Ludwig Schneider, «Gedächtnis, Interpretation und Organisation im Kontext religiöser Kommunikation», in Bohn, Willems (éds), *Sinngeneratoren...*, *op. cit.*, pp. 263-289.

avec Michel Foucault, on pourrait parler de « conditions de possibilité » des discours⁷. En ce sens, la question du rapport entre (auto)représentations et une réalité considérée comme « objective » n'est pas centrale. Au premier plan figure bien davantage la question des discours et de la sémantique. L'observation de deuxième ordre prend la place d'une observation de premier ordre, la communication se substitue à la représentation, la contingence à la reproduction. De façon semblable, Lucian Hölscher voit précisément le rôle des événements historiques dans la mise en relation « des réalités disparates de différents groupes sociaux »⁸.

Le concept central, grâce auquel des discours historiques peuvent être abordés sur la base d'une approche de théorie de la communication, est selon moi celui des communautés de communication.⁹ Je considère en premier lieu comme spécificité décisive des communautés de communication modernes des XIX^e et XX^e siècles leur caractère supra-individuel et abstrait par rapport à la dimension spatiale et sociale. Les communautés de communication se fondent sur des codes, des symboles, des discours communs et sur leurs liens socio-institutionnels¹⁰. Comme deuxième spécificité, je mentionnerai la « traduction » de facteurs idéologico-discursifs en structures organisationnelles.¹¹

7. Michel Foucault, *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris: Gallimard, 1971.

8. Lucian Hölscher, *Neue Annalistik. Umriss einer Theorie der Geschichte*, Göttingen: Wallstein Verlag, 2003, p. 65.

9. Sur le concept des communautés de communication, voir: Franziska Metzger, « Konstruktionsmechanismen der katholischen Kommunikationsgemeinschaft », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*, tome 99, 2005, pp. 433-447; Urs Altermatt, Franziska Metzger, « Religion und Kultur – zeitgeschichtliche Perspektiven », *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*, tome 98, 2004, pp. 185-208; Urs Altermatt, Franziska Metzger, « Milieu, Teilmilieu und Netzwerke. Das Beispiel der Schweiz », in Urs Altermatt (éd.), *Katholische Denk- und Lebenswelten. Beiträge zur Kultur- und Sozialgeschichte des Schweizer Katholizismus im 20. Jahrhundert*, Fribourg/Suisse: Academic Press, 2003, pp. 15-36.

10. Sur la modernité d'une telle communication, voir la discussion dans le domaine de la recherche sur le nationalisme, et notamment: John Breuilly, « Changes in the political uses of the nation: continuity or discontinuity? », in Len Scales, Oliver Zimmer (éds), *Power and the Nation in European History*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005, pp. 67-101; Ernest Gellner, *Nationalismus und Moderne*, Berlin: Rotbuch, 1991 (version originale en anglais: Oxford, 1983); Siegfried Weichlein, *Nationalbewegungen und Nationalismus in Europa*, Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2006.

11. Sur cette conception se fondant sur des théories de « milieu », surtout dans le domaine de la recherche sur le catholicisme, voir notamment: Claudia Hiepel, Mark Edward Ruff (éds), *Christliche Arbeiterbewegung in Europa 1850-1950*, Stuttgart: Kohlhammer 2003; Altermatt, Metzger, « Milieu, Teilmilieu und Netzwerke »... *op. cit.*; Johannes Horstmann, Antonius Liedhegener (éds), *Konfession, Milieu, Moderne. Konzeptionelle Positionen und Kontroversen zur Geschichte von Katholizismus und Kirche im 19. und 20. Jahrhundert*,

On peut voir en outre dans la réflexivité la caractéristique centrale des communautés de communication par rapport à la dimension temporelle. Les communautés de communication se sont constituées en tant que communautés supra-générationnelles¹². Comme Reinhart Koselleck l'a montré sur le plan de l'histoire des concepts, la réflexivité historique est devenue au XIX^e siècle une caractéristique centrale de la culture et des arts¹³. Dans l'autoreprésentation et la définition de communautés de durée supra-individuelle et supra-générationnelle, la mémoire et l'histoire ont joué un rôle central; les communautés de communication peuvent être décrites en tant que communautés de mémoire. La constatation suivante d'Ulrich Bielefeld sur la nation peut être transposée à d'autres communautés de communication, par exemple à la communauté de communication catholique: la mémoire et l'historiographie étaient centrales pour «l'institutionnalisation de la société en tant que communauté». La «forme générique du temps» a été transformée en un «ordre généalogique du transfert intergénérationnel conscient et inconscient des traditions et des représentations du collectif»¹⁴.

En lien avec ce point, on peut considérer la quatrième spécificité des communautés de communication modernes, à savoir la simultanéité de communautés de communication concurrentes et se chevauchant partiellement, comme constitutive pour les

Schwerte: Katholische Akademie Schwerte, 2001, pp. 145-159; Michael N. Ebertz, *Erosion der Gnadenanstalt? Zum Wandel der Sozialgestalt von Kirche*, Frankfurt am Main: Knecht, 1998; Wilhelm Damberg, *Abschied vom Milieu? Katholizismus im Bistum Münster und in den Niederlanden 1945-1980*, Paderborn/Munich/Vienne/Zurich: Schöningh, 1997; Siegfried Weichlein, «Wahlkämpfe, Milieukultur und politische Mobilisierung im Deutschen Kaiserreich», in Simone Lässig, Karl Heinrich Pohl, James Retallack (éds), *Modernisierung und Region im wilhelminischen Deutschland. Wahlen, Wahlrecht und Politische Kultur*, Bielefeld: Regional-geschichte Verlag, 1995, pp. 69-87; Urs Altermatt, *Katholizismus und Moderne. Zur Sozial- und Mentalitätsgeschichte der Schweizer Katholiken im 19. und 20. Jahrhundert*, Zurich: Benziger, 1991 (deuxième édition).

12. En lien avec la culture de souvenir, voir: Lucian Hölscher, «Geschichte als Erinnerungskultur», in Kristin Platt, Mihran Dabag (éds), *Generation und Gedächtnis. Erinnerungen und kollektive Identitäten*, Opladen: Leske & Budrich, 1995, pp. 146-168.

13. Reinhart Koselleck, «Einleitung – Zur anthropologischen und semantischen Struktur der Bildung», in Reinhart Koselleck (éd.), *Bildungsbürgertum im 19. Jahrhundert, Teil II: Bildungsgüter und Bildungsweisen*, Stuttgart: Klett-Cotta, 1990, pp. 11-46, en particulier pp. 37-41. Voir aussi: Wolfgang Hardtwig, *Hochkultur des bürgerlichen Zeitalters*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, p. 15; Volkhard Krech, «From Historicism to Functionalism: The Rise of Scientific Approaches to Religions around 1900 and their Socio-Cultural Context», *Numen*, tome 47.3, 2000: *Religions in the Disenchanted World*, pp. 244-265. En lien avec le concept de formation, voir: Aleida Assmann, *Arbeit am nationalen Gedächtnis. Eine kurze Geschichte der deutschen Bildungsidee*, Frankfurt am Main/New York/Paris: Campus, 1993.

14. Bielefeld, *Nation und Gesellschaft...*, op. cit., p. 66.

logiques de construction de communautés de communication aussi bien nationales que, par exemple, régionales ou confessionnelles¹⁵. Les communautés de communication étaient orientées du reste sur l'ensemble de la société et sur ses sous-systèmes¹⁶. En tant que communautés de mémoire, les communautés de communication nationales et religieuses ont créé une réflexion par rapport à la société dans son ensemble et à sa propre communauté.

En lien avec l'historiographie, je considère, outre le concept de communautés de communication comme communautés de mémoire, le concept de communautés de savoir comme un instrument qui peut leur être lié. Dans une conception large, les communautés de communication peuvent être qualifiées en soi de communautés de savoir. Pour autant qu'une notion de savoir – qui soit compatible avec la notion de communication – intègre différents domaines ou ordres du savoir – un savoir religieux, rituel et scientifique – et les considère comme discours ou pratiques discursives¹⁷. Cette conception met au centre les processus communicationnels de la construction du savoir et de leurs liens entre eux. Dans un sens plus spécifique relatif à l'historiographie, les communautés de savoir peuvent être conceptualisées en tant que lieux qui incluent la connaissance des discours historiques aussi bien que des représentations et des méthodologies liées à une certaine philosophie de l'histoire – tout ce qui pourrait être qualifié de savoir historique autoréflexif. Pour l'historiographie du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, j'élabore la thèse

15. Sur ce point, voir en détail: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*; Franziska Metzger, «Die Reformation in konkurrierenden konfessionellen und nationalen Geschichtskonstruktionen und Erinnerungsgemeinschaften der Schweiz zwischen 1850 und 1950», in Heinz-Gerhard Haupt, Dieter Langewiesche (éds), *Nation und Religion in Europa. Mehrkonfessionelle Gesellschaften im 19. und 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main: Campus, 2004, pp. 64-98.

16. Dans leur quintessence, les thèses d'Ulrich Bielefeld et de John Breuilly vont également dans cette direction en ce qui concerne le nationalisme moderne: Bielefeld, *Nation und Gesellschaft...*, *op. cit.*; Breuilly, «Changes in the political uses of the nation»..., *op. cit.*, pp. 83, 92-93. En ce qui concerne le catholicisme, voir: Olaf Blaschke, «Das 19. Jahrhundert: Ein Zweites Konfessionelles Zeitalter?», *Geschichte und Gesellschaft*, tome 26, 2000, pp. 38-75.

17. Ici apparaît une connexité claire avec la notion de savoir de Michel Foucault. Voir: Michel Foucault, *Archéologie des Wissens*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1981, pp. 258-269. À ce sujet, voir également: Hermann Kocyba, «Die Disziplinierung Foucaults. Diskursanalyse als Wissenssoziologie», in Dirk Tänzler, Hubert Knoblauch, Hans-Georg Soeffner (éds), *Neue Perspektiven der Wissenssoziologie*, Constance: UVK, 2006, pp. 137-155. Sur la culture et le savoir, voir en outre: Luhmann, *Gesellschaftsstruktur und Semantik...*, *op. cit.*, Bd. 4, 1995, pp. 45-47; Günter Oesterle, «Einleitung: Wissensordnungen», in Günter Oesterle (éd.), *Erinnerung, Gedächtnis, Wissen. Studien zur kulturwissenschaftlichen Gedächtnisforschung*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2005, pp. 261-264.

suivante: non seulement les caractéristiques des communautés de communication relevées précédemment valent également pour le concept des communautés de savoir liées à l'historiographie, mais à partir de là, les communautés de savoir, en tant que parties des communautés de communication, sont à considérer comme des communautés de mémoire¹⁸.

DÉCONSTRUCTION DE MÉTARÉCITS SUR L'HISTOIRE DE L'HISTORIOGRAPHIE

Les concepts de communication et d'histoire, pour être plus précis la conceptualisation de l'histoire comme communication, mettent au centre les liens et le rapport entre des discours d'ordre différent et des mécanismes discursifs. Dans ce contexte, on peut analyser les liens entre des discours historiques ainsi que le contexte plus large des discours de la mémoire. Par le biais de cette approche peuvent être déconstruits une série de récits majeurs et de méta-récits portant sur l'histoire de l'historiographie. Le concept de communautés de communication s'oppose d'abord à des concepts relatifs au structuralisme et à la théorie de la modernisation, tels que celui de la professionnalisation et de la scientificité de l'historiographie au XIX^e siècle¹⁹. Le récit majeur de l'historiographie national-libérale a lié la narration d'une historiographie dite professionnelle à la conception d'une historiographie « objective », fondée sur les sources, qualifiée de méthodologiquement moderne et focalisée étroitement sur ce que l'on appelle les grands historiens²⁰. L'approche en termes de théorie de la communication

18. Sur cette thèse, qui consiste en l'analyse de discours autoréflexifs et historiques de la communauté de communication catholique, voir: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*

19. Et en particulier: Horst Walter Blanke, *Historiographieggeschichte als Historik*, Stuttgart-Bad Cannstatt: frommann-holzboog, 1991, surtout le chapitre « Blütezeit des Historismus » (pp. 205-299); Horst Walter Blanke, « Typen und Funktionen der Historiographieggeschichte. Eine Bilanz und ein Forschungsprogramm », in Wolfgang Küttler, Jörn Rüsen, Ernst Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs*, vol. 1: *Grundlagen und Methoden der Historiographieggeschichte*, Frankfurt am Main: Fischer Wissenschaft, 1993, pp. 191-211; Jörn Rüsen, « Historik – Überlegungen zur meta-theoretischen Selbstausslegung und Interpretation des historischen Denkens im Historismus (und ausserhalb) », in Wolfgang Küttler, Jörn Rüsen, Ernst Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs*, vol. 3: *Die Epoche der Historisierung*, Frankfurt am Main: Fischer Wissenschaft, 1997, pp. 80-99. Voir également: Ulrich Muhlack, « Geschichtsschreibung als Geschichtswissenschaft », in Küttler, Rüsen, Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs...*, *op. cit.*, vol. 3, pp. 67-79.

s'oriente en revanche davantage sur les discours de scientificité et de professionnalisation dans différentes communautés de savoir²¹.

Cette approche combat en deuxième lieu une perspective dichotomique en ce qui concerne le niveau dit réel et scientifique de l'historiographie, telle qu'elle figure au centre du modèle « matriciel » de Jörn Rüsen²². Cette dichotomie est à la base d'un modèle d'évaluation, selon lequel seul le niveau cognitif est jugé important au niveau de la recherche. Au cœur du modèle théorico-communicationnel figurent en revanche des imbrications, des chevauchements directs et l'influence mutuelle de différents champs discursifs. En lien avec ces deux premiers points, on peut en troisième lieu critiquer les paradigmes plus ou moins homogènes de l'historiographie et de leur succession²³. Le modèle paradigmatique inclut trop peu les différentes narrations synchrones et les discours de théorie de l'histoire, qui sont marqués par différentes communautés de communication²⁴.

En quatrième lieu, l'approche théorico-communicationnelle dépasse la potentielle décontextualisation et la dichotomie « texte *versus* contexte » des positions narrativistes, en se focalisant davantage

20. (Note de la p. 20.) Différents auteurs se sont opposés à ce concept de la scientificisation. Voir Georg G. Iggers, «Das Programm einer Strukturgeschichte des historischen Denkens. Anmerkungen zu H. W. Blanke», in Küttler, Rüsen, Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs...*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 331-335; Daniel Fulda, *Wissenschaft aus Kunst. Die Entstehung der modernen deutschen Geschichtsschreibung 1760-1860*, Berlin/New York: de Gruyter, 1996; Rüdiger vom Bruch, «Historiographiegeschichte als Sozialgeschichte. Geschichtswissenschaft als Gesellschaftswissenschaft», in Küttler, Rüsen, Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs...*, *op. cit.*, vol. 1, pp. 257-270.

21. Cette perspective correspond aussi à la conception de scientificité, resp. de science, défendue par Michel Foucault dans *Archéologie des Wissens*. Voir également: Kocyba, «Die Disziplinierung Foucaults»..., *op. cit.*, en particulier pp. 140-141.

22. Voir d'abord Jörn Rüsen, *Historische Vernunft. Grundzüge einer Historik*, vol. 1: *Die Grundlagen der Geschichtswissenschaft*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1983, pp. 24-31; Blanke, *Historiographiegeschichte als Historik...*, *op. cit.*, en particulier pp. 29-47; *ibid.*, «Typen und Funktionen»..., *op. cit.* Sur ce point, voir également: Jörn Rüsen, *Geschichte im Kulturprozess*, Cologne/Weimar/Vienne: Böhlau, 2002, pp. 130-138.

23. Pour une critique de l'application de la théorie de Kuhn dans les sciences de l'histoire, voir aussi: Hans Schleier, «Fragen zum Vervwissenschaftlichungsprozess der modernen Geschichtswissenschaft. Kommentar zu Horst Walter Blanke», in Wolfgang Küttler, Jörn Rüsen, Ernst Schulin (éds), *Geschichtsdiskurs*, vol. 2: *Anfänge modernen historischen Denkens*, Frankfurt am Main: Fischer Wissenschaft, 1994, pp. 67-71.

24. Ainsi Horst Walter Blanke se concentre-t-il également exclusivement sur des historiens allemands protestants, cela bien que dans sa théorie initiale sur les paradigmes, il souscrive au fait que l'on doit prendre comme point de départ la «coexistence de différents paradigmes concurrents». Blanke, *Historiographiegeschichte als Historik...*, *op. cit.*, p. 43. – Sur la critique, voir notamment également: Georg G. Iggers, «Reflections on Writing a History of Historiography Today», in Horst Walter Blanke, Friedrich Jaeger, Thomas Sandkühler (éds), *Dimensionen der Historik. Geschichtstheorie, Wissenschaftsgeschichte und Geschichtskultur heute. Jörn Rüsen zum 60. Geburtstag*, Cologne/Weimar/Vienne: Böhlau, 1998, pp. 197-208.

sur la communication que sur la langue²⁵. Le concept de communication implique que les niveaux du texte et du contexte soient considérés comme directement liés l'un à l'autre. Les discours apparaissent comme des textes sociaux dans un contexte social²⁶. La relation entre les niveaux de la construction et de la réception propre à la notion de communication contribue également à parer à la dichotomie texte *versus* contexte et à toute forme de décontextualisation²⁷. Est en outre déterminante pour le point de vue textualiste-narrativiste une conception de l'historiographie qui différencie les textes dits scientifiques des textes littéraires, la réalité de la fiction, et qui classe les discours sur l'histoire parmi les textes littéraires²⁸. À la base de cette dichotomie se trouve le fait que les narrativistes aussi demeurent en fin de compte

25. Il s'agit ici en fin de compte de la discussion pour savoir si le passé lui-même ne peut être également considéré uniquement comme texte, bien que soient également défendues différentes positions dans la direction postmoderniste de la théorie de l'histoire. Frank Ankersmit ne traite pas le passé en lui-même comme un texte. Voir: Frank Ankersmit, «Wir schauen in den Spiegel und sehen einen Anderen. Interview», *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften*, tome 4, 1993, p. 458. — Sur les débats qui ont été menés aux États-Unis autour du textualisme, voir surtout: Karin J. MacHardy, «Geschichtsschreibung im Brennpunkt postmoderner Kritik» *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften*, tome 4, 1993, pp. 337-369; Saul Friedländer (éd.), *Probing the Limits of Representation: Nazism and the Final Solution*, Cambridge: Harvard University Press, 1992; Saul Friedländer, *Memory, History, and the Extermination of the Jews of Europe*, Bloomington (Indianapolis): Indiana University Press, 1993; Richard J. Evans in *Fakten und Fiktionen. Über die Grundlagen historischer Erkenntnis* (Frankfurt am Main/New York: Campus, 1998), pp. 212-243; Deborah E. Lipstadt, *Denying the Holocaust. The Growing Assault on Truth and Memory*, New York: The Free Press, 1993, pp. 35-39; James Edward Young, *Beschreiben des Holocaust. Darstellung und Folgen der Interpretation*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1992; Ernst Hanisch, «Die linguistische Wende. Geschichtswissenschaft und Literatur», in Wolfgang Hardtwig, Hans-Ulrich Wehler (éds), *Kulturgeschichte Heute*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1996, pp. 212-230.

26. Voir également: Dominick LaCapra, *Rethinking Intellectual History. Texts, Contexts, Language*, Ithaca/Londres: Cornell University Press, 1983, p. 31; Dominick LaCapra, «Intellectual History and Its Ways», *American Historical Review*, tome 97, 1992, pp. 425-429, 434-435. Voir aussi: Robert F. Berkhofer, *Beyond the Great Story. History as Text and Discourse*, Cambridge, Mass./Londres: Belknap Press of Harvard University Press, 1995, surtout le chapitre «Reflexive (Con)Textualization», pp. 243-283.

27. La conception de reconnaissance historique de Hans-Georg Gadamer, qui souligne que les historiens ne pouvaient en fin de compte comprendre la tradition de l'interprétation de textes historiques que comme l'histoire même de ceux-ci, s'approche de cette perspective multiple sur la communication. Hans-Georg Gadamer, *Wahrheit und Methode. Grundzüge einer philosophischen Hermeneutik*, vol. 1, Tübingen: Mohr Siebeck, 1990 (sixième édition). Sur cette interprétation chez Gadamer, voir aussi: David Harlan, «Intellectual History and the Return of Literature», *The American Historical Review*, tome 94, 1989, pp. 581-609, en particulier pp. 587-588.

28. Dans un article plus récent, Hayden White s'en tient également à cette dichotomie, sur laquelle se fonde en fin de compte sa conception de l'histoire. Hayden White, «An Old Question Raised Again: Is Historiography Art or Science?», *Rethinking History*, tome 4, 2000, pp. 391-406, en particulier p. 391.

attachés à un discours de scientificité²⁹. L'approche théorico-communicationnelle déplace en revanche le point de vue sur la mise en scène et la transposition communicationnelle des discours historiques³⁰.

RÉFLEXION ET SÉLECTION

Les historiens peuvent être qualifiés d'observateurs rétrospectifs de réalités sociales, d'observateurs qui construisent sur la base de leurs observations des descriptions de sociétés passées et qui sont en même temps producteurs de descriptions de la société qui leur est contemporaine. Je parle ainsi de trois niveaux de réflexion. Dans une observation de premier ordre – ou observation simple – l'observateur ne se différencie pas de l'objet de l'observation et ne thématise pas l'opération même d'observer. D'un point de vue de l'histoire culturelle, il s'agit ici toutefois déjà d'une observation de deuxième ordre, qui observe des observations passées – les témoignages du passé – mais ne réfléchit toutefois pas sur elle-même. On pourrait parler avec Georg Kneer d'une observation de deuxième ordre «simple». ³¹ Dans l'historiographie, il faut dans un deuxième temps opposer à ce regard une observation de deuxième ordre «réflexive», qui a conscience de son propre caractère construit et de sa pluricontextualité³².

La perspective réflexive de l'observation d'un ordre supérieur est pertinente pour les historiens de l'historiographie à double titre et d'une façon particulièrement directe. Ce sont des observateurs d'une historiographie qui produit un savoir au sens d'une

29. Sur cette interprétation, voir: Chris Lorenz, «Kann Geschichte wahr sein? Zu den narrativen Geschichtsphilosophien von Hayden White und Frank Ankersmit», in Jens Schröter, Antje Edelbüttel (éds), *Konstruktion von Wirklichkeit. Beiträge aus geschichtstheoretischer, philosophischer und theologischer Perspektive*, Berlin/New York: Theologische Bibliothek Töpelmann, 2004, pp. 33-63, en particulier p. 56.

30. Pour des positions semblables, voir aussi: Hölscher, *Neue Annalistik...*, *op. cit.*, en particulier pp. 31-32; Hans-Jürgen Goertz, «Abschied von 'historischer Wirklichkeit'. Das Realismusproblem in der Geschichtswissenschaft», in Schröter, Edelbüttel (éds), *Konstruktion von Wirklichkeit...*, *op. cit.*, pp. 1-18, en particulier p. 13; Young, *Beschreiben des Holocaust...*, *op. cit.*, pp. 13-20.

31. Kneer, «Reflexive Beobachtung zweiter Ordnung»..., *op. cit.*, en particulier pp. 328-329. Voir aussi: Niklas Luhmann, *Beobachtungen der Moderne...*, *op. cit.*, pp. 99-101.

32. Voir aussi les contributions réalisées d'après une perspective de sociologie de la connaissance: Reiner Keller, Andreas Hirsland, Werner Schneider, Willy Viehöver (éds), *Die diskursive Konstruktion von Wirklichkeit. Zum Verhältnis von Wissenssoziologie und Diskursforschung*, Constance: UVK, 2005.

construction ou d'une représentation ciblée de réalités passées. Cela peut être qualifié de troisième niveau de réflexion. Pour l'histoire de l'historiographie, l'autoréflexion consiste alors en un dédoublement de la perspective d'observation au sens d'une observation de deuxième ordre elle-même réflexive³³.

En parlant d'une double réflexion en ce qui concerne l'histoire de l'historiographie, je renvoie ainsi directement à la contingence multiple de la construction communicationnelle. Ce qui est la réalité pour un observateur, est pour lui «la réalité en vertu de l'unité de ses distinctions»³⁴. Dans une optique de théorie de communication poststructuraliste, il est central que la signification ne soit plus considérée comme une reproduction de la réalité, mais qu'elle soit fondée de façon différenciée sous forme de communication, basée sur un processus de sélection ou de distinction³⁵. La sélection concerne les trois niveaux de l'observation – le niveau des sources comme description de premier ordre d'une société, l'observation de ce premier niveau par l'historien et le niveau de la perspective de l'histoire de l'historiographie elle-même.

Une histoire de l'historiographie se fondant sur des théories de communication poststructuralistes part du principe que l'histoire naît d'un acte de communication, auquel participent différents facteurs: des stocks d'expériences et de souvenirs, des conceptions sur le fonctionnement de la société et les interprétations de celle-ci, une connaissance «des règles et des structures possibles de la réalité sociale observée», comme le formulent Thomas Mergel et Thomas Welskopp³⁶, ainsi que des stratégies de vraisemblance des

33. Pour des parallèles avec la sociologie, voir: Niklas Luhmann, *Gesellschaft der Gesellschaft*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1997, p. 1128. Voir aussi: Niklas Luhmann, «What is the case?: and «What lies behind it? The two sociologies and the theory of society», *Sociological Theory*, tome 12, 1994, pp. 126-139; Armin Nassehi, «Die Pragmatik wissenschaftlicher Erkenntnisse und ihre soziologische Verunsicherung (2001)», in http://www.lrz-muenchen.de/~ls_nassehi/pragmatik.pdf (7 août 2007).

34. Siegfried J. Schmidt, «Geschichte beobachten. Geschichte und Geschichtswissenschaft aus konstruktivistischer Sicht», *Österreichische Zeitschrift für Geschichtswissenschaften*, tome 8, 1997, pp. 19-44, en particulier p. 21. Voir également: Matthias Middell, Monika Gibas, Frank Hadler, «Sinnstiftung und Systemlegitimation durch historisches Erzählen. Überlegungen zu Funktionsmechanismen von Repräsentationen des Vergangenen», *Comparativ. Leipziger Beiträge zur Universalgeschichte und vergleichenden Gesellschaftsforschung*, cahier: *Zugänge zu historischen Meistererzählungen*, tome 10, 2000, pp. 7-35, 26-27, ici pp. 12-18.

35. Voir ici d'après une perspective de théorie des systèmes: Matthias Prangel, «Kontexte – aber welche? Mit Blick auf einen systemtheoretischen Begriff «objektiven» Textverstehens», in de Berg, Prangel (éds), *Differenzen...*, op. cit., pp. 153-169, en particulier p. 166.

36. Thomas Mergel, Thomas Welskopp, «Geschichtswissenschaft und Geschichtstheorie», in *idem.* (éds), *Geschichte zwischen Kultur und Gesellschaft. Beiträge zur Theoriedebatte*, Munich: C. H. Beck, 1997, pp. 9-35, p. 29.

discours portant sur une réalité passée. Dans cette compréhension, la communication présuppose aussi bien des processus complexes de sélection de différents stocks de savoirs et de discours sociaux que des stratégies et mécanismes discursifs.

La communication en tant que sélection des conditions de possibilité met ainsi au centre la question des pratiques discursives, ou des régularités discursives, dans la production de narrations historiques. Les conditions de possibilité peuvent être décrites comme contextes. Dans la relation du texte à la société, le niveau discursif fait référence à ces codes qui sont à la base du texte en tant que construction communicationnelle et fondent son «histoire». En même temps, cette perspective englobe également les structures narratives dans le domaine de recherche³⁷.

L'HISTOIRE COMME MÉCANISME DE MÉMOIRE

L'accès d'une histoire culturelle fondée sur une approche de théorie de la communication a une incidence fondamentale sur l'interprétation des concepts de communication, de mémoire et d'histoire ainsi que sur la détermination de leur interdépendance. L'historiographie peut être qualifiée de communication culturelle de réalités passées, de description de sociétés passées³⁸. Dans cette compréhension large, l'historiographie reflète la mémoire collective tout en la construisant en même temps. Une approche qui conceptualise la communication, la mémoire et l'histoire comme notions d'une observation d'un ordre supérieur, n'établit pas de polarisation entre histoire et mémoire, à la différence par exemple de la conception de Pierre Nora, pour qui l'historiographie et la mémoire apparaissent dans la modernité dans une lutte sur le plan téléologique³⁹.

37. À ce sujet, voir: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*

38. Voir aussi: Mergel, Welskopp, «Geschichtswissenschaft und Geschichtstheorie»..., *op. cit.*

39. Voir Pierre Nora, *Zwischen Geschichte und Gedächtnis*, Berlin: Fischer, 1990; également: Yosef Chaim Yerushalmi, *Zachor: Erinnere Dich! Jüdische Geschichte und jüdisches Gedächtnis*, Berlin: Wagenbach Verlag, 1988. Sur l'histoire de la notion de «Memory» et la relation entre histoire et mémoire dans l'espace anglophone, voir: Kerwin Lee Klein, «On the Emergence of Memory in Historical Discourse», in *Representations*, tome 69, 2000: *Grounds of Remembering*, pp. 127-150. Sur Yerushalmi et l'historiographie juive, voir en outre: Michael Brenner, «Von einer jüdischen Geschichte zu vielen jüdischen Geschichten», in Michael Brenner, David N. Myers (éds), *Jüdische Geschichtsschreibung heute. Themen, Positionen, Kontroversen*, Munich: C. H. Beck, 2002, pp. 17-35; Raphael Gross, Yfaat Weiss (éds), *Jüdische Geschichte als Allgemeine Geschichte. Festschrift für Dan Diner zum 60. Geburtstag*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2006.

Cette dichotomie se voit déconstruite par une approche de théorie de discours et de communication à différents niveaux : par l'étude des discours de philosophie d'histoire dans différentes communautés de communication, de même que par l'analyse du fonctionnement discursif de l'historiographie et des discours sur la mémoire dans un sens large⁴⁰.

Au cœur de cette démarche est posée une notion de mémoire non seulement compatible avec la notion de communication, mais directement couplée à celle-ci. Elle peut ainsi présenter la même valeur ajoutée que la notion de communication vis-à-vis des notions de construction et de représentation. À la suite d'Elena Esposito, le souvenir peut être qualifié d'utilisation de la mémoire, et donc de mécanisme de sélection⁴¹. D'une part, ce concept réalise cela en intégrant le niveau de l'expérience sociale ainsi que de la transmission sociale, comme le note Alon Confino⁴². Le souvenir est, dans ce contexte, non seulement un discours, mais aussi une interaction sociale. D'autre part, l'avantage de cette notion de mémoire réside dans le fait qu'elle se focalise sur différents niveaux de la relation entre histoire et mémoire. Elle renvoie à la présence et à l'interrelation simultanées de différents niveaux de production de mémoire ainsi qu'à des pluralités, parallélismes et superpositions de différentes cultures du souvenir⁴³. De plus, elle porte son attention sur les mécanismes de construction de l'identité et leur ancrage socioculturel immédiat.

L'historiographie opère dans le cadre d'une pluralité de discours et de pratiques de mémoire. Sous cet angle, la culture du souvenir représente le cadre dans lequel l'histoire est écrite. Un coup d'œil sur la communauté de communication catholique montre par exemple que l'historiographie doit être considérée entre autres

40. Voir: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*

41. Elena Esposito, *Soziales Vergessen. Formen und Medien des Gedächtnisses der Gesellschaft*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 2002.

42. Alon Confino, «Collective Memory and Cultural History: Problems of Method», *The American Historical Review*, tome 102, 1997, pp. 1386-1403, en particulier p. 1402.

43. Pour une large perspective sur différents niveaux de relation entre histoire et mémoire, voir aussi: James Edward Young, «Zwischen Geschichte und Erinnerung. Über die Wiedereinführung der Stimme der Erinnerung in die historische Erzählung», in Harald Welzer (éd.), *Das soziale Gedächtnis. Geschichte, Erinnerung, Tradierung*, Hambourg: Hamburger Edition, 2001, pp. 41-62; Peter Burke, «Geschichte als soziales Gedächtnis», in Aleida Assmann, Dietrich Harth (éds), *Mnemosyne. Formen und Funktionen der kulturellen Erinnerung*, Frankfurt am Main: Fischer, 1991, pp. 289-304. Les pluralités sont également le point de départ du domaine de recherche spécifique 434 intitulé «Erinnerungskulturen» [«Cultures du souvenir»] de l'Université Justus-Liebig de Giessen. Voir surtout: Hartmut Bergenthum, «Geschichtswissenschaft und Erinnerungskulturen. Bemerkungen zur neueren Theoriedebatte», in Oesterle (éd.), *Erinnerung, Gedächtnis, Wissen...*, *op. cit.*, pp. 12-162.

comme un mécanisme de mémoire, à côté des actes religieux, des rites de dévotion et des pratiques symboliques⁴⁴. L'attention aiguë portée aux pluralités et aux imbrications se fonde en outre sur le parallélisme complexe de différentes cultures de souvenir synchrones, dans lesquelles sont créées des formes de narration de l'histoire concurrentes.

Les discours historiques modèlent le temps, à la fois dans leur conception narrative, par des mécanismes discursifs ainsi que dans les discours eux-mêmes. L'élément structurel constitutif à la base de l'historiographie est la construction de structures temporelles cohérentes. Comme le souligne Lucian Hölscher, les catégories temporelles créent la base qui permet aux discours historiques d'être mis en relation les uns avec les autres⁴⁵. Sans conceptions temporelles, l'histoire et la mémoire, le souvenir, l'expérience et les perspectives sur l'avenir ne seraient possibles ni dans leurs logiques de construction ni dans leurs autoreprésentations respectives. Les mécanismes de sélection de la construction de la mémoire et de l'histoire se fondent sur des distinctions temporelles.

Dans cette perspective, le souvenir, l'expérience et les projections sur l'avenir représentent des facteurs générateurs de contextes tout à fait centraux de l'historiographie, bien qu'ils soient en même temps de leur côté en étroite corrélation avec les autres facteurs contextuels de production de discours historiques. Si le souvenir est qualifié d'utilisation de la mémoire⁴⁶, la mémoire peut être comprise comme espace de sélection, à partir duquel les discours sur le souvenir sont construits sur le plan communicationnel au sens le plus large. La conception de la mémoire comme espace de sélection se rapproche de celle d'une mémoire conçue comme archive, à partir de laquelle peuvent être puisées différentes modalités du souvenir⁴⁷. Dans les sociétés modernes, la mémoire est

44. Pour des exemples, voir les différentes contributions du colloque international «Religion, histoire, mémoire» du 29 au 30 avril 2006, organisé à l'occasion du centenaire de la *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte* [Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle], parues en 2006 dans la *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte*.

45. «Seule la relative constance des catégories temporelles rend possible le rapprochement historique de conceptions de l'histoire différentes du point de vue du contenu.» Hölscher, *Neue Annalistik...*, *op. cit.*, p. 44.

46. Esposito, *Soziales Vergessen...*, *op. cit.*

47. Voir par exemple: Jacques Derrida, *Dem Archiv geschrieben. Eine Freudsche Impression*, Berlin: Brinkmann & Bose, 1997. – Les auteurs suivants parlent en revanche de mémoire comme «dépôt»: Alois Hahn, *Erinnerung und Prognose. Zur Vergegenwärtigung von Vergangenheit und Zukunft*, Eichstätt-Ingolstadt: Leske & Budrich, 2003; Moritz Csáky, Peter Stachel (éds), *Speicher des Gedächtnisses. Bibliotheken, Museen, Archive*. vol. 1: *Absage an*

déjà le produit d'un processus de construction. D'une façon connexe, le souvenir correspond à un processus d'élaboration en lien direct avec celle-ci ou, en d'autres termes, se présente comme «un choix issu d'un choix»⁴⁸. Dans cette conception, le souvenir est aussi bien une utilisation de la mémoire qu'une forme d'observation de la mémoire.

Les discours sur l'histoire se constituent au sein de trois modalités temporelles. Formes de contemporanéité passées et attentes futures représentent chacun des contextes de discours historiques⁴⁹. La complexité de la relation entre les événements historiques et leur transmission dans les discours historiques, entre les discours de l'historiographie et entre ceux de l'histoire de l'historiographie, telle qu'elle a été démontrée dans le modèle des trois niveaux de réflexion, résulte essentiellement du positionnement présent sur les trois niveaux dans les modalités temporelles respectives et dans leur superposition respective. Ces temporalités sont largement déterminées par la synergie complexe des souvenirs, des expériences et des projections sur l'avenir, ainsi que par leur transposition discursive. Le souvenir, l'expérience, compris comme espace d'expérience et perception d'une époque, ainsi que les perspectives sur l'avenir, comprises comme horizon d'attente, constituent un facteur contextuel central pour la construction communicationnelle des discours historiques⁵⁰.

Les communautés de communication se constituent dans la relation entre histoire et mémoire non seulement en tant que communautés de souvenir, mais aussi en tant que communautés d'expérience et d'espérance⁵¹. Le concept de communautés de

und Wiederherstellung von Vergangenheit. Kompensation von Geschichtsverlust, Vienne: Studien-Verlag, 2000, au sein duquel notamment: Ernst Wolfgang, «Im Namen des Speichers: Eine Kritik der Begriffe 'Erinnerung' und 'Kollektives Gedächtnis'», pp. 99-127, en particulier pp. 102-103, ainsi que Csáky, Stachel (éds), *Speicher des Gedächtnisses*, vol. 2: *Die Erfindung des Ursprungs. Die Systematisierung der Zeit*, Vienne: Studien-Verlag, 2001; Aleida Assmann, «Funktionsgedächtnis und Speichergedächtnis – Zwei Modi der Erinnerung», in Platt, Dabag (éds), *Generation und Gedächtnis...*, op. cit., p. 169-185.

48. Hahn, *Erinnerung und Prognose...*, op. cit., p. 3.

49. Voir aussi: Armin Nassehi, «Die Beobachtung biographischer Kommunikation und ihrer doppelten Kontingenzbewältigung», Vortrag vor der Sektion «Biographieforschung» auf dem DGS-Kongress in Leipzig, 9 octobre 2002, document pdf, p. 355.

50. Sur ces nomenclatures, voir: Reinhart Koselleck, *Vergangene Zukunft. Zur Semantik geschichtlicher Zeiten*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1995 (troisième édition), pp. 349-375; Reinhart Koselleck, *Zeitschichten. Studien zur Historik. Mit einem Beitrag von Hans-Georg Gadamer*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 2000, pp. 331-335; Reinhart Koselleck, «Moderne Sozialgeschichte und historische Zeiten», in Pietro Rossi (éd.), *Theorie der modernen Geschichtsschreibung*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1987, pp. 173-190.

communication comme communautés abstraites et supra-générationnelles prévoit le parallélisme et la succession de différentes communautés d'expérience et de différentes configurations générationnelles. Sur les plans synchronique et diachronique, on peut en conséquence parler d'une multitude de zones d'expérience possibles. Les attentes futures en tant qu'avenir accompli ou présent sont l'expression de cette perspective téléologique, sur laquelle les discours sur l'histoire génèrent des représentations de l'ordre de la société et des horizons futurs correspondants⁵². Pour l'interdépendance entre souvenir et expérience sociale comme pour l'étude sur la longue durée d'une communauté de communication, le facteur générationnel n'est pas à négliger. Les générations dont les constructions identitaires se fondent sur des expériences et des constructions de souvenir communes et qui expriment également des horizons d'attente communs, doivent être estimées comme un facteur qui influence la production différente de l'histoire autant au niveau diachronique que synchronique⁵³.

Une approche fondée sur une théorie de la différence, déconstructiviste, souligne la pluralité du complexe du souvenir, de l'expérience et de projections sur l'avenir au niveau synchronique et diachronique. Ces trois facteurs adoptent différentes formes dans leur positionnement au sein de la triple modalité du

51. (Note de la p. 28.) En ce qui concerne la communauté de communication catholique, voir: Franziska Metzger, «Entangled discourses. Religion, Geschichte, Nation in der katholischen Kommunikationsgemeinschaft der Schweiz» in Urs Allematt, Franziska Metzger (éds), *Religion und Nation. Katholizismen im Europa des 19. und 20. Jahrhunderts*, Stuttgart: Kohlhammer, 2007.

52. David Carr parle de «intended future». David Carr, «Place and time: on the interplay of historical points of view», *History and Theory*, tome 40, 2001, pp. 153-167, en particulier p. 159.

53. Sur le concept de générations en rapport avec le souvenir, voir notamment: Heinz Bude, «Die Erinnerung der Generationen», in Helmut König, Michael Kohlstruck, Andreas Wöll (éds), «Vergangenheitsbewältigung am Ende des zwanzigsten Jahrhunderts», in *Leviathan. Zeitschrift für Sozialwissenschaft*, tome spéciale 18, 1998, pp. 69-85; Heinz Bude, «Der einzelne und seine Generation. Kriegskindheit und Jugendrevolte bei der 68er Generation», in Elisabeth Domansky, Harald Welzer (éds), *Eine offene Geschichte. Zur kommunikativen Tradierung der nationalsozialistischen Vergangenheit*, Tübingen: edition diskord, 1999, pp. 26-34; Lucian Hölscher, «Zerbrochene Geschichte – Der Generationenkonflikt in der deutschen Geschichtskultur und die Aporien der teleologischen Geschichtstheorie», *Tel Aviver Jahrbuch für deutsche Geschichte*, tome 29, 2000, pp. 343-355; Aleida Assmann, Jan Assmann, «Das Gestern im Heute. Medien und soziales Gedächtnis», in Karl Merten, Siegfried J. Schmidt, Siegfried Weischenberg (éds), *Die Wirklichkeit der Medien. Eine Einführung in die Kommunikationswissenschaft*, Opladen: Westdeutscher Verlag, 1994, pp. 114-140; Jean-François Sirinelli, «La Génération», Sources: *Travaux Historiques*, tomes 23-24, 1990, pp. 129-134; Michel Winock, «Les générations intellectuelles», *Vingtième siècle*, 22, 1989, pp. 17-38; Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, 7 vol., Paris: Gallimard, 1984-1994; Jean-François Sirinelli, «Effets d'âge et phénomènes de génération dans le milieu intellectuel français», *Cahiers de l'histoire du temps présent*, tome 6, 1987, pp. 5-18.

passé, du présent et de l'avenir dans les différentes communautés de communication et au sein de certains rapports de générations. La triple structure contingente de l'histoire de l'historiographie se reproduit également dans une superposition correspondante sur le plan du souvenir, de l'expérience et de l'attente. La pluralité des superpositions d'interprétations d'événements historiques par les contemporains, les historiens et les historiens de l'historiographie et des niveaux du souvenir, de l'expérience et de projections sur l'avenir dans une relation respectivement synchronique et diachronique est un facteur essentiel de l'ambiguïté fondamentale des événements historiques, de leur construction par des discours historiques et de l'histoire de ceux-ci⁵⁴.

SUPERPOSITION DE CHAMPS DISCURSIFS IDÉOLOGIQUES ET AUTORÉFLEXIFS

Des descriptions de société, plusieurs dimensions de la production du savoir et de représentations de l'ordre social, tout comme des actions rituelles et symboliques, que je considère comme dimensions constitutives des communautés de communication, peuvent être perçues comme discursives. Dans le contexte d'une telle conception de «discursivité», les concepts de champs discursifs – on pourrait aussi parler de champs sémantiques⁵⁵ – et les mécanismes discursifs forment les instruments d'une analyse approfondie selon une théorie de la communication.

Si on considère les sphères de l'information, de la communication et de la compréhension comme essentielles à la construction communicationnelle de discours⁵⁶, alors l'approche, en termes de

54. Voir Hölscher, qui dans son modèle pense à partir de l'événement historique. Hölscher, *Neue Annalistik...*, *op. cit.*, pp. 66-73, citation p. 72. Sur la superposition de différentes couches de temps, de souvenirs et d'attentes comme fondement d'une signification historique, voir aussi: Foucault, *Archäologie des Wissens...*, *op. cit.*

55. Michel Foucault aussi parle de champs discursifs, même si la notion de «champ discursif» reste peu déterminée en comparaison avec les autres concepts de Foucault. Voir Foucault, *Archäologie des Wissens...*, *op. cit.* – À propos d'approches de l'histoire du discours et de sémantique historique, voir les contributions dans: Hans Erich Bödeker (éd.), *Begriffsgeschichte, Diskursgeschichte, Metapherngeschichte*, Göttingen: Wallstein, 2002; Urs Stäheli, «Die Nachträglichkeit der Semantik. Zum Verhältnis von Sozialstruktur und Semantik», *Soziale Systeme*, tome 4, 1998, pp. 315-339.

56. Au sujet de ces trois modes, voir: Prangel, «Kontexte – aber welche? Mit Blick auf einen systemtheoretischen Begriff «objektiven Textverstehens», in de Berg, Prangel (éds), *Differenzen...*, *op. cit.*, pp. 153-169, en particulier pp. 166-167; Wolfgang Ludwig Schneider, *Die Beobachtung von Kommunikation. Zur kommunikativen Konstruktion sozialen Handelns*, Opladen: Westdeutscher Verlag, 1994.

champs discursifs, renvoie aux domaines de l'information et de la communication. Il se réfère au premier dans le sens où les champs discursifs concernent la mise en parole des représentations sociales. L'analyse des croisements et par là même des modalités de relations de différents champs discursifs est tout à fait essentielle au second⁵⁷. L'approche sémantique nous rend attentif aux croisements de concepts, aux transferts de significations, aux circonvolutions et aux interprétations. Dans la perspective d'une analyse en termes de champs discursifs et de construction communicationnelle de ceux-ci et en ce qui concerne des discours de la communauté catholique de communication, toute une série de types de rapports est centrale: celui entre religion et politique, religion et nation, religion et savoir, religion et culture, religion et histoire. Il s'agit par-là de questions relatives à la construction d'une culture religieuse et à la place de la religion dans l'espace public, qui peuvent justement être abordées par la sémantique historique⁵⁸.

Pour l'analyse de discours historiques et au-delà, cette approche porte à observer le rôle et le fonctionnement de différents champs discursifs pour et respectivement dans l'historiographie. Cela pose principalement la question des codes discursifs et aussi des interprétations et appropriations de champs sémantiques. En ce sens, le rapport de ces champs avec les discours d'expérience, de souvenir et d'espérance est particulièrement important. Des espaces d'expérience, des souvenirs et des perspectives d'avenir jalonnent plusieurs plans discursifs d'une communauté de communication et influencent la structure des discours historiques.

À côté de l'évidente pluralité de discours de communautés de communication, de champs discursifs et de leur rôle communicationnel pour les discours historiques; et à côté de la pluralité des discours d'expérience, de mémoire et d'espérance, les discours d'autoréflexion historique jouent un rôle central. Il s'agit alors de certains modèles de pensée et de conceptions qui peuvent être considérés comme des discours essentiels d'autoréflexion pour la production de discours historiques à une certaine époque. Il est

57. En rapport avec la saisie de la complexité des formations discursives, de leurs transformations, relations et dépendances, ce sont la notion de discours et la conception théorique de Michel Foucault qui offrent le meilleur accès à une approche théorique de la communication: Foucault, *Archäologie des Wissens...*, *op. cit.*, pp. 245-249.

58. Au sujet de telles approches, voir particulièrement les contributions dans: Lucian Hölscher (éd.), *Baupläne der sichtbaren Kirche. Sprachliche Konzepte religiöser Vergemeinschaftung in Europa*, Göttingen: Wallstein, 2007.

question de métarécits de philosophie de l'histoire et de leur formulation discursive dans différentes communautés de communication. Pour l'analyse de ces discours spéciaux, les concepts de champs discursifs et sémantiques et de leurs transferts sont utiles⁵⁹. Une approche d'histoire discursive et sémantique permet de cerner la réception aussi bien que la définition et redéfinition de concepts historiques autoréflexifs et leur signification en tant que mécanismes dans la construction des discours historiques⁶⁰. Des discours de philosophie et de théorie de l'histoire sont aussi canonisés et reproduits en tant que savoir d'une communauté de communication. On remarque alors les nombreux mécanismes de sélection aussi bien que des différences diachroniques et synchroniques dans la construction communicationnelle des discours historiques.

Par discours autoréflexifs spécifiques à l'histoire, j'entends premièrement des discours de philosophie et de théorie de l'histoire, deuxièmement des discours sur l'historiographie dans le sens d'autoreprésentations de la discipline, troisièmement le savoir relatif à l'histoire ou aux discours historiques, c'est-à-dire des appropriations et des interprétations de narrations historiques, quatrièmement la connaissance de discours de méthodes, et cinquièmement des codes relatifs à la présentation rhétorique des discours historiques⁶¹. Tous les types de discours autoréflexifs reposent sur la thèse d'un accord au sein d'une communauté de savoir à propos de codes et de standards, concernant par exemple le traitement des sources sur le plan des réflexions méthodologiques⁶².

59. Voir, par exemple: Stephen Bann, «Analysing the Discourse of History», *Dalhousie Review*, tome 64, 1984, pp. 376-400; Berkhofer, *Beyond the Great Story...*, *op. cit.*; Chris Lorenz, «Towards a theoretical framework for comparing historiographies: Some preliminary considerations», in Peter Seixas (éd.), *Theorizing Historical Consciousness*, Toronto: University of Toronto Press, 2004, pp. 25-48; Wolfgang Hardtwig, «Geschichtsreligion – Wissenschaft als Arbeit – Objektivität: Der Historismus in neuer Sicht», in *ibid.*, *Hochkultur des bürgerlichen Zeitalters...*, *op. cit.*, pp. 51-76.

60. La discursivité des discours autoréflexifs du savoir est aussi soulignée par Michel Foucault: Foucault, *Archéologie des Wissens...*, *op. cit.* Voir, aussi: Kocyba, «Die Disziplinierung Foucaults...», *op. cit.* Pour l'historiographie catholique ou l'historiographie de l'Église construisant sur une approche de l'histoire des concepts, voir: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*

61. Voir: Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.* Une systématisation des discours spécifiques à l'histoire est aussi entreprise par Matthias Middell, Monika Gibas et Franz Hadler, qui y opèrent une distinction entre une dimension théorique-méthodique et une dimension thématique relative au contenu (*op. cit.*, p. 24).

Dans ce sens, et alors qu'aux XIX^e et XX^e siècles l'historiographie était perçue dans le code influencé par l'historisme comme une communication « scientifique », elle était fidèle au code binaire « vrai/faux », propre à des autoreprésentations dans un système scientifique⁶³. Dans ce contexte, on peut se référer à Michel Foucault qui parle d'un corpus de phrases considérées comme véridiques, d'un jeu de règles et de définitions, de techniques et d'instruments, qui représentent aussi un « principe de contrôle de la production du discours ».⁶⁴ Les discours spécifiques à la discipline sont aussi des discours qui règlent l'inclusion et l'exclusion, qui déterminent l'appartenance à un système de discours.

Ces résultats d'une approche discursive renforcent la nécessité d'une perception multidimensionnelle et historique-discursive de l'historiographie et tout précisément des conceptions théoriques de l'histoire de différentes communautés de communication. C'est uniquement comme cela qu'il est possible, sur le plan autoréflexif aussi, de déconstruire des conceptions programmées et dichotomiques relatives à l'historiographie, et en particulier les métarécits liées à l'académisation de l'historiographie et à des paradigmes prétendument homogènes de l'histoire de l'historiographie.

62. (Note de la p. 32.) Voir, par exemple: Georg G. Iggers, « Historiographie zwischen Forschung und Dichtung. Gedanken über Hayden Whites Behandlung der Historiographie », *Geschichte und Gesellschaft*, tome 27, 2001, pp. 327-340, en particulier p. 340.

63. Au sujet de ces structures de discours centrales pour un discours de caractère scientifique dès le XIX^e siècle, voir: Nassehi, « Die Pragmatik wissenschaftlicher Erkenntnisse »..., *op. cit.*; Rudolf Stichweh, « Die Autopoiesis der Wissenschaft », in Dirk Baecker, Jürgen Markowitz, Rudolf Stichweh, Hartmann Tyrell, Helmut Willke (éds), *Theorie als Passion. Niklas Luhmann zum 60. Geburtstag*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1987, pp. 447-481; Stephen Bann, *The Inventions of History. Essays on the Representation of the Past*, Manchester/ New York: Manchester University Press, 1990, pp. 59-60; Peter Novick, *That Noble Dream, The « Objectivity Question » and the American Historical Profession*, New York: Cambridge University Press, 1988. La perspective d'une exigence de vérité est également mise en avant par: Lorenz, « Kann Geschichte wahr sein?... », *op. cit.*, p. 56; Middell, Gibas, Hadler, *op. cit.*, p. 9; Stefan Berger, « Geschichte von der Nation. Einige vergleichende Thesen zur deutschen, englischen, französischen und italienischen Nationalgeschichtsschreibung seit 1800 », in Christoph Conrad, Sebastian Conrad (éds), *Die Nation schreiben. Geschichtswissenschaft im internationalen Vergleich*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, pp. 49-77.

64. Foucault parle aussi d'un « horizon théorique », auquel devrait s'ajouter un discours d'une discipline. Voir: Foucault, *Die Ordnung des Diskurses...*, *op. cit.*, p. 37.

MÉCANISMES DE DISCOURS

Le concept de mécanismes discursifs est l'expression d'une perspective théorique de la communication et d'une observation de second niveau des discours historiques. Cela se réfère essentiellement aux pratiques discursives, donc à la sphère communicative de l'information⁶⁵. Le concept de mécanismes de discours brise des structures dichotomiques et des conceptions comme celles de texte *versus* contexte et de réalité *versus* fiction. Il se rapporte, au-delà du plan textuel, à celui de la communication et prend ainsi une place centrale en rapport à la relation des discours entre eux et à leur rôle pour la construction de communautés de communication. Dans le rapport des facteurs contextuels de la construction communicationnelle, les mécanismes de discours se réfèrent à certains niveaux de sélection et à l'interdépendance entre eux: au stock de souvenirs, d'expériences et d'espérances comme niveaux de sélection de la mémoire, à des champs sémantiques de la philosophie et de la théorie de l'histoire tout comme à d'autres discours d'une communauté de communication.

Le niveau discursif se rapporte aux codes qui sont à la base de textes considérés en tant que constructions culturelles, mais aussi aux mécanismes qui président à leur élaboration. En rapport avec des discours et des actions, les mécanismes de discours ont une fonction normative. Ils ont donc un important potentiel unificateur. La pratique de construction de discours se trouve au centre de la notion de discours selon Michel Foucault, qui les conçoit comme des événements et qui met leur régularité et l'ordre qu'ils construisent au centre de l'analyse⁶⁶.

Au-delà des mécanismes de sélection et de construction de discours historiques et mémoriels, l'analyse de ces mécanismes tend à proposer des systématisations sur différents plans comparatifs. On peut alors apercevoir des mécanismes discursifs parallèles dans différents mécanismes de la construction de mémoire, des discours historiques aux lieux de mémoire en passant par certains rites nationaux et religieux. De plus, le concept permet une approche comparative complexe du fonctionnement de l'historiographie et d'autres mécanismes mémoriels dans différentes communautés de

65. Voir à propos des mécanismes de discours en rapport à l'historiographie: Metzger, «Konstruktionsmechanismen...», *op. cit.*; Metzger, *Religion, Geschichte, Nation...*, *op. cit.*

66. Voir, particulièrement: Foucault, *Archäologie des Wissens...*, *op. cit.*, pp. 38-60, pp. 253-279; *Ibid.*, *Die Ordnung des Diskurses...*, *op. cit.*, p. 78.

communication qui se concurrencent, interfèrent ou se recouvrent. L'analyse des mécanismes de discours forme aussi un ensemble d'instruments pour des comparaisons diachroniques et les mécanismes de discours représentent un lien communicationnel entre les producteurs et les récepteurs de l'histoire au sein d'une communauté de communication.

En ce qui concerne les niveaux constitutifs des communautés de communication modernes, je distingue deux types de mécanismes discursifs liés l'un à l'autre: les macromécanismes ou macrostratégies, et les mécanismes discursifs dans un sens plus strict. On peut concevoir ces derniers comme des mécanismes communicationnels sur lesquels les macromécanismes ont été construits pour l'essentiel. Ils peuvent aussi être perçus comme des modes de communication.

Pour la communauté de communication nationale ou catholique, les mécanismes de l'homogénéisation, de l'intégration et de l'exclusion, de la définition de vérité comme de la réflexivité ou de la mémoire se laissent systématiser en macromécanismes ou macrostratégies⁶⁷. Le concept global de mécanismes discursifs a créé des communautés de communication en tant que groupes abstraits et supra-générationnels.

Comme mécanismes discursifs de l'historiographie et de la construction mémorielle dans un sens plus large, je comprends ceux de l'historicisation et de la déchronologisation, mais aussi ceux de la construction de continuité et de la téléologisation, de la sacralisation (au-delà de l'historiographie catholique ou protestante), de la ritualisation et de la symbolisation, du charisme comme de la répétition⁶⁸. L'ensemble des mécanismes discursifs se fonde très essentiellement sur des structures temporelles, c'est-à-dire sur la

67. Comme macromécanismes spécifiquement catholiques pour l'ultramontanisme du XIX^e siècle, on peut citer les mécanismes de la confessionnalisation, de la hiérarchisation, de la centralisation, de la cléricisation et de l'expansion. Au sujet de ces facteurs, voir: Gisela Fleckenstein, Joachim Schmiedl (éds), *Ultramontanismus. Tendenzen der Forschung*, Paderborn: Bonifatius Verlag, 2005; Siegfried Weichlein, «Sacrum – Profanum. Vom Herz-Jesu-Kult zum religiösen Event», *Zur Debatte. Themen der Katholischen Akademie in Bayern*, tome 35.1, 2005, pp. 16-18; Emiel Lamberts (éd.), *The Black International 1870-1878. The Holy See and Militant Catholicism in Europe*, Louvain: University Press, 2002; Vincent Viaene (éd.), *The Papacy and the New World Order. Vatican Diplomacy, Catholic Opinion and International Politics at the Time of Leo XIII 1878-1903*, Louvain: University Press, 2006; Olaf Blaschke, «Das 19. Jahrhundert: Ein Zweites Konfessionelles Zeitalter?», *Geschichte und Gesellschaft*, tome 26, 2000, pp. 38-75; Jan Roes, «Die katholische Kirche und die Herausforderungen der Moderne in den Niederlanden im 19. und 20. Jahrhundert», *Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte*, tome 89, 1995, pp. 7-44.

68. Voir: Metzger, «Konstruktionsmechanismen»..., *op. cit.*

manière dont les discours structurent la relation entre le présent, le passé et l'avenir⁶⁹. En tant que mécanismes de structuration de la narration historique, des mécanismes relatifs à la temporalité sont présents dans différents discours historiques synchroniques ou concurrents.

STRATÉGIES NARRATIVES-RHÉTORIQUES ET MODES DE REPRÉSENTATION DES DISCOURS HISTORIQUES

Les théoriciens de l'histoire qui adoptent des positions narrativistes ne sont pas seuls, sous l'influence du *linguistic turn* au sens large, à élever la narrativité au rang de facteur constitutif de la construction de signification⁷⁰. Il n'est toutefois pas rare qu'on tente, à partir de la rhétorique et des composantes poétiques et stylistiques de l'historiographie, de préciser le lieu et le rôle communicationnel de ces sphères dans la production historique⁷¹.

Parmi les structures narratives en tant que construction de discours comme récit, je distingue, d'une part, des modes de représentation ou de récit et, d'autre part, des stratégies narratives ou rhétoriques de la présentation et de l'organisation esthétique de textes. Michel Foucault considère le plan formel et celui des habitudes rhétoriques comme deux types de dimensions prédiscursives⁷². Le premier se réfère surtout à la configuration

69. Dans cette perspective, d'autres analyses relatives aux catholiques et autres communautés de communication pourraient mener à plus de systématisations.

70. À ce propos, voir aussi: Lorenz, «Kann Geschichte wahr sein?»,..., *op. cit.*; Chris Lorenz, «Historisches Wissen und historische Wirklichkeit: Für einen ›internen Realismus‹», in Schröter, Eddelbüttel (éds), *Konstruktion von Wirklichkeit...*, *op. cit.*, pp. 65-106; Goertz, «Abschied von ›historischer Wirklichkeit‹»,..., *op. cit.* – La «Metahistory» de Hayden White, avec son modèle de quatre tropiques qui détermineraient quatre structures narratives, quatre argumentations et quatre directions idéologiques de narrations historiques représente l'œuvre de positions narratives la plus connue et la plus souvent critiquée en ce qui concerne l'analyse de l'historiographie. Hayden White, *Metahistory: the historical imagination in nineteenth-century Europe*, Baltimore/Londres: Johns Hopkins University Press, 1980. Voir aussi: Roland Barthes, «Le discours de l'histoire», in *ibid.*, *Essais critiques IV. Le bruissement de la langue*, Paris: Seuil, 1984; Paul de Man, *Blindness and Insight: Essays in the Rhetoric of Contemporary Criticism*, New York: Oxford University Press, 1971; Frank R. Ankersmit, «Representation: History and Politics», in Blanke, Jaeger, Sandkühler (éds), *Dimensionen der Historik*, pp. 27-40; Frank R. Ankersmit, «The use of language in the writing of history», in Hywel Coleman (éd.), *Working with Language. A Multidisciplinary Consideration of Language Use in Work Contexts*, Berlin/New York, 1989, pp. 57-81; Arthur C. Danto, *Analytical Philosophy of History*, Cambridge, 1968; Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, 1971; Michel de Certeau, «L'opération historique», in Jacques Le Goff, Pierre Nora (éds), *Faire de l'histoire*, Paris, 1974, pp. 3-41; Lionel Gossman, *Between History and Literature*, Ithaca, 1976; Hans Michael Baumgartner, «Thesen zur Grundlegung einer transzendentalen Historik», in *ibid.*, Jörn Rüsen (éds), *Seminar: Geschichte und Theorie. Umrisse einer Historik*, Frankfurt am Main, 1976, pp. 274-302.

interne du texte, c'est-à-dire à l'organisation du champ des déclarations. Les secondes se rapportent aux relations entre différents textes, c'est-à-dire aux dispositions, aux suites de propos et aux types de dépendances des déclarations comme aux schémas rhétoriques, donc à la manière dont les discours sont liés les uns aux autres⁷³. Le point de vue de l'histoire de discours donne d'abord au facteur des stratégies narratives un caractère de théorie de la communication, et pas seulement un caractère relatif au style ou à la langue. Il prend en compte la justification structurelle des transpositions et des liaisons de pratiques discursives⁷⁴.

En partant des théories de la communication et d'un concept de discours qui en découle, les structures narratives ne sont pas conçues comme seul facteur constituant des discours historiques. Avec une approche théorique de la communication, il s'agit beaucoup plus de

71. (Note de la p. 36.) Pour l'approche de l'intégration du facteur narratif, voir: Allan Megill, «Does Narrative Have a Cognitive Value of Its Own?», in Blanke, Jaeger, Sandkühler (éds), *Dimensionen der Historik*, pp. 41-52; Allan Megill, «Recounting the Past: Description, Explanation, and Narrative in Historiography», *The American Historical Review*, 94 (1989), pp. 627-653; Berkhofer, *Beyond the Great Story...*, *op. cit.*; Chris Lorenz, «Some afterthoughts on culture and explanation in historical inquiry», *History and Theory*, 39 (2000), pp. 348-363; Lorenz, «Historisches Wissen und historische Wirklichkeit...», *op. cit.*; Chartier, *Au bord de la falaise...*, *op. cit.*; David Carr, *Time, Narrative, and History*, Bloomington: Indiana University Press, 1986; Fulda, *Wissenschaft aus Kunst...*, *op. cit.*; Daniel Fulda, «Die Texte der Geschichte. Zur Poetik modernen historischen Denkens», *Poetica*, 31 (1999), pp. 27-60; Gebhard Rusch, «Erzählen. Wie wir die Welt erzeugen. Eine konstruktivistische Perspektive», in Herbert J. Wimmer (éd.), *Strukturen erzählen. Die Moderne der Texte*, Vienne: Éditions Praesens, 1996, pp. 326-361; Rolf Torstendahl, Imrline Veit-Brause (éds), *History-Making. The Intellectual and Social Formation of a Discipline*, Stockholm: Coronet Books, 1996.

72. (Note de la p. 36.) Voir particulièrement le chapitre: «Die Formation der Begriffe», in Foucault, *Archäologie des Wissens...*, *op. cit.*, pp. 83-93.

73. Pour d'autres modèles, voir, entre autres: Megill, *Recounting the Past...*, *op. cit.*, p. 647; White, «Metahistory: the historical imagination in nineteenth-century Europe», in *Metahistory...*, *op. cit.* White avait établi les catégories suivantes avec une subdivision de chacune en quatre types: Ideology, Location of Perfection (concept du temps), Apprehension of Historical Field (sphère de la philosophie de l'histoire), Dominant Trope (procédé de style), Trope Function, Emplotment (genre littéraire). Voir également: Hayden White, «Das Problem der Erzählung in der modernen Geschichtstheorie», in Rossi (éd.), *Theorie der modernen Geschichtsschreibung...*, *op. cit.*, pp. 57-106; White, «An Old Question Raised Again...», *op. cit.*, pp. 391-406; Hayden White, *The content of the form: Narrative discourse and historical representation*, Baltimore/Londres: Johns Hopkins University Press, 1987; LaCapra, *Rethinking Intellectual History...*, *op. cit.*, p. 25.

74. L'effet de liaison des structures narratives est également souligné par Reiner Keller. En s'appuyant sur Foucault, il utilise les sphères du modèle d'interprétation, de la classification et de la dimension des discours, qu'il qualifie de structures narratives. Reiner Keller, «Wissenssoziologische Diskursanalyse als interpretative Analytik», in Keller, Hirsland, Schneider, Viehöver (éds), *Die diskursive Konstruktion von Wirklichkeit...*, *op. cit.*, pp. 49-75, surtout pp. 68-72. Voir aussi: Ralf Konersmann, «Der Philosoph mit der Maske. Michel Foucaults 'L'Ordre du discours'», in Foucault, *Die Ordnung des Diskurses...*, *op. cit.*, pp. 51-91.

l'intégration du concept de structures narratives dans une trame de la construction communicationnelle de discours historiques. Le plan narratif n'est alors pas utilisé dans le sens d'une dichotomie entre texte et contexte ou entre langue et communication⁷⁵. Ainsi le facteur narratif n'est pas séparé des autres contextes et limité à la sphère de la représentation, mais étudié justement dans sa fonction de liaison des différents niveaux discursifs, une conception qui dépasse la thèse de la séparation entre une historiographie censément préscientifique et une historiographie prétendument scientifique, et ne perçoit pas le plan rhétorique, esthétique et poétique uniquement comme une catégorie d'une histoire préscientifique⁷⁶. Au contraire, il s'agit justement de resituer la *rhetorical invention* – pour reprendre une formulation de Stephen Bann – dans le complexe global de la construction communicationnelle de discours historiques⁷⁷.

75. Cette tendance à la dichotomie ne résulte toutefois pas uniquement de conceptions textualistes, mais aussi du modèle matriciel de Jörn Rüsen, qui introduit la sphère des prétendues « formes de la représentation ». Rüsen range ensuite cette sphère dans le domaine scientifique, et non pratique. Il conçoit aussi la « stratégie du poétique et du rhétorique de la représentation historique » entre le niveau des formes et celui des fonctions de cette dernière. Il attribue alors cette stratégie aussi bien à la sphère prétendument scientifique qu'à la sphère prétendument pratique. Rüsen, *Historik – Überlegungen zur metatheoretischen Selbstausslegung...*, *op. cit.*, surtout p. 86.

76. Voir aussi: Fulda, *Wissenschaft aus Kunst...*, *op. cit.*

77. Bann, *The inventions of history*, 9. Voir aussi: William J. Bouwsma, « Intellectual History in the 1980s », *Journal of Interdisciplinary History*, 12 (1981), pp. 279-291; John E. Toews, « Intellectual History after the Linguistic Turn. The Autonomy of Meaning and the Irreducibility of Experience », *The American Historical Review*, 92 (1987), pp. 879-907.

LE POUVOIR PAR L'HISTOIRE ? LES HOMMES POLITIQUES SUISSES ET LEURS RELATIONS DU/AU PASSÉ

IRÈNE HERRMANN ET NADINE BOUCHERIN (UNIVERSITÉ DE FRIBOURG)

Depuis une vingtaine d'années, soit depuis l'avènement de ce présent omniprésent que déplore François Hartog, l'histoire et les historiens semblent jouer un rôle amoindri dans la cité, puisqu'ils n'orientent plus l'avenir des sociétés occidentales¹. Qu'à cela ne tienne, ce phénomène a également coïncidé avec l'ouverture de nouveaux champs de recherche. Ainsi, les liens entre histoire et pouvoir ont fait dès lors l'objet d'un engouement lisible dans l'abondance des publications consacrées à ce vaste sujet. Jusqu'à présent, l'essentiel des parutions ambitionnant d'analyser les usages politiques du passé se concentrent sur les œuvres historiques elles-mêmes. Il s'agit ainsi essentiellement de comparer le travail scientifique avec sa « traduction » partisane². Sans surprise, on relève de nombreuses distorsions qui vont de l'exemplification à l'occultation en passant par la falsification. Pour assurer l'éclat de la démonstration, l'accent est souvent mis sur des manipulations si évidentes qu'elles doivent nécessairement répondre à des objectifs déterminés et qu'elles ne peuvent être qu'intentionnellement effectuées par les acteurs politiques qui les commettent. Sans surprise, toujours, l'attention porte alors essentiellement sur les régimes où le pouvoir est fort, pour ne pas dire totalitaire³.

1. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris: Seuil, 2003.

2. Voir, par exemple, *Les usages politiques du passé*, publié par François Hartog et Jacques Revel, Paris: Éditions de l'EHÉSS, 2001; Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal: Éditions du Boréal, 2000; Georg G. Iggers, « The Uses and Misuses of History and the Responsibility of the Historians, Past and Present », in *Actes, Rapports, résumés et présentation des tables rondes. XIX^e Congrès international des Sciences historiques*, Oslo: University of Oslo, 2000, pp. 83-98.

3. Ou sur des groupements politiques qui aspirent à établir un pouvoir fort: Martina Avanza, « Une histoire pour la Padanie. La Ligue du Nord et l'usage politique du passé », *Annales HSS*, janvier-février 2003, N° 1, pp. 85-107.

Pour révélatrice qu'elle soit, cette approche ne laisse cependant d'intriguer. Tout d'abord, on peut se demander si le modelage idéologique du passé est aussi flagrant dans un contexte démocratique où, comme en Suisse, la pluralité des points de vue semble requérir plus de précaution dans le maniement des faits d'antan. Sans doute, la narration de la destinée helvétique a déjà été abondamment creusée, et son rôle de ciment national comme son artificialité conséquente démontrés avec brio⁴. Toutefois, une question fondamentale demeure. Quel que soit le niveau d'altération atteint dans la relation des événements d'autrefois, il semble légitime de s'interroger sur le degré d'intentionnalité qui préside à cette falsification. Pour toutes ces raisons, il a paru intéressant de se pencher sur les parlementaires confédérés, auteurs de récits ouvertement passésistes, et susceptibles à ce titre de révéler les arrière-pensées qui prévalent quand le pouvoir – quelque populaire qu'il fût – exploite l'histoire.

QUELQUES APERÇUS QUANTITATIFS

À l'instar des autres gouvernements européens⁵, les édiles helvétiques des XIX^e et XX^e siècles ont abondamment puisé dans le passé pour fonder, justifier, puis conforter l'édifice national qu'ils appelaient de leurs vœux. Cette rhétorique est même si présente qu'elle tombe parfois dans le lieu commun, ne nécessitant dès lors qu'une réflexion limitée sur l'importance du temps dans le devenir de la communauté et ne permettant guère d'appréhender les processus mentaux par lequel le politique s'approprie l'histoire⁶.

Toutefois, une catégorie relativement large de députés du peuple manifeste des liens à la fois plus serrés et plus explicites avec le passé, puisque nombre de représentants helvétiques ont eux-mêmes publié des textes à caractère historique, qu'il s'agisse alors de remémorer l'ensemble de la destinée nationale, de faire revivre quelques épisodes du développement cantonal, de célébrer

4. C'est essentiellement dans cette optique que cette problématique a été traitée en Suisse. La dernière étude en date sur ce sujet est l'œuvre très complète de Guy Marchal, *Schweizer Gebrauchsgeschichte: Geschichtsbilder, Mythenbildung und nationale Identität*, Bâle: Schwabe, 2006.

5. Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales: Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris: Seuil, 1999.

6. Manfred Hettling, «Geschichtlichkeit. Zwerge auf den Schultern von Riesen», in *Eine kleine Geschichte der Schweiz*, Frankfurt am Main: Suhrkamp, 1998, pp. 91-132.

l'anniversaire d'un événement marquant ou encore de rappeler la genèse d'une épineuse question de droit⁷.

Les plus fervents amateurs d'histoire semblent se trouver parmi les conseillers fédéraux, puisque 15 % des ministres suisses en exercice entre 1848 et 1991 ont fait paraître une œuvre dans laquelle ils exposaient un aspect du passé. Ce pourcentage double même entre 1848 et 1920, laps de temps pendant lequel les ouvrages d'histoire locale laissent une place toujours plus grande au récit de la nation tout entière⁸. Durant cette même période, les parlementaires fédéraux affichent une moyenne de 12,2 % d'auteurs de textes à caractère historique, un pourcentage impropre à rendre les disparités cantonales, qui vont d'une désaffection totale pour le passé à Schaffhouse à l'engouement d'un tiers des députés dans le demi-canton de Bâle-Ville⁹.

En deçà de ces différences géographiques, on note également une inégalité dans la répartition chronologique et thématique. De fait, tout comme les conseillers fédéraux, les parlementaires helvétiques publient l'essentiel de leurs écrits sur le passé entre 1889 et 1914, ce qui correspond globalement à l'âge d'or de l'écriture de l'histoire nationale dans le pays¹⁰. En outre, l'examen de la production des députés de Zurich, Uri et Genève¹¹ indique une nette prédilection pour les sujets tirés du passé local, loin devant les récits commémoratifs et l'exposé d'événements politiques particuliers, affectant l'ensemble du pays. De même, les narrations de la destinée suisse demeurent rares.

7. Ont été comptabilisées ici les œuvres dont le parlementaire a estimé qu'elles valaient la peine d'une publication, que ce soit avant, pendant ou après son mandat politique. À cet égard, on note que c'est souvent l'intérêt pour l'histoire qui mène, plus tard, à occuper des fonctions publiques, mais une proportion non négligeable de députés semblent « compléter » leur action pour la *res publica* en faisant paraître, par la suite, des ouvrages sur le passé. Enfin, nombreux sont ceux qui produisent du discours à caractère historique comme partie intégrante de leurs fonctions au service de la population. Une étude plus fine, prenant en compte la chronologie des centres d'intérêt serait peut-être intéressante mais risquerait aussi de déboucher sur des résultats ambigus, interdisant de déterminer si c'est la passion de l'histoire qui stimule celle du politique ou l'inverse. En attendant, cet aperçu statistique permet de souligner l'importance du lien entre pouvoir et histoire.

8. Statistique établie sur la base de Urs Altermatt, *Conseil fédéral: dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux*, Yens: Cabédita, 1993.

9. Source: *L'assemblée fédérale suisse*, vol. 1, 1848-1920, *biographies*, présentées et préparées par Erich Gruner avec le concours de Karl Frei et al., Berne: Francke, 1966, 1021 p.

10. Sascha Buchbinder, *Der Wille zur Geschichte. Schweizergeschichte um 1900 – die Werke von Wilhelm Oechsli, Johannes Dierauer und Karl Dändliker*, Zurich: Chronos Verlag, 2002.

11. Soit un canton rural et catholique, ainsi que deux cantons universitaires dominés par le protestantisme, l'un alémanique et l'autre romand.

Néanmoins, certaines régions ne comptant que 12% de parlementaires-historiens concentrent une proportion importante d'auteurs de récits nationaux, à l'instar de Saint-Gall où l'on en trouve trois. Là encore, et quel que soit leur canton d'origine, l'essentiel de ces ouvrages se publient au tournant du siècle, soit au moment où se produit une rupture caractéristique. Les années 1889-1914 ne voient naître aucun député affichant, par la suite, un intérêt notable pour le passé¹². En outre, au-delà de ce quart de siècle, tous les parlementaires rédigeant des œuvres de ce type auront suivi un cursus universitaire en histoire¹³. Enfin, dans ce dernier contingent, près de la moitié fera paraître des livres retraçant le cheminement de la Suisse.

Les livres d'histoire suisse, rédigés par des hommes politiques, constituent un ensemble d'une vingtaine d'ouvrages, significatif de la manière qu'ils avaient de percevoir, de manier les faits d'antan et de les articuler sur leurs préoccupations présentes. Il apparaît ainsi de ces écrits que la relation de la trajectoire helvétique est essentiellement (voire exclusivement) politique, et ce, jusqu'à la fin du XX^e siècle. L'image du passé ainsi proposée s'en trouve à la fois réduite et orientée.

La chose est encore accentuée par le mode narratif employé qui, au-delà des nuances de fond et de forme, demeure essentiellement téléologique. Jusqu'à la fin du XX^e siècle encore, quoique de façon atténuée, l'histoire de la Suisse et, plus généralement, la Suisse elle-même sont censées poursuivre des objectifs axiologiques que les événements d'antan viennent illustrer ou éclairer¹⁴. La relation des faits elle-même présente aussi quelques biais récurrents. Non pas qu'ils aient été clairement falsifiés, mais leur exposé est souvent terriblement orienté¹⁵ et recèle parfois même des points d'achoppement

12. Estimation effectuée sur la base des notices biographiques du DHS (www.dhs.ch), complètes pour les lettres allant de A à H, en prenant en compte les hommes ayant exercé une activité politique au niveau fédéral et ayant publié un texte de nature historique.

13. La seule exception étant René-Albert Houriet qui avait effectué des études de droit et de théologie avant d'écrire: *Bex, du régime bernois à la Révolution vaudoise*, 1957; *Thomas Platter ou remarques sur la Réforme et la Renaissance en Valais*, 1960.

14. Voir, par exemple, Émile Frey, *Le Suisse sous les drapeaux. Nos annales militaires racontées au peuple*, Neuchâtel: F. Zahn, 1907, p. 673.

15. Tous les ouvrages d'histoire ici consultés le sont; même ceux qui ont été rédigés par des hommes politiques ayant suivi un cursus académique en histoire. Voir, par exemple: Peter Dürrenmatt, *Histoire illustrée de la Suisse*, Lausanne: Payot, 1958 [version allemande: 1957], qui explique clairement dans la préface à son ouvrage: «L'auteur de la présente *Histoire de la Suisse* a considéré que sa première tâche devait consister à grouper sous une forme narrative les événements qui se sont déroulés sur le sol de la Suisse [...] en s'inspirant de l'exemple du grand historien allemand Léopold von Ranke [...]. Mais il va de soi qu'en

criants. Le problème le plus caractéristique, parce que voyant et global, surgit de la confrontation de deux des éléments clés de la saga suisse. D'une part, ces textes présentent l'accroissement territorial du Corps helvétique comme le résultat de glorieuses conquêtes; de l'autre, ils considèrent la Suisse comme un tout uni et solidaire. Certains auteurs, à l'instar du conseiller aux États radical genevois Alexandre Gavard, n'hésitent pas à juxtaposer ces deux propositions dans la même phrase, en postulant que la Suisse:

«a grandi à travers les difficultés et les luttes, résistant aux uns, appuyée sur les autres, sans jamais se confondre avec eux, unie par un lien de solidarité plus fort que les traditions d'origine, de race, de langue [...]»¹⁶

Quoique de manière toujours plus estompée, cette affirmation péremptoire, non dénuée de contradictions se retrouve jusqu'à la veille du XXI^e siècle¹⁷. La maladresse de ce double postulat découle en partie de l'usage réservé aux ouvrages qu'il était. Suivant en cela une tradition déjà bien établie, l'histoire sert de réservoir d'exemples ou de contre-exemples destinés ici à édifier les concitoyens présents ou futurs du parlementaire qui la relate. Ce souci transparait d'ailleurs dans l'importante proportion de livres à but didactique¹⁸, qui avouent sans complexe leur caractère informatif et éducatif. Ouvertement ou implicitement, ces travaux constituent des messages, voire de véritables manifestes politiques, visant à stimuler des comportements moins idéologiques que

racontant au public d'aujourd'hui l'histoire de la Suisse, nous avons voulu marquer aussi les aspects de notre situation présente et insister sur la position de la Suisse dans le cadre des événements mondiaux [...]. Quelles sont les perspectives d'avenir d'un petit État fédéraliste indépendant? [...] Nous avons besoin, nous autres Suisses de la génération présente, de nous reporter de façon claire au passé de notre pays, qui n'est somme toute que le prolongement naturel de notre présent.» (p. 1).

16. Alexandre Gavard, *Histoire de la Suisse au 19^e siècle*, La Chaux-de-Fonds: F. Zahn, 1898, p. 6.

17. Le malaise suscité par cette contradiction est, notamment lisible dans la bonne vulgarisation historique actuelle, voir, par exemple, Joëlle Kuntz, *L'histoire de la Suisse en un clin d'œil*, Genève: Zoé, 2006, p. 22. Sur les différentes manières de tenter de résoudre ce paradoxe au moment de la formation de l'État-nation helvétique, voir notamment: Matthias Weishaupt, «Bruderliebe und Heldentod. Geschichtsbilder und Geschichtskultur in Festreden am schweizerischen Schützenfest in Glarus 1847», in *Revolution und Innovation. Die konfliktreiche Entstehung des schweizerischen Bundesstaats von 1848*, publié par Andreas Ernst, Albert Tanner et al., Zurich: Chronos, 1998, pp. 61-78.

18. La chose est patente dans les écrits de Georges-André Chevallaz, Numa Droz, Émile Frey, Adrien Lachenal et Alexandre Gavard.

patriotiques. L'ancien président de la Confédération, Émile Frey, termine son ouvrage *Le Suisse sous les drapeaux, nos annales militaires racontées au peuple*, par cette phrase significative :

«Souvenons-nous des actions de nos pères. Soyons prêts, et tenons comme eux notre poudre au sec!»¹⁹

Cette exhortation emphatique symbolise le rapport entre pouvoir et histoire; une relation ancienne, étroite, solide et constamment renouvelée jusqu'à une époque récente. Mais constater la force de ce lien ne signifie pas qu'on le comprenne de l'intérieur et que l'on saisisse ce qui pousse les acteurs politiques à l'alimenter, incitant donc à considérer les résultats probables comme des objectifs clairement définis et à soupçonner les élus du peuple de manipulations intéressées du passé.

UNE VUE DE L'INTÉRIEUR: ADOLPH BLOESCH

Le nombre relativement élevé d'hommes politiques ayant «commissés» des œuvres à caractère historique laissait présupposer l'existence d'archives privées permettant de cerner au plus près cet attrait spécifique pour le passé et susceptibles de révéler les motivations épistémologiques ou idéologiques qui guidaient leurs auteurs.

À cet égard, le Biennois Caesar Adolph Bloesch (1804-1863), se présentait comme un véritable «cas paradigmatique». Ce médecin, historien et conseiller communal (libéral puis conservateur) de 1829 à 1862, publie en 1855 une *Geschichte der Stadt Biel und Ihres Panner-Gebietes*. Parallèlement, il lègue de brefs mémoires elliptiques dispersés dans les 6 derniers volumes des 57 livres contenant les rapports de ses visites et ses consultations médicales²⁰, et partiellement publiés. Ces deux supports foisonnent de considérations morales et partisans qui permettent non seulement de pressentir les raisons de son intérêt pour le passé, mais aussi de percevoir les inclinations politiques qui l'imprégnaient.

19. Émile Frey, *op. cit.*, p. 674.

20. Certains extraits de ces mémoires ont été publiés dans le premier cahier de la revue *Mitteilungen der medizinisch-chirurgischen Gesellschaft des Kantons Bern*, de l'année 1866.

Tout d'abord, il apparaît de ces textes que le conseiller croit en un déroulement nécessaire et prédéterminé de l'histoire. Cette conviction devient évidente quand il dénonce les assauts de ceux qui s'obstinent à dénaturer, à en altérer le déroulement incoercible. Elle présuppose l'existence d'une vision téléologique de l'histoire, d'une prédestination qui atteint ses fins imprescriptibles en dépit des passions humaines, égoïstes et contingentes. L'être humain, avec ses faiblesses, mais aussi ses forces, se présente même comme le jouet de la destinée irrépressible de l'histoire. Alors qu'il se meut dans les contingences de son existence, c'est l'Esprit tout-puissant (*der allmächtige Geist*) qui conduit Tout (la destinée de l'humanité) vers son but final. On reconnaît ici deux temps, celui de l'être humain et celui de l'histoire, les premiers se débattant comme des sauvages dans un univers qui tend infailliblement à sa finalité, qu'ils ne peuvent influencer que superficiellement et dont les agitations suscitent la commisération de celui qui les observe²¹.

Alors que l'histoire contient potentiellement les grandes destinées de l'humanité, qui suscite une certitude positive envers l'avenir, elle dévoile également, au regard attentif, les vicissitudes du passé. La considération inlassable des événements du passé éveille des commentaires moraux et partisans que Bloesch exploite politiquement. L'histoire, condensée dans un âge d'or, revêt les prérogatives classiques d'un modèle, qu'il soit utopique ou non, d'un réservoir d'exemples dont les contemporains auraient bien intérêt à s'inspirer. Mais l'histoire exemplaire ici se moule dans les visions morales et partisans de l'historien qui prend la plume, et qui met en exergue les qualités qui devraient animer les politiciens. L'auteur exhorte ici, par des contre-exemples, les responsables politiques au civisme et au désintéret en faveur de la *res publica*. Il entreprend une véritable dénonciation politique des actes indignes et mesquins qui mènent à la perte de l'ordre et à l'« ochlocratie ». Les autorités doivent susciter le respect; chaque membre du gouvernement doit être un modèle d'intégrité et

21. «Während man in den einzelnen Thaten [sic], Handlungen, Ereignissen und Begebenheiten stets nur Menschen sieht, – da findet man hingegen in den grossen Bewegungen der Zeit den allmächtigen Geist, welcher auf unbegreifliche Weise Alles leitet, und auf wunderbaren Wegen Alles zum grossen Ziele hinführt.», *Geschichte der Stadt Biel*, zweites Kapitel, 1502-1526, p. 148. «[...] – da erscheinen [147] die Ersten unter den Menschen in ihren wichtigsten Handlungen stets nur als untergeordnete Mittel zu fernen Zwecken, von welchen sie selber keine Ahnung haben.», *Geschichte der Stadt Biel*, zweites Kapitel, 1502-1526, pp. 147-148.

être prêt à sacrifier son intérêt personnel sur l'autel de la communauté.²² Cette critique acerbe s'inscrit également dans la logique plus générale de la continuité de l'histoire: les actes irréflechis et égoïstes freinent le déroulement incoercible de l'histoire.

Cette histoire prédestinée sert aussi à merveille le projet de justification active de Bloesch. Alors qu'il fustige la rupture, il inscrit certains actes dans la continuité logique de l'histoire, et parce qu'ils semblent se mouler dans l'histoire désirée par l'historien, en sont légitimés. Il est intéressant de constater que cette rhétorique justificative intervient dans la relation des actions très proches et contemporaines de l'historien²³. Ce procédé atteint une grande acuité lorsque l'historien reconnaît vivre et faire l'histoire en même temps. Bloesch vit une forte interaction entre l'histoire et la politique, et l'histoire semble confirmer et justifier chaque acte politique qu'il entreprend. Cette vision récurrente de l'histoire semble renforcée par l'intervention du politicien dans la direction voulue par l'histoire:

«Doppelt gross ist aber das Interesse dieser Zeit [1706-1798], aus welcher so Manches als Erinnerung aus der Jugend noch lebhaft vorschwebt, und in der räthselhaften Gegenwart, durch wunderbare Verkettung von Entdeckungen, Erfindungen, Begebenheiten und Ereignisse, mit einer geheimnissvollen Zukunft zusammenhängt.»²⁴

22. «Die alte Bürgerkorporation geht elend zu Grunde, [...] – weil sie abgefallen ist von den Grundsätzen ihrer Stifter, – weil ein gemeiner Geist getreten ist an die Stelle des Gemeingeistes, – weil die Gemeinnützigkeit verdrängt worden ist durch den Eigennutz, – weil man wohl viele neue Bürger angenommen, aber den alten Bürgersinn verloren hat.», *Die Folgen der Revolution*, Schluss, p. 94. Mais aussi, «Die grösste Gewalt in der Gemeinde übten nämlich sehr bald wirklich auch jetzt wieder die aus den untersten Schichten des Volkes auftauchenden und allen Leidenschaften des rohen Pöbels fröhnenden Individuen, welche die Heroen des Tages hervorgezogen und zur Erreichung der Zwecke [sic] ihres Hasses oder ihres Ehrgeizes benutz [sic]ten. Von der Herrschaft der sogenannten Aristokratie kam die Gemeinde bald unter den Despotismus der wirklichen Ochlokraten», *Verschiedene Beschäftigungen*, §. 6, p. 103.

23. «Wenn die Entstehung, Blüte und Fortdauer schweizerischer Eidgenossenschaft als eines der anziehendsten Bilder der Völkergeschichte belebt, so darf das Schweizervolk, der Erbe und Besitzer dieses Heiligthums [sic], um so mehr als Recht und Pflicht die grossen Momente feiern, die durch Einsicht und Tapferkeit geschaffen, aus einer kraftvollen Vorzeit jene Vorzüge erworben haben, die ein bescheidenes Glück, die Freiheit und Unabhängigkeit auf Kinder und Kindeskinde fortpflanzen. Dankbarkeit gegen grossen Vorfahren ehrt jedes Volk!», *Bern und Biel. Eine Erinnerung an die grosse Vorzeit*, Vorwort.

24. *Die Geschichte der Stadt Biel*, Vorbericht des zweiten Theils.

Emmené par le mouvement de l'histoire, l'historien reconnaît sa position partisane et, en filigrane, sa bonne foi²⁵. Le dépit et l'amertume, que suscitent les événements et qui s'expriment sans ambages, militent également en sa faveur²⁶. Enfin, le politicien entre définitivement dans l'histoire lorsque l'historien décrit ses propres agissements politiques²⁷. Cette intervention, généralement couverte de succès, l'inscrit doublement dans l'histoire: la petite, celle des êtres humains, engoncée dans ses contingences, mais qui intègre et devient une partie constitutive de l'histoire de l'humanité si elle va dans le bon sens; et la grande, celle dont les êtres humains n'ont pas conscience, l'histoire qui suit sa prédestination et donc s'inscrit dans une continuité irrépressible.

COUPS D'ŒIL QUALITATIFS ET CONCLUSIFS

La sincérité évidente du magistrat biennois dans sa perception et son maniement partisan du passé ouvre la possibilité de présupposer la bonne foi de ceux qui, après lui ou à un autre niveau que lui, ont abondamment exploité la fibre nostalgique de leurs compatriotes. Sans extrapoler le cas de Bloesch, on peut étayer cette hypothèse en observant l'évolution de l'histoire en tant que discipline. De fait, il faut avouer que les parlementaires suisses du XIX^e et du début du XX^e siècle ont donné du passé une version qui, pour être favorable à leurs desseins politiques, n'était pas vraiment plus «orientée» que celle des modèles de scientificité de leur époque.

Le fait est patent durant l'essentiel du XIX^e siècle, quand la branche oscillait aux marges de la littérature²⁸. Plus curieusement, il se vérifie même plus tard, alors que la Suisse se dote d'un arsenal de professionnels qui confèrent à la connaissance du passé un

25. «Bei den damaligen politischen Umstellungen war es unmöglich ohne Theilnahme [sic] zu bleiben.» *Verschiedene Beschäftigungen*, §. 5, p. 102.

26. «Durch das wüste Treiben eben so unwissender als eingebildeter, der eben so roher als unverschämter Gesellen, welche unter dem Mantel der Freiheit auf Kosten der Gemeinde nur fremdem Ehrgeiz [sic] oder persönlichem Eigennuz [sic] dienten, wurde ich sehr bald zur Opposition hinüber gedrängt, in der ich auch bis zur Entfernung jener wüsten Elemente beharrte, die endlich selbst den eigenen Führern überlästig wurden.» *Verschiedene Beschäftigungen*, §. 6, p. 103.

27. «[Es] gelang [...] mir noch, das Zutrauen der Gemeinde noch so zu bewahren, dass sie der Güterausscheidung im Jahr 1855 den von mir entworfenen Vertrag annahm, nachdem mehrere andere Vorschläge verworfen worden waren; [...]», *Betheiligung [sic] an der Gemeindeverwaltung*, §. 4, p. 105.

28. Jo Tollebeek, «Writing history in the Salon vert», *Rivista internazionale di storia della storiografia*, N° 46, 2004, pp. 35-40.

sérieux tout académique²⁹. Ainsi, même le plus réputé d'entre ces auteurs – Johannes Dierauer – cultive une vision téléologique de la destinée helvétique, qui aboutirait logiquement aux changements de 1848³⁰.

De même, si cette rhétorique à connotation passéiste n'est pas exempte d'exagérations, de silences, voire de contrevérités évidentes, c'est aussi qu'elle s'inspire directement des œuvres d'historiens de métier qui tombaient eux-mêmes dans ce genre de travers, sans les considérer comme tels. Le professeur W. Oechsli, qui s'impliqua personnellement dans la relation du passé helvétique commise par ses dirigeants³¹, fournit ainsi un cadre conceptuel d'unité helvétique nécessaire, dans lequel s'engouffrera maint acteur issu du monde politique. Cité en guise d'introduction au texte de Gavard, ce grand chercheur stipule :

«Enclose de tous les côtés par des frontières naturelles, la Suisse se présente comme un tout fermé, comme un individu facilement reconnaissable au point de vue géographique. La nature lui a donc, dans une certaine mesure, tracé son rôle historique consistant, d'une part, à servir de point de transition entre les diverses nations d'Europe centrale et, d'autre part, à avoir cependant une existence indépendante de ces nations.»³²

Dans la mesure où les spécialistes les plus réputés donnaient une version de la destinée helvétique susceptible de servir le politique, rien de véritablement étonnant à ce que le politique se soit emparé de l'histoire pour servir ses intérêts, sans que cela n'implique en rien un emploi délibérément malhonnête du récit ainsi utilisé.

Paradoxalement, la bonne foi présidant à l'instrumentalisation partisane d'autrefois se mesure également dans la raréfaction de sa pratique durant le XX^e siècle, alors que la discipline s'affirme toujours plus comme un champ de connaissance universitaire. D'ailleurs, on le sait, les seuls députés à s'aventurer encore dans l'écriture d'un ouvrage sur le passé suisse sont ceux qui ont suivi

29. Sascha Buchbinder, *op. cit.*

30. François Walter, «Historiographie», *Dictionnaire historique de la Suisse*, version électronique.

31. Émile Frey, *op. cit.*, p. 673.

32. Alexandre Gavard, *op. cit.*, p. 6 (qui ne donne pas la référence exacte de cette citation).

une formation académique dans le domaine, à l'instar de Georges-André Chevallaz qui explique :

«L'histoire ne prédit pas l'avenir, mais elle aide à le penser. Dans un monde en mutation, et pour mieux servir la solidarité entre les peuples, la Suisse doit, aussi loin qu'il est possible, rester indépendante, maîtresse de son destin.»³³

Sans doute le contenu de ce message ne diffère-t-il pas fondamentalement de celui que diffusaient les parlementaires un siècle auparavant. Néanmoins, il est désormais présenté et appréhendé comme le résultat d'une méthode et d'un savoir spécifiques. C'est pour ce motif, sans doute, et en raison des scrupules qu'il fait infailliblement naître chez les dilettantes que l'essentiel des hommes politiques suisses du milieu du XX^e siècle s'abstiennent d'ailleurs de commettre des ouvrages pour la composition desquels ils n'ont aucune formation préalable.

De fait, cette désaffection peut s'interpréter comme la reconnaissance du caractère scientifique de l'histoire et, partant, comme la reconnaissance des difficultés sous-jacentes à la rédaction d'ouvrages se revendiquant de cette discipline. Dans ce contexte, la diminution de la production partisane traduirait un certain respect pour le passé et suggérerait, par analogie, que les distorsions engendrées par son usage politique antérieur, ne relèveraient pas d'une entreprise de falsification délibérée. Dès lors et mieux encore, on aurait pu penser que l'usage partisan du passé cesse totalement avec la fin du XX^e siècle, soit avec l'incroyable accélération que subit alors l'historiographie suisse et son éloignement corrélié du discours patriotique traditionnel³⁴. À quoi bon se référer à une mémoire dorénavant disputée, voire en parfaite contradiction avec l'idée de communauté nationale pour laquelle la plupart des parlementaires helvétiques travaillent ? Une grande partie du monde politique a sans conteste senti cette distanciation et s'est détournée d'autant plus volontiers de la rédaction d'ouvrages

33. Georges-André Chevallaz, *Histoire générale de 1789 à nos jours*, Lausanne: Payot, 1985 (1975), p. 463.

34. Irène Herrmann, «Провал «успешного дела»? Использование истории и злоупотребление ею в швейцарском политическом дискурсе» [L'échec d'une *success story*? Usages et mésusages de l'histoire dans le discours politique suisse], in *Феномен прошлого* [Le phénomène du passé], publié par Irina Saveleva et Andrej Poletaev, Moscou, Издательский дом ГУ-ВШЭ, 2005, pp. 316–336.

historiques que le récit du passé ne semblait plus vraiment faire sens pour lui ni pour le public auquel ils auraient pu être destinés. En période de présentisme, l'histoire ne semblait plus à même de signifier l'orientation de la chose publique.

Telles sont du moins les conclusions qu'inspirent les publications historiennes des autorités jusqu'au début des années 1990. Une intrusion, même furtive, dans la décennie suivante indique que, depuis lors, l'écart croissant entre la discipline académique et la version traditionnelle des faits paraît avoir eu parfois l'effet inverse. À la droite de la droite, le phénomène semble même avoir ravivé la rhétorique passéiste. Non pas que les parlementaires issus de ce courant de pensée se soient mis à publier de nombreux ouvrages visant explicitement à retracer la destinée helvétique³⁵. Mais dès la parution des premiers rapports de la commission Berger, ils donnent leur avis sur le traitement réservé aux événements d'antan³⁶. En outre, c'est vers cette période que l'Union démocratique du centre accroît sensiblement sa présence dans les instances de gouvernement fédéral³⁷; partant, c'est entre 1995 et 1999 que sa rhétorique commence à toucher un public toujours plus vaste.

Son argumentation se fonde moins sur le récit du cheminement suisse que sur des symboles à connotation historique³⁸. Naturellement, ces signes ne sont pas récents et font référence à un imaginaire qui puise ses racines dans le réservoir de la narration traditionnelle du passé helvétique. Le laconisme et la simplification qui sous-tendent le procédé interdisent de qualifier son usage de falsification délibérée. Néanmoins, on peut alors parler de manipulation. Et même si cette dernière n'est pas forcément entièrement maîtrisée, dans la mesure où elle résulte en grande partie d'une manipulation antérieure, touchant les locuteurs avant de se réper-

35. La généralisation de l'internet, dès la seconde moitié des années 1990, émousse les critères statistiques établis pour mesurer l'intérêt des parlementaires pour l'histoire. Mettre un texte sur la toile ne signifie, semble-t-il, pas obligatoirement qu'on le considère comme digne d'être publié. Et inversement, en période de récession, on peut hésiter à faire éditer un discours disponible sur un site accessible à la majorité.

36. Voir, par exemple: <http://www.luzi-stamm.ch/portrait/index.htm>; Christoph Blocher, *Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg: Referat in Zürich-Oerlikon, 1. März 1997*, Flaach: Schweizerzeit-Verl.-AG, 1997.

37. Sur l'UDC, voir Pietro Boschetti, *La conquête du pouvoir. Essai sur la montée de l'UDC*, Genève: Zoé, 2007; François Cherix, *Christoph Blocher ou le mépris des lois*, Lausanne: Éditions Favre, 2007; Oscar Mazzoleni, Philippe Gottraux, Cécile Péchu (dir.), *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne: Antipodes, 2006.

38. Guy P. Marchal, «Die Schweizer und ihr Mittelalter. Missbrauch der Geschichte?», *Revue suisse d'histoire*, 2005/2, pp. 131 ss.

cuter de nouveau sur leur public, on ne saurait exonérer ses diffuseurs d'intentions malicieuses.

Les promoteurs de ces images passéistes s'en servent clairement pour appuyer leurs idées et orienter celles des électeurs. Or, ils ne se contentent pas de les instrumentaliser, soit de détourner leur potentiel affectif au bénéfice de leurs ambitions idéologiques, mais ils le font en arguant de leur authenticité alors même qu'ils ne peuvent pas en ignorer totalement l'artificialité. En effet, le mythe dans lequel plongent ces symboles a été largement déconstruit par les scientifiques de la fin du XX^e siècle, dans leur souci de confronter les différentes versions du passé et de relever les distorsions qui lui furent infligées. Ils n'ont ainsi pas manqué de relever l'évolution de la légende héroïque, et de marquer combien la véracité de cette saga était assez rapidement mise en doute par les historiens eux-mêmes.

Quelque inquiétante qu'elle soit, la dérive amorcée ces dernières années par la droite démagogique devrait inciter à plusieurs changements de perspective. Tout d'abord, elle prouve, si besoin était, que les démocraties ne sont pas à l'abri des manipulations délibérées de l'opinion. Ce constat encourage à concentrer l'analyse non plus seulement sur l'inspiration intellectuelle des usages partisans du passé mais sur les modalités – raisons, processus, objectifs et surtout résonance – de leur déploiement. D'autre part, l'évolution helvétique stimule une réflexion plus vaste sur la place politique de l'histoire dans un monde post-national, en engageant à relativiser le concept de présentisme. En effet, les résultats obtenus prouvent l'importance de cette notion intermédiaire que constitue la mémoire de l'histoire, même s'ils confirment par ailleurs la domination de ce présent omniprésent déploré par Hartog. À cet égard, on pourrait encore se demander si le présentisme ne constitue pas un effet collatéral, voire un signe de vitalité de la démocratie, induit par une valorisation de l'individu et, partant, de la mémoire personnelle. Ce qui reviendrait à dire, en définitive, que non seulement la cité se porte mieux quand le lien entre histoire et pouvoir est distendu, mais que c'est même dans le maintien de cette distance que réside aujourd'hui l'un des rôles cruciaux de l'historien dans la cité.

Canton	Députés historiens	Histoire nationale	Ouvrages d'histoire nationale parmi les ouvrages d'histoire rédigés par les députés historiens
SH	0%	0	
VS	3%	0	
ZG	4%		
TG	5%	0	
GR	8%	0	
VD	8%	1	10%
AG	9%	0	
AP	9%	0	
FR	9%	0	
TI	10%	2	22%
BL	12%	0	
NE	13%	1	11%
SG	13%	3	25%
BE	14%	3	10%
SO	14%	0	
ZH	14%	0	
GE	15%	1	10%
SZ	15%	0	
UW	20%	1	20%
LU	23%	0	
UR	25%	0	
GL	30%		
BS	32%	0	
Toute la Suisse	12,2% 179/1467	12	

LE DÉMON DU POUVOIR? IDÉAL SCIENTIFIQUE ET PRATIQUES POLITIQUES. RÉFLEXIONS SUR LE CAS DE JULIUS LANDMANN (1877-1931)

MALIK MAZBOURI (UNIVERSITÉ DE LAUSANNE)

«Le paysan est une figure éternelle de l'économie. Il était là avant l'ordre économique féodal et lui a survécu. Il vit aujourd'hui dans la société capitaliste et lui survivra de même [...]»

Julius Landmann, 1928.

«**Q**u'en Suisse, dans ce pays qui est le plus conservateur au monde, un homme d'une autre origine et d'une autre confession, ait été impliqué dans les plus importantes décisions de l'État est si unique, si inouï mais en même temps si gros de conséquences que cela ne pouvait arriver qu'à quelqu'un dont la destinée était en secret gouvernée par le démon du pouvoir.»¹ Extrait d'un discours prononcé à l'Université de Bâle par le professeur Edgar Salin (1892-1974) à la mémoire de son ami Julius Landmann, mort par suicide le 8 novembre 1931, ces quelques mots sont de ceux qui, comme dirait Adorno, expédient le «cortège funèbre au pays de la vérité par le chemin le plus court»².

Cette destination n'enthousiasma guère les contemporains, ni la presse suisse de l'époque, à en juger par l'espèce de censure gênée dont l'oraison du professeur Salin fut l'objet. Sans doute, les règles lénifiantes du genre avaient-elles été bousculées et l'orateur mal inspiré d'évoquer ce démon fatal du pouvoir s'agissant d'un homme qui avait été son prédécesseur à la chaire d'économie politique de l'Université de Bâle et à l'influence duquel il était redevable de sa

1. Edgar Salin, *Julius Landmann. Rede, gehalten bei der Gedenkfeier der Philosophischen Fakultät der Universität Basel am 14. Dezember 1931*, [s.l. s.n.] p. 7.

2. Theodor W. Adorno, *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris: Payot, 1983, p. 21.

nomination en cette même Université³. En réalité, les vérités peu audibles dont cet hommage funèbre était émaillé tenaient moins à ce qu'on y apprenait de Landmann ou de son «démon du pouvoir», qu'aux raisons pour lesquelles une des plus brillantes personnalités de la faculté avait cru devoir quitter Bâle et son pays d'adoption pour trouver, dans l'Allemagne de Weimar, un terrain plus à la mesure de ses attentes. Brossé en creux par Salin tout au long de son oraison, le portrait des jalousies et mesquineries auxquelles le défunt avait été confronté durant sa longue carrière en Suisse, ajouté au rappel des réactions xénophobes et antisémites que lui avaient valu ses activités en tant qu'expert du Conseil fédéral, tendait un miroir guère flatteur au monde académique et politique suisse, mais aussi aux milieux bancaires et aux autorités fédérales.

Si, comme le suggère la courte introduction qu'on vient de lire, la question du pouvoir et des relations avec la cité travaille sans contester la trajectoire de Julius Landmann, au point même de la briser, celui-ci n'est pas, à proprement parler, un historien. Pourtant, comme nombre de savants issus du courant qui dominait les études économiques dans l'espace germanophone de la fin du XIX^e siècle, l'histoire a joué un rôle central dans ses recherches et n'a pas peu contribué à orienter ses interventions dans l'espace public. À l'instar d'autres grandes figures du monde académique helvétique, telles que son collègue Naum Reichesberg (1869-1928), professeur durant trente-six ans à l'Université de Berne et éditeur du célèbre *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung* (1903-1911), Landmann était un émigré juif d'Europe orientale, formé en Allemagne et en Suisse auprès des meilleurs représentants de la jeune École historique allemande⁴. Loin d'être marginale, l'approche historique des phénomènes économiques et sociaux de leur temps forme une constante de l'activité scientifique et professorale de ces émigrés. À la fois statisticiens, économistes, juristes, sociologues et historiens, certains d'entre eux, dont Landmann, ont contribué d'une

3. Annette Baudraz, *Julius Landmann (1877-1931) législateur du Prince*, Mémoire de licence non publié, Université de Lausanne, Faculté des Lettres, Lausanne: 1997, p. 74. Le présent article est largement redevable au matériel fourni par ce mémoire qui n'est malheureusement pas publié.

4. Cf. Pio Caroni, «Kathedersozialismus an der juristischen Fakultät (1870-1910)», in *Hochschulgeschichte Berns 1528-1984. Zur 150-Jahr-Feier der Universität Bern 1984*, Berne: Universität, 1984, pp. 203-237.

façon décisive au développement des sciences humaines en Suisse, y compris dans le domaine de l'histoire économique et sociale. Porteurs d'un idéal encyclopédique inspiré des ambitions scientifiques et politiques développées outre-Rhin par le *Verein für Sozialpolitik*, certains de ces intellectuels de haute volée, sans former un milieu homogène, ont parfois entretenu une grande proximité avec les pouvoirs publics cantonaux et fédéraux⁵. Mettant leur pratique de savant au service de leur État d'adoption, intervenant, comme Landmann, dans quelques-uns des domaines les plus conflictuels de la production législative fédérale d'alors, ces exilés furent souvent la cible d'attaques xénophobes et antisémites visant aussi bien à atteindre les personnes et leurs travaux qu'à mettre en difficulté les autorités publiques qui mandataient leurs compétences.

Faute de pouvoir proposer un véritable portrait de groupe, on s'intéressera ici au cas d'un personnage que l'on considérait vers la fin de la Première Guerre mondiale comme l'un des meilleurs connaisseurs de l'économie suisse et de son histoire, Julius Landmann. Le présent papier poursuit deux objectifs. Il souhaiterait, d'une part, signaler l'importance de la contribution du personnage qui fait l'objet de ces lignes à plusieurs domaines de l'histoire économique suisse, en ses qualités d'auteur, d'éditeur ou de directeur de travaux universitaires. Il voudrait, d'autre part, proposer une réflexion sur le rapport de Landmann à sa pratique scientifique, en tant qu'elle commandait, à ses yeux, l'incursion du savant sur le champ du pouvoir d'État.

LA MATRICE DE L'ÉCOLE HISTORIQUE ALLEMANDE

Né à Lemberg, alors chef-lieu de la province galicienne des territoires polonais de l'Empire austro-hongrois, Landmann perd son père, directeur de banque, en 1894. Il doit ainsi interrompre le gymnase classique et entamer un apprentissage de banque avant de partir en 1895 pour Vienne. Là, il gagne sa vie en traduisant en polonais des articles de la *Neue Freie Presse*, grand quotidien libéral de Vienne, dont Théodore Herzl (1860-1904) dirigeait alors le célèbre et prestigieux feuilleton⁶. S'il ne semble pas avoir de liens

5. Sur le *Verein*, cf. Görges Irmela, *Sozialforschung in Deutschland 1872-1914. Gesellschaftliche Einflüsse auf Themen- und Methodenwahl des Vereins für Socialpolitik*, Hain: Königstein, 1980.

6. Nike Wagner, «Theodor Herzl ou la Vienne délivrée» in *Vienne 1880-1938. L'apocalypse joyeuse*, J. Clair (dir.), Paris: Éditions du Centre Pompidou, 1986, pp. 154-163.

avec le mouvement sioniste, il a sans doute fréquenté les cercles socialistes, voir anarchistes de la ville.

La possibilité d'y être admis sans maturité et sur seul examen d'admission détermine Landmann à venir s'inscrire à l'Université de Berne en 1896⁷. Avantage appréciable, cette immatriculation lui ouvre les portes des grandes universités allemandes. De Berlin, où il fréquente les cours de Gustav von Schmoller (1838-1917) et d'Adolf Wagner (1835-1917), représentants de la jeune École historique, tous deux fondateurs du *Verein für Sozialpolitik*, il rejoint Göttingen, pour y suivre les enseignements de Gustav Cohn (1840-1919) également fondateur du *Verein*, et de Wilhelm Lexis (1837-1914), dont il suit les cours de mathématiques et de statistiques. Après un passage à Kiel, chez le fiscaliste Georg von Schanz (1853-1931) il revient en Suisse, à Bâle, où ses premiers liens de carrière sont tissés avec Traugott Geering (1859-1932), privat-docent à l'Université et influent secrétaire de la Chambre de commerce de la ville ainsi qu'avec le professeur Stefan Bauer (1865-1934), «socialiste de la chaire»⁸. À Zurich, il suit les cours d'économie politique d'un autre *Kathedersozialist* fraîchement nommé, Heinrich Herkner (1863-1932). Il y fait également la connaissance d'Edith Kalischer (1877-1951), fille d'un courtier en Bourse berlinois et doctorante en philosophie, qu'il épousera en 1903. Si cette alliance lui procure sans doute une certaine indépendance matérielle, elle lui ouvrira aussi le cercle du grand poète allemand Stefan George (1868-1933), dont Edith Landmann-Kalischer et Edgar Salin seront des membres importants⁹. Sa thèse, *Die Principien der Diskontopolitik*, dont le sujet lui a été donné par Lexis, présentée en 1900 chez August Oncken (1844-1911), professeur d'économie politique à l'Université de Berne, couronne une formation rondement menée auprès de quelques-unes des figures les plus en vue de l'École historique allemande d'avant la Première Guerre mondiale.

7. Richard Feller, *Die Universität Bern, 1834-1934*, Berne/Leipzig: Haupt, 1935.

8. Hans Ulrich Jost, «Des chiffres et du pouvoir. Statisticiens, statistique et autorités politiques en Suisse du XVII^e au XX^e siècle», *Forum Statisticum*, N° 35, 1995, p. 20.

9. Michael Landmann, *Erinnerungen an Stefan George: seine Freundschaft mit Julius und Edith Landmann*, Amsterdam: Castrum Peregrini, 1980; Robert Norton, *Secret Germany: Stefan George and His Circle*, Ithaca/Londres: Cornell University Press, 2002.

QUESTION SOCIALE ET PROTECTION LÉGALE DU TRAVAIL

Grâce à l'intervention de Traugott Geering, Landmann est engagé à l'automne 1900 par le professeur Bauer de Bâle comme assistant pour le recensement de la ville; la création, le 1^{er} mai 1901 de l'Office international du travail, impulsée par l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs, subventionné par la Confédération et dirigé par ce même Bauer, procure au jeune docteur son premier emploi stable, en qualité de secrétaire général de l'Office, sis à Bâle¹⁰. Landmann, dont la tâche consiste à rassembler et éditer les principales législations sur le travail adoptées à l'étranger, profite du dense réseau international gravitant autour de cette institution, patronnée, en Suisse, par d'influents personnalités du champ politique, administratif ou culturel de l'époque. Parmi elles, le fondateur de la fraction de politique sociale au Parlement, le conseiller national et publiciste Théodore Curti (1848-1914), qui introduira le brillant secrétaire général de l'Office auprès de Wilhelm Milliet (1857-1931), directeur de la Régie fédérale des alcools, président de la Société suisse de statistique et expert très écouté du Conseil fédéral¹¹. Ces hommes, qui croisent pour la plupart à la gauche du grand courant radical, se font une haute idée des missions de l'État, dont ils veulent développer et mieux documenter l'action, notamment sur le terrain de ladite question sociale. Dans ce cadre, l'encouragement à la professionnalisation de disciplines telles que la statistique, l'économie politique ou la sociologie naissante, joue un rôle crucial¹².

Les publications de Landmann dans le domaine de la protection légale du travail, relayées par la réputation pionnière de la Confédération en matière de législation sociale, le rayonnement international de l'Office, et la forte dimension politique du sujet, vont rapidement lui valoir d'être connu en Suisse et à l'étranger. Signalements, entre autres travaux, une étude consacrée aux effets néfastes de l'achat d'alcool sur le niveau des budgets ouvriers, parue en 1903, une somme de près de cinq cents feuillets sur la législation

10. Judit Garamvögly «Die internationale Vereinigung für gesetzlichen Arbeiterschutz. Das Beispiel eines transnationalen Vereins», in N. Bernard, Q. Reichen (éds), *Gesellschaft und Gesellschaften. Festschrift zum 65. Geburtstag von Professor Dr. Ulrich Im Hof*, Bern: 1982.

11. Fritz Mangold, «Prof. Dr. Edmund Wilhelm Milliet. 1. November 1857-16. April 1931», *Journal de statistique et revue économique suisse*, 1939, p. 430.

12. Diana Le Dinh, «Sciences sociales et logiques de gestion. Réflexions sur l'émergence des sciences sociales dans les universités romandes à la lumière des besoins de l'État et des impératifs d'organisation du social», *Les Annuelles. L'avènement des sciences sociales comme disciplines académiques*, N° 8, Lausanne: Antipodes, 1997, pp. 73-88.

ouvrière en Suisse, sortie l'année suivante, ou encore un long article traitant de l'extension de la protection ouvrière en France, paru en 1904 dans l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, la prestigieuse revue du *Verein für Sozialpolitik*, alors dirigée par Max Weber (1864-1920) et Werner Sombart (1863-1941)¹³.

En parallèle, le jeune savant poursuit ses recherches dans le domaine financier. Son histoire des exportations de capitaux du Trésor de Berne durant le siècle des Lumières est publiée en deux livraisons dans le *Jahrbuch für schweizerische Geschichte* en 1903, ce qui vaut caution de la Société suisse d'histoire¹⁴. Paru en 1905, son imposant livre sur la Banque Leu & C^{ie} de Zurich, originellement institution d'État vouée à l'investissement international sous l'Ancien Régime, pour être un travail de commande, est à ranger au nombre des publications les mieux documentées et les plus érudites dans ce domaine en forte expansion qu'est alors la monographie d'entreprise¹⁵. Ce type pionnier de *Public History*, mené dans le cas rare de Landmann par un recours étendu à la littérature secondaire et à la critique des sources, n'a alors rien de disqualifiant sur le plan scientifique, tout au contraire. Le sujet des deux études dit sans détour l'intérêt de leur auteur pour les finances publiques et le rôle précoce joué par certaines villes et cantons suisses dans la circulation internationale des capitaux. On retrouvera ces thématiques dans les travaux de la maturité, notamment dans un fameux texte consacré, en 1916, à l'exportation suisse du capital, nous y reviendrons¹⁶. Mais, posant en filigrane la question des relations entre pouvoirs publics et développement du secteur financier, plus largement, du rôle de l'État et des banques dans l'économie publique, l'étude sur le Trésor bernois et le livre sur la Banque Leu interviennent à point nommé dans le contexte politique des années 1900.

13. Hermann Blocher, Julius Landmann, *Die Belastung des Arbeiterbudgets durch den Alkoholgenuss: Eine sozialstatistische Studie auf dem Gebiete der Alkoholfrage*, Bâle: Friedrich Reinhardt, 1903; Julius Landmann, *Die Arbeiterschutzgesetzgebung der Schweiz*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1904; du même, «Die Ausdehnung des Arbeiterschutzes in Frankreich (Das Gesetz vom 11. Juli 1903)», *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, N° 19, 1904, pp. 348-377.

14. Julius Landmann, «Die auswärtigen Kapitalanlagen aus dem Berner Staatsschatz im XVIII. Jahrhundert. Eine finanzhistorische Studie», *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, N° 28, 1903, pp. 1-128, 29, 1904, pp. 1-92.

15. Julius Landmann, *Leu & Co: 1755-1905: ein Beitrag zur Geschichte der öffentlichen und privaten Kreditorganisation*, Leu AG (éd.), Zurich: Orell Füssli, 1905.

16. Julius Landmann, «Der schweizerische Kapitalelexport», *Journal de statistique et revue économique suisse*, 1916, pp. 389-415.

UN CERTAIN ART DU PLACEMENT

C'est que le lourd dossier de la création d'une banque centrale de la Confédération n'avait plus guère avancé depuis le rejet, en votation populaire, du projet de Banque d'État de 1897¹⁷. Appelée de longue date par des démocrates tels que Curti, mais aussi par une aile moins sociale du courant radical, la centralisation du régime fiduciaire s'était heurtée à l'opposition conjuguée des fédéralistes, soucieux de conserver aux cantons les bénéfices tirés de l'émission monétaire, et des milieux du grand commerce et de l'industrie, acquis au principe d'une centralisation, mais partisans d'une institution en mains privées. Dans le cadre des négociations préparlementaires qui aboutiront finalement au consensus législatif de 1905, prélude à l'ouverture, deux ans plus tard, de l'actuelle Banque nationale suisse, Landmann publie, fin 1903, deux longs articles sur l'histoire et la situation du régime d'émission fiduciaire en Suisse, dans lesquels il conclut à l'urgence d'une centralisation¹⁸. L'un paraît en France, dans la célèbre *Revue d'économie politique*, fondée et dirigée par Charles Gide (1847-1932), théoricien du courant dit de l'économie sociale, l'autre dans l'organe prestigieux de la foisonnante École autrichienne, le *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung* alors édité par Eugen von Böhm-Bawerk (1851-1914), économiste plusieurs fois ministre, dont Schumpeter comparait l'œuvre théorique à celle d'un « Marx bourgeois »¹⁹.

À ce volet scientifique, Landmann ajoute un volet empirique et politique. Dans une série d'articles publiés à l'été 1903 par la *Neue Zürcher Zeitung*, il s'interroge, d'abord, sur le montant des entrées fiscales que leurs instituts d'émission respectifs procurent aux cantons et sur la possibilité qu'aurait une banque centrale de les dédommager à concurrence des mêmes sommes. Puis, dans la foulée, il adresse un questionnaire portant sur ces objets aux responsables des finances cantonales, aux directeurs des instituts d'émission concernés et à quelques politiciens versés ou impliqués

17. Rolf Zimmermann, *Volksbank oder Aktienbank? Parlamentsdebatten, Referendum und zunehmende Verbandsmacht beim Streit um die Nationalbankgründung, 1891-1905*, Zurich: Chronos, 1987.

18. Julius Landmann, « La question des banques d'émission en Suisse. Histoire et état actuel », *Revue d'économie politique*, 1903, pp. 865-887, 1904, pp. 1-11; du même, « Die Notenbankfrage in der Schweiz. Geschichte und gegenwärtige Stand », *Zeitschrift für Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung*, 1903, pp. 1-70.

19. Joseph Aloys Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique*, vol. 3. *L'âge de la science (De 1870 à J.-M. Keynes)*, Paris: Gallimard, 2004 (1954), p. 136.

dans le domaine²⁰. Enfin, en octobre de la même année, il vient présenter les résultats de cette *enquête*, un peu à la manière, outre-Rhin, du *Verein für Sozialpolitik*, devant la très choisie Société statistique et économique de Bâle, au sein de laquelle Geering et Milliet lui ont assuré ses entrées dès 1900.

Concluant à la possibilité d'assurer aux cantons une compensation financière supérieure aux entrées fiscales que leur procurait l'émission fiduciaire, cette pierre apportée au futur édifice de la Banque nationale suisse (BNS) trace le chemin de l'intégration prochaine de Landmann à la haute administration dudit établissement. Un très substantiel commentaire historique et critique de la Loi fédérale du 6 octobre 1905 sur la BNS, édité aussitôt après la publication de celle-ci, le signale à l'attention des autorités²¹. Milliet de recommander le jeune homme de 28 ans aux deux grands artisans du compromis de 1905, le conseiller fédéral Robert Comtesse (1847-1922) et le conseiller national radical Johann Daniel Hirter (1855-1926), président de la BNS, et Landmann d'entrer, en octobre 1906, au service de cette toute nouvelle institution²². Il y restera jusqu'en mars 1910. Chargé de la rédaction des règlements et ordonnances internes de la Banque, secrétaire du Comité et du Conseil de banque, dont il rédige les procès-verbaux, il est aussi admis à siéger, en tant que remplaçant, aux séances de la direction. À cet observatoire privilégié sur la pratique quotidienne d'un institut central, s'ajoute son rôle au sein du bureau de statistique de la banque, qu'il organise et dirige lui-même: de là sortiront les premières statistiques d'ensemble sur l'état de développement du monde bancaire suisse²³.

En termes de logique de carrière, d'étendue et d'influence potentielle du champ d'activité, ce changement d'orientation professionnel n'est pas mauvais: si la fin du XIX^e siècle est, en Suisse, une période de fort progrès dans le domaine de la législation sociale, le début du XX^e siècle est beaucoup moins favorable. Sur le plan académique et politique, le terrain paraît même assez arpenté,

20. Sur tout cela, cf. Julius Landmann, *Das Finanzinteresse der Kantone an der zentralen Notenbank. Ergebnisse einer Enquête. Vortrag gehalten am 19. Oktober 1903 in der statistisch-volkswirtschaftlichen Gesellschaft zu Basel*, Zurich: Neue Zürcher Zeitung, 1903.

21. Julius Landmann, *Das schweizerische Bankgesetz: Untersuchungen zur Geschichte und Kritik der schweiz. Notenbankgesetzgebung, insbesondere des Bundesgesetzes vom 6. Oktober 1905 über die schweizerische Nationalbank*, Zurich: Orell Fussli, 1905.

22. Annette Baudraz, *op. cit.*, pp. 20-21.

23. Gaston Jaquemet, «135 Jahre Bankstatistik in der Schweiz. Die Entwicklung der Fragestellung», *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, 1959, pp. 389-415.

pour ne pas dire un peu encombré par d'autres productifs et brillants émigrés, dont le professeur Naum Reichesberg, et la législation sociale plutôt en reflux, après qu'en mai 1900 la Lex Forrer sur l'assurance maladie et accident a été balayée en votation populaire²⁴. Certes, avant d'entrer à la BNS, Landmann était sans conteste un spécialiste chevronné de la protection légale du travail. Déjà reconnu en Suisse et à l'étranger, il aurait pu poursuivre ses activités éditoriales dans ce seul domaine: c'est d'ailleurs lui – et non Reichesberg, par exemple – qui codirigera, quelques années plus tard, les travaux officiels sur les assurances sociales et le droit ouvrier publiés à l'occasion de l'Exposition nationale de 1914 à Berne.

Reste que, du point de vue scientifique et législatif, le monde bancaire était alors un champ de recherches et d'activités en friche, beaucoup moins encombré mais au moins aussi central, par l'importance des problèmes ouverts, que la question du règlement de la question sociale par voie législative, qui était au centre des activités de l'Office international du travail. À cet égard, il n'est pas indifférent de noter que, abstraction faite de ses capacités hors du commun, Landmann s'imposera d'autant mieux sur ce nouveau terrain que ses activités à la BNS, la poursuite de ses travaux en histoire et en législation bancaire, suivie du professorat qui en résultera, le désignent comme l'un des très rares universitaires suisses spécialisés avant-guerre dans le domaine financier et, qui plus est, un des premiers historiens professionnels du monde bancaire helvétique. Signe de cette légitimité scientifique et, sans doute aussi de la rareté des compétences équivalentes, c'est encore lui – alors qu'il est aussi responsable des travaux présentés dans la section de la législation sociale – qui suscite et codirige, dans le cadre de l'Exposition nationale de 1914, la rédaction et la publication de sept monographies sur l'histoire et la situation des principaux organismes de banque en Suisse²⁵!

24. Sur le travail de Reichesberg en matière de législations sociales, cf. Michel Beuret, *Naum Reichesberg (1867-1928). Un statisticien ukrainien au service d'une nouvelle législation sociale en Suisse*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Lausanne: 1998, p. 30.

25. Arthur Stampfli, *Die schweizerischen Kantonalbanken*, Herausgegeben aus Anlass der schweizerischen Landesausstellung Bern 1914, Zurich: Orell Füssli, 1914, p. 3.

UN SAVANT DYNAMIQUE

Landmann obtient, fin 1909, l'ordinariat d'économie politique (avec accent sur le commerce) de l'Université de Bâle. La chaire, qui vient s'ajouter à celle qui existe déjà pour l'économie et la statistique, est nouvelle. Elle doit sa création au soutien politique et financier des milieux bancaires bâlois, qui subventionnent le poste à hauteur de 3500 francs suisses par an²⁶. Une grande banque de la place, par l'intermédiaire d'une fondation d'encouragement aux hautes études commerciales, et l'inévitable Traugott Geering, flanqué du conseiller d'État responsable de la curatelle de l'Université de Bâle, ont en fait manœuvré pour court-circuiter les juristes, rétifs à la création d'une deuxième chaire d'économie, et y imposer Landmann, qui n'a ni l'habilitation ni le titre de privat-docent requis. Sur le plan légal, comme l'a bien montré A. Baudraz, la création de cet enseignement, comme la nomination de Landmann, est un coup de force²⁷. Regardant le positionnement de Bâle sur le champ des sciences sociales, alors en pleine phase d'institutionnalisation, ce coup de force tient presque du coup de génie. En effet, alors que la cité rhénane était un peu à la traîne dans le domaine des études économiques, l'arrivée de Landmann leur impulse un essor décisif, faisant pour quelques années de Bâle un des pôles moteurs du développement de ces disciplines en Suisse. Quant aux milieux bancaires locaux, leur intérêt à encourager ce mouvement est peut-être moins lié au besoin de diplômés mieux formés aux métiers de la banque qu'aux attaches ainsi créées avec une chaire universitaire susceptible d'offrir des services scientifiques, voire, à l'occasion, de fournir une caution académique aux luttes de la profession dans les débats politiques du temps. Et, quelles qu'aient été leurs attentes à cet égard, force est d'admettre que les premières initiatives du professeur Landmann les dédommageront à proportion de l'investissement consenti.

Côté pratique, son rôle séminal dans la fondation, en 1912, de l'Association suisse des banquiers (ASB) constitue sans doute l'apport le plus décisif de Landmann à la structuration interne du monde bancaire suisse²⁸. Destinée à réguler les conditions de la

26. Rudolf Jaun, *Management und Arbeiterschaft. Verwissenschaftlichung, Amerikanisierung und Rationalisierung der Arbeitsverhältnisse in der Schweiz 1873-1959*, Zurich: Chronos, 1986, pp. 42-43

27. Annette Baudraz, *op. cit.*, pp. 23-26.

28. Voir Traugott Geering, «Zum Abschied von der Schweiz», *Journal de statistique et revue économique suisse*, 1927, p. 553; Annette Baudraz, *op. cit.*, p. 28.

concurrence interbancaire et à agréger les intérêts corporatifs du secteur au niveau national, cette association faitière comble le déficit organisationnel dont souffrait encore la profession par rapport à d'autres agents économiques, à commencer par la grande industrie suisse d'exportation ou la paysannerie. Sa domiciliation à Bâle, place en relative perte de vitesse vis-à-vis du Zurich bancaire, est un hommage rendu à l'origine des initiants, et renforce la visibilité de la cité rhénane face au centre financier montant de Suisse orientale. Plus technique, l'expertise de Landmann (1911) dans le processus de révision de la Loi sur la Banque cantonale de Bâle, permet de légitimer le renforcement du poids des autorités publiques sur la surveillance de cet établissement et vaut au professeur un poste, plus instructif que lucratif, dans les instances de contrôle de l'institut²⁹. Enfin, ses conférences et écrits contre les projets, avortés, de Caisse hypothécaire fédérale et de Caisse d'épargne postale, reçoivent l'approbation soulagée des opérateurs bancaires dont ces créations concurrentes auraient lésé les intérêts³⁰.

Durant la période passée à la Banque nationale et les premières années de l'ordinariat, Landmann oriente le gros de ses publications scientifiques sur des thèmes d'histoire financière, dont une ample étude consacrée à la situation des finances de l'Helvétique, parue en 1909 dans le *Politisches Jahrbuch* de Carl Hilty (1833-1909) et un long article traitant de l'histoire du crédit public, livré au *Finanz-Archiv* en 1912³¹. En outre, il continue de travailler sur les questions de législation bancaire. Fin 1908 et début 1909, il place, toujours outre-Rhin dans le *Finanz-Archiv*, une contribution appelant à une modification de la loi bancaire allemande³². L'année même de sa nomination à Bâle, la National Monetary Commission, mise sur pied outre-Atlantique pour renseigner les autorités américaines sur les pratiques bancaires européennes, publie une

29. Julius Landmann, *Gutachten zur Revision des Gesetzes betr. Errichtung einer Basler Kantonalbank*, Bâle: Reinhardt, 1911.

30. Julius Landmann, *Ein Votum gegen eine eidg. Postsparkasse*, Genève: Soullier, 1912; du même, *Bankpolitische Tagesfragen: ein Votum gegen die eidgenössische Hypothekenbank: ein Votum gegen die Postsparkasse: zwei Vorträge*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1913.

31. Julius Landmann, «Die Finanzlage der Helvetischen Republik», *Politisches Jahrbuch der schweizerischen Eidgenossenschaft*, N° 23, 1909, pp. 13-160; du même, «Zur Entwicklungsgeschichte der Formen und der Organisation des öffentlichen Kredites», *Finanz-Archiv*, N° 29, 1912, pp. 1-69.

32. Julius Landmann, «Zur Abänderung des deutschen Bankgesetzes», *Bank-Archiv*, N° 8, 1908/1909, pp. 161-171 et 181-188.

livraison renouvelée et élargie (269 pages) de son commentaire historico-critique de la Loi sur la Banque nationale suisse³³.

En 1910, la fondation, sous son impulsion, des Archives économiques suisses de Bâle, soutenue par les milieux qui ont épaulé sa nomination à l'Université, permet à Landmann d'organiser un séminaire d'histoire économique (*Seminar für Wirtschaftsgeschichte und Wirtschaftskunde*), rattaché à cette institution. Sont ainsi mis à la disposition des étudiants et du public des fonds d'archives d'entreprise et un matériel informatif d'une ampleur sans précédent sur la vie économique suisse. En aval, avec Milliet et Geering, la création, chez l'éditeur bernois Stämpfli, de la collection des *Beiträge zu schweizerischen Wirtschaftskunde*, à laquelle est associée Gottlieb Bachmann (1874-1947), professeur de sciences commerciales et d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich, futur président de la Banque nationale suisse, fournit un débouché aux études et thèses effectuées sous la direction des deux enseignants. Enfin, confirmant son intégration à une certaine sociabilité savante helvétique, Landmann est élu, dès 1914, à la tête de la rédaction du *Journal de statistique suisse*, l'organe de la Société suisse de statistique dont la présidence vient de passer à Milliet³⁴. Aussitôt élargie en un *Journal de statistique et revue économique suisse*, la publication gagne en légitimité comme en rigueur théorique, sous une rédaction innovante et plutôt autoritaire, que le pupille de Milliet conservera jusqu'en 1925³⁵. Participant d'un travail de formalisation scientifique et de mise en visibilité des problèmes économiques et sociétaux contemporains, la revue s'impose bientôt comme un lieu fort des échanges entre monde académique et haute administration publique. À cet égard, le *Journal* est un pont d'importance stratégique pour Landmann, dont les activités de praticien – pour ainsi dire testées avec la fondation de l'ASB et son rôle dans la refonte de la Loi sur la banque cantonale de Bâle – s'honorent bientôt de missions d'expertises en cascades. Elles lui seront, cette fois, confiées par les plus hautes autorités de l'État et sur des questions cruciales, puisqu'elles touchent au contrôle des

33. Julius Landmann, *The Swiss Banking Law. Study and Criticism of the Swiss Legislation Respecting Banks of Issue, and Especially of the Federal Act of October 6, 1905. Concerning the Swiss National Bank*, Washington: National Monetary Commission, 1910.

34. Thomas Busset, Diana Le Dinh, «Le *Journal de statistique suisse*, 1864-1914: de la prédominance de l'éclectisme à l'émergence d'un discours de spécialistes», *Les Annuelles*, N° 4, 1993, pp. 85-101.

35. Cf. Hans Ulrich Jost, *op. cit.*, pp. 9-59.

banques, à la fiscalisation du marché des capitaux et des revenus tirés des placements mobiliers.

HAUTEUR THÉORIQUE ET PRATIQUES NATIONALES

Nommé professeur dans des conditions discutables, passant pour l'intellectuel organique des milieux bancaires, notamment en raison du soutien qu'ils ont apporté à la création de sa chaire, Landmann a essuyé de violentes attaques mettant en cause sa qualité de savant et son indépendance d'expert. Entre 1910 et 1913, une feuille bâloise – non contente de revenir à plusieurs reprises sur les passe-droits académiques dont a bénéficié Landmann et sur sa supposée collusion avec les grandes banques – glose sur ses origines étrangères et juives, qui le rendraient inapte à saisir les réalités suisses³⁶. Sans conséquences sur la carrière du Landmann d'avant les grandes expertises réalisées pour le compte de la Confédération, ce genre de campagne sera reconduit une décennie plus tard, mais dans des lieux réputés plus policés et assurément plus influents du débat politique helvétique: les Chambres fédérales. Là, c'est la sévérité des *critiques* de Landmann aux milieux bancaires qu'on fustige, pressant le Conseil fédéral de se défaire d'un expert d'importation dont le délit de franchise, concernant le pouvoir des banques et les privilèges fiscaux, est regardé comme étranger à la culture politique nationale³⁷.

Si le fond xénophobe demeure, et s'est même aggravé depuis qu'avec la Première Guerre mondiale les thèmes de l'*Überfremdung* et du *Schweizertum* ont pris leurs quartiers dans l'espace public, les motifs qui sont à l'origine de ce rappel aux origines ont changé. Les milieux qui portent à présent les plus rudes attaques viennent du monde bancaire, celui-là même dont Landmann a fécondé l'organisation sectorielle en 1912, via son rôle dans la fondation de l'ASB. Le premier grand mandat fédéral du professeur bâlois, qui lui vient du conseiller fédéral radical Edmund Schulthess (1869-1944), inaugure les débuts de cette disgrâce: il s'agit du premier projet de loi fédérale sur «l'exploitation et la surveillance des banques».³⁸

36. Cf. Annette Baudraz, *op. cit.*, p. 32.

37. Sébastien Guex, «Est-il encore possible de vivre heureux dans notre patrie?» Splendeurs et misères d'un expert financier du Conseil fédéral: l'éviction de Julius Landmann (1914-1922)», *Revue suisse d'histoire*, N° 3, 1995, pp. 398-414.

Cette tentative d'incursion législative dans le domaine des activités bancaires s'explique par la série de krachs qui a suivi l'ouverture de la Banque nationale suisse: entre 1909 et 1914, 70 établissements d'importance petite ou moyenne disparaissent du champ bancaire suisse. Ils laisseront pour plus de 100 millions de francs suisses de pertes recensées en 1915, dont une grande moitié au détriment des fonds de tiers (dépôts) qui leur ont été confiés³⁹. Le phénomène est en partie lié aux bouleversements structurels (concentration du tissu bancaire) provoqués par la fin tardive d'un régime d'émission fiduciaire obsolète et en partie lié à l'incompétence, à l'incurie, voire aux agissements frauduleux encouragés par le vide juridique que la nouvelle loi se propose de combler⁴⁰.

Landmann rédige le premier avant-projet de la loi entre avril et juin 1914. Procédé néocorporatiste typiquement helvétique, le travail est transmis confidentiellement au Comité directeur de l'ASB, qui le critique vertement⁴¹. Docile, l'expert du Conseil fédéral revoit sa copie, dont la version allemande est prête en janvier 1916. Parmi les dispositions essentielles de ce projet, signalons: l'introduction d'un droit de concession en main de l'État central; des prescriptions communes concernant la confection et la lisibilité des comptes; l'obligation, pour certaines catégories d'établissements, de publier leur bilan; le renforcement des organes de contrôle fiduciaire extérieurs; et, surtout, la création d'un office fédéral des banques et d'une commission fédérale de surveillance désignée par l'État⁴².

Cette dernière proposition, comme l'ensemble de la loi du reste, n'impliquait en rien que les autorités gouvernementales a fortiori le fisc helvétique disposent d'un quelconque droit de regard ou de visite dans les comptes bancaires ouverts en Suisse. Mais, comme l'a bien vu H. Bänziger⁴³, elle se heurtera à une résistance d'autant

38. (Note de la p. 65.) Julius Landmann, *Projet d'une loi fédérale concernant l'exploitation et la surveillance des banques avec exposé des motifs à l'appui*, Berne: Département de l'Économie Publique, 1916.

39. Ernst Wetter, *Bankkrisen und Bankkatastrophen der letzten Jahre in der Schweiz*, Zurich: Orell Füssli, 1918, p. 2.

40. Franz Ritzmann, *Die Schweizer Banken. Geschichte, Theorie, Statistik*, Berne/Stuttgart: 1973, pp. 110-112.

41. Annette Baudraz, *op. cit.*, p. 37.

42. Voir Hugo Bänziger, *Die Entwicklung der Bankenaufsicht in der Schweiz seit dem 19. Jahrhundert*, Berne/Stuttgart: Haupt, 1986, pp. 43-46.

43. Hugo Bänziger, *op. cit.*, p. 48.

plus vive qu'en 1916, des belligérants tels que la France et l'Allemagne commencent enfin à fiscaliser les immenses coûts financiers provoqués par la guerre (essentiellement couverts, jusque-là, par l'emprunt et la planche à billets) : premières rentrées de l'impôt sur le revenu et introduction d'une taxation des bénéfices de guerre dans l'Hexagone ; premier impôt extraordinaire sur les bénéfices de guerre voté outre-Rhin en juin 1916⁴⁴.

Or, traditionnellement, l'aggravation de la pression fiscale à l'étranger renforce les capacités de drainage du monde bancaire helvétique, dans la mesure où, notamment, les déposants étrangers domiciliés à l'extérieur ne sont pas frappés par les impôts suisses et que le secret bancaire, à moins de poursuites pénales, les protège très efficacement de la curiosité du fisc de leur propre pays. On présage bien, dans ces conditions, du type d'accueil que le monde bancaire suisse peut réserver à cette entreprise législative. Aux yeux des banquiers, une telle loi risque d'alarmer les déposants étrangers et de porter atteinte à un de leurs atouts décisifs face à la concurrence internationale : non pas même en soi, la loi n'étant en rien hostile au principe du secret et de la liberté des banques, mais par les seuls commentaires que la discussion de cette loi pourrait susciter à l'étranger. Il est également vrai que, dans le solide exposé des motifs à l'appui de son projet, Landmann ne farde guère sa description du monde bancaire suisse. Dans le vide juridique actuel, explique-t-il notamment, « tout escroc notoire sortant de prison peut fonder une banque par actions et prendre des acolytes comme administrateurs ou directeurs »⁴⁵. L'urgence de légiférer en la matière lui paraît d'autant plus forte que ce ne sont pas seulement les nouveaux entrants qu'il faut soumettre à certaines conditions légales, mais l'ensemble de la profession dont, selon lui, les pratiques seront d'autant moins réformables que l'État tardera à fixer des règles communes au commerce de banque : « Chaque année, les établissements s'attachent de plus en plus à leurs habitudes, [...] chaque année se développent les opérations et la puissance des banques et avec elles la source de résistance qu'opposent toujours les grands établissements aux réformes qui ne répondent pas absolument à leurs idées habituelles et à leur organisation invétérée. »⁴⁶

44. Gerald D. Feldman, *The Great Disorder. Politics, Economics, and Society in the German Inflation, 1914-1924*, New York/Oxford : Oxford University Press, 1993, p. 41.

45. Julius Landmann, *Projet d'une loi fédérale*, op. cit., p. 119.

46. *Ibid.*, p. 41.

Des propos d'une franchise (et peut-être aussi d'une lucidité) inaccoutumée sous la plume d'un expert fédéral.

On sait ce qu'il advint du travail de Landmann: s'étant procuré un exemplaire du manuscrit à l'été 1916, l'ASB, efficacement appuyée par la BNS, multiplie pressions et manœuvres dilatoires pour tuer dans l'œuf ce projet de loi avant même le démarrage du processus législatif, prévu pour fin 1916 début 1917. Affirmant de concert que les propositions Landmann sont attentatoires «au secret professionnel»⁴⁷ du banquier comme aux intérêts de la place financière suisse (deux arguments discutables)⁴⁸ et, surtout, qu'à être éventées elles feraient aussitôt le lit de la concurrence étrangère, l'ASB et la Banque nationale réussissent à persuader Schulthess de la nocivité du projet Landmann. Et le gouvernement de renoncer bientôt à légiférer, de se faire retourner les quelques exemplaires confidentiels du projet de loi encore en circulation (pour soustraire la question à toute publicité éventuelle), puis de renvoyer l'examen des propositions Landmann aux calendes grecques⁴⁹.

SE SOUMETTRE OU SE DÉMETTRE

Sébastien Guex a parfaitement mis en relation l'aplatissement du Conseil fédéral dans cette affaire avec l'endettement croissant de la Confédération⁵⁰. Depuis 1911, le Syndicat d'Émission des banques suisses, association des deux principales organisations cartellaires du monde bancaire helvétique, détermine en grande partie les conditions d'accès de l'État au marché indigène du capital⁵¹; or, durant la guerre, la position du Syndicat est évidemment

47. Selon l'expression de Rodolphe de Haller (1874-1962, vice-président de la Direction générale de la BNS), citée par Sébastien Guex, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*, Lausanne: Payot, 1993, p. 218.

48. Annette Baudraz, *op. cit.*, pp. 37-38; Sébastien Guex, «Est-il encore possible...», *op. cit.*, pp. 405-406.

49. Dans son rapport de gestion pour 1916, le Conseil fédéral publie ce laconique faire-part de décès: «Les travaux préparatoires pour la promulgation d'une loi fédérale concernant l'exploitation et la surveillance des banques ont subi quelque retard, certains points ayant fait l'objet d'un examen supplémentaire. Le projet et l'exposé des motifs sont entièrement imprimés en langues allemande et française. Nous avons différé la publication, le moment actuel ne paraissant pas propice pour une discussion approfondie et objective du projet et des questions qui s'y rattachent»; cf. «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1916», *Feuille Fédérale*, vol. 2, Berne: Wyss, 1917, p. 421.

50. Voir Sébastien Guex, *La politique monétaire...*, *op. cit.*, pp. 217-218.

51. Robert von Moos, *Die corporative Organisation des Bankgewerbes in der Schweiz (Bankverbände)*, Diss. Zürich, Zurich: Selbstverlag des Verfassers, 1922, pp. 28-34.

d'autant plus forte que les possibilités d'émettre des emprunts publics extérieurs sont également moindres et que le déficit budgétaire se creuse. Deux paroles résument parfaitement, d'une part, la ligne fondamentale que les autorités fédérales entendent suivre dans leurs relations générales avec leurs bailleuses de fonds et, d'autre part, comment la dépendance de l'État vis-à-vis de ses intermédiaires financiers génère une (con)fusion de plus en plus sensible entre intérêts publics et intérêts bancaires. La première date de février 1916; elle émane de l'initiateur même du projet de loi sur les banques, E. Schulthess, qui passe pour le plus interventionniste de ses six collègues du Conseil fédéral: «[...] c'est grâce à la liberté d'agir qu'on leur a laissée que les banques suisses sont devenues grandes et efficaces»⁵². Rappelons qu'à cette époque Landmann venait de remettre à Schulthess la copie définitive de son projet de loi sur les banques! La seconde est une déclaration publique, faite aux Chambres fédérales et datant de septembre 1918; elle émane du conseiller fédéral catholique-conservateur Guiseppe Motta (1871-1940), chef du Département des finances et des douanes: «Sans l'organisation de nos banques, sans le puissant appui qu'elles ont apporté au pays [pendant la Guerre, n.d.l.a.] il aurait été impossible à la Confédération de faire face à ses tâches financières formidables [...]. Le crédit du pays est solidaire du crédit des banques elles-mêmes.»⁵³

C'est précisément parce qu'il n'a pas voulu emprunter ce nouveau chemin de Damas que la situation du professeur Landmann va rapidement se dégrader⁵⁴. Un mot, d'abord, sur les deux affaires qui sont à l'origine directe de la déconfiture de l'intéressé en tant qu'expert du Département des finances. Durant la guerre et l'immédiat après-guerre, le conseiller fédéral Motta, inquiet de la situation des finances de la Confédération, est contraint de mettre en œuvre une série d'impôts nouveaux. Parmi ceux-ci, la taxation fédérale des titres mobiliers et des effets de change (négocié entre 1916-1918), et l'imposition sur les coupons des papiers valeurs (négocié entre 1919-1921), qui, bon an mal an, vont dégager, certes loin derrière les recettes provenant du nouveau tarif douanier de 1921 (négocié, lui, en six mois), une source de

52. Cité par Robert von Moos, *op. cit.*, p. 244.

53. *Ibid.*, p. 217.

54. Sur la liquidation de Landmann, voir Sébastien Guex, «Est-il encore possible...», *op. cit.*, pp. 398-414 et Annette Baudraz, *op. cit.*, pp. 56-75.

revenu non négligeable⁵⁵. Notre expert reçoit pour mandat de participer à l'élaboration de ces deux lois fiscales, qui regardent prioritairement le monde bancaire suisse et les détenteurs de capitaux.

Les deux projets originellement élaborés par Landmann n'avaient rien d'une mise en coupe réglée des principaux contribuables visés, ceux-ci n'étant d'ailleurs pas hostiles au principe même de telles taxations⁵⁶. Au nom du sacrifice fiscal ainsi consenti, ces prélèvements comportaient en effet l'avantage de détourner une partie de la population du champ d'influence qu'était en train de déployer la gauche en appelant à l'introduction d'un impôt fédéral direct sur les revenus et la fortune⁵⁷. L'un comme l'autre de ces deux projets furent cependant l'occasion, quant à leur contenu, d'un long et difficile accouchement. Alors que le contribuable ordinaire est rarement invité à définir lui-même l'évaluation de la masse imposable ou le taux de taxation, encore moins les mesures de contrôle et le cas échéant, le barème des amendes qui lui seront appliqués, c'est à peu près ce qui s'est produit ici. Les représentants des cercles bancaires furent largement impliqués dans le processus législatif, au point même de composer parfois plus de la moitié des membres réunis dans les commissions préparatoires chargées de traiter ces questions. Le moins qu'on puisse dire, au vu des altérations successivement portées aussi bien à l'esprit qu'à la lettre de ces deux projets de loi, est que la pression fiscale de l'État – au grand dam d'un Landmann de moins en moins soutenu par Motta – s'est généralement arrêtée là où l'ASB jugeait que commençait l'intérêt bien compris des banques.

55. Le produit net de cet impôt sur les timbres dégagera, entre 1918 et 1930, un peu plus de 16% des recettes de la Confédération, soit de quoi couvrir environ 41% des dépenses afférant au service de la dette fédérale (dette CFF exclue) sur la même période; calculé par moi sur la base des chiffres du *Manuel statistique du marché financier suisse* (1944), pp. 200-202. Sur l'ensemble de ces dossiers cf. Julius Landmann, «Introduction», in *La loi fédérale sur les droits de timbre du 4 octobre 1917 et l'ordonnance d'exécution du 20 février 1918*, Zurich: Orell Füssli, 1918, pp. 24-43; Paul Amstutz, «Zehn Jahre eidgenössischer Stempelabgaben», *Journal de statistique et revue économique suisse*, 1927, pp. 629-646; Sébastien Guex, *La politique monétaire...*, op. cit., pp. 374-389; Sébastien Guex, «L'introduction du droit de timbre fédéral sur les coupons 1919-1921», in S. Guex, M. Körner et J. Tanner (éds), *Staatsfinanzierung und Sozialkonflikte (14.-20. Jh.)/Financement de l'Etat et conflits sociaux (14^e-20^e siècles)*, Zurich: Chronos, 1994, pp. 209-239.

56. Cf. entre autres, Traugott Geering, op. cit., p. 555.

57. Voir Hanspeter Schmid, *Wirtschaft, Saat und Macht. Die Politik der schweizerischen Exportindustrie im Zeichen von Staats- und Wirtschaftskrise (1918-1929)*, Zurich: Limmat Verlag, 1983, pp. 256-257.

Le conseiller fédéral catholique-conservateur Jean-Marie Musy (1876-1952), ancien banquier lui-même, successeur musclé de Motta aux Finances fédérales dès 1920, était moins que tout autre disposé à réviser le principe d'équivalence – entre intérêts bancaires et intérêts étatiques – qu'avait formulé son prédécesseur tessinois. Pour n'avoir pas partagé cette vision de l'État, dont la contrepartie logique revenait à faire, par exemple de la résistance fiscale des milieux possédants une sorte de vertu citoyenne (parce que favorable au développement de la place financière suisse), Landmann va s'opposer de front à ses anciens amis du monde bancaire et sortir de la réserve qu'il s'était imposé lors de l'enterrement sans pompe de son projet de loi sur les banques. A. Baudraz a fort bien montré comment l'intéressé fut dès lors progressivement mis à l'écart, blâmé au Parlement, victime derechef d'allusions xénophobes et antisémites, dans certains cas calomnié, avant que d'être, en 1922, démissionné et renvoyé à ses chères études par Musy, puis harcelé, comme le rappellera Salin dans son oraison funèbre de 1931, jusque dans ses plus vieux fiefs d'inscription intellectuelle et sociale⁵⁸. Il quittera la Suisse en 1927 pour prendre une chaire au prestigieux Institut für Weltwirtschaft und Seeverkehr de l'Université de Kiel.

LE DERNIER CAMÉRALISTE

Avant son départ pour Kiel, Landmann a encore, sur demande expresse de Schulthess, organisé et rédigé le monumental volume sur l'histoire économique et sociale de la Suisse préparé à l'occasion du 50^e anniversaire de la Constitution fédérale de 1874, sorti en allemand en 1925 et en français en 1927, sous le titre *La Suisse économique et sociale*⁵⁹. Sous ses aspects peut-être un peu vieillot de nos jours, cet ouvrage reste, peut-être, l'une des synthèses les plus intéressantes et érudites du développement de l'économie suisse au XIX^e siècle. Signe des avancées brisées avec le départ de Landmann, ce livre servira, dans les années 1940, à la formation du politologue et historien bernois Erich Gruner (1915-2001) dans le domaine de l'histoire économique.

58. Cf. Edgar Salin, *op. cit.*, p. 8; Sébastien Guex, «Est-il encore possible...», *op. cit.*, pp. 398-399 et 411-413.

59. Julius Landmann, «L'économie nationale suisse» in *La Suisse économique et sociale*, Ouvrage publié par le Département fédéral de l'économie publique, Einsiedeln: Benziger & C^e, 1927, pp. 1-384.

Chacun des projets de Landmann, du *Projet de loi fédérale sur les banques*, qui constitue, dans l'exposé des motifs, la première description du monde bancaire suisse envisagé comme système, à son *Préavis relatif à la question de l'introduction d'un droit de timbre sur les coupons* (1919) est un modèle du genre⁶⁰. Ressortent de ces projets, une véritable philosophie de l'État et de son rôle dans la société moderne, une appréhension historique de chacun des domaines touchés par le projet concerné, le tout servi par une érudition souvent ahurissante dans chacun des domaines abordés. Son travail consacré à la Loi fédérale sur les droits de timbre comporte une introduction historico-théorique de près de soixante pages, revenant, bien sûr sur la chronique des origines immédiates de ce nouvel impôt tout en proposant, outre des considérations théoriques approfondies sur les liens entre démocratie et fiscalité dans les États modernes, un retour sur l'histoire financière suisse depuis la République helvétique, une mise en perspective historique de l'origine des droits de timbre, renvoyant à une bibliographie d'une bonne centaine d'ouvrages dont certains publiés au XVIII^e siècle⁶¹.

Qualifié par son éminent collègue de Kiel, Hermann Kantorowicz (1877-1944), de dernier des caméralistes, Landmann se réclamait, du point de vue méthodologique, de l'éclectisme critique⁶². De même qu'il considérait son implication auprès de l'État comme une sorte de mission attachée à sa qualité de savant, il voyait dans ces expertises de véritables travaux académiques. Une grande partie de sa formation universitaire, sa manière scientifique, et sa volonté d'intervenir en tant que savant dans l'espace public pour documenter l'action de l'État et influencer sur celle-ci fait de lui, on l'a dit, un représentant tout à fait typique de l'École historique allemande. Il concentre de cette tradition à peu près tout ce qui nous apparaît aujourd'hui comme les ambiguïtés idéalistes et élitaires de ce courant, dans son rapport au politique et à la société, à une époque où, en Suisse comme ailleurs, l'instance de légitimation du pouvoir et des États nationaux ne peut plus se

60. Julius Landmann, *Préavis relatif à la question de l'introduction, par voie de législation fédérale, d'un droit de timbre sur coupons et sur bonifications d'intérêt, avec projet de loi et exposé des motifs*, Berne: Wyss Erben, 1919.

61. Julius Landmann, *La Loi fédérale sur les droits de timbre du 4 octobre 1917 et l'ordonnance d'exécution du 20 février 1918*, Zurich: Orell Füssli, 1918, pp. 3-60.

62. Hermann Kantorowicz, *Trauerrede auf Julius Landmann*, Kiel: Schmidt & Klauinig, 1932, p. 5.

satisfaire des seules figures, compétences et récits offerts par l'histoire politique traditionnelle. Incarnant, en même temps, les qualités méthodologiques et théoriques indéniables d'une école multiforme qui s'est efforcée d'appréhender les manifestations de la vie sociale dans leur dimension historique et conflictuelle, Landmann s'est finalement heurté de front aux milieux de l'économie privée, en particulier au monde financier suisse, dont l'influence grandissante sur le pouvoir d'État minait sa propre position de conseiller du Prince et lui paraissait contraire à l'intérêt général. De plus en plus rappelé à son exterritorialité et à ses origines juives et étrangères, Landmann était sans doute trop antisocialiste pour songer à défendre ses conceptions de l'intérêt général en se risquant à un rapprochement avec le mouvement ouvrier après la Première Guerre mondiale. C'est, au contraire, en collaborant discrètement sur plusieurs dossiers relatifs à la fiscalité, à l'exportation des capitaux et aux taux d'intérêts avec Ernst Laur (1871-1964), leader charismatique de la puissante Union suisse des paysans et chantre réactionnaire de la ruralité helvétique, que l'expert déchu tenta, sans grand succès, de décocher la flèche du Parthe au monde bancaire suisse. Ajoutons, pour terminer, que, bien que de haute culture germanique, Landmann résista mal à son exil forcé. À la différence, certes, de son cher collègue et ami Kantorowicz, qui prononça son éloge funèbre à Kiel, le dernier des caméralistes ne compta pas au nombre des 1200 enseignants juifs exclus des universités du Reich en 1933. On en connaît le motif simple et tragique : il s'était suicidé deux ans plus tôt, à l'hiver 1931. Soit, pour mémoire, l'année même du krach des banques allemandes, prélude à la plus grave crise bancaire de toute l'histoire de la place financière helvétique – mais aussi à l'adoption, près de vingt ans après le torpillage du projet Landmann, d'une loi fédérale sur les banques.

L'HISTORIENNE DE L'OMBRE: UNE QUESTION DE CHOIX, DE GENRE ET/OU DE GÉNÉRATION?

LILIANE MOTTU-WEBER (UNIVERSITÉ DE GENÈVE)

« Cette invisibilité dont je parle est due à une disposition particulière des yeux des gens que je rencontre. Elle tient à la construction de leurs yeux *internes*, ces yeux avec lesquels, par le truchement de leurs yeux physiques, ils regardent la réalité. Je ne me plains pas, je ne proteste pas non plus. Il est parfois avantageux de n'être pas vu, encore que, dans l'ensemble, cela vous porte plutôt sur les nerfs. Et puis, aussi, ces gens dont la vision est mauvaise se cognent à vous sans arrêt. »¹

Une précision d'abord, en guise d'avertissement. Une phrase avait certes retenu mon attention dans l'« appel à contributions » diffusé en vue de ce colloque: nous étions invité-e-s à un « questionnement sur le rapport des historiens et/ou de la production historique avec l'environnement social au sens large du terme [...], sur les conditions sociales de production de leurs œuvres, mais aussi [...] sur le rôle et la fonction de l'*historien* en tant qu'*intellectuel* dans la société et l'espace public ». Avec l'expression « environnement social au sens large du terme », ce libellé ne limitait pas l'engagement des historiens au domaine de la politique, ce qui élargissait l'éventail des personnes dont les auteurs de communications pouvaient présenter le cas. Toutefois, ne menant aucune recherche d'histoire contemporaine qui aurait pu me pousser à présenter un historien du XIX^e ou du XX^e siècle,

1. Texte tiré du prologue du livre – découvert durant mon séjour américain des années 1970 – de l'écrivain afro-américain Ralph Ellison, *The Invisible Man*, soit en français, *Homme invisible, pour qui chantes-tu?*, trad. de l'américain, Paris, 1969, p. 19. Sur cette thématique, voir aussi Renate Bridenthal, Claudia Koonz, (éds), *Becoming Visible. Women in European History*, Boston/London, 1977 (et rééditions).

je ne m'étais pas sentie concernée par cet appel. Il est même possible que les deux termes d'*historien* et d'*intellectuel*² m'aient rebu-tée, à mon insu, dans la mesure où ils étaient restés à la forme masculine, dans un texte qui, s'efforçant d'une manière remarquable d'utiliser un langage inclusif, réservait clairement une place aux femmes éventuellement intéressées par un sujet... féminin. Ce n'est donc finalement qu'après avoir été invitée à revenir plus particulièrement sur mon «ego-histoire» rédigée pour un volume consacré aux historiens romands en 2003³, que j'ai accepté de participer à ce colloque: il s'agissait de parler de mon itinéraire personnel d'historienne et de chercheuse, aussi modeste puisse-t-il paraître à côté de celui d'historiens prestigieux qui figurent dans le programme de cette session consacrée plus particulièrement à «l'activité publique et citoyenne des historien-ne-s»!

Coïncidence intéressante, plusieurs de ces exposés se rattachent à cette «histoire de cas» sur laquelle la revue *Traverse* revenait récemment. Le mien peut-il être considéré comme «représentatif», car «concentrant sur lui les caractéristiques typiques observées sur le plus grand nombre de cas»?⁴ Je l'espère, mais mon intention est surtout de rappeler à celles et ceux qui travaillent actuellement dans des conditions différentes, sinon toujours meilleures, quels ont été les difficultés et les obstacles – personnels et sociétaux – que les femmes de ma génération ont dû affronter au cours de leur carrière professionnelle. Que cet exercice soit par conséquent perçu comme faisant partie de ma militance d'historienne – voir plus bas –, et non comme un bilan complaisant ou un concentré de règlements de compte!

2. C'est moi qui souligne ces deux termes. Cette question du langage a mis du temps à être prise en compte par les Européens. Alors que certaines grandes maisons d'édition anglo-saxonnes avaient déjà publié, au début des années 1970, des directives visant à éviter – sinon bannir – les termes excluant les femmes, chez nous les revendications des féministes allant dans ce sens ont longtemps été accueillies par des sourires condescendants. En fait, on a rarement relevé le fait, par exemple, qu'avant les changements intervenus depuis quelques années, il était difficile pour des femmes de se sentir concernées (ou visées) par des offres d'emploi publiées dans la presse pour un «maître», un «animateur», un «directeur», un «représentant» ou un «professeur»!

3. Liliane Mottu-Weber, «*Ceci n'est pas une «carrière»*, ou des difficultés d'être à la fois autre et semblable», in Atelier H (éd.), *Ego-histoires: écrire l'histoire en Suisse romande*, Neuchâtel: Alphil, 2003, pp. 375-399; texte auquel on se reportera pour plus de détails.

4. Urs Germann, Marinette Meier, «Introduction», *Traverse. Revue d'histoire*, Zurich, 2006/2, p. 27.

FORMATION

Un regard d'ensemble sur ce qu'a été ma vie depuis mes études m'amène à relever que j'ai finalement passé des « sciences sociales, mention histoire » (intitulé de ma licence universitaire) à une histoire entremêlant l'économique, le politique, le culturel et le social. Ayant d'abord entrepris simultanément des études à l'École d'études sociales (ou École de « service social ») de Genève et à l'Université, j'ai transité imperceptiblement du désir quelque peu naïf d'œuvrer à la résolution des problèmes de la société dans laquelle je vivais, à la volonté de comprendre aussi l'origine de ces problèmes et leur évolution dans le passé. Au niveau de mes recherches et de mon enseignement, cette quête de plus de quarante ans m'a conduite de l'histoire économique et sociale à celle des femmes (ou des « genres », soit la *gender history* anglo-saxonne), en passant par l'histoire du travail et des techniques, des grèves, du droit, de l'instruction, de la médecine et des maladies, des réfugiés huguenots et du statut des étrangers, pour ne citer que les sujets les plus importants.

Du temps de mes études à Genève, les cours d'histoire économique qui nous étaient dispensés par Antony Babel représentaient une nouvelle façon d'aborder le passé qui allait bien au-delà de l'histoire, surtout événementielle, à laquelle on nous avait habitués. Pourtant cette histoire n'était pas encore influencée par l'école des Annales (et ses études de la conjoncture) : pour cela, il fallut attendre l'arrivée de Jean-François Bergier dans notre Université. Mais cet enseignement d'histoire économique de Babel était complété par ses cours d'« économie sociale », qui nous firent découvrir l'histoire du syndicalisme et du mouvement ouvrier, ainsi que celle du mouvement coopératif, lesquelles ne figuraient guère dans les manuels scolaires que nous avons utilisés jusque-là. Cette « nouvelle histoire » avant l'heure répondait bien au malaise que nous éprouvions au début des années 1960 dans un climat de prospérité économique – voire de « surchauffe » –, marqué par les spéculations de toute sorte (immobilière, financière, etc.). Nous qui étudions à une époque où les revendications de la « démocratisation » (et donc de la gratuité) des études et de la « participation étudiante » en étaient encore à leurs premiers balbutiements, dans des universités qui peinaient à s'adapter au changement, qui offraient peu de débouchés et qui reproduisaient les inégalités de la société en n'accueillant qu'une petite minorité de fils d'ouvriers et

de paysans et quelques dizaines de femmes dispersées dans les diverses facultés⁵.

J'ai eu ensuite le privilège de compléter mes études à l'étranger – à Paris et à New York, où j'accompagnais mon mari. Ces séjours furent l'occasion de me trouver confrontée à de nouvelles méthodes historiques mais aussi, d'encore plus près, aux problèmes politiques et sociaux liés aux inégalités sociales, à la décolonisation, au racisme et au «sexisme». Comme je l'ai montré dans mon «ego-histoire» citée plus haut, nous étions arrivés aux États-Unis au début des années 1970, à l'époque de la *black liberation*, de la *women's liberation* et de la *gay liberation*, donc d'une remise en question radicale du statut des «minorités» que représentaient les descendants d'esclaves en Amérique, les femmes et les homosexuels. Marquée par cette «conscientisation» – terme consacré pour ces différents processus de prise de conscience auxquels les étudiant·e·s des institutions les plus progressistes œuvraient aux États-Unis depuis les événements de 1968 –, j'entrepris dès mon retour en Suisse la rédaction de ma thèse⁶, tout en élevant nos deux enfants et en enseignant à mi-temps en tant qu'assistante en histoire économique.

UNE INTERACTION ENTRE LE PRÉSENT ET LE PASSÉ

Le bilan de mes travaux montre que la plupart des domaines dans lesquels j'ai travaillé sont intimement liés à mes engagements politiques ou citoyens dans la société de la deuxième partie du XX^e siècle, période au cours de laquelle il a fallu notamment se mobiliser contre plusieurs initiatives xénophobes, contre le statut

5. Les diverses contributions publiées dans «La fabrique des cultures: Genève 1968-2000», *Équinoxe: revue romande de sciences humaines*, 24, Genève, 2004, et dans «Contestations et Mouvements 1960-1980», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier* [désormais: *CHMO*], Lausanne: AEHMO et Éditions d'En bas, 21 (2005), reflètent bien l'atmosphère et les problèmes (concernant notamment les étudiants, la jeunesse et les femmes) de cette époque.

6. *Économie et Refuge à Genève au siècle de la Réforme: la draperie et la soierie (1540-1630)*, Genève, 1987, 540 p. (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, vol. 52). Il est peut-être utile de rappeler à des spécialistes d'histoire contemporaine que la lecture – extrêmement lente – de documents manuscrits du XVI^e siècle exige une formation en paléographie, et que les historiens de ma génération fonctionnaient sur le modèle des épaisses thèses d'État françaises, qui visaient à «faire le tour» du problème étudié. Les dépouillements d'archives furent donc très longs. Nous ne disposions par ailleurs à l'époque que de moyens rudimentaires pour traiter les informations que nous rassemblerions.

inhumain réservé aux saisonniers – et, plus récemment, aux requérants d'asile –, ou pour l'obtention du suffrage féminin, l'égalité entre hommes et femmes et une meilleure représentation des femmes dans le corps enseignant de l'Université. Il est vrai que le choix que je fis de mener des recherches et d'animer des séminaires sur l'histoire de ma propre ville, laquelle fut marquée par plusieurs vagues de réfugiés et de troubles sociaux et politiques entre le XVI^e et le XIX^e siècle, ne pouvait que favoriser ces liens. J'éprouvai même un plaisir particulier à donner des cours et à susciter quelques recherches d'étudiants sur les années révolutionnaires (1792-1798) et sur la période d'occupation française (1798-1813), deux périodes longtemps restées taboues, car considérées comme « honteuses », dans l'historiographie genevoise.

Tout cela par une sorte de processus de va-et-vient de mes réflexions entre le présent et le passé. À l'époque où j'envisageais de rédiger ma thèse, qui porte en partie sur le textile et ses artisans, une phrase de Jean-Pierre Bérenger, historien éclairé du XVIII^e siècle, m'avait frappée, bien avant que je m'intéresse plus tard aux révolutionnaires genevois et à leurs revendications : Bérenger faisait remarquer que « nos anciens historiens » parlaient des beaux habits que portaient les grands de la cité, mais ne disaient jamais « quelles mains s'occupaient à fabriquer ce drap, ces franges de fil d'or, de quel lieu on tirait la laine et la soye qui en formaient le tissu », ni comment on les transportait et dans quel pays on les exportait⁷.

Par ailleurs, à l'heure où l'on découvrait l'importance de la silicose et des ravages provoqués parmi les ouvriers par l'amiante et bien d'autres substances chimiques, je me rendais compte que peu d'historiens s'étaient intéressés aux gestes de l'artisan et de l'ouvrier, aux produits toxiques utilisés par les teinturiers et les bijoutiers, par exemple, aux accidents qui endeuillaient ateliers et chantiers⁸. Leur ignorance des questions techniques ne leur faisait-elle pas bien souvent confondre la chaîne et la trame des tissus, le

7. Jean-Pierre Bérenger, *Histoire de Genève depuis son origine jusqu'à nos jours*, Genève, 1772-1773, vol. VI, 1^{re} partie, pp. 85-86.

8. Sur ce sujet, voir Arlette Farge, « Les artisans malades de leur travail », *Annales ESC*, 32 (1977), pp. 993-1006, et deux récents dossiers des *CHMO* : « Victimes du travail », 20 (2004), et « Histoires de travail », 22 (2006). Ma contribution dans le premier dossier permet notamment de nuancer l'image quelque peu triomphaliste du magnifique essor de la Fabrique genevoise au XVIII^e siècle : Liliane Mottu-Weber. « Détourner les vapeurs de mercure, respirer l'air de la campagne. Péripéties de la lutte contre la maladie des doreurs à Genève (1750-1820) », *CHMO*, 20 (2004), pp. 7-26.

filage et le tissage, les moulins et les métiers, voire les quenouilles et les rouets!

De même, on pouvait remarquer que beaucoup d'ouvrages traitant des réfugiés réformés français et italiens des XVI^e et XVII^e siècles vantaient l'héroïsme de ces exilés, mais ne s'appesantissaient guère – sauf pour certaines familles prestigieuses – sur la manière dont la majorité de ces étrangers déracinés avaient réussi à survivre après leur arrivée, ni sur ce que leurs descendants étaient devenus au fil des décennies ou des siècles suivants. Obnubilé par la générosité de l'accueil réservé à ces nouveaux Genevois, on ne cherchait pas non plus à savoir en quoi les plus simples artisans avaient, eux aussi, bien que voués à une vie des plus précaires, contribué à la prospérité de la cité⁹.

Enfin, quelle n'avait pas été ma surprise de voir que, contrairement à ce qu'affirmaient la plupart des historiens, marqués par leur milieu et les mentalités forgées au XIX^e siècle, les femmes que je découvrais et observais dans les documents d'archives d'ancien régime étaient très nombreuses à exercer un métier ou une activité économique en sus de leurs tâches familiales et domestiques!¹⁰

Ces quelques observations furent autant d'incitations à explorer plus intensivement les fonds d'archives, pour en savoir plus sur l'économie, la production manufacturière et le commerce, les conditions de travail, les réfugiés et l'intégration – ou le rejet – des étrangers, ainsi que sur les femmes en général. Il s'agissait en quelque sorte de combler des lacunes, de corriger des regards biaisés.

Revenons maintenant à mon titre, avec ces trois mots clés: *genre*, *génération* et *choix*, qui me sont venus à l'esprit lorsque j'ai réfléchi sur la longue *invisibilité* qui caractérise les historiennes de ma génération – et qui en caractérise encore trop, que leurs compétences auraient dû mener à une véritable carrière universitaire.

9. Voir notamment mes études: «La Réforme à Genève: aussi une histoire de réfugiés», *Les Cahiers Protestants*, Lausanne, 1986, N° 3, pp. 30-36; «Marchands et artisans du second Refuge à Genève», dans *Genève au temps de la Révocation de l'Édit de Nantes, 1680-1705*, Genève, 1985 (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, vol. 50), pp. 313-397; ainsi que «Genève et ses réfugiés. Politiques des autorités, réactions de la population (XVI^e-XVIII^e siècles)», in Hans-Jörg Gilomen, Anne-Lise Head-König, Anne Radeff (éds), *Migrations vers les villes. Exclusion – assimilation – intégration – multiculturalité*, Société suisse d'histoire économique et sociale, Zurich: Chronos, 2000, pp. 157-170.

10. Voir «Les femmes dans la vie économique de Genève, XVI^e-XVII^e siècles», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 16 (1979), Genève, 1980, pp. 381-401, et «L'évolution des activités professionnelles des femmes à Genève du XVI^e au XVIII^e siècle», in *La Donna nell'Economia – secc. XIII-XVIII. Atti della XXI (Settimana di Studi)*, Prato 10-15 Aprile 1989, Simonetta Cavaciocchi (dir.), Prato, 1990, pp. 345-357.

INVISIBILITÉ : POURQUOI ? LE « GENRE » (OU LE FAIT D'ÊTRE UNE FEMME)

Pourquoi avons-nous eu tant de peine à « percer », à accéder à des postes d'enseignantes et à des chaires d'université où, malgré quelques exceptions brillantes, les femmes sont longtemps restées très minoritaires? « Dés pipés », « difficultés à être prises au sérieux », absence de soutien dans les commissions de nomination – pratiquement toujours entièrement masculines –, les « femmes mariées » étant notamment *ipso facto* considérées comme « perdues pour la recherche »¹¹ : ces quelques expressions, souvent entendues dans nos conversations d'historiennes dans les années 1960-1980, en disent long. Ce n'est qu'à partir de la création en 1983 des « Rencontres d'historiennes suisses » (qui ont eu lieu régulièrement depuis lors et dont les actes ont été publiés depuis 1984), que nous avons eu en Suisse l'impression d'avoir le droit à la parole et à l'écrit. Puis ce fut l'association – de type syndical? – « Femmes, féminisme, recherche », qui fonctionne depuis lors à la fois comme groupe de soutien et comme groupe de pression.

Sous cette même rubrique du « genre » comme cause d'invisibilité, il faut également mentionner les postes à temps partiel et les mandats temporaires. En effet, les chargées de cours (suppléantes ou nommées pour trois ans, renouvelables) que sont souvent les femmes universitaires fonctionnent généralement dans l'ombre des professeurs ordinaires et sont absentes des instances du pouvoir – notamment des commissions de nomination¹². C'est même à la diffusion inopinée d'un règlement d'application interne de notre Université que je dois d'avoir découvert, avec d'autres collègues, qu'en tant que chargé·e·s de cours nous faisons partie du « corps professoral » et que nous devons être convoqué·e·s aux séances du « collège des professeurs » – sauf lorsque ce dernier procédait à des nominations. Ce droit était presque toujours ignoré par les nouveaux directeurs de département, auxquels il fallait le rappeler, ainsi que par les membres des jurys de thèse appelés à délibérer à la fin d'une soutenance, alors que précisément tout le

11. Il s'agit d'une exclamation d'un professeur entendue au cours d'une réception de mariage...

12. On relèvera aussi que les réunions et assemblées générales regroupant les membres des différentes associations d'historien-ne-s suisses et de « Femmes, féminisme, recherche » se déroulent en général à Berne. Y assister peut représenter un véritable casse-tête pour celles et ceux qui ne bénéficient – comme les chargés de cours – que d'un emploi et d'un revenu à temps partiel.

corps professoral était censé participer à ces délibérations¹³. Privé-e-s d'assistants ou d'assistantes, ne bénéficiant pas des «congés scientifiques» accordés aux professeurs ordinaires et disposant de moyens financiers limités, les chargé-e-s de cours et autres détentrices et détenteurs de postes à temps partiel doivent pourtant dispenser un enseignement et former des étudiants «comme s'ils étaient de vrais professeurs». Dans de telles conditions, ils ou elles parviennent difficilement à préparer une relève digne de ce nom, et donc, par exemple, à infléchir les choix quant aux personnes qui leur succéderont et aux champs historiques qui seront traités après leur départ.

Dans la mesure où les acteurs des médias et de la presse tendaient à s'adresser plutôt à des gens «connus», les femmes y ont également été longtemps peu présentes, sinon *invisibles*.

Enfin, il faut encore rappeler la rareté, voire l'absence, selon les disciplines enseignées, de *modèles d'identification*, aussi bien dans l'esprit des femmes concernées que dans celui de ceux qui attribuaient des bourses ou siégeaient dans les commissions de nomination. Certaines de ces commissions étaient, ne l'oublions pas, majoritairement, voire exclusivement, composées de professeurs dont les épouses n'exerçaient pas une activité professionnelle; ainsi, les questions que l'on posait à une candidate – lors d'une conversation informelle au cours d'un repas organisé après une leçon de candidature – portaient parfois autant sur «ce qu'elle allait faire de ses enfants pendant ses cours» que sur ses recherches et publications.

«GÉNÉRATION» ET INVISIBILITÉ

Sur le plan institutionnel, j'appartiens à la génération des «nouveaux venus» qui, comme l'observe Gérard Noiriel¹⁴, a subi la logique de l'«entonnoir» après la vague de nominations des années 1960. Trop nombreux, semble-t-il, à devoir trouver un poste

13. Le fait de devoir sans cesse rappeler certains de nos droits est certainement à l'origine de l'image de «revendicatrices» qui colle à la peau des féministes, qu'elles soient universitaires ou non.

14. Gérard Noiriel, *Sur la «crise» de l'histoire*, Paris: Belin, 1996, pp. 16-21. On rappellera que les restrictions budgétaires imposées presque partout aux universités depuis le début des années 1990 ont également joué un rôle négatif important, de nombreuses chaires ayant été supprimées, dans certaines facultés, à l'occasion du départ à la retraite de leur titulaire, pour être remplacées par des enseignements de durée limitée et à temps partiel.

correspondant à nos compétences, nous avons en effet toujours « dix ans de trop » ou « dix ans de pas assez » ! Les institutions académiques ne s'étaient pas préparées à intégrer toutes les forces vives qui se présentaient à leurs portes. La notion de « corps intermédiaire » était encore inconnue, et le statut des assistants mal défini : on était engagé, et au bout de deux ou trois ans, certains professeurs pouvaient déclarer qu'il n'était pas bon qu'un assistant s'incruste trop longtemps. Dans d'autres cas, c'est le contraire qui se produisait, pour le bien de la science, quand l'assistant-e était très capable, mais aussi, parfois, quand il ou elle « assistait » bien...

Dans ce contexte, il était de bon ton de faire preuve de modestie et d'éviter de dire ou de montrer que l'on envisageait de « faire carrière » dans l'Université parce que la recherche nous intéressait. Particulièrement si l'on était une femme, dont on semblait penser qu'il était peu convenable qu'elle abandonne ses enfants à la maison ou dans une crèche pendant ses heures de travail. À cet égard, on voit bien que les mentalités n'étaient pas prêtes non plus, et que ce qui vient d'être dit sous la rubrique « genre » peut figurer sous celle de la « génération ». Ainsi, pour revenir aux *modèles d'identification*, celui du professeur secondé par une épouse qui s'occupe des enfants et qui se charge d'inviter les membres d'un département « à la maison » était encore dominant. Le déroulement d'une carrière universitaire pouvait éventuellement être retardé par des obligations militaires, mais le temps consacré à des enfants en bas âge compromettait irrémédiablement, pour une candidate, les chances de pouvoir présenter une liste de publications comparable à celle d'un candidat du même âge.

Parmi les obstacles rencontrés par les femmes de ma génération, on pourrait encore rappeler les plans de retraite faits en fonction d'un cursus masculin (les « années manquantes » empêchant les nominations « sur le tard », ou compromettant irrémédiablement l'obtention d'une retraite suffisante), le calendrier universitaire et les séances fixés sans tenir compte des vacances et des horaires scolaires, et l'absence quasi totale de congés maternité et de crèches¹⁵.

15. Si quelques-uns de ces obstacles ont été aplanis, et si certaines limites d'âge ont été reculées en fonction des charges de famille des candidates, il n'en demeure pas moins qu'il reste difficile dans la société actuelle de concilier les tâches professionnelles et familiales.

«CHOIX» ET INVISIBILITÉ

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit qu'il m'a fallu faire des choix: j'ai dû limiter le nombre de mes engagements, notamment parce que les « doubles tâches » se muent en « triples ou multiples tâches », dès lors que l'on accepte de militer dans des organisations, voire de s'investir dans des comités ou en tant que président-e dans une ou plusieurs sociétés d'historiens.

Dans la mesure où j'aime particulièrement la recherche aux archives, dans des documents généralement peu connus car difficiles à lire, j'en suis peu à peu venue à me définir comme chercheuse et historienne plus que comme professeure et universitaire. Ce choix avait son coût, mais il m'a peut-être permis de préserver mon indépendance et de mener à bien des travaux sur des sujets qui sont en accord avec mes idées et avec mes engagements; et qui, en dernière instance, m'ont fourni en retour des outils de pensée et des connaissances pour faire « avancer telle et telle cause ».

Une « carrière » sinueuse, faite de bric et de broc, est-elle une carrière? Certaines des ego-histoires de l'ouvrage cité plus haut le prouvent, même si elles trahissent parfois les souffrances, voire l'amertume que l'absence de véritable reconnaissance des compétences de leur auteur-e a engendrées chez lui ou chez elle. Le titre de mon ego-histoire *Ceci n'est pas une carrière*, qui pastichait celui d'un tableau de Magritte intitulé *Ceci n'est pas une pipe*, montrait bien que je pense qu'elle en est une. Même s'il ne s'agit pas de la carrière académique masculine telle qu'elle a été dessinée, « construite » au fil des siècles depuis que des académies existent. Modelée et remodelée en fonction des événements, elle fait plutôt penser à la Vieille Ville de Genève, avec ses rues tortueuses et ses maisons surélevées à la hâte à l'époque des refuges. Un quartier au charme bien différent de celui des boulevards et des immeubles rectilignes de la ceinture fazyste du XIX^e siècle, qui avaient été planifiés et tracés minutieusement avant d'être réalisés.

Certes, je me sens bien dans cette Vieille Ville. Toutefois, il m'est apparu très tôt, comme à d'autres universitaires et historiennes dont j'ai partagé les combats féministes, que la plupart d'entre nous se trouvaient dans une situation inconfortable. Pour être reconnues, et donc rétribuées, il fallait d'abord apporter la preuve que nous valions quelque chose. Or, nous nous trouvions dans un cercle vicieux: si toute recherche sérieuse implique une

certaine ascèse, elle ne devrait pas nécessairement entraîner une marginalisation de la chercheuse qui, faute de moyens, paie sa passion pour les archives par une vie tiraillée entre ses activités scientifiques, familiales et domestiques. Les choses ont-elles changé? Reconnaissons que, malgré nos efforts, cette question du «genre» n'est actuellement pas encore vraiment résolue; même si bien des hommes rencontrent eux aussi des difficultés à trouver leur place dans les institutions en raison de la diminution du nombre des postes.

Pour conclure, il me paraît donc indéniable que mes travaux historiques ont été largement déterminés par mon environnement social et ma manière de percevoir le monde. Ces travaux ont à leur tour participé à affiner la compréhension que j'avais des problèmes de société que je désirais contribuer à résoudre. Si je peux me permettre une boutade – et c'est ici que se rejoignent *génération*, *choix* et *genre*, mais aussi Bérenger et Marx –, tout cela ne rappelle-t-il pas terriblement la onzième des *Thèses de Marx sur Feuerbach* (1845)¹⁶, que l'on pourrait pasticher ainsi, en remplaçant les philosophes par les historiens: «Les historiens n'ont fait qu'*interpréter* le monde de différentes manières, il s'agit de le *transformer*»?

16. Karl Marx, Friedrich Engels, *Sur la religion*. Textes choisis, traduits et annotés par G. Badia, P. Bange et E. Bottigelli, Paris: Éditions sociales, 1960.

VULGARISATION ET MÉDIATION DE L'HISTOIRE

BENJAMIN SAGALOWITZ. UNE HISTOIRE DE LA SHOAH SELON UNE PERSPECTIVE SUISSE

ZSOLT KELLER (ARCHIV FÜR ZEITGESCHICHTE, ZÜRICH)

Les persécutions des Juives et des Juifs et leur extermination systématique dans la sphère de pouvoir du nazisme, la Shoah, jouent un rôle éminent dans la mémoire collective de la Suisse juive¹. Les Juives et Juifs de Suisse, qui ont finalement été épargnés du contact direct avec les nazis, ont joué le rôle d'observateurs à la fois vigilants et précautionneux, devant tenir compte scrupuleusement des évolutions internes et externes au pays. Contrairement aux pays environnants, où l'on pouvait détruire les témoignages et les souvenirs de la vie juive ainsi que les persécutions des nazis,² la Suisse juive pouvait documenter les événements au *temps de la crise* qui eut lieu entre 1933 et 1945. Quand la fin de la guerre se profila, la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI), en tant que porte-parole des communautés juives qui lui étaient rattachées, se mit à exploiter ce matériel.

Mais commençons l'histoire à son début: en 1932, l'Assemblée des délégués de la Fédération constatait une augmentation marquée de menées antisémites en Suisse. Charles Bollag, membre du Comité central de la Fédération, parla devant les délégués des différentes communautés juives d'un discrédit agressif, de la «dégradation des Juifs à la condition de citoyens de deuxième classe»³.

1. La base de la présente contribution est un article coécrit avec Michael Funk à l'occasion du 100^e anniversaire de B. Sagalowitz. Voir: Michael Funk, Zsolt Keller, «Gegen eine ›Politik des Schweigens›. Zum 100. Geburtstag von Benjamin Sagalowitz», *Neue Zürcher Zeitung*, 2.06.2001; Michael Funk, Zsolt Keller, «Benjamin Sagalowitz. Gegen eine ›Politik des Schweigens›», *tachles. Das jüdische Wochenmagazin*, N° 22, 1.05.2001, pp. 34-35. Je remercie Michael Funk pour sa lecture critique.

2. Voir Dirk Rupnow, *Vernichten und Erinnern. Spuren nationalsozialistischer Gedächtnispolitik*, Göttingen: Wallstein Verlag, 2005.

3. *Archiv für Zeitgeschichte an der Eidgenössisch Technischen Hochschule Zürich/Archives d'histoire contemporaine de l'École polytechnique fédérale Zurich (AfZ)*, Archives IB SIG: 1.3.1 Protokoll der Delegiertenversammlung (DV) des SIG du 22.05.1932, 9.

Face à cette situation, la FSCI ne voulait pas rester passive et prit des mesures pour lutter contre l'antisémitisme. Outre des procédures pénales et des interventions auprès des autorités cantonales et fédérales contre les tendances et les excès antisémites, la FSCI développa également une défense par voie de presse. À cette fin, la Fédération mit sur pied en 1936, d'abord à titre d'essai, un service de presse portant le nom d'*Agence de presse juive (Jüdische Nachrichtenagentur [JUNA])*. Fin 1938, les provocations antisémites croissantes d'une part, l'avancée toujours plus agressive de l'Allemagne nazie face à la Suisse et la situation précaire des réfugiés juifs d'autre part, exigèrent un développement et une professionnalisation des mesures de défense juives. Avec l'embauche fin 1938 du juriste et journaliste Benjamin Sagalowitz, les relations publiques de la JUNA furent professionnalisées. Sagalowitz, qui avait commencé sa carrière en tant que collaborateur et rédacteur indépendant pour des revues comme l'*Israelitisches Wochenblatt* et la *Jüdische Presszentrale*, apporta le savoir-faire nécessaire à cet engagement. Le service de presse de la FSCI devint dans les années qui suivirent, selon les mots de l'historien Michael Funk, « un véritable centre de compétence et d'information et un précieux instrument pour le refus de l'antisémitisme et pour l'information au public »⁴.

« REFUS ET INFORMATION »:

LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME PAR VOIE DE PRESSE

La tâche de Sagalowitz consistait essentiellement à parcourir des journaux, des revues et différentes publications en portant attention à des tendances antisémites, à archiver le matériel correspondant et à s'opposer aux déclarations par la publication de bulletins de presse. Ceux-ci ont été envoyés à quelque 150 rédactions en

4. Michael Funk, « Warum sollen wir die Sprache erst wieder finden, wenn wir geschlagen werden? » *Die Öffentlichkeitsarbeit des Schweizerischen Israelitischen Gemeindebundes von 1933 bis 1944*, mémoire de licence non publié, Université de Fribourg, Suisse, 2002, pp. 152-153. Sur la JUNA, voir aussi: Jacques Picard, *Die Schweiz und die Juden 1933-1945. Schweizerischer Antisemitismus, jüdische Abwehr und internationale Migrations- und Flüchtlingspolitik*, Zurich: Chronos, 1997 (troisième édition), en particulier pp. 129-134 [édition française: Jacques Picard, *La Suisse et les Juifs, 1933-1945. Antisémitisme suisse, défense du judaïsme, politique internationale envers les émigrants et les réfugiés*, Lausanne: Éditions d'En bas, 2000]; Stefan Mächler, *Hilfe und Ohnmacht. Der Schweizerische Israelitische Gemeindebund und die nationalsozialistische Verfolgung 1933-1945*, Zurich: Chronos, 2006, en particulier pp. 252-256 [édition française traduite de l'allemand: Stefan Mächler, *Le grand déchirement. La Fédération suisse des communautés israélites et la persécution nazie, 1933-1945*, Lausanne: Éditions d'En bas, 2007].

Suisse. Par la composition habile de citations concises extraites d'informations publiées, qu'il introduisait avec de courts commentaires rédactionnels, Sagalowitz parvint à ridiculiser les déclarations antisémites. Avec ce procédé s'appuyant sur la citation directe, il échappa aussi aux regards vigilants de la censure de presse⁵. Pendant les années de guerre, les «bulletins de la JUNA» bleus, qui paraissaient presque tous les mois, ont sensibilisé les rédactions germanophones – et plus tard francophones également – aux intérêts des Juives et Juifs suisses, de même qu'ils ont informé sur la situation et le sort des gens persécutés par les nazis. Beaucoup de journaux, surtout régionaux, relatèrent les informations directement dans leurs pages. Sagalowitz créa plusieurs documentations systématiques, auxquelles il pouvait recourir pour son travail quotidien. De cette façon naquit également une collection de coupures de presse, qui documentait l'analyse de la «question juive» par chaque parti, groupement politique – comme les groupes nommés *Fronts* – et organe de presse helvétiques⁶. Par ses relations étroites avec la Wiener Library à Amsterdam (plus tard à Londres) ainsi qu'avec Gerhart Riegner, directeur du bureau du World Jewish Congress, Sagalowitz avait d'une part accès à un groupe d'informations à la fois vaste et international. Il fournissait d'autre part des informations explosives à de nombreuses institutions et personnes privées. Lorsqu'en juillet 1942, des informations authentiques concernant le plan élaboré dans le *Führerhauptquartier* visant à exterminer la population juive dans les régions occupées par les nazis parvinrent pour la première fois en Suisse par le biais de l'industriel allemand Eduard Schulte, ce dernier fut prié de s'adresser à Sagalowitz, qui fit lui-même parvenir ces informations hautement sensibles à Gerhart Riegner. C'est par le *télégramme-Riegner* que le monde occidental eut connaissance de «la solution finale» envisagée pour régler «la question juive»⁷. On a

5. Voir Funk, *Sprache...*, op. cit., p. 89.

6. Voir Zsolt Keller, «Formen jüdischer Erinnerung in der Schweiz: Skizze einer Archiv- und Gedächtnispolitik des Schweizerischen Israelitischen Gemeindebundes», *Schweizerische Zeitschrift für Religions- und Kulturgeschichte/Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*, tome 100, 2006, pp. 105-124.

7. Walter Laqueur, Richard Breitman, *Der Mann, der das Schweigen brach. Wie die Welt vom Holocaust erfuhr*, Frankfurt am Main/Berlin: Ullstein, 1988; Gaston Haas, «Wenn man gewusst hätte, was sich drüben im Reich abspielte...». 1941-1943. Was man in der Schweiz von der Judenverfolgung wusste, Bâle/Frankfurt am Main, 1994; Gerhart M. Riegner, *Ne jamais désespérer: soixante années au service du peuple juif et des droits de l'homme*, Paris: Cerf, 1998, pp. 55-66, en particulier pp. 65-66.

pendant longtemps occulté l'ampleur du rôle qu'a joué Sagalowitz dans cet événement⁸.

TENSIONS INTERNES

Au sein du large public de la Suisse juive, la JUNA fut uniquement perçue en tant que service de presse et archives de la FSCI. Les personnalités dirigeantes de la Fédération, et en premier lieu son président Saly Mayer, reculaient souvent devant le fait de représenter – et même d'articuler – clairement et avec insistance les demandes juives dans le public ainsi que vis-à-vis des autorités. Dans l'atmosphère tendue des menaces de guerre, d'une insécurité politique intérieure et des contraintes de politique extérieure, la JUNA ne tenait qu'à un fil. La manière combative et bouillonnante de Sagalowitz, en partie dépourvue de diplomatie, conduisit à des tensions internes. En 1941, il marquait sa différence par le biais d'une lettre de protestation, qui critiquait la « politique du silence » hésitante et craintive de la FSCI. Sagalowitz se plaignait du manque d'échange d'informations au sein de la FSCI et exigeait une attitude plus énergique vis-à-vis des autorités fédérales, en particulier en matière de politique des réfugiés. Il secouait les milieux dirigeants de la Fédération avec la question suivante: « Pourquoi ne devrions-nous trouver la parole que lorsque nous sommes frappés? »⁹ Une année plus tard, en 1942, sous l'effet du flot de réfugiés et de la politique restrictive des autorités fédérales, le scandale éclata. Les interrogations se portaient de nouveau autour du « délicat silence » – pour reprendre la formule de Fritz Stern à propos du comportement passif face aux persécutions et aux représailles – de la FSCI vis-à-vis de la Suisse officielle¹⁰. La critique présentée entre autres par Sagalowitz fut partagée aussi bien par les milieux libéraux autour des frères Georg et Paul Guggenheim que par une fraction sioniste autour de l'ancien conseiller national socialiste David Farbstein¹¹. C'est sur l'influence de ce dernier que

8. Voir aussi Funk, *op. cit.*, pp. 116-117. Stefan Mächler a décrit ce transfert de connaissance dans toutes ses particularités dans son étude *Hilfe und Obmacht. Der Schweizerische Israelitische Gemeindebund und die nationalsozialistische Verfolgung 1933-1945* (voir Mächler, *op. cit.*, pp. 259-398).

9. AfZ: IB JUNA: Archives IB JUNA/6: Eingabe von Benjamin Sagalowitz an das Localcomité Zürich des SIG und an den Leiter des Ressorts JUNA im Central-comité des SIG le 15 mai 1941.

10. Voir Fritz Stern, « Das feine Schweigen und seine Folgen », in F. Stern, *Das feine Schweigen. Historische Essays*, Munich: C. H. Beck, 1999, pp. 158-173, en particulier pp. 158-160.

Sagalowitz lia son orientation politique au socialisme sioniste; il connaissait de ses études à Zurich Paul Guggenheim¹², professeur de droit public genevois réputé et conseiller du Congrès juif mondial. Ce réseau de relations facilita un rapprochement de groupements politiques et sociaux propres à la Suisse juive, et jusque-là plutôt distants. Les discussions menées pour partie avec virulence aboutirent à une révision des statuts de la FSCI, au brusque retrait de Saly Mayer ainsi qu'à une démocratisation des structures de la Fédération¹³.

UNE HISTOIRE DE LA SHOAH SELON UNE PERSPECTIVE SUISSE

Après l'effondrement définitif du front de l'Est à la mi-juillet 1943,¹⁴ la FSCI, portée par l'hypothèse générale «que la guerre atteignait lentement son apogée et approchait ainsi également de son issue»,¹⁵ commença à s'occuper sérieusement des questions relatives à l'organisation de son travail après l'achèvement des actions de guerre. Une Commission baptisée «Aide et construction» fut mise en place à cette fin. Elle s'occupait principalement, au début de son activité, de questions économiques, sociales et politiques à l'égard de l'avenir des Juives et des Juifs d'Europe¹⁶.

11. (Note de la p. 92.) Voir Hanna Zweig-Strauss, *David Farbstein (1868-1959). Jüdischer Sozialist – sozialistischer Jude*, Zurich: Chronos, 2002.

12. Jusqu'à ce jour, il n'existe encore aucune biographie sur Paul Guggenheim. Sur sa personne, voir Peter Haggenschwiler, article «Guggenheim Paul», in *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique, 17.12.2004).

13. Voir notamment Mächler, *op. cit.*, pp. 323-326. Les événements ont débouché sur une révision des statuts. Les délégués de la FSCI ont finalement accepté les nouveaux statuts de la Fédération lors de leur Assemblée du 17-18.05.1944. En faisant ce pas, la FSCI avait établi sa forme organisationnelle d'après-guerre dès 1944 déjà.

14. La défaite des troupes allemandes à Stalingrad et dans la bataille de Koursk marque un tournant.

15. AfZ: Archives IB SIG, 8.3.1 Kommission für Nachkriegsprobleme (Referat von G. Brunschwig an der Sitzung des Central-Comités du 26.08.1943). Cette hypothèse a été soutenue par l'idée classique de même que par l'idée stratégique exposée par Clausewitz, selon laquelle le combat principal et décisif viendrait après l'effondrement: «Le combat principal est présent de sa propre volonté, il veut la victoire, qu'il doit donner et qu'il cherche en lui de toutes ses forces. Pour triompher de l'adversaire ici, en ce lieu et en ce moment, l'intention, dans laquelle s'assemble le plan de guerre entier avec tous ses fils, est que se retrouvent tous les espoirs ôtés et les sombres représentations de l'avenir; le destin s'avance devant nous afin de répondre à l'impudente question.» (Citation tirée de Herfried Münkler, *Die neuen Kriege*, Reinbeck bei Hamburg: Rowohlt, 2005 [deuxième édition], p. 25).

16. Étaient membres de la Commission: Dr. Georges Brunschwig, Saly Braunschweig, Werner Bär, Paul Dreyfus de Gunzburg, le professeur Paul Guggenheim, Silvain S. Guggenheim, le juge Max Gurny, Jakob Zucker. Les actes et documents de la Commission «Aide et reconstruction» se trouvent dans l'AfZ. Voir AfZ: Archives IB SIG, 8.3.1 Kommission für Nachkriegsprobleme.

La création de cette Commission était enfin également, et cela a son importance, l'expression d'une nouvelle idée que la Fédération avait d'elle-même, qui voulait conférer au judaïsme suisse épargné par les persécutions un rôle de meneur spirituel en Europe après la guerre¹⁷. La première production de cette Commission éminemment garnie fut une brochure ayant pour titre: *Problèmes juifs d'après-guerre [Jüdische Nachkriegsprobleme]*, à laquelle on portait grande attention: elle constituait en même temps le premier numéro d'une série fondée et publiée par la FSCI auprès de la maison d'édition zurichoise Europa-Verlag¹⁸. La création d'une collection se consacrant à des thèmes exclusivement juifs se voulait une première contribution substantielle de la Fédération afin d'affirmer sa position dirigeante sur le continent européen.

Une parenthèse: l'apparition de cette rhétorique d'après-guerre dès l'année 1943 permet aussi d'expliquer le choc énorme que la déportation des Juifs de Budapest de l'été 1944 déclencha au sein de la FSCI. La Fédération, qui se préparait mentalement aux événements à venir, fut frappée de plein fouet par les événements de Budapest (et d'Auschwitz). Ce choc déclencha toutefois également un activisme qui, freiné par les possibilités effectives limitées de l'époque, se traduisit par une intensification de ses tentatives de sauvetage. Le juriste bernois Georges Brunschvig rendait cette ambiance dans une lettre adressée au professeur Guggenheim dans les termes suivants: «1) Je suppose que vous connaissiez la situation du judaïsme européen. La longue durée de la guerre a eu pour conséquence que l'extermination du judaïsme se propage toujours plus [...] 2) Dans ces circonstances, le devoir du judaïsme suisse est [à mon avis] de faire encore une fois entendre sa voix, que nous soyons écoutés ou non.»¹⁹

Le renouveau mental de la Fédération de l'automne 1943, qui se fondait sur des informations des milieux politiques et diplomatiques, se manifesta aussi dans la politique des réfugiés. En automne 1943, un assouplissement de la pratique d'admission des réfugiés juifs sembla se dessiner. Heinrich Rothmund, chef de la

17. Voir Zsolt Keller, «Jüdische Bücher und der Schweizerische Israelitische Gemeindebund (1930-1950). Anmerkungen zu einem bislang wenig beachteten Thema», *Bulletin der Schweizerischen Gesellschaft für Judaistische Forschung SGJF*, tome 14, 2005, pp. 20-34.

18. *Jüdische Nachkriegsprobleme. Bericht der Kommission für Nachkriegsprobleme des Schweizerischen Israelitischen Gemeindebundes*, Zurich, 1945 (deuxième édition).

19. AfZ: Archives MF CZA-Riegner, File 200, Brunschvig an Guggenheim, 8.03.1944.

police fédérale des étrangers, ordonna le 22 septembre 1943 qu'il fallait accueillir de plus en plus de réfugiés juifs, étant donné qu'ils «étaient incontestablement particulièrement menacés»²⁰. Sur le terrain, un écart s'ouvrit toutefois entre la pratique d'admission des autorités fédérales d'une part, des autorités cantonales d'autre part: tandis que les services de police fédéraux évoluaient vers une pratique plus permissive, les autorités de police tessinoises s'en tenaient toujours, à la frontière sud, aux instructions plus strictes de décembre 1942. Le Comité central enregistra cette inégalité, l'attribuant à l'état de connaissances différent des autorités fédérales et cantonales sur le sort et la situation des Juives et des Juifs à l'étranger. Les autorités fédérales ont été informées à différentes reprises de la situation des Juives et des Juifs, les autorités cantonales non. Le Comité central décida par conséquent d'établir dans les plus brefs délais une collection de documents qui devait donner un aperçu de la situation fâcheuse des Juives et des Juifs d'Europe²¹. Benjamin Sagalowitz obtint le mandat pour la rédaction de ce mémorandum et se mit immédiatement au travail. Le 11 novembre 1943, le président de la FSCI Saly Braunschweig remarqua avec mauvaise humeur que la synthèse exigée n'était pas disponible et réalisa que le «Dr. Sagalowitz s'était engagé très avant dans sa tâche, contrairement aux instructions, de sorte que le travail pouvait probablement obtenir une valeur scientifique, mais n'avait toutefois plus aucune valeur pratique dans la question des réfugiés elle-même»²². Du mémorandum exigé par le Comité central surgit alors le projet d'une étude, qui se fixerait pour objectif de représenter scientifiquement la persécution nazie des Juifs ainsi que la Shoah. Le travail devait paraître en tant que deuxième numéro de la série d'écrits publié par la FSCI auprès de la maison d'édition Europa-Verlag. Tout juste sept mois plus tard,

20. Unabhängige Expertenkommission Schweiz – Zweiter Weltkrieg (UEK) (éd.), *Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus*, Zurich: Chronos, 2001, p. 195 [édition française: Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (éd.), *La Suisse et les réfugiés à l'époque du national-socialisme*, Berne: Fayard, 1999].

21. «Saly Braunschweig ajoute encore [...] qu'effectivement, une grande partie des personnes entrées dans le pays ne correspondaient pas aux dispositions de décembre 1942 et auraient ainsi pu être rejetées, ce qui n'était toutefois pas arrivé, étant donné que les autorités fédérales avaient été informées à différentes reprises de la situation des Juifs à l'étranger. Les autorités cantonales ne devaient-elles pas par conséquent être elles aussi informées?» (AfZ: Archives IB SIG: 1.4.1 Protokolle des Central-Comité, Sitzung vom 7.10.1943, p. 2).

22. AfZ: Archives IB SIG: 1.4.1 Protokolle des Central-Comité, Sitzung des 11.11.1943, p. 7.

en juin 1944, Sagalowitz envoyait à Gerhart Riegner à Genève, qui se montra impressionné, la première version du manuscrit ayant pour titre *La route vers Maidanek. La campagne d'extermination des Juifs d'Europe en 1933-1945* [*Der Weg nach Maidanek. Der Vernichtungsfeldzug gegen die Juden Europas 1933-1945*]²³. Riegner recommandait sa publication et émettait dans une lettre substantielle des propositions de modification et des remarques. Sa critique fondamentale portait sur la construction de l'étude ainsi que sur le point de vue sur la «systématique de la politique de persécution et d'extermination» des nazis, qui devait à son avis être plus fortement soulignée: «En ce qui concerne le développement, je crois qu'en différents endroits, le point de vue de la systématique de la politique de persécution et d'extermination devrait ressortir plus fortement, c'est-à-dire le point de vue que, dans la persécution nazie des Juifs, il s'agit d'un cas de persécution radicale et systématique touchant tous les secteurs de la vie humaine et unique dans l'Histoire, et presque d'une persécution des Juifs liste en main. De sorte qu'en fin de compte, le plus infime souffle de vie juive ne pouvait être épargné par cette systématique. Ce point de vue devrait encore et toujours être porté aux yeux du lecteur, en différents endroits.»²⁴

Sgalowitz tint particulièrement compte de cette demande centrale émanant de Riegner. Sur les premières pages de son manuscrit, il écrivit: «On doit montrer de quelle manière les nazis ne s'en sont en rien remis au hasard, mais ont au contraire tout exécuté de façon systématique. On doit montrer en particulier que l'extermination des Juifs en Europe pendant la guerre ne fut rien d'autre que la suite logique et inexorable, le couronnement de chaque proscription, privation de droit et mauvais traitement, qui avaient commencé déjà en temps de paix à la vue du monde entier et avaient alors apporté aux Juifs une peine et une misère sans fin.»²⁵ Dans son ouvrage, Sagalowitz traquait les mécanismes de la «politique des Juifs» [*Judenpolitik*] nazie et essayait de démontrer les conséquences de cette idéologie qui méprise le genre humain en partant de ses racines. Au centre de son intérêt ne se

23. Benjamin Sagalowitz, *Der Weg nach Maidanek. Der Vernichtungsfeldzug gegen die Juden Europas 1933-1945* (manuscrit non publié). Une épreuve se trouve dans les *Archives d'histoire contemporaine de l'EPF Zurich* (AfZ).

24. Voir AfZ: Archives MF CZA-Riegner, File 223, Riegner an Sagalowitz, 14.06.1944.

25. Sagalowitz, *Maidanek...*, *op. cit.*, p. 7.

trouvait pas le choc de la Shoah, mais la conséquence meurtrière de la « politique des Juifs » nazie. L'ouvrage rédigé par Sagalowitz se lisait en même temps, entre les lignes, comme une accusation portée au reste de l'Europe, elle qui avait particulièrement fermé les yeux, pendant la montée en puissance foudroyante des nazis, sur le sort des réfugiés juifs et qui s'était trop longtemps tue: « Le problème des réfugiés juifs n'a trouvé aucune solution internationale dans la période de l'avant-guerre. De même, après les pogroms de novembre qui indiquaient où la voie prise allait conduire, le monde n'était manifestement pas en état de trouver de la place pour un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants persécutés et lourdement menacés [...] »²⁶ Un point central, sur lequel Sagalowitz attira encore et toujours l'attention dans son argumentation, en toute clarté et sans la moindre ambiguïté, était le caractère méprisant envers le genre humain et en fin de compte mortel de l'antisémitisme: « C'est pourquoi ils se sont lourdement trompés, ceux qui n'ont voulu voir dans l'antisémitisme qu'un moyen de propagande des nazis pour arriver au pouvoir, ou une sorte de maladie infantile du nazisme. L'antisémitisme représentait plutôt l'une des caractéristiques essentielles, le véritable noyau du nazisme. Toutes les tentatives bien intentionnées, par exemple des milieux bourgeois en Allemagne, visant à refuser au nazisme le caractère antisémite, ont fini par échouer, parce qu'elles étaient des tentatives dont l'objet était par nature impropre. Le nazisme ne pouvait renoncer à l'idéologie dite des races sans s'aliéner lui-même. *Le nazisme et l'antisémitisme sont indissociables.* »²⁷ On avait projeté un tirage de deux à trois mille exemplaires, dont le World Jewish Congress notamment voulait prendre le plus grand nombre. Emil Oprecht, éditeur et directeur de la maison d'édition Europa-Verlag, suggéra même en juin 1945 de diffuser l'ouvrage en première ligne non pas en Suisse, mais dans les bibliothèques d'Allemagne et d'Autriche, gratuitement²⁸. Déjà alors, la FSCI ne put accéder à cette demande, pour des raisons financières²⁹.

Le travail de l'immédiat après-guerre de la Fédération retarda la parution du livre. L'ampleur de la Shoah devenant toujours plus

26. *Ibid.*, p. 281.

27. *Ibid.*, p. 15 (souligné dans l'original).

28. Voir AfZ: Archives IB SIG: 4.5.1 Geschäftsverkehr mit der JUNA, Oprecht an Sagalowitz, 11.06.1945.

29. Voir AfZ: Archives IB SIG: 4.5.1 Geschäftsverkehr mit der JUNA, Braunschweig an Riegner, 20.06.1945.

manifeste et la mise au jour de tant d'atrocités empêchèrent Sagalowitz de finir son ouvrage. Rendue publique en 1946 par Eugen Kogon, la présentation du système des camps de concentration, «L'État SS» [*Der SS-Staat*], accompagnée d'une approche explicative de la «terreur comme système de pouvoir»³⁰, ainsi que la publication de collections officielles de documents et de souvenirs de survivants³¹ obligeaient Sagalowitz à retravailler sans cesse son manuscrit. En janvier 1946, il envisagea même d'écarter du manuscrit quelques détails sur les processus d'extermination, étant donné que leur connaissance faisait – à son avis – déjà «partie du domaine public»³². La discussion menée autour du titre de l'ouvrage illustre également la rapide progression du niveau de connaissances de la collectivité sur la Shoah : Leo Littmann, secrétaire de la FSCI, suggérait de changer le titre *La route vers Maidanek* en *La route vers Buchenwald*. Georg Guggenheim, qui était à l'origine de cette initiative, ajouta : «Sa suggestion [celle de Littmann; n.d.l.a.] me paraît mériter attention, car on peut en effet se demander aujourd'hui si le camp d'extermination de Maidanek n'est pas devenu un concept au sens propre et s'il ne s'est pas déjà estompé dans la représentation du public. [...] Entrerait éventuellement en ligne de compte [...] le titre *La route vers Auschwitz*.»³³ L'issue de la discussion sur le titre restera ouverte. Une autre variante peut être extraite d'une note manuscrite de l'auteur : «La politique des Juifs du nazisme. Rapport de faits sur l'extermination de 6 millions de Juifs».³⁴ Cette proposition est cependant absente des correspondances. En juin 1946, la direction était d'avis que l'écrit avait de la valeur en tant qu'ouvrage de référence, mais que son contenu n'était toutefois plus d'actualité³⁵.

30. Voir Eugen Kogon, *Der SS-Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Munich : Komet, 1974 (1945 première édition), en particulier pp. 1-19. Ce début d'explication n'était pas nouveau. Sagalowitz recourt également à cette terminologie, sans toutefois lui attribuer un sens clairement reconnaissable (Sagalowitz, *Maidanek...*, *op. cit.*, pp. 19 ss.).

31. Une œuvre plutôt méconnue jusqu'à présent : Carl Laszlo, *Ferien am Waldsee. Erinnerungen eines Überlebenden*, Bâle : Gute Schriften, 1956 (une deuxième édition augmentée a paru en 1981).

32. Voir AfZ : Archives MF CZA-Riegner, File 223, Sagalowitz an Riegner, 21.01.1946.

33. Voir AfZ : Archives IB SIG : 4.5.1 Geschäftsverkehr mit der JUNA, Riegner an Silvan S. Guggenheim, 10.01.1946. «Auschwitz» devint par la suite le concept, le *pars-pro-toto*, de l'extermination des Juives et des Juifs européens.

34. AfZ : Archives IB SIG : 4.5.1 Geschäftsverkehr mit der JUNA, note manuscrite de B. Sagalowitz, [s.d.].

Le graphiste biennois Paul Derron s'occupa du design de la couverture. Les dessins se trouvent dans les archives de la maison d'édition et donnent une explication sur la façon dont l'artiste a interprété le titre de l'ouvrage. On ignore quel projet de couverture a été choisi³⁶. Le livre semblait être proche de son achèvement. Il fut annoncé aux lectrices et lecteurs dans l'*Israelistisches Wochenblatt* du 12 avril 1946. Mais en dépit de cette annonce, le livre ne parut pas. Après d'autres retards, la FSCI se vit contrainte d'envisager la publication de la première partie de l'ouvrage, celle de «la campagne d'extermination des Juifs d'Europe en 1933-1945» – un titre écrit à la main par Sagalowitz. En 1947, celle-ci était présentée comme épreuve à la maison d'édition Europa-Verlag. En se fondant sur sa documentation, Sagalowitz représenta, dans cette première partie, les poursuites ainsi que les mécanismes d'exclusion politiques, économiques et sociaux dans tous les secteurs de la vie sociale du III^e Reich. Sagalowitz fit état de «mise à l'écart», d'«éviction» et de «proscription», de «destruction économique», «de campagne contre la religion juive», de terreur et de violence ainsi que d'émigration et de la souffrance des réfugiés juifs. Il s'efforça d'autre part de reconstituer une chronologie méticuleuse des événements. Une procédure méthodique qui – comme Riegner l'avait remarqué – ne profita pas toujours à la cohérence de l'étude³⁷.

Puisque Sagalowitz avait promis de terminer dans les meilleurs délais la deuxième partie, qui devait désormais avoir pour objet l'acte de l'extermination physique proprement dit, la maison d'édition attendait pour la production. Mais dans une lettre du 12 septembre 1947, il avouait à Georg Guggenheim: «Je me suis brûlé les doigts à donner des dates fixes. [...] Aujourd'hui je sais que j'ai trop exigé de moi-même avec la prise en charge d'un livre de cette ampleur, qui exige l'examen d'un matériel énorme,

35. (Note de la p. 98.) AfZ: Archives IB SIG: 1.6.1 Protokolle der Geschäftsleitung, Sitzung vom 13.06.1946, 8. Oprecht également tenait à une publication, «étant donné que cela correspond au besoin après l'explication du côté juif». (AfZ: Archives IB SIG: 1.6.1 Protokolle der Geschäftsleitung, Sitzung vom 5.09.1946, 5).

36. Bibliothèque centrale de Zurich (ZB-Zürich): manuscrit Oprecht (archives de la maison d'édition Oprecht/Europa-Verlag Zurich) T 307² essais reliés (graphiste: Paul Derron, Bienne). L'épreuve conservée à l'AfZ fait finalement état du graphiste zurichois Rolf Bangerter comme créateur de la couverture. Aucun de ses dessins n'a été conservé dans les archives de la maison d'édition.

37. *Ibid.*, p. 7.

compte tenu des tâches courantes de notre service de presse, mais je dois aller au bout de moi-même.»³⁸

L'année suivante, en 1948, Sagalowitz se rendit plusieurs fois à Nuremberg, pour assister aux procès des criminels de guerre. Il utilisa ces séjours, pendant lesquels il travaillait aussi en tant que correspondant pour la *Neue Zürcher Zeitung*, à des fins de recherche pour la deuxième partie de sa publication. Il ne parvint cependant pas à l'achever. Cette deuxième partie est disponible uniquement sous forme de fragments³⁹. On a conservé l'articulation de cette deuxième partie dans les archives de la maison d'édition. Sagalowitz suivait ici aussi la chronologie des événements. Les grands titres étaient: «extermination par la faim», «extermination par le meurtre», «troupes d'intervention de la SS (+ action de la *Wehrmacht*)», «les camps d'extermination». Il est remarquable qu'il n'ait pas voulu terminer son étude par la chute du III^e Reich et la libération des camps (d'extermination). Il semble avoir été important pour Sagalowitz que son livre se termine avec un chapitre sur la résistance juive⁴⁰.

Le point de vue «sismographique» – son ami de longue date et camarade de combat Veit Wyler appelait cela une «conscience professionnelle surdimensionnée» – ainsi que son mode de travail minutieux, rendaient impossible la conclusion de l'étude⁴¹. Les projets et les notes montrent que Sagalowitz récrivait continuellement ses textes, supprimait des passages, en enrichissait d'autres avec du matériel nouveau. L'histoire de la Shoah resta pour lui irréalisable. Les lignes de cassure de la «rupture de civilisation» (Dan Diner) semblèrent irréprésentables au penseur clairvoyant qu'était Sagalowitz. La langue du journaliste Sagalowitz défailloit. Les nombreux documents édités, aussi bien que les *Cahiers de Francfort* publiés par Kogon, rendirent en outre l'étude de Sagalowitz de plus en plus obsolète.

Le judaïsme suisse ne pouvait pas tenir le rôle, espéré en 1943, de précurseur et de chef d'un nouveau judaïsme européen.

38. AfZ: Archives IB SIG: 4.5.1 Geschäftsverkehr mit der JUNA, Sagalowitz an Guggenheim, 12.09.1947.

39. Une partie des actes de la JUNA a été envoyée au début des années 1970 à Yad Vashem. On y trouve également des documents concernant *Der Weg nach Maidanek* (voir http://yad-vashem.org.il/about_holocaust/record_groups/hativot.html (15.01.2007)).

40. Bibliothèque centrale de Zurich (ZB-Zürich): Ms. Oprecht T 307, Dispositiv zu Teil II – Weg nach Maidanek, Sagalowitz an Oprecht, [s.d.].

41. Voir Jules Passweg, *Benjamin Sagalowitz. 3. Juni 1901 – 4. Juni 1972 (Gedenkschrift zu Ehren von Benjamin Sagalowitz)*, Zurich, 1997, p. 23.

Particulièrement après les discussions sur l'Accord de Washington du 26 mai 1946, un rôle de ce type était devenu de moins en moins réalisable pour une institution suisse. Avec la tabouisation de la Shoah qui s'ensuivit, la FSCI perdit également son intérêt à cette publication. Au milieu des années 1950 survint une dernière tentative pour terminer le projet. L'imprimerie Gassmann à Soleure, qui aurait dû produire le livre, adressa une lettre à la maison d'édition Europa-Verlag en mars 1957, qui constate ceci: «Il nous faudrait recevoir de votre part une fois pour toutes le rapport définitif pour l'impression de l'ouvrage *La route vers Maidanek*. A l'occasion d'une deuxième discussion avec Monsieur Sagalowitz au cours de l'année 1956, il nous assurait qu'il aurait terminé son travail d'ici à l'automne. Nous voudrions à présent recevoir de votre part une réponse définitive indiquant si l'ouvrage peut être achevé sous peu ou si nous pouvons procéder à l'encaissement et abandonner la composition. [...] Nous pensons que vous êtes vous-même intéressés à voir cette affaire un jour terminée [...].»⁴² L'ouvrage resta inachevé. L'imprimerie établit la facture finale le 27 mars 1957 et arrêta le projet après seize années de travail. De la publication prévue, qui ne se laisse qu'à peine reconstituer, il ne reste qu'une épreuve ainsi qu'une deuxième partie sous forme de fragments.

En 1957 toutefois, l'étude – de concert avec une documentation en cinq volumes réalisée par Sagalowitz⁴³ – put faire son entrée dans l'historiographie de la Suisse via le *Rapport Ludwig* concernant la politique suisse des réfugiés⁴⁴. Dans une lettre du 9 juin 1955, Carl Ludwig écrivait ceci à propos du manuscrit qui lui était remis: «On ne pourrait guère s'imaginer un ouvrage plus vaste et plus soigneusement documenté sur le sort des Juifs sous la domination des nazis.» La grande valeur de l'étude consiste aujourd'hui encore – et cela avait déjà été souligné par Riegner – en ce qu'elle repose surtout sur des sources suisses. L'épreuve de la première partie est un instantané, une sorte de mémoire de

42. Bibliothèque centrale de Zurich (ZB-Zürich): Ms. Oprecht T 307, Gassmann AG, Solothurn, an Europa-Verlag, 11.03.1957.

43. Voir AFZ: Archives JUNA: 8.13.1.6. Pressedokumentation für den Ludwig Bericht, Sagalowitz, Benjamin, [JUNA]: Dokumentation zuhanden Prof. Carl Ludwig, 5. Teile, Zurich [1955-1957].

44. Carl Ludwig, *Die Flüchtlingspolitik der Schweiz seit 1933 bis zur Gegenwart* (1957). *Beilage zum Bericht des Bundesrates an die Bundesversammlung über die Flüchtlingspolitik der Schweiz seit 1933 bis zur Gegenwart*, Berne: Bundeskanzlei, 1966.

la mémoire sur la façon dont les événements des années 1933 à 1945 se sont présentés depuis la Suisse à un observateur bien informé.

Dans un ton modéré, les lignes de Sagalowitz contiennent également une critique vis-à-vis de la Suisse officielle. En visant la politique suisse des réfugiés, Sagalowitz écrivait: «Dans un pays connu pour l'octroi de l'asile, on en était venu à répercuter les frais pour l'accueil des réfugiés sur les frêles épaules d'un petit groupe de la population, parce qu'on ne voulait pas exiger ce sacrifice de l'entier de la population.»⁴⁵

Par son travail en tant que directeur du service de presse juif de la JUNA et en tant qu'auteur de cette étude, Sagalowitz était sans nul doute l'un de ces rares hommes qui étaient non seulement les mieux informés des événements se déroulant dans le III^e Reich, mais qui disposaient également des informations nécessaires pour réfléchir scientifiquement au caractère meurtrier de l'idéologie nazie. Lorsque, au début des années 1960, la FSCI songea à arrêter le travail de son service de presse, les protestations fusèrent, qui attirèrent l'attention sur l'immense mérite de Sagalowitz. *La route vers Maidanek* y fut également en grande partie pour quelque chose. J. Teitler écrivait ceci à G. Brunschvig, alors président de la FSCI: «L'activité [du] Dr. Sagalowitz sera à mon avis un jour fondamentale pour l'examen récapitulatif ultérieur et fut déjà une fois la base d'une étude partielle, le *Rapport Ludwig*. [...] Et je doute qu'on puisse trouver quelqu'un qui dispose d'une telle connaissance de la matière s'y rapportant, comme c'est le cas pour le Dr. Sagalowitz.»⁴⁶ La reconnaissance scientifique du travail accompli par Sagalowitz lui restera interdite de son vivant.

LA LONGUE ROUTE JUSQU'AU PASSEPORT SUISSE

Il nous reste encore un dernier fait à relater: Sagalowitz, originaire de la ville russe de Witebsk, arriva à Zurich en 1914, à l'âge de 13 ans. En 1936, il fit une première demande de naturalisation, qui fut rejetée. Son activité à la *Jüdische Presszentrale*, orientée vers le sionisme, était pour la police cantonale zurichoise une preuve suffisante qu'il ne pouvait devenir un bon Suisse. En outre, les

45. Sagalowitz, *Maidanek...*, op. cit., p. 270.

46. AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 17.2 Korrespondenz mit dem SIG, Teitler an Brunschvig, 4.05.1964.

fonctionnaires étaient d'avis qu'il y avait de toute façon déjà trop de Juifs suisses⁴⁷. Le Département fédéral de justice et police rejeta un appel au motif que Sagalowitz n'aurait pas eu un passé irréprochable et qu'il n'avait pas observé le délai pour le paiement de ses impôts⁴⁸. Même sans citoyenneté suisse, Sagalowitz demanda dans les années de guerre à être admis dans le service d'aide militaire volontaire, fut membre de l'Association zurichoise de protection aérienne et accomplit un service volontaire⁴⁹. Malgré cet engagement, une nouvelle demande fut rejetée en 1951 au motif qu'il existait encore des doutes considérables quant à son « attachement profond suffisant avec notre pays et notre peuple »⁵⁰. Des clarifications plus poussées montrèrent que le Ministère public de la Confédération avait opposé son veto et lui avait refusé la citoyenneté suisse en raison de son appartenance à l'Association suisse des sionistes.

Un entretien entre le conseiller fédéral Markus Feldmann et E. Zellweger, l'avocat de Sagalowitz, a toutefois montré qu'en principe rien ne faisait obstacle à la naturalisation d'un sioniste actif⁵¹. Le président de la FSCI, Georges Brunschvig, s'adressa de son côté à Heinrich Rothmund. Rothmund était d'avis qu'il fallait toujours examiner le cas particulier. Après des clarifications, il certifia l'assimilation « tout à fait positive » et la « relation profonde » de Sagalowitz à la Suisse, puis ordonna à ses services d'établir l'autorisation de naturalisation⁵². Après qu'il y ait vécu 39 ans et s'était engagé de multiples façons pour la Suisse, Sagalowitz devint citoyen suisse en 1953.

Le 4 juin 1970, un jour après son 69^e anniversaire, Benjamin Sagalowitz décéda subitement. Veit Wyler mentionna aussi l'étude de Sagalowitz dans son discours funèbre: « Ton livre, que ton sérieux surdimensionné n'avait pas trouvé encore assez parfait,

47. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (Sagalowitz an M. Eberli, 15.05.1936).

48. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (EJPD [P 1181]), Baumann, 20.08.1936).

49. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (Kreiskommando Zürich, Bureau H. D. an Sagalowitz, 1.09.1939).

50. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (EJPD [K 35373]) an Sagalowitz, 15.09.1951).

51. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (Aktennotiz E. Zellweger in Sachen Einbürgerung B. Sagalowitz, [s.d.]).

52. Voir AfZ: NL Benjamin Sagalowitz, 12 Materialien zu Einbürgerung (Rothmund an Brunschvig, 24.10.1952).

devrait être publié et trouver sa voie auprès de tous ceux qui s'appêtent à combattre les conséquences quotidiennement visibles de la brutalité humaine.»⁵³ Ces paroles sont restées à l'état de vœu pieux jusqu'à aujourd'hui.

53. Passweg, *op. cit.*, p. 23.

L'HISTORIEN HERBERT LÜTHY FACE À LA QUESTION JURASSIENNE: ENTRE MÉDIATION ET MÉDIATISATION

CLAUDE HAUSER (UNIVERSITÉ DE FRIBOURG)

La Question jurassienne, au cours des années 1960-1970, traverse une phase de crise aiguë qui va déboucher sur les plébiscites donnant naissance à un nouveau canton suisse, la République et Canton du Jura, en 1979. Dans cette crise politique majeure qui touche non seulement le canton de Berne, mais également la Confédération, mise en cause dans ses structures fédéralistes, et trouve des répercussions jusqu'à l'étranger, plusieurs historiens vont intervenir à divers titres¹.

L'HISTOIRE ET LES HISTORIENS DANS LA QUESTION JURASSIENNE

Conflit socio-spatial à base nationalitaire, la Question jurassienne comporte une dimension identitaire qui fait de l'histoire un de ses enjeux principaux, autant pour les séparatistes que pour les antiséparatistes, tous en quête de légitimation historique. Dans ce contexte, plusieurs historiens vont s'exprimer autour du problème jurassien. Il en va ainsi du Bâlois Adolf Gasser, lors de la campagne précédant la consultation populaire de 1959 sur l'éventualité d'un futur État jurassien. Recruté par les antiséparatistes et les autorités bernoises, en particulier le conseiller d'État Virgile Moine, Gasser fait aboutir son mandat par la publication d'un « rapport » qui démontre en substance qu'historiquement, l'ancien Évêché de Bâle ne peut accéder au statut de canton à part entière, étant donné les divisions de diverses natures qui émaillent son passé et rendent cette région trop hétérogène². Dans le camp séparatiste, on peut citer le cas de Victor Erard, véritable chantre de la période française de l'histoire du Jura,

1. À ce sujet, voir notamment: Cyrille Gigandet, « Histoire et Question jurassienne », *Équinoxe*, N° 1, 1989, pp. 11-27 et Bernard Voutat, *Espace national et identité collective: pour une sociologie du conflit jurassien*, Lausanne: ISP, 1992, pp. 85-115.

qui s'illustrera notamment par la publication d'une biographie de *Xavier Stockmar, patriote jurassien* dans la «Bibliothèque jurassienne», collection lancée en 1958 par Roland Béguelin et Roger Schaffter dans le but de «donner une base historique et scientifique au combat politique séparatiste»³. Oscillant entre les choix politiques, l'historien libéral Paul-Otto Bessire joue dans un premier temps, par réflexe helvétiste, le rôle de fossoyeur du mouvement séparatiste né à la fin de la Première Guerre mondiale. Il affirme en revanche fortement le caractère «national» de l'entité jurassienne, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la QJ éclate sur la scène publique dans le contexte plus général d'une reviviscence fédéraliste mêlée aux premières revendications décolonisatrices⁴.

En contrepoint de l'engagement partisan de ces historiens, le plus souvent mobilisés pour justifier les revendications politiques du pouvoir bernois ou du contre-pouvoir séparatiste, on trouve une seconde catégorie d'intellectuels, professionnels de l'histoire, dont l'autorité scientifique est appelée à s'exprimer au plus fort du conflit jurassien. Leur position dans le champ historiographique est différente. Intellectuels consacrés dans leur discipline, ils incarnent non seulement une certaine sagesse due à leur œuvre historique, reconnue et célébrée, mais occupent aussi au niveau suisse des positions de pouvoir qui leur confèrent un statut de conseillers du Prince ou d'experts. À la fin des années 1960, on connaît les ouvrages, articles et discours engagés de Gonzague de Reynold en faveur de la création d'un vingt-troisième canton, motivés essentiellement par la crainte de voir le conflit s'internationaliser et les revendications jurassiennes tourner à l'anarchisme décentralisateur⁵. À la même époque et dans un esprit similaire, imprégné d'intentions médiatrices, les interventions de l'historien Jean-Rodolphe de Salis à

2. (Note de la p. 105.) Adolf Gasser, *La discorde dans le Jura bernois: la Question jurassienne à la lumière de la vérité historique et de la réalité politique*, Berne: Union cantonale, 1957. Pour plus de détails, voir François Wisard, *Le Jura en question. Analyse des discours sur «l'unité du Jura»*, pp. 69-72 et le mémoire de licence d'Emma Chatelain, *Le mouvement antiséparatiste jurassien (1947-1975): associations, soutien et idéologie*, Université de Fribourg, 2006.

3. Alain Cortat, «Édition, histoire et poésie: un instrument au service d'une cause politique», *Lettre d'information du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation*, N° 26, décembre 201, pp. 7-8.

4. Claude Hauser, «Écrire ou faire l'histoire? La Société jurassienne d'Émulation face à la Question jurassienne», *Équinoxe*, N° 10, automne 1993, pp. 115-128.

5. À ce propos, voir Claude Hauser, *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale au XX^e siècle*, Lausanne: Antipodes, 2004, pp. 122-124 et le mémoire de licence de Matthieu Baumgartner, *Une «quatrième force»? L'Association suisse des Amis du Jura libre: sociabilité et engagement (1961-1987)*, Université de Fribourg, 2004.

propos du conflit jurassien sont également souvent citées. On a en revanche jusqu'à présent moins retenu les prises de position successives de l'historien Herbert Lüthy au cours du conflit jurassien. Celles-ci sont intéressantes par leur originalité, l'indépendance d'esprit dont elles sont le reflet, ainsi que les différents registres dans lesquels elles s'expriment à plusieurs moments clés de la crise.

LA PARTICIPATION D'HERBERT LÜTHY À L'«*HISTORISCHE STANDORTBESTIMMUNG*»

Herbert Lüthy participe en 1965 à une commission fédérale connue sous le nom d'«*Historische Standortbestimmung*», alors que le souci premier de la Suisse officielle est de réussir à éviter une dérive ethno-nationalitaire, voire révolutionnaire au conflit jurassien. Quel est le rôle précis attribué à ce collège d'experts? En septembre 1967, lors de la Fête du peuple jurassien, le Rassemblement jurassien révèle le contenu des délibérations confidentielles de ce petit groupe d'études et pousse ainsi le Conseil fédéral à fournir des explications au Gouvernement bernois qui s'inquiète de la tournure fédérale que prend le problème:

« Mis sur pied par le Département politique et le Département de l'économie publique, et non par le Conseil fédéral comme l'affirme le Rassemblement jurassien, à la fin de l'année 1961, avec un grand nombre d'autres groupes d'études ou de travail. Sa tâche consistait et consiste principalement – conformément au but même pour lequel il a été créé, à examiner sous l'angle historique et politique les problèmes politiques complexes que soulève l'intégration européenne. Le groupe d'études n'a cependant ni rapports à rédiger, ni propositions à présenter. Il est un cercle de libre discussion réunissant des personnalités – des historiens et des diplomates – dont on peut attendre des contributions personnelles intéressantes à la solution de problèmes d'actualité du genre susmentionné. Le groupe rend service aux départements compétents, précisément, par le fait que ses membres conversent d'une manière entièrement libre, franche de tout engagement, sans s'occuper des buts pratiques de la politique du moment. »⁶

6. Archives fédérales Berne, E 2001 (E), 1978/84, Bd 67, Lettre du Conseil fédéral au Conseil-Exécutif du canton de Berne, 25.09.1967.

Et la lettre précise encore :

«Le conseiller fédéral qui dirigeait alors le Département politique [Friedrich Traugott Wahlen] a ressenti le besoin d'entendre une fois les membres du groupe s'exprimer librement sur la Question jurassienne. Ce fait ne constitue aucunement une dérogation à la manière de voir du Conseil fédéral selon laquelle la Question jurassienne est uniquement du ressort du canton de Berne. Il ne signifie nullement que le Conseil fédéral ait l'intention de prendre, dans ce domaine, quelque initiative qui ne serait, en vertu de la Constitution, aucunement dans ses attributions.»⁷

Ces propos officiels laissent transparaître l'image de l'intellectuel bien en vue auprès des autorités fédérales : sens du service, compétence, discrétion, liberté sans engagement, telles sont les qualités que devraient cumuler ces experts, au rang desquels les historiens sont apparemment des figures très appréciées. Mais pourquoi Herbert Lüthy fait-il partie de cette commission ?

L'historien bâlois commence à s'intéresser de près à la Question jurassienne peu de temps après son retour en Suisse et son accession, en 1958, à la chaire d'histoire suisse et générale à l'École polytechnique fédérale de Zurich⁸. S'il se sent de moins en moins à l'aise dans une fonction qui ne l'amène à enseigner l'histoire que de manière assez générale à des étudiants non spécialisés dans cette branche⁹, Lüthy perçoit également rapidement sa position au Polytechnicum de Zurich comme «une sorte de magistrature helvétique»¹⁰ et doit répondre aux attentes de plusieurs étudiants jurassiens politisés et intéressés par ses cours¹¹. Une raison pour lui

7. *Ibidem*.

8. Sur le parcours biographique de Herbert Lüthy, on consultera l'hommage que lui a rendu Georg Kreis, «Herbert Lüthy 1918-2002», *Revue suisse d'histoire*, 53, N° 3, 2003, pp. 356-358.

9. Lüthy répondra d'ailleurs positivement à l'appel de l'Université de Bâle et de son collègue Markus Mattmüller, en 1971, de reprendre une chaire d'histoire laissée vacante à l'université des bords du Rhin. Non sans remous auprès des autorités académiques zurichoises : le recteur de l'École polytechnique fédérale Karl Schmid n'hésitera pas à faire pression sur l'épouse de Herbert Lüthy pour le convaincre de revenir sur sa décision et de reprendre son enseignement à Zurich. Sans succès... Archiv für Zeitgeschichte, Nachlass Schmid, 15, Korrespondenz mit Herbert Lüthy, 1957-1974.

10. Lettre de Herbert Lüthy à l'auteur, «Ascension 1994».

11. L'un d'entre eux, Claude Grimm, relève ainsi dans un article du *Jura libre* intitulé : «Un professeur de l'École polytechnique fédérale aborde la Question jurassienne» : «La Question jurassienne a pénétré dans le monde universitaire et de la manière la plus officielle : «Historische und politische Grundlagen der jurassischen Frage», tel était le titre de

de s'atteler au problème jurassien, au moment où son internationalisation, voulue par les leaders séparatistes, inquiète les autorités fédérales. Les thèses ethniques développées par le Rassemblement jurassien et son leader Roland Béguelin, qui lorgne de plus en plus vers la francophonie en émergence, interpellent aussi Lüthy, qui est un fin connaisseur des réalités contemporaines françaises. Il en a même fait l'un de ses essais les plus brillants, publié en 1955 sous le titre *La France à l'heure de son clocher*. Dans cet ouvrage publié chez Calmann-Lévy (collection «Liberté de l'esprit»), il fustige l'esprit nationaliste qui entraverait la participation de la France à la mise en place d'une entité européenne fédéraliste qu'il appelle de ses vœux. Reconnu comme expert de l'intégration européenne et du fédéralisme, même s'il n'a pas toujours été convaincu par la tournure très économique, voire technocratique prise par la construction européenne après-guerre¹², il est invité à ce titre à s'exprimer devant le collège d'experts convoqué par Wahlen. Enfin, de manière plus personnelle, Lüthy est stimulé par un cercle de connaissances jurassiennes qu'il côtoie à Zurich, et lui rendent la cause séparatiste plutôt sympathique. D'abord son collègue Auguste Viatte, critique littéraire avec lequel il publie conjointement une petite étude rendant hommage à la postérité de l'esprit rousseauiste, à l'occasion du 250^e anniversaire de la naissance du philosophe genevois¹³. Ensuite, Hans Tschäni, originaire du Laufonnais, journaliste non-conformiste au *Tages-Anzeiger*, connu pour son engagement de «traducteur entre les cultures» qui s'exprime dans la collection «CH-Reihe» qu'il a fondée, ou encore dans la Fondation suisse pour le dialogue interlinguistique, liée à la Nouvelle Société Helvétique, dont il est un des animateurs¹⁴.

Le texte présenté par Lüthy devant ce groupe de travail est mûrement réfléchi. A posteriori, c'est le «seul document dont [il

l'un des cours facultatifs que l'étudiant de l'EPFZ pouvait choisir parmi bien d'autres. (...) Voilà trois semaines que ce cours a débuté; en tant qu'étudiant jurassien, nous nous joignons tous les vendredis soir à un auditoire nombreux et toujours très attentif. D'emblée, M. Lüthy a gagné notre sympathie.» *Le Jura libre* du 8 juin 1966.

12. Georg Kreis, «Zollverein oder karolingisches Projekt? Wie Herbert Lüthy den Prozess der europäischen Vergemeinschaftung beurteilte», *Neue Zürcher Zeitung*, 4.03.2006.

13. Herbert Lüthy, Auguste Viatte, *J.-J. Rousseau, 1712-1962: Reden, gehalten am 28. Juni 1962 an der Gedenkfeier der Eidgenössischen Technischen Hochschule*, Zurich: Polygraphischer Verlag, 1962.

14. «Hans Tschäni», *Neue Zürcher Zeitung* du 19.01.1999. Herbert Lüthy dit de lui: «J'avais pour ami Hans Tschäni, du *Tages Anzeiger* et du Laufonnais, perpétuant lui aussi des souvenirs familiaux du Kulturkampf, et dont la minuscule patrie se trouvait répudiée de toutes parts». Lettre de Herbert Lüthy à l'auteur, «Ascension 1994».

reste satisfait sur le sujet»¹⁵. Il fait apparaître une large composante historique, dans la mesure où le professeur du Polytechnicum, refusant d'entrer dans le débat jugé «oiseux» et «mythique» autour de la légitimité historique d'un futur État jurassien, balance les arguments pour conclure que le mariage Jura-Berne est marqué par une succession d'échecs au long du XIX^e siècle¹⁶. À son avis, les Jurassiens sont déchirés dans leur identité, à l'image de l'homme politique libéral Xavier Stockmar, trop Jurassien pour faire une carrière politique à Berne mais aussi trop marqué par son anticléricalisme radical pour défendre l'autonomie d'un Jura dont l'histoire prérévolutionnaire est imprégnée de conservatisme catholique. Ces vues non conformistes sur Stockmar lui vaudront d'ailleurs une note critique de la part des séparatistes qui éditent son texte et renvoient leurs lecteurs à la vision plus «orthodoxe» d'un Stockmar «père de la patrie» défendue par Victor Erard¹⁷. Mais ce qui intéresse avant tout Lüthy, c'est de proposer des solutions à l'épineux problème actuel. Rejetant les solutions consensuelles «façon Nouvelle Société Helvétique» dont il est un membre actif mais critique, il réfléchit en politologue très attaché au fédéralisme. Cela l'amène à poser le problème au niveau politique, et à faire étudier résolument l'idée de la création d'un nouveau canton, donc d'une séparation. Appuyé sur sa planche à dessin, technique qu'affectionne cet intellectuel pragmatique dont le fédéralisme vivant est stimulé par l'idée de progrès¹⁸, Lüthy propose une solution au conflit qui fera couler beaucoup d'encre, celle de la création de deux demi-cantons jurassiens. Elle permet selon lui de résoudre la question des rapports tendus entre Berne et le Jura, comme les divisions entre Jurassiens eux-mêmes. Caustique, il souligne que la Suisse aurait résolu ainsi un problème politique avec ses propres ressources constitutionnelles, sans pour autant tomber dans le juridisme procédurier. En avouant plus tard à Roland Béguelin que cette proposition de 1965 était sûrement un «jeu d'historien» destiné à «remuer quelques idées toutes faites et à ébranler quelques positions acquises»¹⁹, Lüthy tentait de rejoindre

15. *Ibidem*.

16. La version de son exposé analysée ici est celle publiée par le Rassemblement jurassien sous le titre: *La Question jurassienne. Texte intégral du rapport présenté au Groupe de travail du Conseil fédéral le 20 novembre 1965 (français-allemand)*, Delémont: Imprimerie Boéchat, 1969, pp. 5-30.

17. *Ibid.*, p. 3.

18. Georg Kreis, *art. cit.*, p. 356.

non sans flatterie le leader séparatiste sur la volonté de ce dernier de briser l'immobilisme helvétique et de combattre les idées reçues. Il est vrai cependant qu'au moment des révélations fracassantes du rapport, une connivence politique réelle existait sur ce point entre les vues du professeur d'histoire et le secrétaire général du Rassemblement jurassien. Ce dernier confiait en privé à son correspondant :

« Le Rassemblement jurassien ne va pas se prononcer officiellement sur la proposition que vous avez faite (création de deux demi-cantons). Ce point ne pourra être abordé qu'au cours d'éventuelles négociations. Personnellement, je suis assez favorable à votre idée. »²⁰

En tous les cas, l'expertise de Lüthy aboutit à une position non conformiste, mais son cadre prédéfini n'était a priori pas public. Une fois ce rapport dévoilé de manière sensationnelle par les séparatistes jurassiens, son intervenant le plus en vue, conscient de sa nouvelle popularité mais soucieux de préserver sa neutralité d'historien, va s'efforcer de relativiser sa proximité de vue avec les thèses du Rassemblement jurassien. Il s'y emploie en diffusant auprès de diverses rédactions alémaniques et romandes la seule version de son intervention qu'il estime valable, soit le procès-verbal définitif de la commission, rédigé en allemand, et donc débarrassé des petites infidélités de la traduction séparatiste²¹. Quant à donner lui-même une autorisation de publier son texte au mouvement séparatiste qui le sollicite par la plume de Roland Béguelin, il s'y refuse poliment, faisant valoir une argumentation toute de

19. (Note de la p. 110.) Archives de la République et Canton du Jura, Fonds Roland Béguelin 97 J 23, Lettre de H. Lüthy à R. Béguelin, 11.08.1971.

20. Documents personnels de Georg Kreis transmis à l'auteur, Lettre de R. Béguelin à H. Lüthy, 20.12.1967.

21. Informé tardivement de la publication du rapport de l'«*Historische Standortbestimmung*», Herbert Lüthy déplore que le Rassemblement jurassien n'ait utilisé qu'une version intermédiaire de ce rapport, et que la traduction française de celui-ci comporte plusieurs inexactitudes. Si celles-ci n'altèrent pas le fond de son message, elles peuvent par leur accumulation rendre son propos grotesque : ainsi de «*Freigreifschafft*» traduit en «régime de comtés libres» au lieu de Franche-Comté, ou encore «*Alpdruck*» qualifié de «foehn des Alpes» plutôt que de «cauchemar»!... AFZ, Nachlass Georg Kreis, N° 8, Lettre de H. Lüthy à la presse alémanique, 29.09.1967. À relever que du côté romand, c'est l'Association suisse des Amis du Jura libre, avec l'entremise du journaliste-éditeur Bertil Galland, qui s'efforce de diffuser une version du rapport qui puisse «être dans la ligne de la vérité». *Idem*, Lettre de J. Le Comte à H. Lüthy, 22.12.1967.

prudence qui montre ses réticences à entrer de plain-pied dans le champ politique :

« Que ce soit dans mes prises de position personnelles, dans mon enseignement au Poly ou dans toute intervention éventuelle dans le débat public, je me sens beaucoup plus libre de dire mon opinion si j'évite toute apparence d'engagement partisan – et ceci précisément dans la mesure où mes thèses approchent des vôtres. »²²

Ainsi, contre relative mauvaise fortune, l'intellectuel fait bon cœur sans trop d'effort²³, d'autant qu'il retire certains bénéfices secondaires de la publicité faite à son intervention remarquée : présenté et salué dans plusieurs grands journaux romands comme un des « historiens les plus brillants de la nouvelle génération »²⁴, il voit sa notoriété historique prendre une dimension véritablement nationale.

LE DÉBAT MÉDIATIQUE DE 1968

Moins d'une année après les révélations des travaux de l'« *Historische Standortbestimmung* », Lüthy occupe de nouveau le devant de la scène médiatique, en acceptant d'intervenir dans un débat télévisé sur la Question jurassienne, diffusé le 27 juin 1968²⁵. Il participe à cette émission politique, animée par Jean Dumur, en compagnie d'autres intellectuels « à forte légitimité » sur le plan suisse. Tout d'abord l'helléniste genevois Olivier Reverdin, homme de pouvoir tant par sa charge de rédacteur au *Journal de Genève* que par ses fonctions directrices dans le monde de la

22. Documents personnels de Georg Kreis, Lettre de H. Lüthy à R. Béguelin, 31.12.1967.

23. Tout en se sentant encore lié par un certain devoir de réserve vis-à-vis de ses mandataires du « groupe de travail », Lüthy avoue à Roland Béguelin ne pas regretter, à titre personnel, « le coup de vent indiscret » qui a emporté son intervention dans le public. Documents personnels de Georg Kreis, Lettre de H. Lüthy à R. Béguelin, 31.02.1967.

24. La *Tribune de Genève* du 22.09.1967, sous la plume de son rédacteur Georges-Henri Martin, parle ainsi de « l'autorité incontestable d'Herbert Lüthy, qui est le plus brillant des historiens suisses de la jeune génération ».

25. Le script de l'émission est publié également par les soins du Rassemblement jurassien, à la suite du texte intégral du « rapport Lüthy », sous le titre évocateur suivant : « Émission de la Télévision romande diffusée en direct le 27 juin 1968, après un reportage dans le Jura. Entretien chez M. Gonzague de Reynold, historien, professeur émérite, membre du Conseil international de la langue française. »

recherche suisse. Dans le dossier jurassien, les positions de ce libéral-radical sont proches de celles du Gouvernement bernois, en particulier du conseiller d'État Virgile Moine avec qui il entretient des liens privilégiés²⁶. Ensuite Pierre Béguin, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, qui a quant à lui fréquemment côtoyé l'ancien chef du Département politique Max Petitpierre, dont on commence à parler comme d'un éventuel médiateur dans le dossier «Jura». Enfin Gonzague de Reynold, qui s'est mobilisé autour du problème jurassien depuis l'été 1966, à l'instigation du conseiller fédéral Wahlen et de son ami Jean-Jacques Chouet, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*²⁷. Les deux historiens de la soirée télévisée, Lüthy et Reynold, ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre, même s'ils viennent d'horizons différents, tant sociologiques qu'idéologiques. Le problème jurassien les rapproche ainsi, le temps de quelques échanges de vues. Lüthy a reçu au printemps 1968 le *Destin du Jura* publié par le châtelain de Cressier. Tout de courtoisie érudite, son remerciement à cet envoi est pour lui un prétexte à encourager son collègue fribourgeois conservateur à mieux comprendre «comment l'entrée du Jura dans le jeu suisse, qui eut lieu avec tant d'éclat et de ferveur dans les années 1830, a tourné si vite et si lamentablement à la débâcle»²⁸. On y décèle aussi le souci historique et «helvétiste» de Lüthy à prendre de la distance par rapport à un conflit très politisé, en déplorant notamment que les Jurassiens se servent beaucoup de leur histoire sans vraiment bien la connaître. Une façon pour lui d'exprimer à mots couverts sa déception mêlée de crainte de voir l'histoire à tel point mobilisée à des fins de propagande nationalitaire dans le cas de la Question jurassienne.

Quelques semaines plus tard, Herbert Lüthy se retrouve aux côtés de Reynold, Béguin et Dumur sur le plateau de la Télévision romande. L'échantillon de personnalités choisies pour ce débat sous haut contrôle politique a fait l'objet d'un soin particulier, impliquant même les autorités fédérales en charge du dossier jurassien. C'est en effet en présence de Wahlen et Petitpierre que la réunion préparatoire de ce petit groupe s'est déroulée à Baden en

26. Claude Hauser, *Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne*, Courrendlin: CJE, 1997, pp. 452-454.

27. Claude Hauser, «L'aventure...» *op. cit.*, pp. 122-124.

28. Archives littéraires suisses, Berne, Fonds Gonzague de Reynold, O 158-3, lettre de H. Lüthy à G. de Reynold, 9.01.1968.

mars 1968. Roland Béguelin bien sûr, mais aussi un autre historien «qui n'a pas que des amis», Jacques Freymond, ont été écartés du plateau télévisé, et la participation de membres du Conseil fédéral a été jugée inadéquate. L'objectif général de cette émission est certes de porter le problème jurassien au niveau fédéral, et de faciliter la mise en place d'une médiation de la part de la Confédération, mais pour cela, on mise prioritairement sur la respectabilité d'autorités intellectuelles apparaissant suffisamment distancées d'un jeu politique alors très tendu²⁹.

Quel rôle tient donc Herbert Lüthy, alors connu par rapport à ce débat comme l'homme de la solution des deux demi-cantons, face aux caméras? Comment cet intellectuel entre-t-il dans l'arène médiatique? La transcription de l'émission le montre intervenant par trois fois dans le débat. Il doit s'exprimer sur trois questions, et est sollicité deux fois directement par l'animateur Jean Dumur: Quelle solution voyez-vous pour résoudre la Question jurassienne? Confirmez-vous que le 23^e canton est la meilleure voie possible? Quel rôle imaginez-vous pour le Conseil fédéral dans ce problème?

Par rapport à la première question, le professeur à l'EPFZ s'accorde à voir dans le conflit jurassien un problème suisse, et se trouve ainsi au diapason avec l'ensemble des intervenants de l'émission. Il insiste cependant sur la volonté d'autonomie des Jurassiens, mise sur leur volonté de vivre ensemble de façon autonome, et déplore le manque de fédéralisme dans l'organisation constitutionnelle des cantons. C'est en réponse à la seconde question que Lüthy met surtout en avant sa condition d'historien, qu'il relie à ses convictions fédéralistes. S'il a proposé une solution en faveur d'un canton ou de deux demi-cantons, c'est en effet pour des raisons historiques d'abord. On s'approche ici de l'idée selon laquelle l'historien recherche le consensus, la médiation, s'inspire des événements passés pour tracer une voie du juste milieu. Elle se concrétise pour Lüthy dans un idéal de progrès, soit une volonté de dépasser les occasions manquées et de croire à un idéal jurassien positif. On sent ainsi poindre chez lui une certaine nostalgie pour cette période de l'histoire suisse très dynamique, entre 1830

29. Reynold confie à ce sujet: «Ce qui en définitive doit passer avant tout, c'est l'autorité de ceux qui participeront à ce dialogue. C'est la raison pour laquelle je vous conseillerais de ne pas introduire de personnes, si intelligentes et bien préparées qu'elles puissent être, dans ce qui sera quand même une manifestation sur la Question jurassienne elle-même et non pas sur un livre consacré au Jura.» Archives littéraires suisses, Berne, Fonds Gonzague de Reynold, O 158-5, Lettre de G. de Reynold à J. Dumur, 3.04.1968.

et 1848, qui voyait les cantons et les identités diverses du pays se mettre en place de façon très mobile et pragmatique, dans un esprit de liberté et de diversité reconnue: des communautés indépendantes et libres reliées par un idéal de vivre ensemble, soucieuses de cultiver leur lien fédéral. Enfin, en écho à la dernière demande du journaliste, Lüthy est le seul à mettre des bémols à l'extrême urgence d'une intervention fédérale, que d'aucuns estiment indispensable vu la menace d'une ingérence étrangère dans les affaires suisses, sous les couleurs de la francophonie. Sa position détone dans le concert unanime en faveur d'une médiation fédérale, but premier visé par cette émission. L'intellectuel se refuse à brandir le danger d'une ethnicisation du nationalisme jurassien face aux caméras. Il réserve ainsi pour des revues culturelles d'importance internationale, comme *Der Monat* ou *Preuves*, ses critiques à l'encontre du théoricien de l'Europe des ethnies, le professeur français Guy Héraud³⁰. Pragmatique, dédramatisant volontiers l'image des séparatistes dont il comprend bien les stratégies et actions impertinentes³¹, Lüthy précise que les cantons ont tout pouvoir dans leurs affaires intérieures. Une façon pour lui de placer une fois de plus le canton de Berne devant ses responsabilités, d'inciter ses autorités à entrer dans le jeu fédéral et à abandonner une certaine arrogance, tout en soulignant que la solution est aussi entre les mains des Jurassiens, appelés à résoudre leurs différends identitaires. On retrouve ici également l'un des fondements de sa vision de l'histoire suisse, voire de sa philosophie politique, soit le souci de défendre l'idée d'un fédéralisme horizontal, délesté de toute charge bureaucratique et hiérarchique. La fin des années 1960 correspond dans l'œuvre historique de Lüthy à un moment clé de sa réflexion sur le fédéralisme. Il souhaite voir celui-ci se renouveler et s'incarner dans un réseau qui puisse catalyser les relations horizontales entre communes ou entre cantons, afin de résoudre les problèmes de société au plus près des désirs des

30. À titre d'exemple, on peut citer: «Entkolonisierung Europas», publié dans *Der Monat*, Heft 245, Berlin 1969. À propos du fédéralisme ethnique et de l'internationalisation du conflit jurassien, voir le mémoire de licence de Gaël Rebetz, *L'internationalisation de la Question jurassienne et ses répercussions en Suisse (1960-1974)*, Université de Fribourg, 2005.

31. Dans une interview donné à *Die Tat* le 3 février 1968, Lüthy se refuse à voir dans le conflit jurassien des signes de haine politique: «*Es ist auch da ein Stück Studententulck dabei: es macht vielen Französisch-Jurassiern Späss, die Berner zu verulken und zu ärgern.*» Cité dans: Irene Riesen et Urs Bitterli (éds), *Herbert Lüthy. Essays II 1963-1990*, Zurich: Verlag NZZ, 2004, p. 179.

citoyens, et préserver ainsi une forme de démocratie directe en Suisse qu'il juge en voie de disparition³². Dans cette perspective, on comprend mieux son souhait de voir Berne et la région jurassienne, dans la diversité de leurs opinions politiques, approfondir leurs relations et construire un dialogue direct, plutôt que de se lancer dans une médiation fédérale que Lüthy a tendance à assimiler à une « fuite vers la Confédération », dénoncée dans d'autres écrits.

En fin de compte, paré de sa notoriété récente de provocateur modéré, Herbert Lüthy a plutôt été utilisé dans ce débat médiatique, pour servir de renfort aux thèses de Reynold en faveur d'une médiation et d'un 23^e canton du Jura. Le véritable « héros » de la soirée est en effet l'intellectuel de Cressier, qui reçoit ses hôtes en grand seigneur dans son château, suivant les vœux d'une télévision qui cherche à montrer les élites politico-culturelles du pays évoluant dans leur « lieu de vie »³³. La mise en scène de l'émission est conçue en sa faveur, la discussion est menée dans le sens de ses thèses. Les médias l'invitent donc nettement à revêtir le costume de conseiller du Prince. Quant à Lüthy, il est plutôt consigné dans son rôle d'expert. Posant des questions, son discours met le doigt sur les vrais problèmes, plutôt qu'il ne propose des solutions toutes faites ou ne prononce des déclarations retentissantes. L'historien apparaît également comme plutôt gêné par la trop grande officialité du débat et en « faire-valoir », apparaît quelque peu en retrait face aux caméras. Son indépendance d'esprit le pousse non pas vers une position de dissidence – la rupture avec un groupe dont on fait partie – mais vers la recherche d'une distinction, celle d'un intellectuel d'abord soucieux de préserver sa liberté de penser face à l'opinion, puis de proposer une réflexion plus fondamentale sur les valeurs fédéralistes, enfin d'éviter l'embrigadement dans une entreprise de lobbying politique trop évidente.

32. C'est le sens de son intervention devant la Nouvelle société helvétique, qu'il publie le 15 octobre 1966 sous le titre « Auf der Suche nach einem neuen Föderalismus » dans le *Tages-Anzeiger* de Zurich. Texte reproduit dans Riesen et Bitterli, *op. cit.*, pp. 122-130.

33. François Vallotton, « Anastasie ou Cassandre? Le rôle de la Radio-télévision dans la société helvétique », in Théo Mäusli et Andreas Steigmeier (dir.), *La radio et la télévision en Suisse*, Baden : hier+jetzt, 2006, p. 46.

**«UNE PROPOSITION POUR LE JURA»
OU DEVENIR LE PORTE-DRAPEAU DE LA TROISIÈME FORCE**

Examinons pour terminer les raisons qui ont poussé Herbert Lüthy à proposer *Quinze thèses sur l'autodétermination des Jurassiens* en 1972, dans un petit ouvrage qui ne rencontra pas de grands échos à sa parution, mais apparaît aujourd'hui comme un catalogue de propositions originales et de longue portée³⁴.

Ce texte d'une soixantaine de pages est directement relié à la problématique des plébiscites. Publié en 1972, au moment où l'on discute des modalités de vote à venir³⁵, il donne à voir un Herbert Lüthy foncièrement hostile à la solution plébiscitaire. Pour lui, cette voie finalement acceptée par chaque camp opposé ne résout rien. Elle ne permet pas d'exprimer une volonté commune positive et crée toujours des minorités insatisfaites. L'historien emploie ses mots les plus violents pour qualifier la procédure plébiscitaire en cascades imaginée par la Commission de bons offices et le canton de Berne: «Une façon de pousser à l'absurde, avec une méticulosité de tortionnaire, l'application du principe démocratique d'autodétermination. [...] Le canton du Jura serait un monstre non viable [et] la dernière chose à en attendre serait une pacification du Jura.»³⁶

En conséquence, Lüthy défend l'idée d'une assemblée jurassienne, composée de Jurassiens uniquement, et chargée d'élaborer un statut du Jura en prélude à l'autodétermination:

«Une assemblée représentant l'ensemble de la population jurassienne... ce serait là l'aboutissement d'un processus démocratique de délibérations, de compromis et de synthèses, sans qu'il soit fait violence à une minorité importante et sans recours au terrorisme moral d'une campagne plébiscitaire.»³⁷

Le professeur est ici conscient de rejoindre un projet politique, celui d'une Troisième Force dont le but premier est le maintien de l'unité du Jura. Née récemment dans le Jura, sa stratégie d'apaisement peine à s'imposer entre les pôles séparatistes et probernois.

34. Herbert Lüthy, *Une proposition pour le Jura. Quinze thèses sur l'autodétermination des Jurassiens*, Neuchâtel: La Baconnière, 1972. 67 p.

35. À ce propos, voir Bernard Prongué, *Le Jura et le plébiscite du 23 juin 1974. Naissance d'un 23^e canton*, Porrentruy: Aux Éditions jurassiennes, 1974.

36. Herbert Lüthy, «Une proposition...», *op. cit.*, p. 24.

37. *Ibid.*, p. 60.

Ignorant qu'il est en cela en concurrence avec Gonzague de Reynold, Lüthy veut « offrir un drapeau ou du moins une plate-forme » à ce mouvement, comme il s'en ouvre à son éditeur Hermann Hauser, directeur de la *Baconnière*³⁸. L'entreprise apparaît jalonnée de difficultés. Son petit ouvrage, publié en allemand aux Éditions Herbert Lang après que la *Neue Zürcher Zeitung* a refusé sa diffusion in extenso pour une longueur jugée excessive³⁹, a en effet été traduit en français par l'ex-chancelier bâlois de la Confédération, le radical Charles Oser, dont Lüthy se plaint du travail quelque peu « lénifiant »⁴⁰.

L'autre élément important qui ressort du texte de Lüthy est l'appel lancé aux Jurassiens, aux militants séparatistes et à Roland Béguelin en particulier. Cherchant à profiter de son aura et de ses contacts dans ce camp, il les enjoint d'adopter une attitude constructive, presque « constituante » plutôt qu'oppositionnelle⁴¹. Son esprit de concession va jusqu'à prévoir de laisser s'exprimer les préférences du Rassemblement jurassien en matière de vote, pourtant inspirées de thèses ethno-centrées, dans le cadre limité d'une consultation indicative sur la possibilité d'un futur canton. On peut y déceler le signe de contacts accrus entre l'historien bâlois et le leader du séparatisme, qui se sont rencontrés à Bâle à l'été 1971 lors d'une conférence de ce dernier, et intensifient depuis leur correspondance⁴². Si Lüthy invite les séparatistes à donner des gages de leur valeur d'hommes d'État, s'il souhaite une gestion consensuelle du conflit, c'est bien qu'il estime la solution de la séparation comme inéluctable. D'où son souhait de voir les séparatistes jurassiens prendre de l'avance en réfléchissant d'abord à la gestion politique d'un nouveau canton, et en évitant l'éclatement trop prévisible du Jura. Mais cinq ans après les révélations du rapport de

38. Archives des Éditions de la *Baconnière*, Boudry, Dossier Herbert Lüthy, Lettre de H. Lüthy à H. Hauser, 11.05.1972.

39. Archiv für Zeitgeschichte, Zurich, Nachlass G. Kreis, Dossier Jura-Lüthy Nr. 8, Lettre de F. Luchsinger, rédacteur en chef de la *NZZ* à H. Lüthy, 30.3.1972

40. Archives des Éditions de la *Baconnière*, Boudry, Dossier Herbert Lüthy, Lettre de H. Lüthy à H. Hauser, 30.04.1972.

41. Herbert Lüthy, « Une proposition... » *op. cit.*, p. 67.

42. Lüthy confie ainsi à Béguelin: « J'ai été heureux de vous rencontrer lors de votre conférence à Bâle, dont j'ai parfaitement goûté non seulement l'élégance, mais surtout l'assurance tranquille. J'avais compté y assister en auditeur discret, et j'ai regretté après coup que, sommé à l'improviste de prendre la parole, j'ai mis l'accent sur quelques points de désaccord plutôt que de confirmer les points d'accord: par exemple avec votre exposé magistral de la « percée » réussie en entamant la bonne conscience suisse face au monde... » Archives de la République et Canton du Jura, Fonds Roland Béguelin 97 J 23, Lettre de H. Lüthy à R. Béguelin, 11.08.1971.

l'«*Historische Standortbestimmung*», les rapports entre Lüthy et le Rassemblement jurassien se sont distendus, sous le double effet de l'extrême tension préplébiscitaire et du raidissement idéologique du secrétaire général du mouvement séparatiste. Obnubilé par son aversion viscérale envers la Suisse alémanique, Roland Béguelin réagit ainsi aux ouvertures et propositions de l'historien :

«Je comprends très bien ce que vous tentez de faire, et je sais que vous souhaitez sincèrement la création d'un canton du Jura. Votre brochure est une bombe brisante, en ce sens qu'elle trouble la mise en œuvre de l'aveugle politique officielle. En cela elle ne nous gêne pas. Le Rassemblement jurassien n'aura aucune réaction, et ne se prononcera en aucun cas. [...] En outre, si votre intention est bonne, et même l'idée d'une sorte d'assemblée pré-constituante, il faut bien voir que votre travail hâtif contient d'énormes erreurs portant sur l'analyse de la situation dans le Jura ou même sur la position du Rassemblement jurassien. Des contacts préalables eussent permis de les éliminer.»⁴³

Dans cet exposé marqué par les réflexions politologiques, Herbert Lüthy se fait plutôt historien du temps présent et renvoie chaque camp à ses propres contradictions. Le Rassemblement jurassien et son tournant idéologique ethno-centré de 1959 qui lui a entre autres fait lâcher le Laufonnais; Berne et sa reconnaissance du peuple jurassien trop tactique, adoptée sans plus de suites politiques en 1950. Proposant une voie d'évitement urgente devant l'impasse plébiscitaire qui se profile, le professeur bâlois apparaît fidèle à ses valeurs non conformistes qui le poussent à conserver une distance et une indépendance d'esprit constante. Il affirme en même temps son goût pour les solutions négociées aux conflits, suivant les règles démocratiques, loin des polémiques et proche des valeurs d'un fédéralisme coopératif et constructif. Une voie somme toute solitaire, si l'on considère que sa proposition, comme le mouvement de la Troisième Force qu'elle devait soutenir, ne rencontrera que désapprobation ou intérêt poli. Lüthy ne se faisait guère d'illusions sur l'écho de son texte, qu'il considère comme une sorte de «repentir» par rapport à son intervention de 1965, où il proposait la création des deux

43. Documents personnels de Georg Kreis, Lettre de R. Béguelin à G. Kreis, 4.06.1972.

demi-cantons. Il ne cache pourtant pas sa déception une fois les passions retombées: «Le silence plat et unanime dans lequel est alors tombée cette proposition m'a fait clairement comprendre que je n'avais pas voix au chapitre.»⁴⁴

Aujourd'hui pourtant, les «quinze propositions» de Herbert Lüthy sont redevenues d'une actualité qui étonne, alors que la Question jurassienne est entrée dans une phase de dialogue interjurassien derrière lequel se profile nettement une entité jurassienne à six districts. Avec le recul que procure l'évolution de l'histoire récente, les réflexions de Lüthy peuvent en effet apparaître comme prophétiques à certains égards. Ses craintes de voir le conflit jurassien dériver vers la violence et sa conviction de l'impossibilité de régler un problème nationalitaire par voie plébiscitaire se sont malheureusement révélées fondées. Quant à l'Assemblée interjurassienne en activité depuis 1996, elle était préfigurée, dans ses structures comme dans ses fonctions, par l'institution décrite dans son petit ouvrage. Au bilan, la posture de l'engagement non conformiste, adoptée dans ce dernier épisode, conduit-elle plus nettement à la prophétie que celle de l'expertise? Certainement, à condition de toujours se tenir à l'écart raisonnable des pouvoirs et des bénéfices trop faciles liés à la condition de l'intellectuel intervenant dans l'espace public. Face aux caméras, un conseiller du Prince comme Reynold a eu beau jeu de se projeter en précurseur omniscient, en regard du développement de la Question jurassienne: «Dans ma vie, je me suis toujours intéressé aux minorités...»⁴⁵ Confronté au dossier jurassien, l'historien de Cressier a toujours voulu imposer d'en haut une solution d'expert destinée à assagir ces trublions séparatistes qui «s'affirment en s'opposant». Une suffisance égocentrique qui tranche avec la confiance exprimée par Lüthy, intellectuel démocrate, vis-à-vis de l'esprit civique des Jurassiens ou des Français de la IV^e République. L'itinéraire engagé de Herbert Lüthy face à la Question jurassienne démontre en tous les cas qu'un historien – et qui plus est un intellectuel – ne peut se laisser catégoriser définitivement dans une posture univoque (expert, dissident, non-conformiste, consensuel, prophétique...), si l'on prend en compte la variété et le contexte de ses interventions dans la cité, ainsi que ses propres réactions face aux

44. Lettre de Herbert Lüthy à l'auteur, «Ascension 1994».

45. «Entretien chez M. G. de Reynold...», *op. cit.*, p. 34.

résonances publiques de ses réflexions ou engagements. Cette pluralité des postures serait-elle aussi le signe d'une spécificité de l'intellectuel helvétique? Elle reflète certainement la réalité d'un pays où ni les institutions, ni l'opinion, ni les médias ne poussent à l'édification unique et définitive d'une figure du clerc qui, ailleurs, se fige souvent dans une image quasi statuaire.

LES HISTORIENS ET LA TÉLÉVISION: QUELQUES REMARQUES À PARTIR DU CAS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À LA TSR (1979-1989)

ANDREA PORRINI (UNIVERSITÉ DE LAUSANNE)

Si les historiens s'intéressent depuis assez longtemps aux relations entre histoire et médias, en particulier presse, cinéma et, plus récemment, radio, la télévision dans toutes ses potentialités est restée un terrain de recherche peu pratiqué en Suisse. On aurait envie d'affirmer que les relations entre historiens et petit écran hésitent entre la méfiance et l'indifférence. La situation est lentement en train de changer: à la suite des discussions des années 1990 sur la Seconde Guerre mondiale, discussions passant souvent par une lutte implicite ou explicite autour de la définition du «service public»¹, il est devenu impossible d'ignorer le rôle joué par le petit écran en ce qui concerne la présence de «l'historien-ne dans la cité». Par sa position centrale dans l'écosystème médiatique, la télévision contribue amplement à la constitution de l'agenda politique, donc indirectement de l'agenda historiographique: les groupes sociaux qui essaient d'influencer d'une manière ou d'une autre cet agenda sont obligés de passer par le petit écran. C'est d'ailleurs pour cette raison que les actualités sont paradoxalement un genre essentiel à la compréhension de l'histoire à la télévision.

Remplacées dans la perception commune par l'effervescence médiatique de l'affaire des «fonds en déshérence», les années 1980 revêtent un intérêt discret mais certain pour l'exploration des relations entre historiens, médias, publics et pouvoirs publics. C'est une époque où à la fois l'univers télévisuel et l'historiographie de la

1. Voir le cas des plaintes adressées contre le documentaire «L'honneur perdu de la Suisse» (Daniel Monnat, *Temps présent*, première diffusion: 6.03.1997) monté jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Pour un premier commentaire en cours de route, voir Peter Hug, Brigitte Studer, «Historische Wahrheit» contra «Thesen» zur Zeitgeschichte. Zum Entscheid des Unabhängigen Beschwerdeinstanz für Radio und Fernsehen gegen eine historische Dokumentation», *Traverse*, 1998/3, pp. 128-139.

Suisse pendant la guerre vivent des bouleversements considérables, avec la montée de la concurrence et de la rationalité économique pour le premier, et la manifestation d'un tournant «qui débouche sur l'éclatement d'une écriture jusque-là presque univoque»² pour la seconde. L'ampleur et la visibilité de l'éclatement peuvent être assez aisément repérées par cet indicateur que sont les émissions télévisuelles. Il est en effet intéressant de constater que la décennie commence à la TSR par la proclamation de la «fin de l'historiographie»: «Le mécanisme du second conflit mondial est connu, la stratégie de la Suisse a fort bien été décrite», selon le bulletin de presse présentant le documentaire *Un an de Mob*³, tourné en 1979 à l'occasion du quarantième anniversaire du début de la guerre. L'hebdomadaire *Radio-TV* lui fait écho: «Quarante ans après le début de ces événements dramatiques, nous disposons d'études et de documents historiques suffisamment nombreux et étayés pour avoir une connaissance précise de la manière dont notre pays vécut ces années dramatiques sur les plans politique et militaire, grâce notamment au rapport Bonjour et aux livres et émissions de Werner Rings. Pour marquer cet anniversaire, *Temps présent* a choisi de s'intéresser à une vision plus concrète, plus humaine de la Mob.»⁴ Un petit zeste de mémoire pour rendre le scénario plus appétissant, et rien de plus. Dix ans plus tard, le documentaire est rediffusé en *prime time*, en plein dans la controverse autour des commémorations *Diamant*⁵ et de la votation sur la suppression de l'armée. On y trouve bien sûr de nouvelles introductions sur le plateau et dans la presse, car les évidences de 1979 avaient mal vieilli.

Tout en ayant en mémoire les limites de cette petite contribution face à un domaine aussi vaste que les points de vue susceptibles de l'observer, que peut-on dire de la présence des historiens à la télévision? Et qu'en est-il des enjeux relatifs à l'existence du petit écran pour le champ des professionnels de l'histoire?

2. Daniel Bourgeois, *Business helvétique et Troisième Reich. Milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme*, Lausanne: Page Deux, 1998, p. 30.

3. Pierre Demont, Jean-Philippe Rapp, «Un an de Mob. Août 1939-août 1940», *Temps présent*, première diffusion: 3.09.1979.

4. *Radio-TV*, N° 35, 30.08.1979, pp. 54-57.

5. Simone Chiquet, «Der Anfang einer Auseinandersetzung: Zu den Fakten, Zusammenhängen und Interpretationen in der Debatte um die 'Übung Diamant' 1989», *Études et Sources*, N° 24, 1998.

Avant d'aborder ces questions, une remarque s'impose: nous allons parler pragmatiquement de l'histoire «à la télévision», en donnant peut-être l'impression d'exprimer l'idée d'une Télévision en lettres capitales. Nous sommes toutefois bien conscient du fait que la télévision n'est pas une entité métaphysique unitaire et atemporelle, et qu'elle est traversée par des genres recourant à l'histoire d'une manière chaque fois diverse et spécifique. Finalement, les enjeux politiques et mémoriels, les sources sur lesquelles le spécialiste est appelé à réagir, ou encore l'asymétrie des connaissances – donc les rapports de pouvoir – entre journalistes et historiens, ne sont pas les mêmes si on parle des Mayas ou de la Seconde Guerre mondiale. Il s'ensuit que toute histoire et tout historien «ne se valent pas» aux yeux des géomètres et saltimbanques de la télévision, et que ce qui suit découle d'une étude de cas spécifique: l'observation des émissions que la Télévision Suisse Romande a consacrées à la Seconde Guerre mondiale pendant les années 1979-1989.

L'HISTORIEN TÉLÉSPECTATEUR

Nous avons affirmé que la télévision est un terrain de recherche peu pratiqué en Suisse, mais il faudrait en réalité opérer des distinctions importantes en fonction des angles d'approche. L'historien peut envisager au moins quatre différentes manières de «regarder la télévision».

Tout d'abord, il y a bien sûr *l'histoire de la télévision*, vue comme institution ou technique. En Suisse, il s'agit peut-être du seul domaine où l'on assiste depuis quelques années à une production historique importante, avec notamment les ouvrages collectifs sur l'histoire de la SSR qui viennent de paraître.⁶

Deuxièmement, la télévision, par son travail de «prélèvement dans la réalité, de mise en forme et de restitution de cette réalité»⁷, peut devenir une *source* historique extrêmement intéressante. Il faut toutefois signaler qu'il s'agit d'une voie assez peu fréquentée,

6. Theo Mäusli, Andreas Steigmeier (dir.), *La radio et la télévision en Suisse. Histoire de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision SSR, 1958-1983*, Baden: Hier + Jetzt, 2006; Markus T. Drack (dir.), *La radio et la télévision en Suisse: histoire de la Société suisse de radiodiffusion SSR jusqu'en 1958*, Baden: Hier + Jetzt, 2000.

7. Paul Beaud, Patrice Flichy, Monique Sauvage, «Géomètre contre saltimbanque: la prédominance de la programmation dans la TV française», *Réseaux* (hors série): «Sociologie de la télévision: France», 1991, p. 202.

demandant qu'on y consacre une attention particulière. À la difficulté de repérer et visionner les émissions et aux problèmes méthodologiques déjà connus pour l'analyse du cinéma⁸, s'ajoutent d'autres questions à affronter, plus spécifiques, comme la présence de la grille des programmes, le statut des rediffusions (le documentaire *Henri Guisan 1874-1974*⁹ est-il le même objet culturel en 1974 et 1980?) ou encore la présence juxtaposée d'images avec des origines fort différentes¹⁰.

Une troisième perspective aborde la télévision comme *instrument de divulgation*. Les historiens constituent dans ce cas une sorte de «groupe d'intérêt» proposant une réflexion en termes de valeurs autour des perspectives pédagogiques et plus souvent sur les contraintes imposées par le médium. Le défi lancé par la télévision a été maintes fois souligné – pensons au manque de liberté dans le choix des sujets et des questionnements, ou à ce que Bourdieu appelle la «censure structurale» des invités sur le plateau¹¹, c'est-à-dire le temps insuffisant offert pour répondre à des questions complexes (voire pour «trancher», et c'est malheureusement le rôle qu'on attribue le plus souvent à l'expert). La télévision – mais elle n'est pas la seule – met aussi souvent face à face des individus qui répondent à des logiques sociales profondément différentes et parfois contradictoires, comme entre autres la «légitimité de la mémoire» et la «légitimité scientifique». Par conséquent, les personnages intervenant dans les documentaires ou sur le plateau sont appelés à interagir sur des bases très précaires, sans un accord de départ suffisant pour débattre d'une manière constructive¹². Ces conditions peu confortables justifient une partie de la méfiance face au médium ainsi que nous l'écrivions au début.

Développement du point précédent, la quatrième approche est celle sur laquelle nous aimerions nous arrêter un petit peu plus, et qui guide nos observations sur «l'historien-ne dans la cité». On peut s'intéresser à la télévision non pas dans son rôle de simple «support de discours», mais plutôt en tant qu'espace d'action,

8. Rémy Pithon, «L'historien face au film. De quelques difficultés nouvelles du métier d'historien», *Éducation 2000*, N° 18, 1981, pp. 25-32.

9. Boris Acquadro, Claude Cruchon, Jacques Senger, «Henri Guisan 1874-1974», *Archives*, rediffusion: 8.04.1980.

10. Ce dernier aspect est discuté, entre autres, par Pierre Sorlin, «Télévision: une autre intelligence du passé», *Réseaux*, N° 94, 1999.

11. Pierre Bourdieu, *Sur la Télévision*, Paris: Raisons d'agir, 1996, p. 86.

12. Les «chimistes» et les «alchimistes» dont parle Bourdieu, *op. cit.*, p. 72.

voire «agent» historiographique¹³, c'est-à-dire dans sa capacité d'agir socialement sur le champ de l'histoire. On pourrait prendre de nombreux exemples. Du côté réception, la télévision est un agent historiographique par sa capacité de *constituer des publics* autour d'objets culturels et symboliques comme les émissions, et de susciter des débats. Le discours sur l'histoire, en dehors du cercle restreint des scientifiques, ne fonctionne pas au rythme des découvertes, mais selon des accélérations et des focalisations relativement indépendantes (à la TSR, la question du commerce d'or de la Banque nationale pendant la guerre a provoqué moins de réactions en 1983 que le fait de dire, en 1985, que Guisan avait des opinions politiques). Il y aurait là des rapprochements à réaliser avec la sociologie des médias, qui s'est intéressée à la constitution des «problèmes publics». L'approche sociologique de la réception nous semble ouvrir des perspectives intéressantes, en particulier avec un auteur comme Daniel Dayan, qui a travaillé autour de notions telles que «audiences» et «publics» (ces derniers se distinguant entre autres par la conscience qu'ils ont d'exister et d'être capables de performance¹⁴).

Du côté production, la télévision travaille sur l'écriture de l'histoire même de manière indirecte, par sa capacité à modifier l'espace de jeu et d'en changer en partie les règles. Elle a la possibilité de faire interagir les producteurs de discours historiques – les historiens, bien sûr, mais aussi les journalistes, les témoins, les politiciens, les juges – avec des modalités spécifiques (pensons aux images en direct). Simultanément, elle est une instance de consécration. Cette situation pose le problème des acteurs qui jouent dans plusieurs champs à la fois, en utilisant dans l'un le capital symbolique accumulé dans l'autre. L'analyse de Pierre Bourdieu sur le double jeu est assez connue: «Dans chacun des champs, le champ universitaire, le champ des historiens, etc., il y a des dominants et des dominés selon les valeurs internes du champ. Un «bon historien», c'est quelqu'un dont les bons historiens disent qu'il est un bon historien. C'est nécessairement circulaire. Mais l'hétéronomie commence quand quelqu'un qui n'est pas mathématicien peut

13. On parle de la télévision en tant qu'«agent» comme Marc Ferro parlait du cinéma «agent de l'histoire», sans pour autant prétendre «anthropomorphiser» le petit écran.

14. Daniel Dayan, «Les mystères de la réception», *Le Débat*, N° 71, 1992; Daniel Dayan, Elihu Katz, *La télévision cérémonielle*, Paris: PUF, 1992; Daniel Dayan, «Télévision, le presque-public», *Réseaux*, N° 100, 2000.

intervenir pour donner son avis sur les mathématiciens, quand quelqu'un qui n'est pas reconnu comme un historien (un historien de télévision par exemple) peut donner son avis sur les historiens, et être entendu.»¹⁵ Ces gens auront «un poids journalistique sans commune mesure avec leur poids spécifique dans leur univers spécifique»¹⁶. Pour tout dire, la contamination des espaces de production de l'histoire peut dans certains cas se révéler heuristique et fructueuse. Comme il a déjà été relevé lors d'un débat sur l'histoire, les médias et la politique, débat organisé en 1997 par la revue *Traverse*¹⁷, il serait peu correct de se limiter à dénoncer les intrusions du champ médiatique sans reconnaître les aspects positifs de ses impulsions: des journalistes-historiens comme Werner Rings, Alfred Hasler ou Niklaus Meienberg, ont contribué au débat dans certains domaines plus que les historiens eux-mêmes. En outre, les journalistes, qui recourent très souvent à l'entretien comme instrument et approche de l'histoire, ont couvert des terrains qui, avant l'engouement récent pour l'histoire orale, auraient été probablement laissés de côté par la recherche académique.

L'HISTORIEN TÉLÉVISÉ

Nous allons nous appuyer dans la partie qui suit sur les travaux menés lors de la préparation d'un mémoire en sociologie¹⁸. En feuilletant systématiquement l'hebdomadaire *Radio-TV*, nous avons essayé de dresser une carte des genres et des émissions avec lesquels l'histoire de la Suisse pendant la guerre avait été mise en images. Ci-dessous, un tableau très synthétique avec ce qu'on peut définir comme étant les «points forts» ou les principaux repères de la programmation de la TSR sur le sujet dans la décennie 1979-1989 (sans les actualités, qui nécessiteraient un discours à part).

Quelques remarques peuvent être formulées sur les tendances globales relevées. Pour commencer, il est frappant de constater combien les acteurs de l'histoire télévisuelle de la guerre, dans un

15. Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 66.

16. Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 69.

17. «Geschichtswissenschaft, Medien und Politik. Un débat autour de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale», *Traverse*, 1997/3, pp. 99-117.

18. Andrea Porrini, *Télévision et histoire. La Deuxième Guerre mondiale et la Suisse sur les écrans de la Télévision Suisse Romande (1979-1989)*, Mémoire de DEA en Sociologie, non publié, Université de Lausanne, 2004.

espace médiatique restreint tel celui de la Suisse romande, sont plus ou moins toujours les mêmes : journalistes, réalisateurs, historiens, jusqu'aux chroniqueurs des hebdomadaires TV chargés de présenter les émissions. L'effet « carnet d'adresses » est d'autant plus puissant que le champ académique suisse de l'histoire contemporaine est petit. Le phénomène est moins banal qu'il n'y paraît au premier abord, car la permanence des individus ajoute à l'analyse un élément important de continuité, un supplément de cohérence au fil du temps dans un cadre potentiellement fragmenté comme l'offre télévisuelle. On peut ainsi émettre des hypothèses sur l'existence d'une véritable dynamique d'apprentissage (pour les gens de télévision mais aussi pour les historiens) et, pourquoi pas, interpréter des phénomènes comme l'autocensure en tant qu'aboutissement d'un processus de socialisation, qui permet en fonction des expériences faites d'anticiper les réactions du public et des responsables de la programmation.

L'historien qui, dans les années 1980, domine avec sa présence le débat sur l'histoire de la guerre (et plus généralement sur le XX^e siècle) est sans doute Jean-Claude Favez. Ensuite, et au moins jusqu'à sa participation à la *Table ouverte* sur Guisan en 1985, on trouve Daniel Bourgeois. La proximité des Universités de Lausanne (avec notamment André Lasserre et Hans Ulrich Jost), mais surtout de Genève, est apparemment mise à profit. Les contacts avec les archives fédérales sont assurés généralement par Daniel Bourgeois. Oscar Gauye, le directeur des archives, fait quant à lui une seule apparition – mais très remarquée... – à l'occasion de l'émission sur les retouches au portrait de Guisan, pendant laquelle il expose les analyses qu'il a développées dans son article de 1984 sur le discours du général au Grütli¹⁹.

Ce qui est évident dans l'ensemble de la décennie, c'est que les femmes n'ont pas de parole historique – ni en tant que témoins, ni en tant qu'historiennes –, situation qui va de pair avec l'oubli des femmes *dans* le récit. Ce n'est probablement pas l'effet du hasard si l'on constate que lorsqu'une histoire des femmes est amorcée, c'est justement sur l'initiative de femmes. La seule historienne qui intervient à propos de la guerre est Monique Pavillon, dans la *Table ouverte* de 1989 sur l'opportunité de commémorer la

19. Oscar Gauye, « Au Rütli, 25 juillet 1940. Les discours du général Guisan : nouveaux aspects », *Études et Sources*, N° 10, 1984, pp. 5-56.

	Émission *	Historiens
1979 9.04	<i>Pilet-Golaz l'énigmatique Archives</i> – Documentaire de J. Senger et F. Pichard	D. Bourgeois, G.-A. Chevallaz, (E. Bonjour: séquences d'archive)
Avril	<i>Holocaust</i>	J.-C. Favez (<i>et al.</i>)
Mai	Téléfilm USA de M. Chomsky en 4 parties suivies de débats Modérateur: C. Torracinta	
3.09	<i>Un an de Mob. Août 1939-août 1940 Temps présent</i> – Documentaire de P. Demont, J.-Ph. Rapp Témoignages de vétérans	
1982 2.06	<i>La barque est pleine</i> Film de M. Imhoof (1981) Débat: «La Suisse coupable?» Modérateur: C. Torracinta; avec des Juifs refoulés/réfugiés, un avocat qui avait aidé des Juifs à entrer en Suisse et deux historiens	D. Bourgeois, P. Schwed
1983 30.08	<i>Les nouveaux territoires – I. D'une histoire à l'autre</i> Documentaire en 3 parties de J. Senger, F. Pichard La 1 ^{re} partie est consacrée à la <i>Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses</i> . La question du commerce d'or de la BNS	D. Bourgeois, G.-A. Chevallaz, J.-C. Favez, H. U. Jost, P. Schwed
1984 Mars Avril	<i>Chronique des années brunes</i> Documentaire en 4 parties de J. Senger, F. Pichard. Une cinquantaine de témoignages sur la guerre aux frontières	
1985 9.04	<i>Quelques retouches au portrait du général Guisan</i> Documentaire de J. Senger, F. Pichard	D. Bourgeois, W. Gautschi, O. Gauye, H.-R. Kurz, A. Lasserre
21.04	<i>H. Guisan: un général de quelle époque?</i> <i>Table ouverte</i> – Débat; modérateur: J.-Ph. Rapp	D. Bourgeois, G.-A. Chevallaz, J.-C. Favez
1987 19.02	<i>Les faussaires de l'histoire. L'affaire Paschoud</i> <i>Temps présent</i> – Documentaire de L. Annen, P. Stucki sur le négationnisme	P. Du Bois (Avec des historiens français)

	Émission*	Historiens
1988 2.11	<i>Nazisme: les hésitations du CICR</i> Émission sur plateau avec séquences d'archive	J.-C. Favez
1989 30.08	<i>Un an de Mob. Août 1939 – août 1940</i> <i>Temps présent</i> – Rediffusion du documentaire de 1979	
3.09	<i>Pourquoi célébrer la Mob?</i> <i>Table ouverte</i> – Débat; modérateur: É. Burnand	H. U. Jost, A. Lasserre, M. Pavillon, D. Reichel

* À l'exception des débats de *Table ouverte*, ces émissions sont diffusées en *prime time*.

Mob²⁰. Pour sortir un peu de l'hégémonie masculine, il faut s'intéresser à l'histoire indirecte, aux programmes qui font de l'histoire sans le dire, comme les émissions littéraires (avec notamment Yvette Z'Graggen ou Alice Rivaz).

On peut observer une tendance assez claire, mais pas surprenante, celle de la focalisation sur l'espace romand, et l'absence des historiens alémaniques. Dans le domaine limité à l'étude de la guerre, entre 1979 et 1989, on constate la présence fugace des seuls Hans-Rudolf Kurz et Willi Gautschi dans l'émission sur Guisan (1985); Edgar Bonjour paraît seulement par archives interposées (c'est-à-dire à travers la reprise d'un entretien effectué par Werner Rings en 1972). Hans Ulrich Jost, qui enseigne à l'Université de Lausanne, constitue dans ce sens une exception.

Il ne suffit pas bien sûr de rappeler l'identité des chercheurs appelés à débattre de la Seconde Guerre mondiale. Il faudrait voir quel est leur statut dans le champ de l'histoire scientifique et la manière dont ils se situent dans le rapport de force existant entre les différents courants historiographiques, les sensibilités politiques ou encore les interactions avec les mouvements sociaux (pour les années 1980, nous pensons par exemple aux engagements dans les

20. Signalons qu'un commentaire sur les coulisses de l'émission est proposé par le modérateur Éric Burnand, «La liturgie de l'harmonie. Quelques remarques sur le consensus helvétique et sa genèse», in François Masnata, Claire Rubattel, *Le Pouvoir suisse*, Vevey: Éditions de l'Aire, 1995, pp. 443-444.

mouvements antimilitaristes ou écologistes, importants pour comprendre 1989). On pourrait aussi se demander quel impact attribuer aux prises de positions de Bourgeois et d'Oscar Gauye dans les rapports entre l'État et ses archives. Ensuite, il conviendrait de voir comment les parcours de vie des individus et leurs carrières interagissent avec leurs prises de position et leur participation dans les médias, ce que nous ne pouvons pas faire ici. Il est toutefois possible d'avancer quelques réflexions plus générales, qui partent du constat d'une certaine corrélation entre la position de la chaîne dans l'espace médiatique, la place occupée par les historiens et le type d'histoire diffusée.

Il y a parfois des phénomènes qui, par leur évidence, risquent de demeurer paradoxalement invisibles; dans le cas présent, l'évidence à relever est que l'histoire de la Suisse pendant la guerre, telle qu'elle est présentée par la TSR des années 1980, est essentiellement une «histoire des journalistes». Une histoire des journalistes et accessoirement «des témoins». L'émission type est une émission dite d'information produite par la TSR elle-même. Ce n'est pas une «histoire des réalisateurs», car les débats et les documentaires dominent largement les fictions par leur nombre et leur mise en valeur dans la grille des programmes. Les fictions ont de la peine à suivre la politique de «proximité et d'identification romande» adoptée par la TSR pour se distinguer et faire face à la montée de la concurrence française. Vu l'augmentation des coûts de production d'un téléfilm, a fortiori pour les sujets «historiques», c'est l'achat de productions étrangères qui s'est imposé, ou le recours aux coproductions internationales, rendant difficile le tournage d'un téléfilm sur le Réduit national, dès le moment qu'à l'étranger Heidi vend davantage que Guisan. La proximité et la multiplication des séries étrangères ne sont pas contradictoires sur le plan économique: il y a plutôt une division des tâches entre genres et programmes.

Ce n'est pas non plus une «histoire des historiens». La contribution des professionnels de l'histoire est plutôt requise dans des situations où «l'historien joue à l'historien»²¹, c'est-à-dire dans les émissions sur les livres, les tables rondes, les débats, mais pas en tant qu'auteur proprement dit. Cet état de fait ne va pas forcément de

21. Pour utiliser les mots d'Isabelle Veyrat-Masson, *Quand la télévision explore le temps. L'histoire au petit écran 1953-2000*, Paris: Fayard, 2000.

soi, et une étude d'Isabelle Veyrat-Masson sur la France a montré que, dans la seconde moitié des années 1970, plusieurs historiens sont sollicités par les gens de télévision et répondent positivement. À l'époque, l'audimat est mesuré, mais il ne dicte pas encore sa loi et il y a des émissions complexes réalisées par des historiens de renom comme Georges Duby ou encore Fernand Braudel, et diffusées en *prime time*. Isabelle Veyrat-Masson parle d'un petit « âge d'or » de l'histoire à la télévision française.

L'historien « auteur » est plutôt rare à la TSR, contrairement à ce qu'il en est dans la presse – pensons aux articles publiés par des historiens par exemple dans la *NZZ*. La seule exception dans la décennie, concernant l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, est constituée par l'émission *Nazisme: les hésitations du CICR* (1988), consacrée à la présentation d'un ouvrage de Jean-Claude Favez. L'auteur est mis dans des conditions exceptionnelles: il parle avec ses notes face à la caméra, comme dans un journal télévisé. Ses analyses sont parfois interrompues par des petites séquences d'images d'archive, mais globalement il reste le maître du récit jusqu'à la fin.

L'HISTORIEN VULGARISÉ

Nous aimerions conclure en signalant une piste qui nous semble intéressante à parcourir, bien qu'elle ne soit manifestement pas une exclusivité télévisuelle. Sur le plateau du théâtre cathodique, l'historien est mis et se met en scène. Il est difficile pour le profane de saisir à l'écran la position qu'un chercheur occupe dans le champ de l'histoire scientifique, le poids des nécessités qui pèsent sur son expertise ou encore de comprendre si des historiens ont été légitimement ou illégitimement cooptés comme représentants d'un courant de pensée. De même que le témoin ou le porte-parole, et bien qu'il possède un capital social différent, l'historien est sélectionné par un « travail invisible », à l'issue duquel disparaissent ceux que l'on ne pense pas à inviter et ceux qui refusent²². Dans les débats notamment, les intervenants représentent souvent un groupe, une catégorie, voire un problème ou encore la réponse à une critique – ce qui fait que la composition du plateau est parfois plus intéressante pour le chercheur que les propos tenus par les

22. Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 37.

invités. Il en découle qu'au petit écran l'histoire n'est pas seule à être « vulgarisée », mais également l'historien et, dans des situations particulières, l'historiographie et le champ historique.

Nous trouvons plusieurs exemples intéressants au cours de la décennie, dans lesquels des historiens occupent le devant de la scène en se manifestant en tant que membres d'un groupe social. Dans l'émission *Les nouveaux territoires* de 1983, qui présente l'ouvrage bien connu *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*²³, sont réunis sous le même chapeau des historiens tels Jost et Ruffieux qui ne partagent pas forcément la même vision de l'histoire. L'usage d'une catégorie comme celle de « Nouvelle histoire », assez à la mode dans la TSR de la première moitié des années 1980, propose des regroupements passablement hétéroclites permettant de réduire la complexité et de « classer » les historiens à l'aide d'oppositions dualistes telles que celle entre « vieux » et « nouveaux » historiens (voire entre « histoire critique » et « histoire officielle »).

Le documentaire de 1987 sur les « faussaires de l'histoire » est du plus haut intérêt en raison de la pression exercée sur les historiens par cette affaire. La question était de décider si oui ou non il fallait accepter la discussion avec les négationnistes, au risque de leur donner une légitimité. Plusieurs historiens furent contraints de prendre position, de se manifester publiquement et de dire ce qu'est un « vrai » historien (exercice indubitablement difficile).

Un dernier exemple qui nous semble parlant est le débat de *Table ouverte* sur Guisan de 1985, suite (et vraisemblablement réponse) au documentaire *Quelques retouches au portrait du général Guisan*, qui avait suscité des réactions très vives. Sur le plateau, on pouvait observer d'un côté de la table un officier vétérinaire et le conseiller fédéral et historien Georges-André Chevallaz, de l'autre Jean-Claude Favez et Daniel Bourgeois, comme si le clivage de l'âge se superposait à celui entre opposants et partisans des « retouches » (ce qui est loin d'être prouvé). Cette division de départ ne correspond pas toujours aux alliances qui se créent et se modifient au fil du débat et la dispute fut relativement dure surtout entre Chevallaz et Bourgeois, Favez jouant plutôt la carte de la conciliation²⁴. Le réalisateur de l'émission, qu'on oublie

23. *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne: Payot, 1982.

24. Avec des expressions comme « je concorde à la fois avec Monsieur Chevallaz et Monsieur Bourgeois... » ou « tout en n'étant pas un homme de droite, je crois que... ».

souvent, eut ici un rôle important, en choisissant de montrer le visage de celui qui parle ou de ceux qui écoutent. En rendant visibles les expressions d'approbation ou de protestation non verbales, il contribue amplement à montrer le jeu d'alliances, donc à structurer cette traduction/réduction en studio du champ historiographique. Un exemple parlant est celui de Chevallaz, que l'on montre longuement en train de sourire et d'acquiescer de la tête d'une manière voyante, pendant que Favez affirme que Pilet-Golaz et Guisan suivaient tous les deux une politique dissuasive mais avec des moyens différents²⁵.

Pendant la discussion, les intervenants passaient continuellement du registre de l'histoire à celui de la mémoire, de l'historien «qui a vécu les événements» aux historiens «néophytes» (pour reprendre les mots d'un téléspectateur intervenu en direct au téléphone). Il est très difficile pour un historien de répondre à quelqu'un qui en appelle à la mémoire, en jouant sur un autre terrain. L'isolement subi pendant l'émission par l'officier face à certains discours historiques, aux documents ou à la reconstruction d'un contexte de longue durée, peut parfaitement être celui de Bourgeois ou de Favez dès que la conversation commence à se fonder sur le «moi, j'y étais». À propos de l'interdiction du Parti communiste, Chevallaz assure: «Je puis vous témoigner qu'entre 1939 et 1940 le Parti communiste à l'intérieur de notre armée a travaillé à saper le moral d'une manière méthodique. Je l'ai vécu. *Je l'ai vécu*. Autrement dit, l'interdiction avait en soi sa justification.» Pour apporter la preuve du fait qu'il faudrait distinguer la Ligue vaudoise des fronts d'extrême droite, il raconte avoir participé à l'université à des réunions au cours desquelles les membres de ces mouvements se disputaient. À propos du discours du Conseil fédéral du 25 juin 1940, Chevallaz dit qu'«il est toujours difficile de critiquer ceux qui nous ont précédés», mais que, si la politique de Pilet-Golaz était habile, ce message restait trop ambigu: «Ce discours, vraiment, alors, je crois que même en me plaçant dans le feu des circonstances, je ne l'aurais pas tenu.» Avec une maîtrise remarquable du débat, Chevallaz joue ainsi avec ses trois statuts de témoin, historien et homme d'État.

25. Chevallaz avait beaucoup plaidé pour une «réhabilitation» de Pilet-Golaz; cf. par exemple l'émission de Jacques Senger, Frank Pichard, «Pilet-Golaz l'éniigmatique», *Archives*, première diffusion: 9.04.1979.

La « mise en scène » des historiens, avec laquelle on substitue la position occupée dans le champ historique par celle occupée sur le plateau (avec l'intervention de statuts sociaux « hétéronomes », comme dirait Bourdieu) et qui se concrétise par l'action des gens de télévision et des historiens eux-mêmes, joue à notre avis un rôle important dans la vulgarisation historique. Dans les moments forts du développement historiographique, quand des grands débats s'installent et que le champ de l'histoire scientifique devient moins autonome, ces images publiques de l'historien peuvent jouer un rôle important.

À l'évidence, l'idée d'une mise en scène ne suffit pas à décrire ce qui advient de l'historien dès qu'il abandonne son poste de scientifique pour devenir partie intégrante de l'émission. Dans le complexe jeu télévisuel, dans cette voie rapide et périlleuse « d'accès à la cité », l'historien n'est ni simple pion ni simple acteur. Michel de Certeau, que nous citons avec probablement trop de liberté, distinguait entre stratégie et tactique²⁶ : le stratège est celui qui agit sur son terrain ; le tacticien, en revanche, n'a pas de base, d'espace propre et doit jouer dans le terrain et avec les règles qui lui sont imposés. Il s'agit d'une bonne image pour désigner l'action de l'historien à la télévision, qui fait ce qu'il peut dans l'espace d'autrui.

26. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris : Gallimard, 1990, pp. 59-60.

UNE FIGURE OUBLIÉE DE L'HISTORIEN DANS LA CITÉ: L'HISTORIEN DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CHARLES HEIMBERG

(INSTITUT DE FORMATION DES MAÎTRES, GENÈVE)

L'enseignement secondaire constitue un débouché naturel pour une part tout à fait significative des étudiants qui apprennent l'histoire à l'université. Mais la figure, un peu oubliée, de l'enseignant secondaire d'histoire ne constitue pas pour autant un objet particulier de préoccupation, d'étude ou de réflexion dans le monde des historiens. Ce qui n'empêche pas l'histoire à l'école de représenter une expérience qui est commune à tous, mais aussi une source très significative, sans être la seule, de la manière dont tout un chacun se représente l'histoire et son rôle dans la société.

La transmission scolaire de l'histoire dont les enseignants secondaires sont les acteurs dépend des finalités qui lui sont assignées par l'autorité politique. Mais elle est également influencée par les relations qu'ils maintiennent, ou qu'ils rompent le plus souvent, avec la recherche historique universitaire. Dès lors, s'il paraît nécessaire, dans une perspective démocratique, de développer à l'école une histoire de tous, déployée à toutes les échelles et à l'intention de publics scolaires qui se révèlent toujours plus multi-culturels, il importe tout autant que l'évolution récente des connaissances et des réflexions de l'historiographie trouve réellement sa place dans les salles de classe¹.

1. Cette contribution reprend en partie et prolonge d'autres textes comme «L'enseignement de l'histoire, un usage public de la discipline à mieux définir et à renouveler», *Revue suisse d'histoire*, N° 3, Lausanne, 2001, pp. 345-353; «Comment communiquer l'histoire, la transmettre et la faire construire à l'école?», *Traverse. Revue d'histoire*, Zurich, 2004/2, pp. 41-54; ainsi que *L'Histoire à l'école. Modes de pensée et regard sur le monde*, Issy-les-Moulineaux: ESF éditeur, 2002.

L'HISTOIRE SCOLAIRE, UN ÉTAT DE LA QUESTION

Dans le domaine de la didactique de l'histoire, un certain nombre d'enquêtes ont été effectuées ces dernières années dans différents pays qui nous donnent une image un peu préoccupante de l'état de l'enseignement de cette discipline². Tout d'abord, en ce qui concerne les programmes et les plans d'études, on retrouve bien souvent deux types de tensions autour de l'enseignement de l'histoire. La première de ces tensions concerne la nature de l'histoire scolaire, en opposant ceux qui la conçoivent comme un récit linéaire, chronologique et prétendument exhaustif du passé à ceux qui prônent des approches davantage problématisées, fondées sur des concepts ou des modes de pensée de la discipline; la seconde tension porte sur la mémoire et l'identité en opposant les tenants d'une histoire strictement nationale, centrée sur l'assignation identitaire, et ceux qui défendent la perspective plus globale d'une histoire mondiale, fondée sur le comparatisme et attentive à la pluralité identitaire, en relation avec une communauté de destin planétaire. Du côté des élèves³, les perceptions sont très diverses et semblent dépendre pour une large part de la personnalité de l'enseignant. On note toutefois, en termes de tendances générales, une disponibilité assez largement partagée à l'égard d'une histoire enseignée qui serait renouvelée et ne s'enfermerait pas dans un récit national. Si une part significative des élèves entretient un rapport interne à l'histoire et parvient à inscrire son itinéraire personnel dans le grand récit de l'histoire de l'humanité, beaucoup d'autres adoptent la posture contraire et considèrent l'histoire qu'ils apprennent comme un objet externe, dans lequel ils ne sont pas impliqués⁴. C'est là une diversité de postures dont l'enseignant d'histoire ne peut pas ne pas tenir compte. Du côté desdits enseignants, on observe un certain nombre de coutumes didactiques⁵ qui sont très présentes dans les

2. Dans l'impossibilité de les citer tous, nous renvoyons le lecteur aux articles parus dans *Le carabale de Cléo*, revue annuelle sur les didactiques de l'histoire, Le Mont-sur-Lausanne: LEP, N°s 1 à 7. Depuis N° 8, Lausanne: Antipodes; voir en particulier la rubrique dédiée spécifiquement aux didactiques de l'histoire.

3. Voir Magne Angvik & Bodo Von Borries, *Youth and History. A comparative european survey on historical consciousness and political attitudes among adolescents*, volume A: description, volume B: documentation, Hambourg: Stiftung, 1997. Ainsi qu'une enquête locale: François Audigier et al., *Des élèves du Cycle d'orientation, l'histoire et son enseignement. Rapport sur une enquête effectuée en 2002-2003*, Genève: Équipe ERDESS de l'Université de Genève, 2004; disponible sur le site: www.unige.ch/fapse/didactsciensoc/recherches.htm

4. Voir Nicole Lautier, *À la rencontre de l'histoire*, Villeneuve d'Ascq: Septentrion, 1997.

5. *Ibid.*

écoles, comme par exemple l'éloge rituel de la complexité, la volonté de toujours contextualiser en se méfiant des analogies, l'idée qu'il faille d'abord transmettre les bases de l'histoire avant de développer une pensée historique, le fait qu'on affirme toujours disposer d'un temps insuffisant pour l'enseignement de l'histoire ou encore la tendance à privilégier un rapport privé et intime avec l'histoire. Pour sa part, François Audigier a aussi montré la prégnance chez les enseignants des disciplines de sciences sociales de ce qu'il a appelé le « modèle des 4 R », soit une sorte de modèle républicain de l'enseignement des sciences humaines qui serait fondé fondamentalement sur quatre principes: les *Résultats*, c'est-à-dire le fait d'enseigner ce qui a été donné pour vrai par des chercheurs sans avoir à le mettre en doute; la notion de *Référent* consensuel qui permet d'éviter les débats et la pluralité des points de vue; le *Refus du politique* par une présentation des savoirs annoncée comme scientifique et occultant les enjeux de société qui en sont constitutifs; et enfin, le *Réalisme*, soit la prétention de présenter aux élèves des savoirs réputés vrais, qui diraient la réalité du monde sans interroger leur construction et la manière de les exprimer⁶.

Ce tableau trop vite dressé ne manque pas de susciter des questions. Il convient d'y ajouter la réalité d'une histoire de l'enseignement de l'histoire au cours de laquelle les pratiques enseignantes réelles sont restées beaucoup plus stables que ne le suggèrent les débats publics, l'évolution des moyens d'enseignement et, parfois, les réformes engagées⁷. Les réflexions qui suivent sont d'ailleurs nées au cours des quinze dernières années dans le contexte d'une redéfinition des plans d'études de la fin de la scolarité obligatoire genevoise. En ce qui concerne l'histoire et l'éducation à la citoyenneté, cette démarche a notamment débouché dès 1999 sur l'introduction d'un nouveau plan d'études⁸, mais pas encore forcément sur une évolution générale des pratiques enseignantes effectives.

6. Voir François Audigier, « Histoire et géographie: des savoirs scolaires en question entre les définitions officielles et les constructions des élèves », *Spirale*, N° 15, Paris, 1995, pp. 61-89.

7. Voir par exemple, pour les lycées français, la thèse d'Évelyne Hery, *Un siècle de leçons d'histoire. L'histoire enseignée au lycée, 1870-1970*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1999.

8. Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire, *Plan d'études d'histoire et d'éducation citoyenne*, Genève: DIP, 2001.

LA FIGURE DE L'HISTORIEN ENSEIGNANT

Est-il vraiment pertinent d'aborder la figure de l'enseignant secondaire dans un colloque consacré à l'historien dans la cité? Et dans quelle mesure cette formule d'« *historien dans l'enseignement secondaire* » utilisée dans le titre de cette contribution correspond-elle à une réalité?

Pour répondre à ces questions, il faudrait d'abord montrer la complexité de la situation et distinguer plusieurs cas de figure. En rappelant que l'enseignement secondaire est caractérisé par des apports disciplinaires spécifiques, des cours d'histoire en particulier, dispensés en principe par des spécialistes de la matière.

En premier lieu se pose donc la question du niveau de formation en histoire de ces enseignants. Entre le secondaire 1 (la fin de la scolarité obligatoire) et le secondaire 2, il peut être très différent, allant de titres universitaires de semi-généralistes à des licences universitaires (dorénavant des bachelors), partielles ou complètes.

Un autre critère pourrait aussi être celui de savoir dans quelle mesure chaque enseignant a gardé le contact avec la recherche historique, ses productions et ses réflexions. Là encore, de cas en cas, les situations effectives révèlent une grande diversité.

Bien souvent, l'organisation scolaire pousse les enseignants à exercer leur métier dans deux disciplines, voire davantage encore dans le secondaire 1, pour ne pas multiplier les interlocuteurs de ces élèves plus jeunes. Aussi des historiens sont-ils encouragés à enseigner une autre discipline, dont le poids est souvent plus important dans le cursus de l'élève. Or, il est difficile pour un enseignant de s'engager simultanément, et vraiment, pour plusieurs disciplines dans les réflexions relatives à l'apprentissage des élèves et aux contenus scolaires. Le nombre d'enseignants secondaires qui sont, et se sentent, intellectuellement engagés dans ces réflexions pour l'histoire est ainsi bien inférieur au nombre de ceux qui enseignent l'histoire. Ce qui pose évidemment un problème.

La notion d'historien dans l'enseignement secondaire correspond donc à une constellation de figures et de situations, objectives et subjectives, qu'il faudrait pouvoir mieux étudier. Cependant, dans la mesure où les systèmes scolaires prévoient, heureusement, qu'il y ait de l'histoire dans les parcours des élèves, il paraît essentiel que les historiens se préoccupent davantage de cette question de la transmission et participent aux réflexions et aux débats que suscite cet usage public de l'histoire qui est sans doute le plus diffusé dans la société.

DÉCONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION DIDACTIQUES DE L'HISTOIRE

Dans le fond, comment peut-on définir la nature de l'histoire enseignée et en quoi consiste la didactique de cette discipline? L'histoire scolaire n'est pas une simple abréviation de l'histoire des chercheurs; elle n'en est pas non plus seulement une simplification. Dès lors, l'inscription de cette contribution dans une section concernant la «vulgarisation» de l'histoire mériterait une certaine discussion dans la mesure où l'histoire scolaire est bien plus complexe qu'une version «grand public» des savoirs de la recherche. Il s'agit en réalité d'une véritable déconstruction des savoirs historiques, qui implique par conséquent une solide réflexion sur les contenus et les structures du savoir historique, suivie d'une reconstruction qui tienne compte autant que possible des modalités de l'apprentissage des élèves.

Si la notion de vulgarisation n'est peut-être pas la plus pertinente s'agissant des savoirs scolaires, c'est parce que son usage courant l'associe davantage à l'idée d'abréviation qu'à celle d'élémentation⁹. Qu'est-ce qui permet de distinguer ces deux termes? Grosso modo, on peut considérer que l'abréviation désigne un raccourcissement, impliquant par conséquent de renoncer à une partie des informations qui sont à transmettre, alors que l'élémentation, au sens où la décrivaient Condorcet et Lakanal dans leurs projets éducatifs révolutionnaires, consiste en une véritable décomposition des savoirs sous la forme d'éléments essentiels dont la réorganisation didactique permettrait aux élèves d'accéder aux savoirs les plus fondamentaux. Dans cette perspective, le fait de différencier l'abréviation et l'élémentation permettrait de distinguer des savoirs de base du type lire, écrire, compter, dont il est beaucoup question dans les débats scolaires contemporains, de l'accès des élèves à une pensée critique par la mobilisation des modes de pensée des disciplines scolaires, comme l'histoire, qu'ils étudient à l'école.

Nous pourrions voir, par exemple, une expression de l'abréviation des savoirs scolaires en histoire dans l'affaire du manuel scolaire vaudois, transformé à l'insu de ses auteurs, qui étaient des historiens, par un raccourcissement de ses textes afin

9. Voir Yves Chevallard, *Sur la polyvalence dans l'enseignement scolaire*, notes faisant suite à un exposé du 3 avril 1996, tiré en octobre 2006 du site de l'IUFM d'Aix-Marseille: www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/mat/fdf/textes/YC_1996_Seminaire_codisciplinaire.doc

d'être prétendument accessible auprès des élèves les plus faibles¹⁰. Dans ce cas, non seulement une partie de l'information contenue dans la première version a dû disparaître, mais il est en plus vraisemblable que le texte lui-même, par un renforcement de sa densité, n'ait guère pu être rendu plus compréhensible pour autant.

En quoi l'élémentation du savoir historique pourrait-elle alors consister? Cette question est complexe, parce qu'il n'est pas évident de décomposer les savoirs de l'histoire. Elle est rendue encore plus problématique par le fait qu'en réalité, la progression des apprentissages dans cette discipline est largement déterminée dans les faits par le cheminement chronologique du programme, comme s'il était plus facile d'apprendre et de comprendre l'histoire des sociétés du néolithique que celle des sociétés du XX^e siècle.

Cette question de l'élémentation des savoirs en histoire consiste également, pour l'exprimer autrement, à déterminer ce que pourrait être la saveur de ces savoirs historiques qui seraient à faire construire aux élèves. Ne pas abrégé les savoirs, ce serait ainsi se donner les moyens d'en transmettre toute la substance¹¹.

Au sein d'une école démocratique qui entend former des citoyens dotés d'une capacité de discernement et de mise à distance, il est en tout cas essentiel que les élèves apprennent à sortir des lieux communs et à exercer les modes de pensée des quelques disciplines qu'ils apprennent tout au long de leur itinéraire scolaire. L'histoire enseignée développe un regard particulier sur le monde qui dépend de ses questionnements spécifiques. Aussi est-il important que les élèves en prennent bien conscience et en connaissent les contenus essentiels. La culture historique à laquelle ils devraient avoir tous accès concerne donc tout autant ces contenus de la pensée historique que les innombrables données factuelles qui nourrissent à l'envi les programmes scolaires traditionnels, au prix d'inévitables controverses identitaires difficilement solubles.

Bien sûr, l'histoire scolaire se distingue de l'histoire et les écoles secondaires ne forment pas des historiens. Mais cela ne signifie pas que les jeunes n'aient pas droit à accéder à des éléments de la pensée historique qui leur permettent de voir le monde avec davantage

10. Voir à ce propos le dossier paru dans la *Revue historique vaudoise*, Lausanne: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 1997.

11. Voir un entretien avec Jean-Pierre Astolfi, «La saveur des savoirs. Un colloque à Rouen sur les savoirs et les acteurs de la formation», *Le cartable de Clio*, Le Mont-sur-Lausanne: LEP, N° 6, 2006, pp. 141-144.

de sens critique. Le droit d'entrer dans les modes de pensée de disciplines scolaires comme l'histoire constitue à nos yeux un droit fondamental des élèves, une marque bien tangible de la poursuite effective des finalités démocratiques qui sont généralement assignées à l'enseignement public. Or, ce droit ne peut exister qu'à certaines conditions. Il dépend notamment d'une clarification de la nature de l'histoire scolaire, des conditions et des modalités qui permettent aux élèves de faire réellement de l'histoire, tant il est vrai que la seule présence d'un cours d'histoire dans la grille-horaire de l'élève ne garantit pas que cela soit effectivement le cas. Il implique également de s'ouvrir à un renouvellement des méthodes pédagogiques qui sont susceptibles de pouvoir s'adresser à tous les élèves, ou au plus grand nombre possible d'entre eux. Enfin, il rend nécessaire que les historiens et les chercheurs s'intéressent à l'histoire qui s'enseigne.

LES GRILLES DE LECTURE DE L'HISTOIRE SCOLAIRE

Lors de la reconstruction didactique de l'histoire comme matière enseignée et enseignable se posent simultanément, au niveau de ses contenus, la question des thèmes à aborder, selon quelles bornes chronologiques et en privilégiant quels espaces, régional, national ou mondial, et celle des questionnements particuliers, des grilles de lecture que l'histoire scolaire mobilise lorsqu'elle observe les sociétés et la manière dont elles tiennent ensemble.

L'explicitation de ces grilles de lecture est d'autant plus essentielle qu'elle nous permet de sortir de ces lieux communs sur l'enseignement de l'histoire qui semblent prévaloir un peu partout, y compris parmi les chercheurs les plus chevronnés¹². Et qui ont assez largement contribué à faire de l'histoire scolaire cette discipline rébarbative et intellectuellement peu stimulante que nous observons trop souvent aujourd'hui dans les salles de classe.

Ces grilles de lecture, qui correspondent en fin de compte à une sorte de grammaire de l'histoire scolaire, constituent des indicateurs thématiques et autorisent une approche alternative et renouvelée de la culture historique commune à laquelle l'école devrait donner accès.

12. Alain Corbin (dir.), *Les grandes dates de l'histoire de France revisitées par les grands historiens d'aujourd'hui*, Paris: Seuil, 2005, avec des postfaces d'Alain Corbin, Marc Ferro, Pierre Nora et Antoine Prost (ce dernier étant le seul à se démarquer des lieux communs en question).

Une première grille de lecture concerne les modes de pensée de l'histoire. Elle part de la définition de l'histoire comme science du changement proposée par Marc Bloch¹³. La notion de changement, entre rupture et continuité, implique un avant, un après, ainsi qu'un rythme de transformation. Un premier noyau dur de cette pensée de l'histoire scolaire concerne les activités de comparaison et de périodisation: la comparaison dans le sens de percevoir dans le passé ce qui peut expliquer ou éclairer le présent; ou dans le sens de percevoir l'étrangeté du passé, les conditions de vie spécifiques prévalant à une époque donnée, le contexte de société dans lequel s'inscrivent les observations des élèves; la périodisation en termes de complexité des temps et des durées, autour des rythmes du changement, de l'organisation du temps. Ces notions permettent de dépasser ce qu'Arnaldo Momigliano a désigné comme n'étant qu'une histoire des antiquaires pour accéder à une histoire investigatrice¹⁴. Un second cercle de cette pensée de l'histoire scolaire porte sur les présences de l'histoire dans la société, que ce soit au niveau de la mémoire, et de ce qui la distingue de l'histoire; ou au niveau des œuvres humaines et des médias, dans lesquelles l'histoire tient souvent une place de choix. Il ne s'agit pas tant de stigmatiser tous ces usages publics de l'histoire, mais de les examiner tour à tour pour mettre à profit ceux qui nous aident à parler d'histoire tout en nous efforçant de remettre de l'histoire là où des distorsions artistiques ou médiatiques du passé le rendent nécessaire.

Une deuxième grille de lecture, inspirée de Reinhart Koselleck¹⁵, porte sur les questionnements de l'histoire sur les sociétés qu'elle étudie en amont de toute narration historique. Ces questionnements concernent différentes formes de tensions: entre l'inéluctabilité de la mort et la possibilité de tuer autrui, entre le

13. «En un mot, il n'y a vraisemblablement pas de meilleure définition de l'histoire que celle-ci: l'histoire est la science d'un changement et, à bien des égards, une science des différences», écrivait Marc Bloch en janvier 1937 dans un article d'histoire économique: «Que demander à l'histoire?», in *Histoire et Historiens*, Paris: Armand Colin, 1995, p. 34.

14. «Toute ma vie, dit l'historien Arnaldo Momigliano, j'ai été fasciné par une catégorie professionnelle étonnamment proche de la mienne, dotée d'une vocation dont la sincérité est si transparente, d'un enthousiasme si compréhensible et dont, néanmoins, les buts ultimes demeurent profondément mystérieux: il s'agit de ces hommes qui s'intéressent aux faits historiques sans pour autant s'intéresser à l'histoire. [...] Ainsi [nous est-il fourni] une introduction à la compréhension de la mentalité des antiquaires. [...] L'interprétation d'objets isolés était leur exercice favori. Ils avaient une capacité d'apprécier des faits sans lien entre eux qui ne nous semble pas relever d'une recherche sérieuse.» Arnaldo Momigliano, *Les fondations du savoir historique*, Paris: Les Belles Lettres, 1992 (1990 édition originale), pp. 61 et 65.

15. Reinhart Koselleck, *L'expérience de l'histoire*, Paris: Gallimard/Seuil, 1997 (1987 édition originale).

fait de devoir mourir et celui de pouvoir tuer; entre les notions d'ami et d'ennemi, une différence qui demeure ouverte à tous les contenus possibles; entre le dedans et le dehors, entre l'inclus et l'exclu, une opposition qui crée des formes de spatialité terrestre, mais qui peut être aussi prolongée par celle qui existe entre le secret et le public, l'opaque et le transparent; entre l'homme et la femme, ce qui correspond à un rapport d'altérité fondamentale, mais qui est aussi une relation nécessaire à la vie et à la descendance, qui débouche en particulier sur la paternité, la maternité, ainsi que sur l'existence de générations; entre le seigneur et le serviteur, entre le patron et l'employé, entre le dominant et le dominé, autant de formes de dépendance ou de hiérarchisation des rapports humains qui marquent des catégorisations juridiques et sociales.

Une troisième grille de lecture mobilise des concepts temporels et nous incite à reconstruire les présents du passé. Dans son propre présent, chaque acteur de chaque situation historique est en effet caractérisé, nous dit encore Reinhart Koselleck¹⁶, par un champ d'expériences, et dans son propre avenir, par un horizon d'attente, constitué de ses espoirs et de ses craintes. En outre, ajoute Paul Ricœur¹⁷, entre passé et avenir, cet acteur dispose encore d'un espace d'initiative, d'une certaine marge de manœuvre quant à ses actions. Ainsi, de cas en cas, leur reconstruction se situe au cœur d'une histoire enseignée conçue autour de finalités citoyennes et démocratiques.

Enfin, une quatrième grille de lecture nous invite à considérer la diversité des échelles de l'histoire, dans l'espace, dans le temps et dans la société, pour voir dans quelle mesure cela peut nous mener, d'une échelle à l'autre, à une pluralité et à un enrichissement de nos interprétations et de notre compréhension du passé¹⁸. Cette recherche d'un enrichissement de sens implique de ne pas nous enfermer dans un espace donné, notamment l'histoire nationale, pour aller du local au plus général, y compris une dimension mondiale; elle nous incite à mettre en scène, lorsque c'est possible, les trois temporalités de l'architecture

16. Reinhart Koselleck, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris: Éditions de l'EHESS, 1990 (1979 édition originale).

17. Paul Ricœur, *Temps et récit*, tome III, *Le temps raconté*, Paris: Seuil, 1985 et *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris: Seuil, 2000, p. 497.

18. Voir à ce propos le dossier sur «Les échelles de l'histoire», dans *Le cartable de Cléo*, N° 6, Le Mont-sur-Lausanne: LEP, 2006, pp. 11-97.

braudélienne¹⁹; elle nous pousse enfin à ne pas nous en tenir à une histoire des vainqueurs et à bien savoir considérer et donner à voir aux élèves l'histoire des subalternes, d'ailleurs et d'ici, et l'histoire vue d'en bas.

Ces quatre grilles de lecture ne sont pas exhaustives. Elles proposent des contenus disponibles dans une sorte de boîte à outils de l'enseignement de l'histoire. Chacun de leurs éléments correspond à un aspect de l'histoire auquel les élèves devraient pouvoir être sensibilisés autour de quelques exemples au cours de leur scolarité. Ce qui signifie bien entendu que l'histoire scolaire devrait éviter de s'en tenir à une seule de ces grilles, ou à un seul de leurs éléments, en s'y enfermant.

En fin de compte, ces différents éléments devraient surtout faire partie, à côté d'une série de notions factuelles ou d'événements historiques plus traditionnels, des savoirs fondamentaux d'histoire que les élèves devraient maîtriser à la fin de leur parcours scolaire. Il faudrait aussi qu'ils puissent prendre place, à terme, dans les représentations de sens commun dont l'histoire scolaire est l'objet dans la cité.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS D'HISTOIRE

Il n'est évidemment pas possible de faire évoluer durablement cette conception de l'histoire scolaire, et les pratiques pédagogiques qu'elle suscite, sans réfléchir en premier lieu à la question de la formation professionnelle et des références théoriques des enseignants concernés.

Parler de la formation des enseignants, c'est évoquer en même temps la relation qu'ils entretiennent avec la recherche. Dans quelle mesure, en effet, les résultats récents des travaux des historiens devraient-ils être pris en considération dans l'enseignement de l'histoire? La situation actuelle nous montre en tout cas que des stéréotypes d'histoire, y compris des stéréotypes savants, introduits par les historiens du XIX^e siècle, comme par exemple la notion de pyramide féodale pour décrire le Moyen Âge, caractérisent fortement et durablement l'enseignement de l'histoire alors même

19. Dont Antoine Prost a tiré une version plus resserrée, entre temps court de l'événement, temps médian et temps plus long d'une problématique d'histoire contemporaine; voir son analyse à propos des mouvements de grève de 1936 en France dans *Autour du Front populaire. Aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris: Seuil, 2006, pp. 71-103.

qu'ils ont été remis en question depuis longtemps par la recherche²⁰.

Dans le même sens, des concepts ou des points de vue émanant d'historiens, mais contestés par d'autres, sont souvent présentés comme des faits dûment établis dans les manuels ou les pratiques scolaires, alors qu'ils ne sont que des interprétations discutables et discutées. C'est le cas par exemple, en histoire contemporaine, du concept de totalitarisme, ou des notions de culture de guerre, de brutalisation ou de consentement des soldats à propos de la Grande Guerre²¹. Ces quelques exemples montrent à quel point il serait nécessaire de renforcer les liens entre le monde de la recherche et celui de l'enseignement.

En ce qui concerne la formation des enseignants d'histoire se pose bien sûr la question de ses contenus effectifs et de ses apports. Il s'agit en particulier de définir à quel type d'histoire enseignée et selon quel degré d'intensité sensibiliser ceux qui apprennent à enseigner l'histoire. La formation initiale des enseignants implique sans doute de connaître l'institution scolaire et son histoire, ainsi que de s'approprier des notions de sociologie et de psychologie de l'adolescent qui permettent de savoir situer le travail enseignant dans un contexte de société et en fonction de ses publics. Mais il serait illusoire de croire que cette formation puisse ne concerner que des aspects transversaux de ce type et n'aborder que des questions de pédagogie générale. L'essentiel réside en effet dans la manière de déconstruire et reconstruire les contenus disciplinaires de l'histoire afin qu'ils soient rendus accessibles et qu'ils permettent véritablement le développement d'une pensée critique.

La question se pose aussi de savoir dans quelle mesure l'histoire qui s'enseigne doit découler de celle qui a été apprise à l'université. Comment gérer, en effet, le décalage que l'on peut par exemple observer aujourd'hui entre les contenus largement européocentrés des enseignements universitaires et la nécessité d'introduire une ouverture à une histoire mondiale et au comparatisme dans les

20. Voir Antonio Brusa, « Un recueil de stéréotypes autour du Moyen Âge », *Le cartable de Cléo*, Le Mont-sur-Lausanne: LEP, N° 4, 2004, pp. 119-129.

21. Sur le totalitarisme, voir notre article « Totalitarisme et culture démocratique : à propos de leurs usages publics et scolaires », in Stéfanie Prezioso *et al.* (dir.), *Le totalitarisme en question*, Paris: L'Harmattan, 2008, pp. 175-187 ; à propos de la Grande Guerre, voir la contribution Yannick Le Marec, « L'intégration des nouveaux savoirs dans les manuels d'histoire français. Le cas de la Première Guerre mondiale au lycée », *Le cartable de Cléo*, N° 6, Le Mont-sur-Lausanne: LEP, 2006, pp. 147-159.

écoles? En réalité, le fait que les enseignants soient amenés à aborder des contenus thématiques sur lesquels ils n'ont pas du tout été formés est tout à fait habituel. Tout jeune enseignant n'est-il pas amené à devenir subitement et tout à la fois égyptologue, antiquisant, médiéviste, moderniste et contemporainiste? Mais il n'en reste pas moins que, dans le cadre universitaire, les mondes de la recherche et de l'enseignement, autour de la didactique de l'histoire et des grilles de lecture de l'histoire scolaire, devraient pouvoir élaborer en la matière des récits synthétiques généraux, des orientations bibliographiques et des ébauches de ressources documentaires pour soutenir les enseignants dans ce type de démarches et d'évolution.

De ce point de vue, la formation actuelle des enseignants est de toute évidence insuffisante. Dans la plupart des cas, en effet, la place qu'elle accorde à la didactique de la discipline est extrêmement limitée. Elle ne permet donc pas de travailler suffisamment cette déconstruction de la discipline historique et les manières de permettre aux élèves de sortir des lieux communs lorsqu'ils abordent des problèmes d'histoire. Elle ne prépare suffisamment ni au fait de proposer effectivement des contenus et des apprentissages d'histoire aux élèves lorsqu'ils se trouvent en cours d'histoire, ni à une élaboration de ces savoirs et de leur transmission en fonction de la réflexion didactique contemporaine.

Il n'est pas non plus possible de répondre à cette exigence pour la formation initiale sans savoir si les formateurs de ces nouveaux enseignants, dans le domaine de la didactique de l'histoire, ont pu disposer d'une solide formation, spécifique et adéquate. Or, le bât blesse là aussi. En effet, il n'existe à ce jour, en Suisse romande, aucun programme de formation concernant spécifiquement l'histoire et sa didactique à l'intention des formateurs d'enseignants. Ceux-ci sont dès lors condamnés, pour la didactique de leur discipline, à se débrouiller eux-mêmes pour accéder, totalement ou partiellement, lorsque c'est possible, à une telle formation à travers des offres de formation continue qui sont organisées par des enseignants ou des formateurs d'enseignants²².

22. Le Groupe d'études des didactiques de l'histoire (GDH), qui est à l'origine de la création du *Cartable de Cléo*, organise par exemple, depuis plus d'une dizaine d'années, en Suisse romande et au Tessin, et dans le cadre du centre de perfectionnement professionnel des enseignants (CPS) de Lucerne, un cours annuel de trois jours. À Genève, un cycle de journées de formation continue portant sur l'enseignement de l'histoire est également proposé aux enseignants depuis une dizaine d'années dans le cadre du Département de l'instruction publique.

CONCLUSION: DÉVELOPPER UN ESPACE COMMUN DE RÉFLEXION

Nous fondant sur une expérience dans l'enseignement secondaire genevois au cours des quinze dernières années, et sur un bilan des réflexions actuelles en didactique de l'histoire, nous avons évoqué la figure de l'enseignant d'histoire, sa formation académique et pédagogique, les manières dont il peut faire sortir ses jeunes élèves des lieux communs relatifs à sa discipline et les grands débats qui traversent ce domaine qui constitue sans doute l'usage public de l'histoire qui est le plus répandu dans la société.

La question de l'enseignement de l'histoire, et de sa transmission, par le biais d'une élémentation des savoirs historiques qui en préserve à la fois la substance et la saveur, est bien trop complexe et bien trop cruciale pour être laissée aux seuls pédagogues, sans que les historiens s'en préoccupent. Elle mériterait donc de mieux retenir l'attention des chercheurs et devrait faire l'objet d'enquêtes approfondies afin de documenter et de favoriser un processus de rénovation plus que jamais nécessaire face aux défis citoyens que l'enseignement public est tenu d'affronter. Et surtout, elle devrait être discutée, et pensée, dans des lieux collectifs qui soient susceptibles d'en traiter toute la complexité en mettant en contact les mondes des enseignants et de la recherche, en histoire comme en didactique de l'histoire.

Pour ce faire, il faudrait créer et développer des lieux intermédiaires entre ces deux mondes de la recherche et de l'enseignement, comme c'est par exemple l'ambition de la revue suisse romande et tessinoise *Le cartable de Clio*, afin de faire en sorte que l'histoire qui s'enseigne tienne suffisamment compte de celle qui se développe dans les lieux de la recherche; il faudrait aussi la mettre en relation et la faire mieux communiquer avec la société et avec ses acteurs.

Mener les élèves à entrer dans les modes de pensée de l'histoire, leur faire faire effectivement de l'histoire, en fonction de sa grammaire, c'est en tout cas leur permettre de mieux comprendre le monde, et d'y agir le cas échéant.

REPRÉSENTATION ET FONCTION SOCIALE DE L'HISTORIEN

OR, DIAMANT ET REFOULEMENTS. LES HISTORIENS SUISSES ET LA SECONDE GUERRE MONDIALE

MARC PERRENOUD (SERVICE HISTORIQUE, DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DFAÉ)

Comme d'autres pays, la Suisse a connu des débats animés et conflictuels à propos de la Seconde Guerre mondiale¹. À la fin du XX^e siècle, ces débats concernaient en particulier la destruction des Juifs d'Europe et les relations avec les nazis². La Suisse se distingue par une différence importante: une continuité institutionnelle et politique (y compris pour les syndicats et le Parti socialiste qui entre au Conseil fédéral en 1943) consolide un consensus social qui se fonde aussi sur une mémoire partagée de la Seconde Guerre mondiale³.

Cette identité nationale se fonde sur un bricolage, pour reprendre le concept de Claude Levi-Strauss que Bernard Crettaz a utilisé pour analyser la culture suisse⁴. Celui-ci précise que le résultat d'un bricolage reste fragile. Cette fragilité structurelle est soumise à rude épreuve quand les affirmations identitaires sont mises en question par des critiques provenant de l'étranger. Dès les années 1950, des discussions sur l'histoire récente impliquent les universitaires, les journalistes et les autorités politiques. Les résurgences et transformations de ces débats peuvent être résumées par trois noms: Carl Ludwig, Edgar Bonjour et Jean-François Bergier,

1. Cf. Enzo Traverso, *Le passé, modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique*, Paris: La fabrique, 2005 et Georges Mink, Laure Neumayer (éds), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris: La Découverte, 2007.

2. François Bédarida, *Histoire, critique et responsabilité*, textes réunis par Gabrielle Muc et Michel Trebitsch, présentation de Henry Rousso, Bruxelles: Complexe; [Paris]: IHTP/CNRS, 2003. Jakob Tanner, Sigrid Weigel (éds), *Gedächtnis, Geld und Gesetz. Vom Umgang mit der Vergangenheit des Zweiten Weltkrieges*, Zurich, 2002.

3. Luc van Dongen, *La Suisse face à la Seconde Guerre Mondiale, 1945-1948. Gestion et digestion d'un passé récent*, Genève: Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1997.

4. *Peuples inanimés, avez-vous donc une âme?: images et identités suisses au XX^e siècle*, Bernard Crettaz, Hans Ulrich Jost, Rémy Pithon, Lausanne: Histoire et société contemporaines, Section d'histoire, Université de Lausanne, 1987.

trois auteurs qui symbolisent les grandes étapes de ce questionnement sur l'histoire et dont les recherches ont abouti à des rapports publiés en 1957, 1970 et 1998-2002. En fait, trois problématiques différentes sont abordées. La première étude porte sur la politique face aux réfugiés, la deuxième est consacrée à la neutralité⁵ et la troisième est centrée sur les aspects économiques et financiers. Une caractéristique commune aux trois rapports, c'est que le Gouvernement suisse a chargé des spécialistes de les réaliser à la suite de publications de documents archivés hors des frontières helvétiques⁶.

Les débats publics de 1996 à 2002 constituent la crise la plus longue et la plus profonde dans le rapport des Suisses avec leur passé⁷. Alors que les deux vagues précédentes de discussions publiques étaient restées assez limitées, une série de déferlantes a ébranlé la Suisse à partir de 1996. Cette exacerbation a impliqué d'innombrables diffusions électroniques et publications sur papier. Pour l'expliquer en quelques pages, le présent article évoque d'abord *cinq processus* qui caractérisent la dernière décennie du XX^e siècle, puis *six catégories d'acteurs* sont présentés. Enfin, *sept phases* des débats sont évoquées.

Quels sont les processus qui expliquent l'importance du débat qui agite les années 1996 à 2002 au sujet de la Seconde Guerre mondiale?

C'est d'abord la *fin de la guerre froide* qui déclenche un processus de nouvelles définitions des relations internationales. Après la chute du Mur de Berlin en 1989, la Suisse, adossée au Réduit national hérité de la Seconde Guerre mondiale, s'aperçoit peu à peu que les bouleversements à l'est de l'Europe entraînent des modifications de son statut international. Longtemps préservée par la division du monde en deux camps, la Confédération occupe désormais une place qui semble anachronique et qui suscite des critiques que les autres pays occidentaux ne sont plus enclins à

5. Sacha Zala, *Gebändigte Geschichte. Amtliche Historiographie und ihr Malaise mit der Geschichte der Neutralität. 1945-1961*, Berne: Archives fédérales suisses, 1998.

6. Sacha Zala, *Geschichte unter der Schere politischer Zensur: amtliche Aktensammlungen im internationalen Vergleich*, Munich: R. Oldenbourg, 2001.

7. Sur l'état des connaissances en 1997, cf. Georg Kreis et Bertrand Müller (éds), *Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg/La Suisse et la Seconde Guerre mondiale*, Sonderausgabe von Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte, vol. 47, N° 4, Bâle: Schwabe, 1997. Cf. aussi *NZZ-Fokus. Ein Schwerpunkt-Dossier der Neuen Zürcher Zeitung*, Schatten des Zweiten Weltkriegs. Nazigold und Shoa-Gelder – Pofer als Ankläger, Zurich: NZZ, 1997.

modérer, alors qu'auparavant les menaces communistes justifiaient une bienveillance internationale pour un pays neutre et néanmoins utile. L'ouverture d'archives et la circulation des personnes permettent de faire apparaître des aspects auparavant occultés ou négligés.

À la fin du XX^e siècle, un deuxième processus caractérise la Suisse: *l'expansion de la place financière suisse s'accélère* et permet à des établissements bancaires d'acquérir des positions considérables, ce qui irrite leurs concurrents⁸. En 2006, les banques suisses assument la gestion de «plus de 4000 milliards de francs suisses sous forme de papiers-valeurs en dépôts de clients»; elles «gèrent un tiers de la fortune privée internationale»⁹.

Un troisième processus distingue la Confédération: en 1992, un vote populaire *rejette l'adhésion à l'Espace économique européen*, malgré les arguments du Conseil fédéral qui affirmait que cette timide participation à la construction européenne s'inscrivait dans la continuité de la politique menée depuis 1945. Cette affirmation tranche avec la tradition très réservée à l'égard de l'Europe qui caractérise la politique suisse dès les années 1950. Les conséquences politiques de ce refus de 1992 seront d'une part la progression de l'Union démocratique du centre (UDC)¹⁰ qui défend avec virulence les vertus d'une indépendance farouche et d'autre part l'isolement de la Suisse que ses voisins européens ne défendent guère face aux attaques venues d'outre-Atlantique¹¹. Une autre conséquence sera l'opposition entre, d'une part, l'affirmation de l'indépendance de la Confédération soulignée par une vision de l'histoire nationale et, d'autre part, un ébranlement des certitudes au sujet de l'histoire suisse et des relations avec l'Europe. Dans son livre publié en octobre 1992, Jean-François Bergier remarque que les publications des historiens sont presque absentes dans les débats sur la politique européenne de la Suisse.

8. Pour une vue d'ensemble sur les banques suisses au XX^e siècle, cf. Jakob Tanner, «Der diskrete Charme der Gnomen: Entwicklung und Perspektiven des Finanzplatzes Schweiz», in Christoph M. Merki (éd.), *Europas Finanzzentren. Geschichte und Bedeutung im 20. Jahrhundert*, Frankfurt am Main: Campus, 2005, pp. 127-147.

9. Cf. la brochure publiée en février par l'Association suisse des banquiers, *La Suisse et sa place financière*, <http://www.swissbanking.org/fr/169169.pdf>

10. Cf. Pietro Boschetti, *La conquête du pouvoir. Essai sur la montée de l'UDC*, Genève: Zoé, 2007.

11. Cf. Jean Widmer et Cédric Terzi (éds), *Mémoire collective et pouvoirs symboliques. L'affaire dite des fonds juifs et de l'or nazi dans le discours social en Suisse, 1995-1997*, Fribourg: Département Sociologie et média de l'Université, 1999.

« [Des protagonistes] dans le débat – et parfois tel membre du Conseil fédéral lui-même dans ses discours – font référence à l'histoire, mais en général à travers ces mythes qui la condensent, ou en recourant à des stéréotypes qui signifient peu de choses ou qui ne résistent pas à l'analyse critique. [En fait, l'histoire est] acceptée comme une discipline aimable, utile, même lorsqu'elle se met au service d'une identité nationale à inventer ou à restituer. [Toutefois, d'autres auteurs publient des ouvrages critiques, ce qui aboutit à deux visions du passé:] La légende rose, c'est la sécurité morale que nous puisons dans l'héroïsme, la sagesse à nulle autre pareille, la concordance perpétuelle que nous prêtons à nos braves ancêtres: une vision idéalisée de notre passé. La légende noire se complait à relever dans celui-ci les inconsistances, les hypocrisies, les manipulations; il y en eut en effet et il y en a toujours: notre société n'est pas mieux à l'abri que d'autres. »¹²

Un quatrième processus s'affirme au cours des années 1990. Les *changements générationnels* impliquent que la Suisse entre, à sa manière, dans « l'ère du témoin »¹³ et que les mass-médias utilisent des procédés qui tranchent avec la pondération usuelle dans les journaux traditionnels et avec la modération structurelle de la culture politique en Suisse¹⁴.

Le cinquième processus est constitué par *l'activisme d'organisations juives*, en particulier américaines, qui ont compris la fragilité des positions suisses dans le nouveau contexte international et qui exploitent au maximum les techniques médiatiques¹⁵. Les problèmes soulevés concernent surtout les spoliations et les avoirs en déshérence¹⁶.

C'est le contexte qui aboutit, en décembre 1996, à la constitution de la Commission indépendante d'experts Suisse-Deuxième Guerre mondiale (CIE), plus connue sous le nom de « Commission

12. Jean-François Bergier, *Europe et les Suisses. Impertinence d'un historien*, Genève: Zoé, 1992, pp. 10-11, 145, 173.

13. Annette Wiewiorka, *L'ère du témoin*, Paris: Hachette littératures, 2002.

14. Matthias Kunz, Pietro Morandi, *Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg: zur Resonanz und Dynamik eines Geschichtsbildes anhand einer Analyse politischer Leitmedien zwischen 1970 und 1996*, Berne: Programmleitung, Institut für Politikwissenschaft: Sekretariat Nationalfonds, 2000, 41 S., NFP 42 Synthesis 41.

15. Cf. Thomas Maissen, *Verweigerter Erinnerung. Nachrichtenlose Vermögen und die Schweizer Weltkriegsdebatte 1989-2004*, Zürich: NZZ-Verlag, 2005.

16. Cf. Regula Ludi, « Pourquoi la Suisse? » Réflexions sur le rôle d'un pays neutre pendant et après la guerre», in Constantin Goschler, Philip Ther et Claire Andrieu (éds), *Spoliations et restitutions des biens juifs, Europe XX^e siècle*, Paris: Autrement, 2007, pp. 269-310.

Bergier»¹⁷. Elle publiera son rapport final au début de 2002, après avoir publié deux rapports intermédiaires, l'un en 1998 sur les transactions sur or et l'autre en 1999 sur les réfugiés¹⁸.

En particulier au cours de la dernière décennie du XX^e siècle, les débats sur l'histoire ont impliqué des activités différentes. *Six catégories de protagonistes* peuvent être distinguées: les autorités politiques et militaires, les entreprises (en particulier les banques), les historiens implantés dans les institutions, les témoins, les chercheurs en archives, les journalistes. Chaque catégorie fonctionne avec des motivations, des temporalités, des échéances et des rythmes qui diffèrent, ce qui peut entraîner des divergences, voire creuser des fossés.

La *première* catégorie est constituée par les *autorités politiques et militaires* qui élaborent, dès les derniers mois du conflit mondial, des argumentaires et des discours sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1946, la publication du rapport du général Guisan sur le service actif donne la matrice d'un discours et d'une culture au sujet de l'Armée suisse et de la Confédération qui reste préservée d'une invasion militaire. Guisan va jusqu'à s'attribuer des mérites dans l'élaboration stratégique qui le transforme en icône salvatrice aux yeux de la population, tandis que les contributions effectives d'autres stratèges à la doctrine du Réduit national et à sa réalisation sont occultées¹⁹. Historien et magistrat, Georges-André Chevallaz (1915-2002) instille aussi une vision du passé de la Suisse à des générations d'élèves romands par le biais de ses manuels scolaires. Même lorsque l'auteur sera membre du Conseil fédéral, ses ouvrages seront utilisés dans les établissements scolaires. Les interventions des autorités politiques et militaires dans l'élaboration des discours historiographiques et mémoriels se multiplient en 1989 au nom de la volonté de rendre hommage à la génération qui a accompli le service actif. Dans cette optique, cinquante ans après 1939, un crédit de 6 millions de francs suisses est

17. Sur la personnalité et le parcours du président de la CIE, cf. Pietro Boschetti, Bertrand Müller, *Entretiens avec Jean-François Bergier*, Genève: Zoé, 2006.

18. Sur le site de la CIE, www.uek.ch, se trouvent des informations plus détaillées et les trois rapports cités ci-dessus qui peuvent être téléchargés. Une version synthétique des publications de la CIE a été rédigée par Pietro Boschetti sous le titre: *La Suisse et les nazis. Le rapport Bergier pour tous*, Genève: Zoé, 2004. Préface de Jean-François Bergier.

19. Cf. Willi Gautschi, *General Henri Guisan. Die schweizerische Armeeführung im Zweiten Weltkrieg*, Zurich: NZZ-Verlag, 1989.

voté par le Parlement²⁰. La Suisse s'affirme ainsi comme le seul pays qui a célébré le début de la guerre mondiale. Même si des voix critiques se sont élevées, puis ont été en partie intégrées dans les publications et expositions organisées en 1989, moins d'une décennie plus tard, le sentiment d'autosatisfaction reste dominant. Pour la majorité de la classe politique, la Suisse a traversé les années de guerre avec rectitude. Les reproches ne peuvent être adressés qu'à quelques personnages trop compromis avec l'Axe ou trop impliqués dans les exportations de matériel de guerre. En 1996, une large partie de la classe politique est persuadée que les critiques venant des États-Unis résultent d'une méconnaissance américaine des conditions spécifiques de la Suisse, qui expliquerait la virulence des reproches diffusée hors des frontières nationales. Dans cette perspective, la création d'une commission d'experts peut se justifier afin de résoudre le problème de *communication* posé par cette polémique²¹. De nombreux parlementaires n'envisagent pas l'ampleur des questions et les lacunes historiographiques que posent les questions soulevées. C'est pourquoi les deux Chambres sont unanimes en décembre 2006 pour approuver le projet d'une commission d'experts. Au sein de l'Assemblée fédérale siègent de nombreux parlementaires qui affirment de fortes convictions patriotiques et se rangeront parmi les critiques les plus sévères de la CIE. Celle-ci aura donc été créée et conçue dans un contexte politique particulier et éphémère.

Une *deuxième* catégorie d'acteurs des débats sur l'histoire est constituée par *les entreprises, en particulier les banques*. À l'issue de la guerre, quand le problème des avoirs en déshérence des victimes des nazis est posé par les organisations juives, les banques se placent dans une perspective de stricts calculs économiques: elles constatent que le secret bancaire constitue un pilier de l'expansion des établissements financiers depuis le début du XX^e siècle et ne tolèrent aucune remise en cause de cette institution. La recherche des avoirs en déshérence peut représenter un Cheval de Troie devant la forteresse bancaire édiflée depuis plusieurs décennies. Les banques refusent donc la moindre investigation d'une autorité

20. Sur les débats parlementaires, cf. Simone Chiquet, *op. cit.*, pp. 193-202.

21. Cf. Cédric Terzi, « *Qu'avez-vous fait de l'argent des juifs?* » *problématisation et publicisation de la question « des fonds juifs et de l'or nazi » par la presse suisse, 1995-1998*, Fribourg: Université de Fribourg, 2005 (thèse disponible en ligne: <http://ethesis.unifr.ch/theses/TerziC.pdf>).

administrative dans leur domaine réservé. À la suite des pressions étrangères, les diplomates suisses tentent de donner un effet concret à l'engagement signé à Washington en mai 1946 d'examiner cette question «avec bienveillance»²². Les fonctionnaires proposent donc des mesures législatives. En août 1947, le secrétaire général de l'Association suisse des banquiers (ASB) affirme avec virulence que ce ne sont que des questions «stupides»²³ et que les mesures autonomes des établissements bancaires sont suffisantes. Les archives restent donc fermées et verrouillées à plusieurs tours. À partir des années 1980, des historiens tentent de convaincre les milieux bancaires de consentir à ouvrir, même de manière limitée, leurs archives afin que la Suisse puisse rattraper son retard historiographique qui contraste avec l'expansion de la place financière suisse²⁴. Confrontées aux menaces de boycott qui risquent d'entraîner la fermeture du marché américain, les banques acceptent le 2 mai 1996 de convenir avec les organisations juives la création de l'«Independent Committee of Eminent Persons», dirigé par l'ancien président de la banque centrale américaine et donc plus connu sous le nom de «Comité Volcker»²⁵. Les investigations dans les archives des banques suisses sont menées par des experts-comptables et des sociétés fiduciaires. Son mandat prévoit la recherche des sommes déposées par des victimes des nazis. Il ne s'agit pas d'une analyse historique, bien qu'elle ait été *in fine* beaucoup plus coûteuse pour les banques qui devront déboursier environ 800 millions de francs suisses pour les prestations des sociétés d'audit²⁶.

La persistance des critiques contre les hommes d'affaires suisses incite les plus hauts dirigeants des banques suisses à négocier avec les organisations juives et à conclure un arrangement: le «*deal*» signé en août 1998 prévoit le versement d'un milliard et demi de dollars; mais les autorités politiques et la diplomatie suisses ne sont

22. Lettre du 25 mai 1946 (même si elle n'est pas publiée dans la *Feuille fédérale* en 1946, cette lettre constitue une partie intégrante de l'accord de Washington), Document N° 1730, www.dodis.ch.

23. Procès-verbal de la séance du 21 août 1947 entre des représentants de l'ASB et du DPF sur la question des biens et avoirs des victimes du national-socialisme, laissés en déshérence en Suisse, Document N° 2004, www.dodis.ch.

24. Cf. Youssef Cassis, Jakob Tanner (éds), *Banken und Kredit in der Schweiz (1850-1930) – Banques et crédit en Suisse (1850-1930)*, Zurich: Chronos, 1993.

25. Cf. son rapport final: Independent Committee of Eminent Persons (ICEP), *Report on Dormant Accounts of Victims of Nazi Persecution in Swiss Banks*, Berne 1999.

26. Cf. Boschetti, *La Suisse, op. cit.*, p. 18.

ni informées ni associées à ces négociations. Il faut aussi souligner que les travaux des historiens n'ont guère d'impact sur la décision des banquiers qui acceptent de consacrer une somme énorme afin de régler ce contentieux. Or, la CIE n'avait à cette date publié que son rapport intermédiaire sur les transactions d'or. Seule une question avait été abordée, parmi les 25 posées à la CIE qui devait les traiter dans son rapport final en 2002. Il s'agit donc d'une décision autonome des banques qui n'en discutent pas avec le Conseil fédéral et qui ne tiennent pas compte des travaux des historiens.

Par la suite, les milieux économiques favorisent la publication d'ouvrages qui justifient, en fin de compte, leurs comportements passés et actuels. Autour de 2001, lors de la phase de publication des travaux de la CIE, plusieurs ouvrages sont publiés par Michel Fior²⁷, Daniel Heller²⁸ et surtout Joseph Jung. Celui-ci gère les archives du groupe bancaire et dirige des publications sur les différents établissements financiers qui constituent le Credit Suisse Group, ainsi que sur Alfred Escher²⁹. Il est remarquable que son ouvrage sur le Credit Suisse contienne un passage très sévère sur la gestion des avoirs en déshérence après 1945 et sur l'attitude des milieux bancaires. Cette critique dévastatrice semble être publiée pour justifier la contribution financière considérable qui fut acceptée en août 1998. La crédibilité du Credit Suisse implique de donner des arguments qui justifient l'ampleur de la concession alors qu'auparavant il était reproché aux organisations juives de fustiger les banques suisses en utilisant des détails, des cas très particuliers et des contentieux sur des sommes minimes. De plus, ces ouvrages publiés par les milieux d'affaires sont conçus comme des démonstrations des capacités d'analyse des historiens choisis par leurs commanditaires. Alors qu'il est reproché à la CIE, composée de huit historiens et d'un juriste, de ne pas disposer des compétences pour comprendre les réalités économiques³⁰, ces ouvrages

27. Michel Fior, *Les banques suisses, le franc et l'Allemagne. Contribution à une histoire de la place financière suisse (1924-1945)*, Genève: Droz, 2002.

28. Daniel Heller, *Zwischen Unternehmertum, Politik und Überleben. Emil G. Bührle und die Werkzeugmaschinenfabrik Oerlikon, Bührle & Co. 1924 bis 1945*, Frauenfeld/Stuttgart/Vienne: Huber, 2002.

29. Joseph Jung, *Alfred Escher 1819-1882. Der Aufbruch zur modernen Schweiz*, Zurich: NZZ-Verlag, 4 volumes. Une version synthétique a été publiée en 2007 chez le même éditeur.

30. Cf. Jean-Christian Lambelet, « Wo blieb der ökonomische Sachverstand der Bergier-Kommission? Das Verhalten der Schweizerischen Nationalbank war besser als ihr Ruf. », *Neue Zürcher Zeitung*, 31.07.1998. <http://www.hec.unil.ch/jlambelet/nzz1.pdf>

s'affirment comme des livres rédigés par des auteurs compétents et non suspects d'anachronisme.

Une *troisième* catégorie intervient dans les débats sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale: les *témoins*. Après la chute de l'Axe, la génération de la « Mob » occupe l'espace public et dicte le discours sur les années 1939-1945. Cette valorisation des souvenirs de Suisses ayant vécu en Suisse cette période noire transmet des souvenirs sans recours nécessaire aux sources écrites. Elle bénéficie en 1989 d'une relance lors de la commémoration de la mobilisation de 1939, par l'opération « Diamant »³¹; mais elle ne bénéficie guère aux personnes qui furent victimes de l'Axe hors des frontières helvétiques. Quand les survivants de la Shoah cherchent à retrouver en Suisse des avoirs déposés par leurs parents disparus, ils se heurtent à une méfiance latente. Les banquiers demandent des documents officiels pour prouver la véracité des témoignages oraux. Comme le dit le secrétaire de l'ASB en août 1947, des attestations sont indispensables pour obtenir le droit de rechercher des avoirs déposés en Suisse par des victimes des nazis. Inaudibles dans les années 1950, les voix des victimes vont être écoutées à partir de 1995. L'impact émotionnel des séquences télévisuelles va contribuer à convaincre les dirigeants bancaires et politiques de consentir à ce que des recherches soient menées dans les archives. Après quelques mois animés par des médias avides de « révélations » tirées des archives « déclassifiées », l'image négative de la Suisse qui ressort de cette agitation provoque des réactions. Dans ce contexte, la dévalorisation des analyses fondées sur des documents archivés motive une valorisation des paroles et souvenirs des personnes qui ont vécu les années 1939 à 1945. C'est en 1998 qu'est lancé le projet Archimob qui enregistrera des entretiens avec 555 personnes et réalisera *L'histoire, c'est moi*, titre sans guillemets d'une exposition accueillie dans 15 villes suisses de 2004 à 2008³². Celle-ci sera présentée comme « la revanche de l'oral »³³, après les critiques fondées sur des sources écrites. En fait, les témoignages recueillis sont souvent ceux de la génération de l'immédiat

31. Cf. Simone Chiquet, « Der Anfang einer Auseinandersetzung: Zu den Fakten, Zusammenhängen und Interpretationen in der Debatte um die 'Übung Diamant' 1989 », *Studien und Quellen*, numéro spécial sur: « Jubiläen der Schweizer Geschichte / Commémorations de l'histoire suisse, 1798-1848-1998 », N° 24, 1998, pp. 193-227.

32. Cf. <http://www.archimob.ch>

33. Titre dans le journal quotidien *Le Courrier*, 17.01.2004.

après-« Mob » (qui a donc été éduquée dans le mythe plus que dans l'histoire réelle). De plus, l'association Histoire vécue, fondée à la fin de 1997, milite contre des analyses historiques, en particulier de la CIE³⁴. Ses statuts indiquent ses buts principaux :

- « – promouvoir le renom de la Suisse, tant dans le pays qu'à l'étranger, en entreprenant et soutenant des actions propres à corriger toute présentation déformée de son histoire ;
- faire connaître et respecter le vécu personnel des témoins de l'époque, en particulier dans les discussions sur l'attitude de la Suisse dans un passé récent ;
- rendre la population réceptive à une présentation historique fiable de ce passé ;
- combattre le sentiment d'insécurité de la population et renforcer sa confiance en elle-même et envers la Suisse. »³⁵

Histoire vécue a publié des études et a réagi par des communiqués de presse contestant les résultats de recherches historiques³⁶. Parmi les dirigeants de cette association, on note la présence de Sigmund Widmer (1919-2003), ancien conseiller national et président de la ville de Zurich, caractéristique d'une autre catégorie d'actions : les historiens actifs dans les institutions.

C'est en effet une *quatrième* catégorie, celle des *historiens actifs dans les institutions*, en particulier dans les universités et dans les sociétés d'histoire.

Des personnalités comme Walter Hofer, professeur à l'Université de Berne et conseiller national UDC (1963-1979) peuvent être mentionnées. Archétype de cette catégorie, Jacques Freymond (1911-1998) dirige de 1955 à 1978 l'Institut universitaire de hautes études internationales, siège de 1958 à 1984 au conseil d'administration de Nestlé, ainsi qu'au CICR de 1959 à 1972. Colonel EMG, il intervient en 1989 dans la campagne contre

34. Cf. Charles Heimberg, « Commission d'experts et « Histoire vécue » : une forme helvétique d'instrumentalisation des témoins », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, N° 90, 2006, pp. 55-62.

35. Statuts adoptés le 5.12.2005 et le 10.05.2006, remplaçant ceux du 8.05.2001, http://www.gelebte-geschichte.ch/AGG_F/statuten/frame_statuten_f.htm

36. Les références de ces publications et les textes des communiqués se trouvent sur le site internet, <http://www.gelebte-geschichte.ch>. Cf. notamment : Groupe de travail Histoire vécue, *La Suisse au pilori? Témoignages et bilan à la suite du rapport Bergier*, Yens-sur-Morges : Cabédita, 2006.

l'initiative pour une Suisse sans armée en publiant un ouvrage. On peut y lire une prise de position sur les débats historiographiques :

« Il me paraît, en effet, que l'historiographie révisionniste entretient, ou cherche parfois à entretenir, en Suisse un complexe de culpabilité et à mettre en question la politique de neutralité qui fut conduite dans des circonstances particulièrement graves par le gouvernement d'un pays encerclé. Les sources dont on dispose aujourd'hui ne permettent pas d'affirmer que le III^e Reich aurait « préservé la Suisse » pour « régler ses transactions commerciales, financer ses réseaux d'espionnage, écouler des valeurs pillées ». Elles ne nous autorisent pas à dire que « des arguments géographiques et économiques s'avèrent décisifs. »³⁷

Dans la même foulée, Benoît Couchepin, qui collaborait alors avec le professeur Philippe Marguerat à l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, publie le 2 décembre 1997 dans les colonnes du quotidien neuchâtelois *L'Express*, son opinion sur le texte rédigé par la CIE pour la conférence de Londres sur l'or nazi. Il suffit de citer le début et la fin de cet éditorial :

« La littérature enfantine s'est enrichie cette semaine d'une œuvre capitale. Entre « Pif le chien » et « Petzi part en vacances », nous compterons dorénavant le rapport sur l'or rendu hier par la Commission Bergier. [...] 5 millions déjà octroyés auxquels s'ajoutent quelque 17 millions réclamés aujourd'hui, voilà qui porte l'enquête de la commission à 22 millions. C'est là le prix d'une psychanalyse nationale, menée par des historiens ou réputés tels. Au fou ! »³⁸

L'article fustige un « quarteron d'idéologues en goguette » qui, du haut de leur morale, s'acharnent à vouloir prouver la culpabilité de la Suisse et donc maltraitent les statistiques et ne comprennent pas les mécanismes monétaires.

Une *cinquième* catégorie d'acteurs est constituée par les *chercheurs en archives*. Il s'agit souvent de personnes qui n'occupent pas des positions institutionnelles, mais mènent des recherches dans les

37. Jacques Freymond, *Pas d'armée, pas de guerre?*, Lausanne: Le Matin, 1989, p. 21.
38. *L'Express*, 2.12.1997.

archives et rédigent des publications qui contribuent à élaborer de nouvelles perspectives. Dès 1968, sur la base de la publication des archives allemandes, Mauroux sort un brûlot qui aborde certains aspects alors occultés³⁹. C'est surtout la publication en 1974 de la thèse de Daniel Bourgeois, fondée sur un dépouillement approfondi des archives en Allemagne, qui va engager une nouvelle phase d'analyses historiques dont Bourgeois lui-même sera un protagoniste par ses articles et par ses conseils aux chercheurs dans le cadre des Archives fédérales suisses⁴⁰. Dans les années 1980, la contribution de Hans Ulrich Jost à la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* intègre le rôle de la place financière suisse et relativise l'importance des menaces allemandes d'invasion⁴¹.

De plus, la Seconde Guerre mondiale a été une phase décisive dans la stabilisation et la consolidation des compromis sociaux et politiques en Suisse. La paix sociale qui règne après 1945 ne favorise guère les débats sur l'histoire et des critiques au sujet des milieux dirigeants. Le général Guisan devient une icône. En 1985, le directeur des Archives fédérales, Oscar Gauye, publie de larges extraits de documents utilisés par le général. Les réactions sont très vives. Avec virulence, la publication de textes sur certaines convergences de Guisan avec l'extrême droite et sur son admiration pour Mussolini et Pétain est reprochée à l'archiviste fédéral désigné comme «un certain Oscar Gauye, rat échappé de sa bibliothèque⁴²». Intitulé «Ne touchez pas au sacré!», l'éditorial de la *Nouvelle Revue de Lausanne* du 11 avril 1985, signé par Michel Jaccard, écrit:

«En touchant à la personne et à l'œuvre du Général, on a touché quelque chose de sacré. L'histoire de la mobilisation 1939-1945, toute dominée par la personnalité de Guisan, est écrite. Elle n'est pas à retoucher, surtout d'une manière aussi futile, aussi superficielle, aussi fragmentaire. [...] Ce que notre pays doit à Guisan, à

39. Jean-Baptiste Mauroux, *Du bonheur d'être Suisse sous Hitler*, Paris: Pauvert, 1968. Une nouvelle édition revue et complétée a été publiée en 1997 par les Éditions d'En bas à Lausanne.

40. Daniel Bourgeois, *Le Troisième Reich et la Suisse, 1933-1941*, Neuchâtel: La Baconnière, 1974.

41. Il se fonde notamment sur les recherches de Peter Utz aux Archives fédérales pour un travail de séminaire universitaire sur les transactions d'or de la BNS pendant la Seconde Guerre mondiale, qui aboutirent à un article «Goldfingers merkwürdige Machenschaften», *Tages-Anzeiger-Magazin*, N° 16, 19.04.1980.

42. Jacques Perrin, «Faites votre fasciste vous-même!», *La Nation*, 30.03.1985.

son armée, à tous ceux qui permirent au pays cette périlleuse traversée du désert, est proprement indicible. C'est immense. C'est sacré. Alors n'y touchez pas, Monsieur Gauye.»⁴³

Néanmoins, les recherches continuent. La préparation des volumes des *Documents diplomatiques suisses*⁴⁴ permettent de dégager des informations nouvelles et de stimuler des analyses qui se trouvent dans les thèses de Marco Durrer⁴⁵ et de Linus von Castelmur⁴⁶. Toutefois, ces ouvrages d'une haute qualité scientifique sont consultés par un public restreint de spécialistes.

Une *sixième* catégorie d'acteurs a joué un rôle central: les *journalistes* ont manifesté un vif et durable intérêt pour ces débats sur l'histoire que les médias ont alimentés pendant une période plus longue que certains ne l'avaient pensé en 1996. Parmi les journalistes qui ont joué un rôle central et pionnier dans les années 1970 et 1980, deux noms émergent: Werner Rings (1910-1998) et Niklaus Meienberg (1940-1993). Rings a d'abord réalisé une grande série télévisée et rédigé un livre qui a connu une très large diffusion⁴⁷. Il a ensuite donné une impulsion importante en publiant en 1985 son livre sur l'or nazi, fondé sur des recherches dans les archives à l'étranger et en Suisse, notamment dans les archives de la Banque nationale suisse⁴⁸.

Au cours des dernières années du XX^e siècle, d'autres journalistes traitent de la Suisse pendant les années de guerre, mais l'abordent avec des méthodes différentes. L'accélération des rythmes de

43. Cf. Marc Perrenoud, «Secret des affaires et identité nationale: les archives bancaires sur la Suisse à l'époque du national-socialisme», *Revue suisse d'histoire*, vol. 53, N° 3, 2003, pp. 329-337, en particulier p. 330.

44. Cf. Antoine Fleury, «Les Documents diplomatiques suisses. Histoire d'une publication majeure des historiens suisses», in Société générale suisse d'histoire (éd.): *Geschichtsforschung in der Schweiz. Bilanz und Perspektiven – 1991/L'histoire en Suisse. Bilan et perspectives – 1991*, Bâle: Schwabe, 1992, pp. 397 ss.

45. Marco Durrer, *Die schweizerisch-amerikanischen Finanzbeziehungen im Zweiten Weltkrieg. Von der Blockierung der schweizerischen Guthaben in den USA über die Safehaven-Politik zum Washingtoner Abkommen 1941-1946*, Berne/Stuttgart: P. Haupt, 1984.

46. Linus von Castelmur, *Schweizerisch-alliierte Finanzbeziehungen im Übergang vom Zweiten Weltkrieg zum Kalten Krieg: die deutschen Guthaben in der Schweiz zwischen Zwangsliquidierung und Freigabe (1945-1952)*, Zurich: Chronos, 1992.

47. Cf. la version française: Werner Rings, *La Suisse et la guerre. 1933-1945: la menace, l'ébranlement, l'affirmation d'un petit État*, Lausanne: Ex Libris, 1975.

48. Werner Rings, *Raubgold aus Deutschland: die «Golddrehscheibe» Schweiz im Zweiten Weltkrieg*, Zurich/Munich: Artemis Verlag, 1985. Traduit et publié en français en 1985 sous le titre *L'or des nazis: La Suisse, un relai discret*, l'ouvrage a été réédité en allemand, en 1996, avec une postface de Mario König.

communication et de présentation ainsi que l'aggravation de la concurrence entre les médias influent sur les réalisations des journalistes. Deux films auront un effet durable. Un documentaire de la BBC contient notamment le témoignage anonyme d'une femme qui affirme avoir vu, alors qu'elle était une jeune fille à Zurich, un train avec des déportés en partance pour les camps de la mort⁴⁹. Cette déclaration, d'emblée démentie par de nombreux spécialistes, a provoqué une analyse historique par la CIE qui a démontré l'impossibilité d'un transit par la Suisse des trains dirigés vers les camps nazis⁵⁰.

Un film de la Télévision suisse romande provoquera aussi des réactions très vives. Diffusé en mars 1997, le documentaire de Daniel Monnat intitulé *L'honneur perdu de la Suisse*, suscite de nombreuses discussions. Consacré aux nouvelles analyses qui tranchent avec la vision traditionnelle du passé de la Confédération, ce film motivera une plainte déposée par des membres de l'UDC auprès de l'Autorité indépendante de plaintes en matière de radio-télévision. Le 24 octobre 1997, celle-ci admet les plaintes et affirme que le reportage viole la concession qui oblige les journalistes à se montrer objectifs, de manière à présenter la pluralité et la diversité des opinions⁵¹. Cette décision implique que l'émission ne peut plus être diffusée et qu'il n'est pas possible d'en vendre des copies vidéo. Malgré un recours de la Société suisse de radiodiffusion, cette décision est confirmée par le Tribunal fédéral le 21 novembre 2000⁵². À titre personnel, le journaliste charge alors un avocat d'adresser une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme en affirmant que sa liberté d'expression a été violée. Le 21 septembre 2006, la Cour reconnaît que la requête du journaliste est justifiée. Elle écrit que la décision des autorités suisses ne représentait pas un moyen raisonnablement proportionné à la poursuite du but légitime visé. Selon elle, il faut tenir

49. Pour une analyse, cf. Hans-Ulrich Schlumpf, «Wahre Geschichte und Storymaking: am Beispiel des BBC-Films 'Nazigold und Judengeld'», *Schweizerisches Archiv für Volkskunde*, 1999, tome 2, pp. 225-237.

50. Gilles Forster, *Transit ferroviaire à travers la Suisse (1939-1945)*, Zurich/Lausanne: Chronos/Payot, 2001. Une première version a été publiée par la CIE en décembre 1999 lors de la parution de son rapport intermédiaire sur les réfugiés.

51. Peter Hug, Brigitte Studer, «Historische Wahrheit» contra «Thesen» zur Zeitgeschichte. Zum Entscheid der Unabhängigen Beschwerdeinstanz für Radio und Fernsehen gegen eine historische Dokumentation», *Traverse*, 1998/3, pp. 128-139.

52. Brigitte Studer, «Geschichte als Gericht – Geschichte vor Gericht. Oder: wie justizabel ist die Historie?», *Traverse*, 2001/1, pp. 97-104.

compte notamment « de l'intérêt de la société démocratique à assurer et à maintenir la liberté d'expression, de la marge d'appréciation réduite s'agissant des informations d'intérêt général, du fait que la critique visait en l'espèce les agissements de hauts fonctionnaires gouvernementaux et d'hommes politiques, ainsi que la nature sérieuse du reportage litigieux et des recherches sur lesquelles il s'appuyait »⁵³.

Des journalistes, des témoins, des personnalités politiques et des historiens (qui parfois expriment de profondes divergences) sont intervenus dans cette affaire qui aura duré presque une décennie et qui illustre bien la complexité et la passion caractéristique du débat sur la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale.

En fait, les six démarches dégagées plus haut fonctionnent avec des objectifs, des méthodes et des temporalités qui sont très différentes. En février 1997, le professeur Jean-Claude Favez, qui publia en 1988 un ouvrage sur le CICR pendant la Seconde Guerre mondiale⁵⁴, évoque ces différences :

« Les médias n'ont pas les mêmes critères que les historiens. Je l'ai fortement ressenti au cours de mes dernières interviews sur ces histoires nationales ou sur le CICR : je voyais mes interlocuteurs s'intéresser à mes réponses non pas en fonction de ce que je disais, mais en fonction de ce qu'ils avaient déjà en tête. C'est un sérieux problème. Le média, notamment la télévision, porte sur l'émotion. Or, justement, le travail de l'historien consiste à prendre une distance critique par rapport aux émotions pour essayer de comprendre ce qui s'est passé. [...] Et les historiens modernes, dans leur souci d'être sérieux et objectifs, ont un peu oublié que l'histoire est aussi l'histoire des émotions et des passions humaines. Nous ne devons pas intégrer l'émotion dans notre travail, mais nous devons savoir qu'elle joue son rôle dans la transmission de l'information. [...] À mon avis, la crise n'est pas là où on le pense.

53. Cour européenne des droits de l'homme, Troisième section, Affaires Monnat c. Suisse, Arrêt (version définitive le 21.12.2006), p. 22. Texte complet de l'arrêt sur la requête N° 73604/01, disponible sur le site de la Cour : <http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/portal.asp?sessionId=10192022&skin=hudoc-fr&action=request>

Sur les réactions à cette décision, cf. l'article de *Swissinfo.ch* du 20.09.2006 et *La Nation*, N° 1801, 5.01.2007.

54. Jean-Claude Favez, *Une mission impossible? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*, Lausanne : Payot, 1988.

Elle n'est pas dans le rapport avec notre passé; elle est dans le fait que nous ne sachions pas aujourd'hui assumer de façon positive cette interrogation sur notre passé et les interprétations divergentes auxquelles elle donne lieu.»⁵⁵

C'est dans ces conditions que de 1995 à 2002, les différences, les connexions et les collusions entre ces démarches hétérogènes ont généré un renouvellement des perspectives et des mémoires.

Sept phases peuvent être distinguées:

Dans un *premier temps en décembre 1996*, la rédaction du mandat et la nomination des membres de la CIE met en place les moyens légaux «d'examiner sous l'angle historique et juridique l'étendue et le sort des biens placés en Suisse avant, pendant et immédiatement après la Seconde Guerre mondiale» pour reprendre les termes de l'arrêté de l'Assemblée fédérale du 13 décembre 1996. Afin de répondre aux questions posées et de combler les lacunes des recherches antérieures, les autorités décident que le secret des affaires ne pourra pas être utilisé pour limiter les recherches, ce qui implique l'ouverture des archives privées pour les membres de la CIE et leurs collaborateurs. D'autres historiens remarquent alors que des problèmes comme la neutralité, la défense nationale ou la vie quotidienne ne se trouvent pas dans le mandat de la CIE, ce qui contribue à des réserves, plus ou moins sceptiques ou sévères, face à celle-ci⁵⁶.

Dans une *deuxième phase en 1997*, les premières recherches de la CIE font apparaître une masse d'archives privées beaucoup plus importante que ce qui avait été supposé auparavant alors que celles-ci étaient fermées de la manière la plus hermétique. Ce constat amène la CIE à demander au Conseil fédéral des moyens supplémentaires afin de pouvoir remplir son mandat. C'est ainsi que le crédit disponible pour les cinq années de travaux de la CIE passe de 5 à 22 millions de francs suisses. Il s'agit d'une somme très importante par rapport à d'autres programmes de recherches. Toutefois, elle doit être relativisée en la comparant avec d'autres dépenses fédérales. Deux exemples peuvent être cités: le 6 avril

55. Jean-Claude Favez, «Pourquoi la Suisse est débordée.», *Coopération*, 12.02.1997 (propos recueillis par Laurent Rebeaud).

56. Cf. «Geschichtswissenschaft, Medien und Politik/Un débat autour de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale» (avec Roger de Diesbach, Jean-Claude Favez, Sébastien Guex, Peter Hug), *Traverse*, 1997/3, pp. 99-117.

2005, le Conseil fédéral adopte un nouveau logo destiné à figurer sur tous les documents de l'administration fédérale. La mise en œuvre de cette «nouvelle identité visuelle de la Confédération» en 2005 et 2006 coûtera quelque 25 millions de francs suisses⁵⁷. Deuxième exemple: en octobre 2006, la Commission de gestion du Conseil des États publie les résultats du rapport qu'elle a demandé au Contrôle parlementaire de l'administration. Selon l'évaluation de celui-ci, l'administration fédérale a dépensé en 2004 quelque 490 millions de francs répartis sur un peu plus de 6100 mandats d'expertises. «Si l'on tient compte des lacunes de l'évaluation et d'une deuxième étude effectuée par le Contrôle fédéral des finances, l'administration centrale fédérale a, selon une estimation prudente, sous doute consacré entre 600 et 700 millions de francs à des mandats d'expertises.»⁵⁸ Bref, les graphistes et d'autres experts savent mieux vendre leurs compétences que les historiens. C'est aussi au début de 1997 que l'UDC, sous la houlette de Christoph Blocher, multiplie les déclarations retentissantes contre les nouvelles analyses de l'histoire et les critiques provenant de l'étranger. Prenant la défense d'une identité nationale malmenée par les récentes turbulences, l'UDC s'affirme en prétendant rassurer la population et la conforter dans ses certitudes⁵⁹.

Une *troisième phase* correspond à l'année 1998. En mai 1998, la publication du premier rapport intermédiaire de la CIE consacré aux transactions sur or suscite un intérêt public, ainsi que les critiques de certains qui affirment que les questions financières et monétaires échappent aux compétences des historiens⁶⁰. En août 1998, l'annonce de l'«accord global» négocié et signé en secret par les banques désempare les autorités politiques et marque le reflux de l'intérêt public pour les aspects économiques et financiers de l'histoire. Considérés comme trop techniques et peu compréhensibles pour le grand public, ces problèmes n'attirent plus les journalistes qui doivent travailler dans l'urgence, rédiger des articles brefs et diffuser des informations succinctes.

57. Cf. communiqué de la Chancellerie fédérale et du Département fédéral des finances, 6.04.2005, disponible sur www.parlement.ch

58. Communiqué de presse de la Commission de gestion du Conseil des États, 16 octobre 2006, disponible sur www.parlement.ch

59. Cf. Boschetti, *La conquête*, op. cit., pp. 100-103.

60. Cf., par exemple, l'article de Jean-Christian Lambelet, *Neue Zürcher Zeitung*, 31.07.1998, cité ci-dessus.

Une *quatrième phase* débute en décembre 1999 avec la sortie du second rapport intermédiaire de la CIE sur la politique face aux réfugiés. Alors que le mandat de la CIE lui demandait de traiter des aspects économiques et financiers de la politique d'asile, les chapitres de son rapport à ce sujet ne suscitent presque aucun intérêt public et même parmi les historiens. En revanche, la polémique qui va se développer se limite aux statistiques sur les refoulements dans la mesure où la CIE a repris, sans longues explications, les résultats d'une recherche menée aux Archives fédérales. Sur cette question certes très importante, les sources disponibles restent minces à cause des faits non écrits pendant la guerre et les destructions d'archives. Néanmoins, les critiques vont fuser de toutes parts. Tout se passe comme si l'histoire de la politique d'asile pouvait être analysée et jugée par chaque personne, tandis que les problèmes économiques et financiers doivent être réservés aux banquiers et aux professeurs d'économie, seules personnalités habilitées à s'exprimer sur ces questions. Les maigres archives que la CIE n'a pas consultées et les affirmations de témoins sont instrumentalisées contre les analyses historiques de la CIE et d'autres chercheurs ayant travaillé auparavant dans la discrétion⁶¹.

Une *cinquième phase*, de l'été 2001 à mars 2002, est marquée par la parution des 25 volumes publiés par la CIE, ainsi que son rapport final qui sort de presse en mars 2002. Plus de 11 000 pages sont ainsi éditées. Elles suscitent des articles dans la presse quotidienne⁶² et quelques émissions dans les médias électroniques. Mais les débats souhaités par la CIE restent très embryonnaires et éphémères. Alors que ces volumes contiennent d'innombrables informations inédites, celles-ci suscitent moins de débats publics que les faits, en grande partie déjà connus par les spécialistes, qui éveillèrent un large et durable intérêt public de l'automne 1996 au début de l'année 2000. Il faut aussi souligner que les historiens universitaires ne se sont guère penchés sur ces volumes, même si le professeur Hans Ulrich Jost a organisé une série de lectures approfondies⁶³. La Société suisse d'histoire ne consacre guère de temps à débattre des travaux de la CIE⁶⁴. Des comptes rendus sont publiés

61. Cf. Michèle Fleury, Marc Perrenoud, « Sources et méthodes de la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale », in *Le passage de la frontière durant la Seconde Guerre mondiale*, Genève: Archives d'État, 2002, pp. 113-126.

62. Cf. le recueil publié par la NZZ, quotidien qui a publié les articles d'un niveau intellectuel supérieur à ce que les autres journaux suisses nous ont habitués. *Berger – was bleibt?* (NZZ Fokus, N° 11, 2002).

dans des revues spécialisées⁶⁵. À l'étranger, des volumes contiennent des contributions rédigées par des auteur-e-s de la CIE⁶⁶. Mais ces résultats sont ignorés par des auteurs aussi différents que Dumoulin et Lacroix-Riz⁶⁷. Paru en 2005, le livre de Thomas Maissen n'aborde guère les résultats des recherches de la CIE, mais se penche sur les problèmes internes et les déficits organisationnels de la CIE⁶⁸. Plusieurs raisons amènent donc un collaborateur de la CIE à montrer que ses travaux se heurtent à un «scepticisme académique»⁶⁹.

D'autres auteurs annoncent des réactions à la CIE: dans le journal dominical *dimanche.ch* du 24 mars 2002, le professeur Lambellet publie un article intitulé «Le procès de la maison Bergier ne fait que commencer»⁷⁰. La Ligue vaudoise sort un recueil de contributions: *La Suisse, la 2^e Guerre mondiale et la crise des années 1990. Les conditions de la survie*. (Cahiers de la Renaissance Vaudoise N° 140, 2002). L'orientation et le ton de cette publication motivent la rédaction d'un compte rendu par le professeur d'histoire nationale à l'Université de Genève qui examine les points litigieux et arrive à la conclusion suivante:

«À quand une chasse aux sorcières généralisée contre les historiens? Si nous n'y prenons garde, si nous nous laissons aveugler par les manipulations scientifiques et les inepties, c'est bien là que voudraient nous mener certains des auteurs du recueil de la Ligue vaudoise.»⁷¹

63. (Note de la p. 170.) Cf. le dossier de synthèse sur les séances de 2002 à 2005, <http://www.unil.ch/hist/et> le compte rendu du rapport final par Hans Ulrich Jost, *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, N° 3, 2002, pp. 361-368.

64. (Note de la p. 170.) Cf. Georg Kreis (éd.), *Erinnern und Verarbeiten. Zur Schweiz in den Jahren 1933-1945*, Bâle: Schwabe, 2004 (*Itinera*, fasc. 25).

65. Cf. Cornelia Rauh-Kühne: Rezensionen. In: H-Soz-u-Kult, 29.10.2004, <http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de/rezensionen/2004-4-071>

66. Cf. par exemple, Oliver Rathkolb (éd.), *Revisiting the National Socialist Legacy: Coming to Terms with Forced Labor, Expropriation, Compensation, and Restitution*, Innsbruck/Vienne/Munich/Bozen: Studien Verlag, 2002 (avec des contributions de Jean-François Bergier, Georg Kreis et Helen B. Junz). Cf. aussi ma contribution dans le numéro spécial de la *Revue d'histoire de la Shoah*, «Spoliations en Europe», N° 186, janvier-juin 2007.

67. Annie Lacroix-Riz, *L'histoire contemporaine sous influence*, Pantin: Le Temps des Cerises, 2004.

68. Cf. les réactions de trois membres de la CIE, *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 55, 2005, N° 4, pp. 483-493.

69. Gilles Forster, «Écrire l'histoire entre pressions médiatiques et scepticisme académique: les travaux de la Commission Bergier et leur influence sur la mémoire de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale», *Carnets de bord*, N° 12, décembre 2006, pp. 51-55.
70. Le texte reste consultable sur <http://www.hec.unil.ch/jlambel>

71. François Walter, «Rapport Bergier. Usages politiques et polémiques», *Choisir*, février 2003, pp. 25-28.

En Suisse alémanique, des ouvrages qui visent à rectifier les analyses de la CIE en lui reprochant d'avoir négligé le contexte et les comparaisons internationales sont publiés⁷².

Dès 2002, commence une *sixième phase* que l'on peut appeler celle du retour à la normale. À la suite de sa décision de juillet 2001, le Conseil fédéral accepte la demande des milieux de l'économie privée qui exigent la restitution des photocopies faites pour les recherches de la CIE. Les Archives fédérales reçoivent un crédit afin de répondre aux demandes des entreprises qui souhaitent récupérer ces photocopies. L'évolution du discours gouvernemental sur l'histoire est flagrante en 2005. Alors qu'en mai 1995, le président de la Confédération, Kaspar Villiger, à l'occasion de la commémoration du 8 mai, avait présenté des excuses pour le tampon «J» négocié avec le Troisième Reich en 1938⁷³, le discours de Samuel Schmid diffusé le 8 mai 2005 appelle à ne pas oublier les crimes du nazisme et les menaces que Hitler faisait peser sur la Confédération.

«Mais c'est avec fierté que la Suisse peut se pencher sur les années de guerre, car l'ordre démocratique s'est imposé.

» Cette attitude nous a valu le respect de l'étranger.

Winston Churchill a parlé de *freedom in self defence* – la Suisse a su conserver sa liberté par l'autodéfense.

» Au cours de ces dernières années, nous avons revisité l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Il y a également eu des chapitres difficiles.

» Aujourd'hui, nous aurions préféré que le Conseil fédéral, en 1942, n'ait pas délégué à l'administration la compétence de fermer la frontière de notre pays. Nous aurions préféré, qu'ensuite, l'assouplissement de cette fermeture ait été plus généreux. Les corrections apportées par les autorités de l'époque étaient faibles et sont arrivées trop tard.

» Il est également vrai que des centaines de milliers de persécutés ont trouvé accueil et refuge dans notre pays. La Suisse est ainsi

72. Cf. notamment Herbert R. Reginbogin: *Der Vergleich. Die Politik der Schweiz zur Zeit des Zweiten Weltkriegs im internationalen Umfeld*. Herausgegeben vom Arbeitskreis Gelebte Geschichte. Stäfa: Verlag Th. Gut, 2006.

73. Dans son discours du 7 mai 1995, Villiger affirme notamment: «Nous avons fait autrefois le mauvais choix au nom d'un intérêt national pris dans son sens le plus étroit. Le Conseil fédéral regrette profondément cette erreur et tient à s'en excuser, tout en restant conscient que pareille aberration est en dernier lieu inexcusable.»

restée fidèle à sa tradition humanitaire. Malheureusement, des milliers de réfugiés ont également été refoulés à notre frontière.

» Mais est-ce à nous de condamner des dirigeants, confrontés à l'époque à une situation difficile et pénible? Qui, aujourd'hui, ne peuvent plus s'expliquer et se défendre pour les décisions qu'ils ont prises.

» En tant que pays, notre devoir consiste plutôt à nous souvenir. Et ce souvenir comprend l'amour de la vérité, la compréhension à l'égard d'un autre temps et de ses problèmes, la recherche des causes et du sens des choses.

» Dans une société pluraliste, de nombreuses visions de l'histoire cohabiteront toujours. Quelle que soit la conclusion à laquelle nous aboutirons, des valeurs demeurent lorsque nous pensons à la fin de la Seconde Guerre mondiale: un sentiment de reconnaissance et le respect dû aux actions de la génération qui a vécu cette sombre période.»⁷⁴

Les excuses de 1995 ne sont pas réitérées en 2005 par le président de la Confédération. Qui plus est, le 8 mai 2005, le chef de l'UDC, Christoph Blocher, qui siège au Conseil fédéral de 2004 à 2007, tient un discours à Rafz, village frontalier dans le canton de Zurich, afin d'exprimer la gratitude pour tous ceux qui ont préservé la liberté pendant la guerre mondiale et rendre hommage à la famille tuée quelques semaines avant la fin de la capitulation du Reich «ici, à Rafz, sous le coup de bombardements erronés»⁷⁵. Après avoir fait observer une minute de silence, le conseiller fédéral présente sa vision de la Suisse de 1933 à 1945 et ajoute: «Même si certaines décisions furent erronées et l'attitude de certains s'avéra discutable et opportuniste, la politique menée à l'époque par la Suisse doit généralement inspirer le respect, la déférence et l'admiration.»

En fait, ces deux discours sont rédigés sans intégrer les résultats de la CIE. Celle-ci a pu apparaître pendant quelque temps comme un instrument des autorités politiques⁷⁶, elles s'en sont par la suite éloignées en la confinant en un exercice pour spécialistes.

74. <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/reden/reden2005/050508a.html>

75. Il est évident que les bombes ont été larguées par erreur par des avions alliés. <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/red/2005/2005-05-08.html>

76. Antoine Fleury, «L'historien face à l'instrumentalisation de l'histoire», *Études et Sources*, vol. 27, 2001, pp. 165-177.

Dès la fin des travaux de la CIE, une *septième phase* dans les relations entre les historiens et la cité se développe à propos de l'enseignement scolaire. En 2000, l'historien et enseignant genevois Charles Heimberg confectionne une brochure, *Le rapport Bergier à l'usage des élèves: la question des réfugiés en Suisse à l'époque du national-socialisme*, documentation qu'il revoit et complète en 2002 sur la base du rapport final de la CIE. Cette publication suscite des critiques, car certains ne souhaitent pas un tel renouvellement des instruments pédagogiques⁷⁷. En 2006, un nouveau manuel d'histoire, réalisé avec le soutien des autorités zurichoises, est rédigé par quatre personnes, dont deux ont travaillé pour la CIE.⁷⁸ L'utilisation de cet ouvrage dans les écoles dans le canton de Zurich, mais aussi dans d'autres cantons provoque des discussions et des articles, ce qui transforme ce livre en un best-seller, cas exceptionnel pour un ouvrage de ce genre. En juillet 2006, la question est discutée au Grand Conseil d'Argovie, à la suite d'une motion de la fraction UDC du Parlement cantonal⁷⁹. L'un des deux auteurs de cette intervention est le chef de la Bibliothèque militaire fédérale, l'historien Jürg Stüssi-Lauterburg⁸⁰. Il est aussi intéressant de relever que le porte-parole du Parti radical est le député et historien Daniel Heller, associé d'une entreprise de communication et auteur de livres sur la Suisse et la Seconde Guerre mondiale, qui critique les publications de la CIE et des collaborateurs de celle-ci, mais rejette la motion au nom de la liberté et pour des raisons de compétence. Finalement la motion est refusée par 74 voix contre 40. Au cours de l'année 2006, les différentes visions du passé de la Suisse s'expriment aussi à propos du Pacte fédéral de 1291. Créé en 2000 afin d'améliorer l'image de la Suisse à l'étranger, *Présence Suisse* organise une exposition à Philadelphie inaugurée le 10 juin 2006. Pour la première fois depuis sa

77. Cf. *Le cartable de Cléo. Revue romande et tessinoise sur les didactiques de l'histoire*. N° 2, 2002.

78. Barbara Bonhage, Peter Gautschi, Jan Hodel, Gregor Spuhler, *Hinschauen und Nachfragen – Die Schweiz und die Zeit des Nationalsozialismus im Licht aktueller Fragen*, Zurich: Lehrmittelverlag des Kantons Zurich, 2006.

79. Cf. le P.-V. de la séance du 4 juillet 2006. www.ag.ch/grossrat/iga_grw_dok Il s'agit d'une motion déposée par Jürg Stüssi-Lauterburg et Sylvia Flückiger-Bäni. Celle-ci avait aussi déposé le 11 novembre 2003 une interpellation, avec 49 autres signataires, sur le rapport de la CIE et son intégration dans l'enseignement en Argovie, qui fut discutée lors de la séance du 3 mars 2004.

80. Auteur de nombreuses publications d'histoire militaire, notamment sur la Seconde Guerre mondiale.

signature, le document est exporté pour figurer dans cette exposition. En mars 2006, un groupe de patriotes, dirigé par le conseiller national UDC Christoph Mörgele, s'oppose à ce que cette véritable icône de l'identité nationale, dont l'authenticité est contestée, quitte le territoire. Il propose même de l'acheter pour un million de francs suisses⁸¹. Malgré l'échec de cette tentative et le retour sans aucun dommage du Pacte après l'exposition outre-Atlantique, cette affaire atteste la permanence d'une vision de l'histoire qui s'oppose aux travaux actuels et aux analyses nouvelles des historiens.

Bref, nous n'en avons pas fini d'examiner et de discuter la Suisse et les Suisses de 1933 à 1945. Les demandes viennent aussi bien des spécialistes de l'histoire que de la société. À mon avis, il est légitime et nécessaire que l'historien·ne soit dans la cité. Il est nécessaire qu'il ou elle soit dans la cité et ne se confine pas dans une tour d'ivoire. Mais il est surtout nécessaire de ne pas oublier que la spécificité heuristique et la richesse irremplaçable du métier d'historien se trouvent dans le travail d'analyse des sources. Il est donc essentiel de réaffirmer la nécessité de travailler dans les archives. Il est tout aussi décisif que les détenteurs de fonds documentaires, en particulier les autorités politiques et les entreprises, en autorise la consultation pour des recherches historiques.

81. www.swissinfo.ch, 14.03.2006.

ÊTRE L'HISTORIEN D'UN JUBILÉ. UNE EXPÉRIENCE: **SEMPACH 1386-1986,** **600 JAHRE STADT UND LAND LUZERN**

GUY P. MARCHAL (UNIVERSITÉ DE LUCERNE)

« L' historien-ne dans la cité »: jamais le « service civique » de l'historien n'est mis plus clairement en évidence que lors d'un jubilé assez important pour qu'une communauté ou un gouvernement sentent le besoin de mettre en œuvre toute la gamme des moyens de commémoration, de la recherche historique aux expositions, fêtes populaires et cortèges historiques jusqu'au *Festspiel*. Dès la fin du XIX^e siècle, dès 1886 pour être exact, des historiens ont été appelés à faire des recherches, à les publier dans une *Festschrift* officielle et à fournir, pour ainsi dire, l'épine dorsale scientifique des multiples activités jubilaires. En Suisse, cette revivification de l'histoire se répète tous les cinquante ans selon la conjoncture de quelques dates marquantes de l'histoire Suisse. Énumérons-les: 1291 – 1386 – 1798 – 1848, ce qui place les conjonctures, si nous comptons les centenaires et les demi-centenaires, dans les années 1886 à 1898, 1936 à 1948, 1986 à 1998. Chacune de ces conjonctures ou chacun de ces rendez-vous avec l'histoire a eu son atmosphère particulière selon les circonstances politiques, sociales et culturelles de l'époque. Et les prises de position des historiens concernés reflètent, elles aussi, cette atmosphère. Je ne voudrais pas m'étendre ici sur ce fait pour en tirer des leçons sur la fonction de l'historien dans la cité. Mon propos est beaucoup plus modeste. J'ai vécu le début du dernier rendez-vous avec l'histoire de plus près et je voudrais tout simplement rapporter ici les expériences d'alors, il y a tout juste vingt ans. C'est un témoignage personnel et je me suis volontairement abstenu de consulter les actes de la fondation jubilaire occupant non moins de huit mètres courants aux Archives d'État du canton de Lucerne¹.

1. Archives d'État du canton de Lucerne, A 807.

C'est le témoignage de l'historien directement, officiellement et publiquement impliqué dans le jubilé de la bataille de Sempach en 1986.

En effet, de 1982 à 1986, je me suis consacré en tant que chercheur et conseiller à la conception et à la préparation du grand centenaire de la bataille de Sempach. Comment cela s'est fait et quelle était ma motivation? En 1980, l'archiviste d'État, Fritz Glauser, m'a demandé si j'avais envie de faire des recherches historiques en vue du jubilé de Sempach. Il cherchait un médiéviste disponible et il connaissait mes publications et ma manière de travailler à l'Helvetia Sacra. De mon côté, je venais d'écrire ma contribution pour *La nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*. Ce faisant, j'avais remarqué que les synthèses d'histoire nationale traitaient l'évolution dans la seconde moitié du XIV^e siècle de façon peu satisfaisante, ayant recours à des formules vagues ou métaphoriques qui ne fournissaient qu'un semblant d'explication. L'occasion de voir cette époque de plus près et de remonter aux sources me tentait et je me déclarais prêt à m'engager dans cette direction. C'était donc très clairement un intérêt scientifique qui me guidait et – mais c'est une autre affaire – la nécessité de trouver un gagne-pain plus sûr que celui que m'offrait l'université à cette époque-là.

Je fus engagé par le canton de Lucerne le 28 décembre 1981. Quelle était ma position et, par conséquent, ma liberté d'action? J'étais rattaché à la Chancellerie d'État. Un petit groupe de réflexion composé du chancelier Franz Schwegler, du chargé de presse Franz Lehni et de moi-même concevait les grandes lignes du jubilé. Dès le début, nous étions parvenus à une unité de doctrine: ne pas se concentrer sur la bataille elle-même, mais sur l'évolution profonde dans laquelle la bataille marquait un tournant décisif qui permit à la ville de Lucerne d'ériger un État territorial. Bref, le jubilé devait mettre en exergue le commencement du canton de Lucerne. À partir de ce principe nous formulions les buts du jubilé. La recherche scientifique devait se concentrer sur les questions de la territorialisation avant et après Sempach. Les festivités devaient réunir la ville et la campagne de Lucerne et impliquer tous les districts. Les activités jubilaires et les expositions devaient donc être décentralisées. Les expositions historiques accompagnant la commémoration devaient présenter toute l'histoire du canton jusqu'au milieu du XX^e siècle. Nous étions conscients que

cette conception était inhabituelle comparée aux commémorations traditionnelles d'une bataille et surtout aux jubilés de Sempach. Lorsque la Gesellschaft für das Gemeinnützige und Gute nous fit part de son intention de financer une petite publication en vue du jubilé de l'Alliance de Lucerne avec les Waldstätten 1332-1982, j'ai saisi l'occasion pour écrire un essai qui montrait, à l'aide des différents jubilés lucernois depuis la fin du XVIII^e siècle, comment la vue sur l'histoire changeait au cours des temps, et préparer par ce biais le public à ce qui allait venir². Car le but restait le même comme pour toutes ces commémorations historiques: le jubilé devait raviver et clarifier la conscience historique et approfondir le sentiment de solidarité et de communauté parmi les habitants du canton.

Le 29 août 1983, le Conseil d'État adopta le concept en formulant la thèse que l'an 1386 représentait la date effective de la naissance du canton de Lucerne. Le 31 janvier 1984, cette conception et les propositions détaillées qui en résultaient furent discutées au Grand Conseil du canton et adoptées après un débat qui avait duré toute une journée. Parmi les remarques du Grand Conseil qui furent intégrées au rapport du gouvernement, il y en avait une seule qui me concernait directement: on précisait que les résultats des recherches historiques devaient être présentés dans une publication compréhensible pour tous³.

À ce moment-là, j'étais déjà loin de l'actualité politique lucernoise. Je m'étais profondément plongé dans la recherche archivistique à Lucerne et j'avais achevé mes explorations dans les archives d'Innsbruck et de Vienne. J'avais déjà reconnu que ni le système féodal habsbourgeois ni la bourgeoisie foraine de Lucerne n'avaient joué un rôle significatif⁴. J'étais en train d'analyser la situation juridique et économique des gens dans le bailliage de Rotenburg directement concerné par l'événement de Sempach. J'entrevois déjà les difficultés de Lucerne à établir son pouvoir sur la campagne puisque, avec sa victoire à Sempach, rien n'était résolu⁵. Je ne savais rien encore de la signification réelle du système de la mise en gage

2. Guy P. Marchal, *Geschichtsbild im Wandel, 1782-1982. Historische Betrachtung zum Geschichtsbewusstsein der Luzerner im Spiegel der Gedenkfeiern zu 1332 und 1386*, Lucerne: E. Haag, 1982.

3. Voir aussi: Martin Merki, *600 Jahre Stadt und Land Luzern, 1386-1986. Ein Erinnerungsbuch an das Jubiläumsjahr 1986*, Lucerne: Maihof-Verlag, 1986, pp. 7-16.

4. Guy P. Marchal, *Sempach 1386. Von den Anfängen des Territorialstaates Luzern*, Bâle: Helbing & Lichtenhahn, 1986; les résultats de ces recherches sont décrits dans les pages 3-58, 118-186.

5. *Ibid.*, pp. 257-302.

des seigneuries par les Habsbourg, qui me fournirait un an plus tard la clé pour comprendre le ressort profond de tout le développement de la fin du XIV^e siècle et la signification réelle de cet acte pionnier que fut la paix de vingt ans⁶. Ce résultat, tranchant complètement avec les vues traditionnelles, avait été si surprenant pour moi que j'allais trouver Bernhard Stettler, éditeur du *Chronicon Helveticum* d'Aegidius Tschudi, et le lui présentait pendant tout un après-midi. La réaction positive de ce grand connaisseur de l'époque en question allait enfin me libérer de mes hésitations et j'écrirai les parties sur la mise en gage presque d'un seul trait.

Mais nous sommes encore au début de tout ce développement et il est grand temps de parler des conditions de travail. Elles étaient les meilleures possibles: aux Archives d'État de Lucerne, je rencontrais des collègues de haute qualité scientifique avec qui je pouvais discuter les problèmes. À la Chancellerie d'État, je jouissais d'une confiance absolue. Jamais on ne m'a demandé où j'en étais; et je ne me souviens pas d'avoir rédigé des rapports d'activité. La seule fois où le chancelier m'a convoqué, c'était pour m'annoncer une augmentation de salaire parce qu'il était content de mon travail. Aucune velléité de censure ou tentative de m'influencer. Bien au contraire: lorsque la commission parlementaire qui devait préparer la décision au Grand Conseil en 1984 se montrait un peu irritée par ma façon d'approcher «Sempach», c'est le chancelier qui s'interposait et garantissait ma liberté de recherche. Pour rendre justice à cette commission, je dois ajouter que j'y ai aussi rencontré des politiciennes et politiciens plutôt jeunes qui semblaient me comprendre et avec qui je pouvais discuter presque comme dans un séminaire; seulement, c'étaient les représentants «du mauvais côté», c'est-à-dire de la minorité de gauche.

Cependant, cette confiance exemplaire a pesé lourdement. Maintes fois je me suis demandé si j'étais capable de satisfaire à cette haute attente. Le livre devait être prêt au plus tard à la fin juin 1986, la date des festivités centrales du jubilé étant le 5 juillet, et on m'avait averti qu'une parution retardée d'un ou deux mois serait absolument inacceptable. En plus, j'étais en retard sur mon programme de travail. Je n'arrivais pas à remettre le manuscrit à la date convenue dans le rapport du gouvernement, soit en

6. *Ibid.*, pp. 59-98, 187-201, 231-256.

juillet 1985. Mais j'ai finalement réussi juste à temps à transmettre à la maison d'édition un texte plein de corrections interlinéaires et marginales; pour la copie au net, je n'avais plus eu le temps. Et c'est ainsi que, si jamais quelqu'un avait voulu censurer le livre avant son impression, personne n'aurait pu lire le texte avant sa parution. Même le chancelier a pris acte du texte imprimé au moment seulement où il a reçu le livre de mes mains lors d'une petite cérémonie devant la chapelle commémorative à Sempach le 2 (!) juillet 1986.

Comme je l'ai dit plus haut, le Grand Conseil avait exigé que la publication soit compréhensible pour tout le monde. Je cherchais à satisfaire cette demande en expliquant à chaque fois mes questions et les problèmes qu'elles posaient, les méthodes choisies pour les résoudre et les résultats obtenus avant de présenter une interprétation. Je m'astreignais à une langue soignée et expliquais les quelques termes techniques indispensables et inévitables. Mais était-ce compréhensible pour tout le monde? Au moment où je me posais cette question, un hasard heureux intervenait: l'Association cantonale des enseignants d'histoire avait décidé de créer, pour l'année jubilaire, un petit manuel d'histoire consacré à Sempach. Son auteur, Bruno Häfliger, professeur d'histoire à l'école normale de Hitzkirch, prit tout de suite contact avec moi. Je saisisais cette occasion pour lui communiquer les résultats de mes recherches. Il pouvait même photocopier mon manuscrit. Il en fit alors un petit manuel scolaire forcément compréhensible pour tout le monde. C'était probablement la première fois dans l'histoire que l'instruction scolaire collait d'aussi près à la recherche, mieux, la précédait même de quelques mois, puisque le manuel d'école paraissait avant mon livre⁷.

Quelle a été mon expérience comme conseiller historique du comité d'organisation constitué en 1984, chargé de réaliser le jubilé?⁸ Je voudrais retenir seulement deux points.

À partir du moment où l'organisation et l'administration professionnelle ont commencé à prendre les choses en main, j'ai assisté à une bureaucratisation et à une formalisation qui étouffaient l'esprit. Les idées émises et esquissées n'évoluaient plus.

7. Bruno Häfliger, *Sempach 1386*, tome 1: *Informationen für den Unterricht*; tome 2: *Materialien für den Unterricht*, Lucerne: Lehrmittelverlag, 1986.

8. Merki, pp. 150 ss.

Le conseiller historique ne fut presque plus consulté. On se contentait de réaliser solidement – et finalement avec succès – plus ou moins ce qu'avait proposé le rapport gouvernemental. Un management tranquille et imperturbable menait les affaires à bon bout. Si mes souvenirs sont justes, c'est le seul jubilé de cette conjoncture qui ne s'est pas terminé dans les chiffres rouges. Il rapportait même un bénéfice assez grand pour qu'il puisse alimenter une fondation destinée à soutenir des initiatives sur le thème «Ville et campagne de Lucerne».

Par ailleurs, et comme je m'en suis rendu compte après coup, l'apport le plus important du conseiller historique à l'organisation s'est située tout au début, lors de la conception des principes et lors du choix des personnes. Pour la section des expositions en particulier, j'ai pu présenter aux organisations des collègues spécialistes à qui la réalisation des diverses expositions auraient pu être confiée. Mais on ne suivait pas toujours mes suggestions, surtout si la couleur politique de la personne proposée ne convenait pas.

Comment les résultats de mes recherches ont-ils été reçus?

Même aujourd'hui, je ne connais pas le nombre d'exemplaires tirés de mon livre. On le trouvait partout. Je sais seulement que dix ans plus tard la maison d'édition m'a annoncé qu'elle devait vider ses stocks et m'a demandé si je voulais reprendre les 1200 exemplaires restants. Le tirage devait donc avoir été énorme pour une publication scientifique. Mais a-t-elle été lue? Il me semble qu'à Lucerne et en Suisse centrale, on ait pris note d'une vue nouvelle sur l'événement de Sempach⁹. En fait, je l'avais présenté dans le programme officiel paru en janvier 1986 sous le titre: «*An Sempach denken in dieser Zeit*»¹⁰. Le 1^{er} mars 1986, elle faisait l'objet d'une Journée suisse des historiens remarquée à Lucerne, puisqu'elle rassembla plus de 500 participants¹¹. Dans les écoles, on traitait la question avec le petit manuel Häfliger. Moi-même j'ai été invité à une session du Conseil d'État le 3 juin pour expliquer, en dix minutes, les résultats les plus importants de mes recherches, afin que les conseillers puissent les reprendre dans leurs discours. À l'occasion des conférences que je donnais, je remarquais un intérêt certain. Mais ce n'était pas le nouvel anniversaire du

9. *Ibid.*, pp. 11-14.

10. *Offizieller Führer durch das Jubiläum*, édité par Jubiläumsstiftung, Lucerne, 1986, pp. 23-29.

11. *Ibid.*, pp. 110 ss.; *Jahrbuch der Historischen Gesellschaft Luzern*, 4, 1986, pp. 2-60 (contributions de František Graus, Peter Moraw, Guy P. Marchal, Heinrich Koller).

canton de Lucerne qui se trouvait à la une de la presse et des médias en Suisse, mais Winkelried.

Comment en est-on arrivé-là? À la fin du mois de décembre 1985, la radio suisse présentait le jubilé imminent et offrait aux auditeurs la possibilité de poser des questions ou d'exprimer leur opinion par téléphone. Il m'incombait d'expliquer la nouvelle vue historique sur laquelle s'appuyait la conception du jubilé. À la fin, le journaliste me demanda ce qu'était devenu Winkelried dans tout cela. Je lui rapportais l'opinion établie depuis longtemps parmi les historiens (et que je croyais être générale), que cet acte héroïque n'était plus à considérer comme un fait historique et je lui expliquais pourquoi. Ce fut l'alerte rouge chez les standardistes. De partout des gens protestaient contre cet iconoclasme¹². Dès lors, les médias ne se sont plus intéressés qu'à la question de l'existence de Winkelried et ont repris en somme le discours de la fin du XIX^e siècle¹³. Auprès du grand public suisse, l'aspect «jubilé du canton de Lucerne» n'avait plus qu'un intérêt purement régional.

Puisque la bataille de Sempach n'avait elle-même pas fait l'objet de recherches spécifiques, les historiens militaires se sont empressés de combler ce manque. Walter Schaufelberger publia une brochure traitant de la culture guerrière à la fin du XIV^e siècle et de la bataille elle-même et, en mai, la Gesellschaft für militär-historische Studienreisen se réunissait à Sempach pour débattre de la bataille et de la question de Winkelried¹⁴. Les représentants du haut commandement militaire, dans leurs allocutions, cherchaient à établir les leçons militaires et patriotiques de la bataille¹⁵. L'attitude de la *NZZ* était particulièrement révélatrice: elle diagnostiquait une «distanciation à la mode à l'égard du militaire» («*modische Militärscheu*»), relevait «chez les organisateurs du jubilé une attitude de faiblesse qui défigurait les circonstances réelles» («*eine schwächliche*

12. Voir aussi Toni Schaller, *Wo sind die Helden, wo?*, Einsiedeln/Zurich/Cologne: Benziger, 1986, p. 104.

13. Guy P. Marchal, *Schweizer Gebrauchsgeschichte. Geschichtsbilder, Mythenbildung und nationale Identität*, Bâle: Schwabe, 2006, pp. 105-107, 113-115; Sascha Buchbinder, *Der Wille zur Geschichte. Schweizergeschichte um 1900 – die Werke von Wilhelm Oechsl, Johannes Dienauer und Karl Dändliker*, Zurich: Chronos, 2002, pp. 180-188.

14. Walter Schaufelberger, *Kriegsführung und Kriegerum zur Sempacher Zeit, eine kleine Gedenkschrift zu einem grossen Ereignis (Schriftenreihe der Gesellschaft für militär-historische Studienreisen, 4)*, Zurich 1986; *Aargauer Tagblatt* (9.05.1986) «Winkelried-Tat passt gut ins Bild».

15. Allocutions des commandants de corps Rudolf Binder, 9 juillet 1986 (Merki, pp. 85-88), Jörg Zumstein, 1^{er} août 1986, Eugen Lüthy, 1^{er} août 1986.

und die wirklichen Verhältnisse verzeichnende Haltung»¹⁶) et elle punissait le canton de Lucerne par une fin de non-recevoir: elle ne relatait du jubilé que ce qui était incontournable, mais couvrait extensivement toutes les manifestations militaires qui se réfèrent à Sempach. Et le chef du Département militaire, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, de tirer la quintessence en déclarant que la bataille de Sempach montrait à l'évidence, «que rien ne saurait ébranler la signification réelle de l'histoire militaire»¹⁷. J'observais cette évolution avec un étonnement grandissant. Je demandais aux orateurs de me faire parvenir leur manuscrit, ce qu'ils firent gentiment. Je remarquais par exemple que la *Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift*, après avoir constaté que mon livre ne traitait pas de la bataille, le recensait très positivement¹⁸. Je m'apercevais cependant qu'en général, ni les orateurs militaires ni les journalistes, n'avaient lu mon livre ou ma contribution sur Winkelried dans la publication du jubilé éditée par le Historische Verein Nidwalden¹⁹. Le 21 octobre, je pouvais tout de même expliquer ma position devant l'état-major du troisième corps alpin, réuni à Lucerne pour son rapport annuel, et je crois que, en l'invitant à un exercice d'exploitation de renseignements, je lui ai donné matière à réflexion. Cette conférence, je l'ai publiée sous forme d'un article scientifique, en 1987, dans la *Revue suisse d'histoire*²⁰. Mais, généralement et par principe, je cherchais à ignorer les multiples lettres de lecteurs²¹ et les critiques parfois insultantes, comme celles de l'historien Fritz Wernli, qui me faisait passer auprès des rédactions des journaux comme un historien jeune, naïf et inconsciemment tributaire de certaines positions national-socialistes²². Cependant, puisqu'il m'incombait de livrer

16. NZZ, 6.05.1986, N° 103, «Jubiläum einer Schlacht und modische Militärschau».

17. Merki, *op. cit.*, p. 11.

18. *Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift* 11, 1986, p. 741.

19. «Leopold und Winkelried – die Helden von Sempach, oder: wie ein Geschichtsbild entstand», in Arnold von Winkelried: *Mythos und Wirklichkeit. Nidwaldner Beiträge zum Winkelriedjahr 1986*, Stans: Verlag Historischer Verein Nidwalden, 1986, pp. 71-111. Cet article ayant subi un changement de la rédaction non-autorisé je l'ai reconstitué et repris dans: *Schweizer Gebrauchsgeschichte*, pp. 307-344.

20. «Zum Verlauf der Schlacht bei Sempach. Ein quellenkritischer Nachtrag», *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte* 37, 1987, pp. 428-436.

21. On peut se faire une idée de ces échos à partir des échantillons conservés aux Archives d'État du canton de Lucerne. Fonds A 807/ 90-105: Stiftung 600 Jahre Stadt u. Kanton Luzern, Öffentlichkeitsarbeit, Presseargus; A 1285/16-18: Handakten von Prof. Guy P. Marchal, Sempach 1986: Diverse Zeitungsartikel 1986.01-1988.

22. Cette action a été rendue publique par Ueli Wild, «Mit Diffamierung gegen Argumente», *Oltner Tagblatt* N° 156, 9.07.1986.

des contributions historiques à la «Sempacher Schlachtjahrzeit», j'en profitais en 1986 pour expliquer ma façon de concevoir la question de Winkelried²³. Je fis une seule exception lorsque le commandant de corps Jörg Zumstein, dans son allocution à Sempach en 1987, qualifia les historiens qui auraient aboli en 1986 des héros comme Winkelried et sali la mémoire des généraux Wille et Guisan de «cinquième colonne» qui cherchait à saper la confiance en soi des Suisses et à les couper de leurs traditions et de leurs racines. Je lui donnai la réplique à l'endroit même où fut publiée son allocution sous le titre «*Historische Forschung ist staatsgefährdend!*»²⁴.

Je voudrais insister encore sur une chose qui me paraît aller de soi, mais qui apparemment fut parfois oubliée par quelques historiens confrontés à l'opinion publique de cette époque²⁵. Je m'astreignais à dire toujours la même chose, que ce soit dans les cours et séminaires universitaires ou à la radio, devant les associations historiques de Nidwald ou de Berne, devant les gens de Sempach, devant les maîtres d'école du canton de Zoug ou devant les militaires et les journalistes. Selon mon expérience, lors d'un contact direct et de discussions ouvertes, les gens acceptaient mes arguments ou au moins pouvaient convenir que mes vues se fondaient sur un travail sérieux. Même à Stans, le haut lieu de Winkelried, le contact humain fut sympathique et agréable, rien ne rappelait les tirades vitupérantes des lettres de lecteurs publiées un peu partout.

Pour conclure, je dirai ceci: après vingt ans je porte un regard très étonné sur ce qui s'est passé en 1986. Et je me demande moi-même: est-ce croyable? À l'approche de cette année mémorable, j'étais décrié par de jeunes collègues comme un historien bourgeois parce que j'avais accepté de travailler pour le jubilé d'une bataille. À la fin, j'étais devenu pour les fervents patriotes et les traditionalistes purs le destructeur des traditions qui, selon un coup de téléphone anonyme, n'avait qu'à aller à Moscou. Mais là où on était vraiment concerné par le jubilé cantonal, l'écho était positif. Si positif que la commémoration traditionnelle de la bataille, le 5 juillet 1986, se mua brusquement en une manifestation pacifiste

23. Guy P. Marchal, «Die Schlacht bei Sempach, Arnold Winkelried und wir», *Sempacher Schlachtjahrzeit*, Offizielle Festzeitung (*Sempacher Zeitung* N° 27, 4.07.1986), p. 5.

24. *Sempacher Schlachtjahrzeit*, Sempach 1988, repris dans: *Schweizer Gebrauchsgeschichte*, pp. 345-348.

25. Voir, par exemple, *Vaterland*, 11 mars 1986, «Winkelried-Tat durchaus denkbar» (Werner Meyer).

où toute la communauté, les hauts militaires présents inclus, finirent par se rendre en procession à la chapelle de la bataille derrière une banderole où étaient inscrits les mots de Nicolas de Flüe: «*Friede ist allweg in Gott*»²⁶.

Pourquoi la réception publique de mes résultats et du concept du jubilé a-t-elle pris le cours que je viens de raconter? Certes, plusieurs facteurs y ont contribué. Je me concentrerai seulement sur l'aspect de la conscience historique et je me contenterai d'une réponse plutôt anecdotique. Rappelons-nous que les derniers grands jubilé nationaux avaient eu lieu cinquante ans plus tôt sous le signe de la défense spirituelle en 1936 et 1941. La conscience historique, comme d'ailleurs la science historique en Suisse, sont restées longtemps sous l'emprise de cette attitude fermée sur elle-même. À quelques exceptions près, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1960 que la science historique en Suisse commença à s'ouvrir aux questionnements et aux méthodes pratiquées déjà longtemps à l'étranger, surtout en France et dans les pays anglo-saxons. Mais ce nouveau développement des sciences historiques ne fut guère enregistré par l'opinion publique. À partir de là, nous avons assisté à une disjonction de plus en plus grande entre science et conscience historique. Pour donner un exemple en rapport avec notre thème: le *Handbuch der Schweizer Geschichte* présentait déjà en 1972 comme un fait acquis le constat que Guillaume Tell et Winkelried étaient des personnages légendaires²⁷. Mais le *Handbuch* était considéré comme un livre destiné à la recherche historique et non au grand public. En 1977, Beat Suter constatait de nouveau la non-existence de Winkelried et dirigeait toute son attention vers la tradition de ce héros, sur le rôle qu'il avait joué ultérieurement et il fournissait une histoire de la réception littéraire et politique d'une figure historique comme il en existait déjà quelques-unes sur Guillaume Tell. Il la publia dans les *Beihefte* du *Geschichtsfreund* sous le titre *Arnold Winkelried, der Heros von Sempach. Die Ruhmesgeschichte eines Nationalhelden (Arnold Winkelried, le héros de Sempach. L'histoire glorieuse d'un héros national)*²⁸. Il semble qu'on ait été parfaitement d'accord

26. Voir aussi Merki, pp. 69 ss. La *NZZ* (7.07.1986, N° 154) relatait la commémoration sous le titre «*Friedensappelle zum Schlachtjubiläum*» en évitant soigneusement toute allusion au caractère de démonstration pacifiste introduit par la régie de la cérémonie.

27. *Handbuch der Schweizer Geschichte*, 1, Zurich, 1972, pp. 196 ss., 260 ss.

28. Beat Suter. *Arnold Winkelried, der Heros von Sempach. Die Ruhmesgeschichte eines Nationalhelden (Geschichtsfreund Beiheft 17)*, Stans, 1977.

avec le titre et satisfait, mais qu'on n'avait pas lu ce livre. Le livre de vulgarisation qui se vouait à la déconstruction des mythes nationaux et qui avait eu le plus de succès était celui d'Otto Marchi paru en 1971. Il remplaçait parfois même les manuels d'école et fut maintes fois réédité²⁹. Mais il choisit le titre *Schweizer Geschichte für Ketzer (Histoire suisse pour les hérétiques)* et concéda par là qu'une histoire critique éliminant les mythes nationaux était d'avance une histoire hors jeu. Les traditionalistes étaient d'accord et contents, et ne prirent pas acte de son contenu. Lors de la parution de la *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses* en 1983, les réactions critiques étaient comme le grondement précurseur d'une tempête encore lointaine. C'était la première fois qu'une grande histoire suisse quasiment officielle atteignait un public plus large. On était offusqué par le fait que Tell et l'histoire de la libération avec son Rütli ne jouaient plus aucun rôle dans mon récit des débuts de la Confédération – on ne remarquait pas l'absence de Winkelried, puisque je lui donnais droit à quelques illustrations dramatiques. On était choqué surtout par les nouvelles vues de Hans Ulrich Jost sur la politique de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale³⁰. Mais là aussi, on cherchait à minimiser la portée de ces énoncés en les attribuant à des historiens incompetents et farfelus. Et voilà qu'un beau matin d'hiver où tout le monde restait bien au chaud à écouter DRS 1, l'auditoire fut littéralement tiré de ses rêves patriotiques – une vieille dame appelait la standardiste pour lui dire qu'elle était encore couchée, mais que ce que disait ce professeur l'avait fait sauter de son lit – lorsque la radio annonça que le canton de Lucerne allait commémorer, à l'occasion du centenaire de la bataille de Sempach, les débuts de son existence sans se préoccuper de la bataille elle-même et sans son héros principal renvoyé au pays des légendes. Rarement le décalage entre les acquis des sciences historiques et la conscience historique fut davantage mis en évidence par la radio et ultérieurement par tous les médias qu'au début de l'année jubilaire 1986. Les temps ont

29. Otto Marchi, *Schweizer Geschichte für Ketzer*, Zurich: Éditions Praeger, 1971, (1985 cinquième édition).

30. Il s'agit des textes suivants dans la première édition: *Geschichte der Schweiz – und der Schweizer*, Bâle 1982, tome 1, chap. 2, pp. 105-210; Bâle 1983, tome 3, chap. 8, pp. 101-190. Voir aussi Georg Kreis, *Vorgeschichten zur Gegenwart. Ausgewählte Aufsätze* Bd.1, Bâle: Schwabe, 2003, p. 293. Des exemples: N. N., «Schweizergeschichte ohne Tell und Winkelried», *Tages Anzeiger* 18.12.1982; Hanno Helbling, «Schweizer Geschichte als Schweizergericht. Zu einer Arbeit von Hans Ulrich Jost», *NZZ*, N° 151, 1.07.1983.

changé depuis et on en a vu d'autres, surtout au sujet du rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais le jubilé du canton de Lucerne fut le premier choc qui ébranla une conscience historique bien campée sur elle-même.

En fin de compte, je pense que le canton de Lucerne peut être fier aussi bien du contenu que de la manière choisie pour réaliser le jubilé «600 ans ville et campagne de Lucerne». Je ne suis pas sûr qu'on puisse en dire autant de ce qui s'est passé en 1991.

LA MÉMOIRE EST-ELLE UN DROIT OU UN DEVOIR?

ANTOON DE BAETS (UNIVERSITÉ DE GRONINGEN, PAYS-BAS)

Le présent article pose deux questions fondamentales. La mémoire est-elle un droit? Et la mémoire est-elle un devoir? Je répondrai oui à la première. Et non à la seconde. Il existe un large consensus sur l'existence de notre *droit à la mémoire*. Quelle est alors la base de ce droit, pourquoi le possédons-nous et quelles sont ses limites? Voilà pour la première question. La seconde consiste à savoir si ce droit à la mémoire s'accompagne également d'un *devoir* de mémoire. Bien que ceux qui plaident en faveur de cette thèse et ceux qui s'y opposent possèdent des arguments puissants, les historiens, tout bien considéré, devraient se ranger du côté de ceux qui rejettent un tel devoir de mémoire. Imposer un devoir de mémoire à *autrui* représente en effet une violation de ses droits. Il existe pourtant des exceptions notables à cette position fondamentale.

Mon argumentation défend avec force le droit à la mémoire et, indirectement, le droit à l'histoire. Faisant logiquement partie des droits plus larges à la liberté de pensée et d'expression, les droits à la mémoire et à l'histoire ne sont pas nouveaux. En tant qu'instruments de survie pour les millions de personnes qui doivent faire face à un legs de violation des droits de l'homme, ils n'ont attiré l'attention internationale que dans les trente dernières années. Et nous n'avons pas encore saisi, à mon avis, leur juste valeur comme facilitateur des conditions qui nous permettent de remplir décentement nos devoirs envers les morts¹.

1. Je remercie l'Institut de Recherches et d'Études culturelles de Groningen (ICOG; Université de Groningen) et le Groupe de recherche en histoire intellectuelle contemporaine (GRHIC) pour leur soutien financier.

UN DROIT À LA MÉMOIRE

Je commencerai par démontrer que le droit à la mémoire émane inéluctablement du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et qu'il fait donc partie de la famille des droits de l'homme². Ma thèse est que tout être humain possède un droit à la mémoire. Pourquoi en est-il ainsi? Pour expliquer cette thèse, je dois commencer par examiner brièvement la distinction essentielle que l'on établit entre la *mémoire des habitudes* et la *mémoire déclarative*. La mémoire des habitudes (ou mémoire procédurale) regroupe les comportements des personnes. Le passé est toujours présent dans notre conduite. La mémoire déclarative, au contraire, englobe la remémoration des faits et des événements. Le contenu de cette mémoire peut être exprimé. Comprenant à la fois la mémoire personnelle (ou autobiographique) et la mémoire factuelle (ou sémantique), la mémoire déclarative renvoie à la pensée, aux faits et aux opinions³. Ainsi, lorsque j'aborde la possibilité d'un droit à la mémoire, je me réfère à la mémoire déclarative et non pas à la mémoire des habitudes.

La relation entre la mémoire, la pensée et l'opinion est une relation profonde. Examinons tout d'abord le lien entre le souvenir et la pensée. Le point de vue qui considère le souvenir comme une forme de pensée est largement répandu parmi les experts en droit et les philosophes. Le philosophe Simon Blackburn, par exemple, définit le souvenir comme « [l]e pouvoir de l'esprit à penser à un passé qui n'existe plus... »⁴. Penser est une activité consciente ou

2. Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* protège trois droits qui englobent le droit à la mémoire et à l'histoire: le respect de la vie privée (article 17), la liberté de pensée et de conscience (article 18) et la liberté d'opinion et d'expression (article 19). Les articles correspondants dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* étant les articles 12, 18 et 19. Une base légale complète pour les droits à la mémoire et à l'histoire peut être trouvée dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), articles 5, 8, 12, 18 et 19, et dans le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (1966), articles 2(3), 17(1), 18(1) et 19. Une corroboration supplémentaire de ces droits figure dans les instruments de référence internationaux suivants: Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *Ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité* (2005), préambule et principes 1-6, 8, 14-18, 24, 34, 36; *Idem*, *Principes et directives concernant le droit à un recours et à réparation* (2005), articles 11, 18, 22; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, *Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques* (1979), articles 6bis-7bis; *Troisième Convention de Genève* (1949), article 120; *Protocoles additionnels aux Conventions de Genève* (1977), I, articles 32, 34(2)(a), 34(4)(b); II, article 8.

3. John Sutton, « Memory », in Donald Borchert (éd.), *Encyclopedia of Philosophy*, vol. 6, Detroit: Thomson Gale, 2006, pp. 122-123; Greg Miller, « How Are Memories Stored and Retrieved? », *Science*, 309, 1^{er} juillet 2005, p. 92.

4. Simon Blackburn, *The Oxford Dictionary of Philosophy*, Oxford/New York: Oxford University Press, 1994, p. 238.

semi-consciente de l'esprit qui peut être adressée au passé, au présent ou à l'avenir. Quand elle s'adresse au passé, elle utilise la mémoire déclarative. Cela implique que, bien que toutes les pensées ne soient pas des souvenirs, tous les souvenirs (déclaratifs) sont des pensées. Le lien entre le souvenir et la pensée est tellement puissant que la thèse opposée – affirmant que les souvenirs (déclaratifs) ne sont pas des pensées – serait beaucoup plus difficile à défendre.

Considérons maintenant le lien entre la « pensée » et l'« opinion » mentionné dans les articles 18 et 19 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Les principaux commentateurs du *Pacte*, Karl Josef Partsch et Manfred Nowak, considèrent que la pensée et l'opinion sont des phénomènes étroitement liés: la pensée est un processus et l'opinion en est le résultat⁵. *Black's Law Dictionary* partage ce point de vue⁶. En fait, tous ces auteurs mettent sur le même plan la pensée et l'opinion. Étant donné l'existence de ce lien étroit, je peux désormais considérer également le souvenir, qui est une forme de pensée, comme une forme d'opinion⁷. Cela veut donc dire que les formulations sur les pensées et les opinions dans le *Pacte* s'appliquent également aux souvenirs.

On peut se faire, avoir et exprimer des opinions, et, par extension, des souvenirs. Toutes ces opérations – la formation, la possession et l'expression des opinions – sont protégées par le *Pacte*, mais d'une façon sensiblement différente. Selon le *Pacte*, le droit de *se faire et d'avoir* des opinions, et, par extension, des souvenirs est protégé par les libertés de pensée et d'opinion (article 18). Il s'agit de quelque chose d'absolu qui ne tolère ni exception ni restriction; on ne peut y déroger en temps d'urgence publique⁸. Il ressort de cela que le droit à la mémoire inclut le droit absolu de *se faire et d'avoir* des souvenirs.

5. Karl Josef Partsch, «Freedom of Conscience and Expression, and Political Freedoms», in Louis Henkin (éd.), *The International Bill of Rights: The Covenant on Civil and Political Rights*, New York: Columbia University Press, 1981, p. 217; Manfred Nowak, *U.N. Covenant on Civil and Political Rights: CCPR Commentary*, Kehl am Rhein/Strasbourg/Arlington, VA: Engel, 1993, p. 339.

6. *Black's Law Dictionary*, B. A. Garner (éd.), St. Paul, MN: West Group, 2004 (1891 édition originale), p. 1126, définit l'«opinion» comme «les pensées, croyances ou déductions d'une personne...».

7. Dans une communication personnelle (octobre 2003), Toby Mendel, chef du Law Programme of the Global Campaign for Freedom of Expression *Article 19*, Londres, mettait également sur le même plan les souvenirs et les opinions.

8. Comité des droits de l'homme des Nations Unies, *Observation générale 10 (Pacte international relatif aux droits civils et politiques): Article 19* (1983).

Le droit d'*exprimer* librement des opinions, et, par extension, des souvenirs peut être exercé en privé ou en public. Lorsque les opinions, souvenirs compris, sont exprimées en privé, elles sont couvertes par le droit à la vie privée (article 17 du *Pacte*). La raison est que le droit à la vie privée protège l'identité d'une personne, y compris «son passé spécifique en plus de la reconnaissance d'une croyance religieuse ou d'une autre conviction»⁹. Comme le droit d'avoir des souvenirs, le droit de les exprimer en privé est absolu. Cependant, lorsque les opinions, souvenirs compris, sont exprimées en public, elles peuvent être sujettes à des restrictions bien précises. Ces restrictions sont le respect des droits ou de la réputation d'autrui et la sauvegarde de la sécurité nationale et de l'ordre, de la santé ou de la moralité publiques. La liste des restrictions s'applique à toutes les opinions émises en public et pas seulement aux souvenirs. Dans cette liste, seuls les droits ou la réputation d'autrui et la protection de l'ordre public semblent former des fondements applicables à l'interdiction des expressions publiques de la mémoire. La véridicité des souvenirs exprimés en public aura généralement de l'importance, tandis qu'elle n'en aura pas lorsque des souvenirs seront formés et exprimés en privé. Combinées cependant à la dure exigence de la «nécessité» supposée des restrictions (traditionnellement interprétée comme «une nécessité d'éviter un danger explicite et actuel»), seulement quelques immixtions dans le droit à exprimer publiquement des souvenirs semblent donc être légitimes.

Mais dans la pratique, les choses sont bien différentes, comme le montrent à chaque fois les *Rapports annuels* d'Amnesty International. Les commémorations publiques sont fréquemment perçues en effet comme une menace pour l'ordre public et perturbées ou annulées: on empêche les proches des défunts d'assister à des cérémonies ou d'accéder à des cimetières; les pèlerinages, les cortèges funèbres et les veillées mortuaires sont interdits; les mémoriaux, profanés; les proches des défunts sont même persécutés. Le droit à la mémoire et au deuil, seul ou associé au droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, est souvent violé¹⁰.

9. Nowak, *U.N. Covenant*, p. 295.

10. Le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques correspond à l'article 20 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et à l'article 21 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DU DEVOIR DE MÉMOIRE

L'accomplissement de tous les devoirs envers les morts est marqué par la mémoire. En enterrant les morts et en accomplissant les cérémonies rituelles en leur honneur, en entretenant leur tombe et en exécutant leur testament, en prenant soin de leur identité, de leur vie privée, de leur réputation et de leur héritage, il nous est impossible de ne pas penser à eux, à ce qu'ils étaient et à ce qu'ils ont fait de leur vivant. Pas une fois ni deux, mais de façon répétée. N'est-il pas naturel alors de parler de la mémoire comme du premier et du dernier devoir aux morts? Ma réponse à cette question est non.

Aujourd'hui, certains groupes de personnes défendent l'existence d'un devoir de mémoire. Lorsqu'on observe de plus près ceux qui plaident en faveur d'un tel devoir, on distingue trois groupes indépendants. Le premier et le plus important de ces groupes n'a pas besoin d'un exposé minutieux: son point de vue est que les vivants ont une dette morale de gratitude envers tous les ancêtres qui ont accompli quelque chose de positif; par exemple, ceux qui ont contribué à la formation de la société, de ses structures et de ses institutions, ceux qui nous ont inspiré avec leurs idées, leurs enseignements, leurs écrits ou leur art, et ceux qui sont à l'origine des traditions vénérées. Il s'agit de l'ancienne idée exprimée par Bernard de Chartres vers 1126: «Nous sommes des nains assis sur des épaules de géants.»¹¹ En résumé, nous avons donc une dette envers ceux qui ont donné un exemple et ont créé notre patrimoine.

Le second groupe estime que nous avons un devoir de mémoire envers les morts qui ont été victimes de graves violations des droits de l'homme. Dans les années 1990, la plupart des survivants du génocide arménien, de l'Holocauste et des crimes contre l'humanité dans les anciens pays coloniaux sont décédés, et cela a encouragé une minorité petite mais croissante à nier ces crimes. Réagissant

11. Robert Merton, *On the Shoulders of Giants: A Shandean Postscript*, New York/Londres: Free Press; Collier-Macmillan, 1965. Sur l'idée de la dette et de la mémoire culturelle, voir Michael Schudson, «Dynamics of Distortion in Collective Memory», in Daniel Schacter (éd.), *Memory Distortion: How Minds, Brains, and Societies Reconstruct the Past*, Cambridge, MA/Londres: Harvard University Press, 1995, pp. 346-347. Pour une défense contemporaine de l'idée de la dette, voir Robert Pogue Harrison, *The Dominion of the Dead*, Chicago/Londres: University of Chicago Press, 2003. Voir aussi les propos de Gilbert Chesterton: «La tradition, c'est voter pour la plus obscure de toutes les classes, nos ancêtres. C'est la démocratie des morts.» (1908). Naturellement, le point de vue opposé existe aussi comme par exemple chez Karl Marx et Friedrich Nietzsche. Marx écrit ainsi dans son *Dix-huit brumaire de Louis Bonaparte* (1852): «La tradition de toutes les générations mortes pèse comme un cauchemar sur le cerveau des vivants.»

contre cette négation de l'histoire, de nombreuses personnes ont commencé à évoquer un «devoir de mémoire» moral. Elles estiment qu'en reconnaissant et en racontant la souffrance des victimes décédées à la suite de crimes, on restaurerait leur dignité à titre posthume, une dignité qui leur a été refusée de leur vivant. Dans sa *Déclaration à la Réunion inaugurale des juges de la Cour pénale internationale*, Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, a ainsi déclaré: «Pour ceux qui ont été massacrés, tout ce que nous pouvons faire est d'essayer de leur donner dans la mort la dignité et le respect dont ils ont été si cruellement privés dans la vie.»¹² La remémoration des victimes est également une arme contre l'oubli des actes de leurs bourreaux, notamment lorsque ces derniers répandent des versions falsifiées de leurs crimes passés ou lorsque des tierces personnes nient que ces crimes ont eu lieu.

Il existe enfin un troisième groupe qui combine les points de vue des deux groupes précédents et qui pense que les vivants devraient accepter le passé dans son intégralité, qu'il soit bon ou non, comme il a été créé par les générations mortes.

J'ai commencé la présentation de ces trois groupes en faisant remarquer qu'ils étaient indépendants les uns des autres. Il existe malheureusement parfois un lien dramatique entre les profils du premier et du second groupe: les gardiens de la tradition et de l'héritage pouvant devenir à leur tour la cible de violations des droits de l'homme. Ainsi, nous n'ignorons pas que, en temps de guerre et de conflit, les femmes enceintes et les enfants sont souvent tués pour la seule raison qu'ils représentent les générations à venir. Il est également arrivé, notamment dans les cas de génocides de populations autochtones, que la cible soit les personnes âgées. Généralement ces personnes âgées sont les leaders de ces communautés et l'anéantissement des premières s'inscrit alors dans une stratégie de démantèlement des seconds. Les personnes âgées sont aussi souvent tuées parce qu'elles représentent les générations passées et qu'elles sont le gardien de la mémoire culturelle. Dans l'esprit des tueurs, elles doivent périr pour rompre la chaîne de transmission du passé aux générations présentes et futures¹³.

12. À La Haye, le 11 mars 2003 (New York: Nations Unies, 2003).

13. Voir, par exemple, le Comité pro Justicia y Paz de Guatemala, *Human Rights in Guatemala* (Genève: Comité pro Justicia y Paz de Guatemala, 1984), 18: «[L]es anciens de la communauté sont assassinés avec une cruauté exceptionnelle pour anéantir les liens des personnes avec leur passé... [L]es anciens sont les gardiens de l'histoire, de la culture et des croyances des personnes et ils sont responsables de leur transmission aux générations à venir.»

Il suffit de se rappeler les paroles attribuées tant à l'historien et traditionniste malien Amadou Hampâté Bâ (1900-1991) qu'à l'historien littéraire argentin Ricardo Rojas (1882-1957) : « Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »¹⁴

Pour le reste, ce sont plutôt les différences entre les groupes qui sautent aux yeux. Le premier groupe tente d'individualiser ses revendications. Il attire l'attention sur la pléthore d'œuvres élogieuses en énumérant les contributions individuelles à l'histoire des civilisations. L'opiniâtreté avec laquelle le second groupe réclame une mémoire individualisée est encore plus forte. La présentation de la plupart des rapports des commissions de la vérité qui reproduisent de longues et impressionnantes listes de victimes de violations des droits de l'homme en témoigne. Le texte paradigmatique étant à cet égard la dédicace de *L'archipel du goulag*, écrit par Alexandre Soljénitsyne, qui a formé à lui seul une commission de la vérité *avant la lettre*, bien avant l'apparition du moindre signe de *glasnost* ou de transition :

« Dédié à ceux à qui la vie a manqué pour raconter ces choses. Et qu'ils me pardonnent de n'avoir pas tout vu, de n'avoir pas tout retenu, de n'avoir pas tout deviné... Ce livre ne contient ni personnages inventés, ni événements inventés. Hommes et lieux y sont désignés sous leurs vrais noms. Quand ils le sont par des initiales, c'est en raison de considérations personnelles. S'ils ne sont pas du tout nommés, c'est que la mémoire des hommes n'a pas retenu ces noms – mais tout s'est bien passé ainsi. »¹⁵

Le troisième groupe n'est certainement pas opposé à la spécification mais, dans la mesure où la spécification n'est pas nécessairement identique à l'individualisation, sa conception du devoir de mémoire est plus abstraite¹⁶.

14. Pour Hampâté Bâ (« Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. ») : prononcés probablement à une réunion de l'Unesco vers 1960 ; pour Rojas (« *Cada vez que un viejo de mas de ochenta años se va para el silencio, es como si se quemara una biblioteca de cosas tradicionales.* ») : attribués à lui par Atahualpa Yupanqui (1908-1992).

15. Alexandre Soljénitsyne, *L'archipel du goulag, 1918-1956 : essai d'investigation littéraire*, Paris : Seuil, 1974, vol. 1, 5 (dédication) et 6 (note de l'auteur).

16. À propos de la discussion sur le devoir de mémoire, voir Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris : Arléa, 1995 ; *Idem*, *Mémoire du mal, tentation du bien : Enquête sur le siècle*, Paris : Laffont, 2000, pp. 173-191 ; *Idem*, « The Uses and Abuses of Memory », in Howard Marchitello (éd.), *What Happens to History? The Renewal of Ethics in Contemporary Thought*, New York/Londres : Routledge, 2001, pp. 11-22 ; Henry Rousso, *La hantise du passé*, Paris : Textuel, 1998, pp. 42-47 ; Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Seuil, 2000,

LES ARGUMENTS CONTRE LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Comment faire face à ces trois groupes qui revendiquent un devoir de mémoire? Je dois admettre que la reconnaissance de l'héritage du passé, le recouvrement de la dignité pour les victimes et l'acceptation du passé tout entier, sont des raisons puissantes de se remémorer. Néanmoins, je crois qu'une mémoire obligatoire devrait être rejetée pour trois raisons: elle est irréalisable, sujette à controverse et contraire à l'esprit du droit international. Elle est irréalisable si elle est censée s'appliquer à tous les morts de l'histoire. Dans un essai récent célèbre, le démographe Carl Haub a estimé que le nombre total de personnes qui ont vécu sur la terre depuis que la race humaine a commencé à exister, était de 106 milliards. Parmi ces personnes, 6 milliards sont vivantes et 100 milliards sont mortes¹⁷. Devrions-nous alors nous rappeler les 100 milliards de morts de l'estimation de Haub, y compris les laissés-pour-compte?

Si cette mémoire obligatoire *n'est pas censée* s'appliquer à tous les morts, elle risque bien d'être sujette à controverse en soulevant l'épineuse question de la détermination des personnes chargées de la sélection et des personnes sélectionnées. Qui est investi du pouvoir de sélectionner les morts dignes de mémoire en premier lieu? Il faut se rappeler quatre faits bien connus: qu'il y a toujours beaucoup de candidats pour faire cette sélection; que ceux-ci font souvent des sélections très différentes et très restrictives; que chaque sélection omet la plupart des morts; et que, quoique présentée comme définitive, elle varie considérablement selon l'époque. Toute sélection risque d'être motivée par des intérêts actuels et d'être soumise à des abus. Ce devoir de mémoire pourrait mener à des souvenirs déformés et erronés, à des tabous et à une histoire officielle douteuse. Cela pourrait aboutir à la paralysie de ceux qui se remémorent ou à leur mobilisation pour des causes injustes et, à terme, à la vengeance et à la violence. Sous l'action de groupes de pression particuliers, les parlements pourraient figer des mémoires collectives sélectives dans des lois et les juges pourraient se voir contraindre de juger ceux qui les violent. Et l'on risquerait

pp. 105-111, 471-480, 585-589; Alain Finkielkraut, *Une voix vient de l'autre rive*, Paris: Gallimard, 2000, chapitre 1; Avishai Margalit, *The Ethics of Memory*, Cambridge, MA: Harvard University Press, 2002, pp. 70-83; René Rémond, *Quand l'État se mêle de l'Histoire*, Paris: Stock, 2006; Emmanuel Terray, *Face aux abus de mémoire*, Arles: Actes Sud, 2006.

17. Carl Haub, «How Many People Have Ever Lived on Earth?», *Population Today*, 30, N° 8, novembre/décembre 2002, pp. 3-4.

finalement de s'engager dans la voie de la revanche, de la guerre civile et de la violence. Une *forte* conscience historique n'est pas forcément une conscience moralement responsable.

Et *qui* devrions-nous nous remémorer ? La plupart des personnes (mais pas toutes) répondraient : notre cercle immédiat de parents et d'amis décédés car, en ayant été si proches d'eux, nous avons un devoir *particulier* à leur égard. Mais faut-il aller plus loin ? Pourquoi serions-nous obligés de nous remémorer des personnes – martyres ou héros – que nous n'avons jamais connues, ou si nous les avons connues, jamais respectées ? À qui devrions-nous être reconnaissants pour leurs œuvres passées ? Et en parlant des victimes de violations des droits de l'homme, qui devrions-nous exactement nous remémorer, en sachant notamment que de si nombreuses victimes ont été brutalement réduites au silence et que beaucoup d'entre elles ont disparu brutalement sans laisser de documents ? Comment savoir ce qu'elles représentaient ?¹⁸ Et faut-il se souvenir des victimes directes ou aussi des victimes indirectes ? Et indirectes jusque dans quel degré ?

Et combien de temps notre devoir de mémoire devrait-il durer ? Notre dette de reconnaissance ou le rétablissement posthume de leur dignité serait-il éternel ? Et s'il était éternel, n'accorderions-nous pas l'immortalité à des êtres humains qui, de leur vivant, étaient mortels ? Ou si notre devoir devrait s'estomper, selon quel laps de temps pour quels morts ?

Enfin et surtout, un devoir de mémoire est contraire à l'esprit du droit international parce que la liberté d'*avoir* des opinions – et, par extension, des souvenirs – sans immixtions englobe également la liberté de *ne pas en avoir* sans immixtions. S'il existe un droit à la mémoire, il existe aussi un droit à l'oubli. De même, la liberté d'*exprimer* des opinions – et, par extension, des souvenirs – englobe aussi nécessairement la liberté de *ne pas les exprimer* et la liberté de *ne pas* être informé de ce qui s'est passé ; cette liberté englobe un droit au silence ou un droit de ne pas parler. Partsch écrit : « Il apparaîtrait que la contrainte d'exprimer ses points de vue viole le droit d'avoir des opinions sans immixtions conformément à l'article 18 »¹⁹ ; et Monica Macovei : « La liberté

18. Allan Megill, « Some Aspects of the Ethics of History Writing: Reflections on Edith Wyschogrod's *An Ethics of Remembering* », in David Carr, Thomas Flynn et Rudolf Makkreel (éds.), *The Ethics of History*, Evanston : Northwestern University Press, 2004, pp. 65-66, 69.

19. Partsch, « Freedom of Conscience... », *op. cit.*, p. 218 ; voir aussi Nowak, *U.N. Covenant*, p. 314.

d'expression inclut la liberté négative de ne pas parler... [L]a liberté d'opinion inclut également le droit négatif de refuser de communiquer ses opinions.»²⁰

Un devoir de mémoire imposé avec force à autrui revient à une violation des droits de l'homme. Cela viole en particulier les articles 17 à 19 du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, les articles mêmes qui portent sur le droit à la mémoire. La base légale et la raison morale du rejet d'un tel devoir résident dans les origines des droits de l'homme: historiquement, les droits de l'homme sont destinés à protéger la dignité et l'autonomie de chacun contre l'intrusion d'autrui, en particulier de l'État qui est toujours tenté d'endoctriner. Les libertés de pensée et d'opinion, et donc le droit à la mémoire, seraient sérieusement compromises par tout devoir d'avoir ou d'exprimer des souvenirs que l'individu, en vérité, n'a pas²¹.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, je rejette l'imposition d'un devoir de mémoire à autrui. La reconnaissance, le rétablissement de la dignité des victimes de violations des droits de l'homme et la courageuse acceptation du passé dans son intégralité, constituent de bonnes raisons pour remplir nos devoirs envers les morts, mais leur imposition à autrui n'est ni souhaitable ni nécessaire. Les devoirs envers les morts se trouvent à un niveau plus profond et ils sont également destinés à ceux envers lesquels nous ne sommes *pas* reconnaissants et à ceux qui n'ont *pas* été des victimes. Mais, parmi ces devoirs, il n'y a pas de devoir de mémoire.

LA PREMIÈRE EXCEPTION: LE MOI

Il existe cependant des exceptions individuelles et collectives à la règle qui établit que nous n'avons pas de devoir de mémoire. La première exception est individuelle: c'est le devoir de mémoire que l'on s'impose à soi-même, qui est parfaitement légitime. Ce n'est rien d'autre qu'une variante radicale du droit à la mémoire. De

20. Monica Macovei, *Liberté d'expression: Un guide sur la mise en œuvre de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme*, Strasbourg: Conseil de l'Europe, 2003, pp. 9 et 11.

21. Eric Barendt, *Freedom of Speech*, Oxford: Clarendon Press, 1985, pp. 63-67, spécialement pp. 64-65, et *Idem*, *Freedom of Speech*, Oxford: Oxford University Press, 2005, pp. 93-98 (seconde édition entièrement révisée et mise à jour). Voir aussi Priscilla Hayner, *Unspeakable Truths: Facing the Challenge of Truth Commissions*, New York/Londres: Routledge, 2002, p. 185.

nombreux survivants de génocides ont témoigné de façon émouvante des horreurs qu'ils ont vues et dont ils ont été victimes. Mais même un devoir de mémoire imposé à soi-même peut cacher une incapacité traumatisante à oublier. La mémoire de la souffrance passée persiste et domine toute perception de l'avenir. Ce qu'une militante irlandaise des droits de l'homme a formulé de la façon suivante :

«La question du souvenir est généralement posée par des personnes qui ont le choix. Mais pour beaucoup de gens en Irlande du Nord, comme en Afrique du Sud et au Guatemala et ailleurs, la remémoration n'est pas un choix. Beaucoup de personnes qui ont été traumatisées par un conflit armé, sont réveillées la nuit par des cauchemars. À chaque fois qu'elles empruntent une rue ou traversent une place particulière, elles se rappellent l'événement atroce qui y a eu lieu. À certaines dates du calendrier qui évoquent des anniversaires de morts ou des pertes, les souvenirs reviennent à flots sans avoir été sollicités. La remémoration n'est pas un choix – c'est une torture quotidienne, une voix dans la tête qui n'a pas de bouton de «marche/arrêt» ni de bouton pour régler le volume.»²²

Par ailleurs, la tentation d'instrumentaliser la mémoire à des fins autres que la seule remémoration, est toujours présente. «[L]a mémoire est seulement aussi vertueuse que ses utilisateurs.»²³

LA SECONDE EXCEPTION: LA COMMUNAUTÉ DES HISTORIENS

La seconde exception est formée par la profession des historiens (y compris les archivistes et les archéologues). Pour comprendre cette exception, il est nécessaire de clarifier la tension – souvent une opposition, en fait – entre les libertés des historiens individuels et les devoirs de la communauté à laquelle ils appartiennent. Par la grâce de la liberté académique, les historiens individuels ont le droit de choisir leurs propres sujets de recherche. Ils ne devraient pas être obligés en effet d'étudier des sujets qu'ils ne veulent pas

22. Marie Smyth en 1998, citation extraite de *Article 19, «Who Wants to Forget?» Truth and Access to Information about Past Human Rights Violations*, Londres: Article 19, 2000, p. 5.

23. Adam Phillips, «The Forgetting Museum», *Index on Censorship*, 34, N° 2, 2005, p. 36.

étudier ni être condamnés à un devoir de mémoire. Cependant, perçus comme les membres d'une communauté mondiale, ils ont une responsabilité collective, au moins de principe, à étudier le passé dans son intégralité. Ils se doivent d'examiner non seulement ses précieux souvenirs de gloire mais aussi ses épisodes douloureux ou à demi oubliés. Ils doivent rompre les silences et faire sauter les tabous. En d'autres mots, la communauté mondiale des historiens professionnels se rapprochent du troisième groupe défendant un devoir de mémoire, le groupe qui plaide en faveur de l'acceptation du passé dans sa totalité. De nombreux historiens professionnels et archivistes appartiennent effectivement à cette catégorie. Comme ils traitent du passé en leur qualité d'experts, ils devraient accepter une forme modérée de devoir de mémoire. Ce devoir collectif est « modéré » parce qu'il est atténué par la liberté de l'historien et le citoyen individuel.

La question de l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires et secondaires se rattache à cette problématique. N'est-il pas tentant de fonder des plaidoyers pour abolir l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires et secondaires sur l'argument que l'enseignement de l'histoire est une forme de devoir de mémoire imposé à autrui? Une forme particulièrement répugnante par ailleurs puisqu'elle s'adresse directement à des esprits jeunes, vulnérables et malléables? La réponse à cette objection est non. L'éducation en général a pour but de former des citoyens critiques, capables d'exercer correctement à l'âge adulte leurs droits et leurs devoirs. L'enseignement obligatoire de l'histoire, à condition d'être organisé de façon professionnelle, est une condition nécessaire au bon exercice du droit à la mémoire et des devoirs envers les morts.

LA TROISIÈME EXCEPTION: LES GOUVERNEMENTS D'APRÈS-CONFLIT

On demande généralement aux gouvernements de *s'abstenir* du champ de la recherche historique et de garantir la liberté d'information et d'expression aux historiens dans leur quête de la vérité. En revanche, après les conflits, on les exhorte parfois *d'intervenir* dans le champ de la recherche historique et de remémorer vraiment le passé. Les gouvernements s'acquittent de ce devoir lorsqu'ils enquêtent sur les crimes et les catastrophes passés. Seul le fait de s'acquitter d'un tel devoir de mémoire et d'enquête permet de réaliser la condition première d'un droit à la vérité.

Cette notion de droit à la vérité a été encouragée par les récentes discussions sur la justice de transition: comment les sociétés qui émergent de conflits marqués par des crimes capitaux, peuvent-elles rendre la justice? Pour étayer les questions pénétrantes des victimes de graves violations des droits de l'homme et celle de leur famille, un nouveau principe de droit humanitaire international a été formulé vers le milieu des années 1970, le principe dit du «droit à la vérité» ou du «droit de savoir». En cas de mort, par exemple, un tel droit habilite les proches des victimes à rechercher et à obtenir des informations sur le sort de la personne en question et sur le lieu où elle se trouve. Il s'agit d'un sujet très vaste et son explication nous entraînerait beaucoup trop loin dans le cadre de cet essai²⁴. La discussion de ce principe est d'une importance cardinale pour les historiens car, dans un certain sens, ce qu'on appelle aujourd'hui le «droit à la vérité» dans le droit international n'est rien d'autre qu'un élément capital du «droit à la vérité *historique*» ou «droit à l'histoire». La recherche des faits existentiels représente en effet une étape primordiale de la recherche plus globale de la vérité historique: ces faits fixent les limites de toute narration et de toute explication historiques sérieuses. En ce sens, les tribunaux et les commissions de la vérité accomplissent un travail de protohistoriens. Et le droit à l'histoire, lui-même impossible sans le devoir des gouvernements de se remémorer, d'enquêter et de châtier les crimes passés, est une condition indispensable à la véritable réalisation du droit à la mémoire.

CONCLUSION

Le droit à la mémoire et le droit à l'histoire sont détenus à la fois par les personnes et par la société tout entière. Ces droits font partie de la famille des droits de l'homme. Au niveau individuel, ils sont exactement ce qu'ils prétendent être: des droits et non des devoirs. Une personne a le droit de *ne pas* être obligée d'avoir ou d'exprimer des souvenirs particuliers; s'il existe un droit à la mémoire, il existe aussi des droits à l'oubli et au silence. Une personne a aussi le droit de *ne pas* être informée de ce qui s'est passé. Au niveau collectif, les choses sont très différentes. Chaque peuple

24. J'ai traité du droit à la vérité et du droit à l'histoire dans un article intitulé «A Declaration on the Responsibilities of Present Generations toward Past Generations», *History and Theory: Studies in the Philosophy of History*, 43, N° 4, décembre 2004, pp. 152-156.

a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les crimes du passé. Parallèlement, les historiens, perçus comme un groupe de professionnels, et les États, perçus comme des régimes successeurs, ont le devoir d'enquêter sur ces crimes passés. Les États ont tout au moins le devoir d'organiser l'enseignement de l'histoire à tous les niveaux et de créer des conditions favorables pour les citoyens, y compris les historiens, qui recherchent la vérité sur les violations des droits de l'homme dans le passé.

Des tensions apparaissent parfois entre le désir individuel d'oublier – ou de se remémorer en privé – et le droit collectif à la vérité, entre le droit de ne pas se souvenir et le droit de ne pas oublier. Ces tensions sont inévitables et douloureuses. Ce n'est que lorsque les États accomplissent leurs devoirs d'organiser l'enseignement de l'histoire et d'enquêter sur les crimes passés que sont réunies, pour les citoyens, les conditions nécessaires à l'exercice de leur droit de connaître la vérité historique. Et de ce droit à l'histoire émane la possibilité d'exercer le droit à la mémoire: pour donner leur propre place aux événements passés et, même s'il est souvent impossible d'oublier, pour parvenir à une certaine paix et pouvoir poursuivre sa propre vie.

POSTFACE

OLIVIER DUMOULIN

Ma lecture commence par un point de vue d'indigène français frappé par un effet helvétique d'«*estrangement*» comme le formaliste russe Viktor Chloviski l'écrivait à Roman Jakobson¹. Vu de France les actes de ce colloque semblent exotiques à plus d'un titre; en retour, ils dévoilent un ressort du débat français sur la mémoire et l'histoire.

À l'origine des *Lieux de mémoire*, Pierre Nora appuyait l'entreprise sur plusieurs postulats implicites. L'un d'entre eux se formule ainsi: la France entretiendrait un rapport à l'histoire et à la mémoire à nul autre pareil. Persuadé de toucher là une spécificité nationale, Pierre Nora écrivait: «Dans un pays comme la France, l'histoire de l'histoire ne peut être une opération innocente... dans un pays qui n'aurait pas donné à l'histoire un rôle recteur et formateur de la conscience nationale, l'histoire de l'histoire ne se chargerait pas de ce contenu polémique.»² En filigrane des *Lieux de mémoire* le lecteur ne perçoit pas seulement la légitimité universelle de l'interrogation mais sa justification «en France et aujourd'hui»³.

Depuis 1984, le succès de l'œuvre, sa duplication en Allemagne⁴ et en Italie, ses émules nord-américaines ont démenti l'évidence. Les ouvrages évoqués ici soulignent les particularités nationales des

1. Carlo Ginzburg, «L'estrangement. Préhistoire d'un procédé littéraire», in Carlo Ginzburg, *A distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris: Gallimard, 2001 (1998 édition originale).

2. Pierre Nora, «Entre mémoire et histoire», in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris: Gallimard, 1984, pp. XX-XXI.

3. Pierre Nora, *ibid.*, p. XXIII.

4. Etienne François et Hagen Schulze (dir.), *Deutsche Erinnerungsorte*, Munich: C. H. Beck, 2001, 3 vol.; Mario Isnenghi (dir.), *L'Italie par elle-même lieux de mémoire italiens de 1848 à nos jours*, Paris: Éditions ENS-Ulm, 2006 (1996-1998 pour l'édition italienne); Michael Kammen, *Mystic chords of Memory: the transformation of tradition in American culture*, New York: Vintage books, 1993.

formes de cette interpénétration du présent, du passé, de l'histoire, de la mémoire et du national; toutefois, ils s'insèrent dans un moule, ce qui démontre le paradoxe de l'entreprise française dont le succès a invalidé l'une des hypothèses, non démontrées, qui en soutenait l'armature.

Nombre des textes rassemblés ici contribuent au discrédit de cette thèse. Leur lecture démontre d'abondance à quel point la Confédération helvétique est un être collectif historique dont l'existence et les origines, toujours rappelées, sont directement tributaires d'une construction historique et d'une rétroprojection du présent sur le passé. Ainsi la France des *Lieux de mémoire* ne fait plus figure de cas idiosyncrasique, mais plutôt de paradigme. L'ineffable relation identitaire de la France à la mémoire et au passé deviendrait «le très comparable» cocktail aux sources de l'identification nationale⁵, historiographique et mémorielle. Toutefois cette lecture gallo-centrique est une considération périphérique qui ne sert qu'à situer cette relecture.

L'essentiel de ce colloque réside ailleurs, tout d'abord dans la logique du projet que rappelle l'introduction. Dans la perspective des nombreuses productions sur les usages publics de l'histoire, le colloque s'est construit à l'origine sur trois axes de questionnement. Pour reprendre les propos des organisateurs du colloque, il s'agit tout à la fois de s'interroger sur «les liens d'interdépendance entre histoire et société», de questionner les différentes formes de vulgarisation, mais aussi de médiatisation du travail de l'historien et, enfin, aborder les représentations de l'historien et ses rôles sociaux face aux demandes sociales accrues.

Cependant, au-delà de sa dimension essentiellement helvétique, et par-delà les ambitions explicites de la rencontre, l'ensemble des textes ici réunis a un autre mérite que j'entends explorer. À la relecture des contributions, le lecteur discerne en filigrane deux attitudes théoriques distinctes; elles impliquent un rapport différent à l'histoire, comme discipline, et par conséquent à l'interprétation du «être historien» de l'historien dans la cité. La ligne de fracture que dessine, à mes yeux, ces textes se joue à la lumière du questionnement «dans la cité». Délibérément je néglige la précision «historien», «historienne», qui dessinerait les linéaments de la logique

5. Marcel Detienne, *Comparer l'incomparable*, Paris: Seuil, 2002.

des points de vue. En dépit de sa légitimité, j'entends montrer que cette position⁶ ne fonde pas l'opposition des deux lectures qui font, à mes yeux, le sel des textes de ce volume. Cette opposition participe à la construction de deux points de vue radicalement inconciliables pour restituer la place de l'historien-ne dans la cité.

La plupart des textes apportent une contribution pragmatique à l'examen de la position de l'historien. Dans le cadre d'une polarité, ils opposent la participation à l'édification de la mémoire nationale et l'ethos savant considéré, implicitement ou explicitement, comme distinct et en partie autonome de l'autre sphère. Par exemple la communication d'Irène Herrmann et Nadine Bouchérin bâtit un diagnostic de désaffection des hommes politiques suisses vis-à-vis de la preuve par l'histoire. Selon les auteurs, la fin de cet engouement démontrerait la reconnaissance du caractère scientifique de l'histoire. Ainsi la baisse de la production partisane traduirait un certain respect pour le passé et suggérerait, par analogie, que les distorsions engendrées par son usage politique antérieur, ne relèveraient pas d'une entreprise de falsification délibérée. Et les auteurs concluent sur la nécessaire distance: «Ce qui reviendrait à dire, en définitive, que non seulement la cité se porte mieux quand le lien entre histoire et pouvoir est distendu, mais que c'est même dans le maintien de cette distance que réside aujourd'hui l'un des rôles cruciaux de l'historien dans la cité.» L'extranéité de l'histoire vis-à-vis de la cité est donc reçue comme un état essentiel et une prescription pour l'avenir de la profession.

Quand la fine analyse des positions de Herbert Lüthy à propos de la création d'un 23^e canton du Jura francophone se clôt sur la pluralité des postures adoptées par le professeur du Polytechnicum de Zurich, intellectuel, au-dessus de la mêlée, expert, prophète... elle laisse comprendre au lecteur qu'il y a bien un «en dehors» de la cité que le grand historien s'est acharné à bâtir en dépit de l'intensité des controverses des années 1960 et 1970.

Et les conclusions de Perrenoud, sur la nécessité pour l'historien de quitter sa «tour d'ivoire» et d'accepter l'incertitude et les effets des débats sur la Suisse au cours de 1933 à 1945, postulent l'existence de deux sphères distinctes: l'espace public et la discipline

6. Essentielle cependant pour la contribution «ego-historique» de Liliane Mottu-Weber.

historique. L'ardente obligation du retour aux sources, «spécificité heuristique et (la) richesse irremplaçable du métier d'historien», explicite cette frontière entre le monde de la science et celui de l'instrumentalisation publique.

Pour en terminer avec les exemples, à sa manière la contribution d'Antoon De Baets, qui oppose le droit à la mémoire au «devoir de mémoire», octroie dans les différentes phases de son raisonnement une place et des responsabilités singulières aux historiens; ce point de vue ne se comprend qu'à la lumière d'une autonomie du champ historiographique quels que soient par ailleurs ses liens avec la demande sociale.

Qu'il s'agisse donc des interrogations sur les historiens et la Question jurassienne, des contributions sur la relation des historiens suisses avec la Seconde Guerre mondiale ou avec la Shoah, de l'instrumentalisation de l'histoire par les parlementaires suisses, ces travaux sont imprégnés du postulat de la dualité entre le rôle intrinsèque de l'historien et les conditions de son intervention spécifique dans les débats de la cité. L'image qui s'en dégage est variable: souvent l'institution de l'expertise semble s'effriter devant la force de la position historique ou devant sa manipulation. En tout état de cause, ces approches postulent la tension, ou l'affrontement, entre deux modalités du rapport au passé: l'une tendue vers la vérité, l'autre placée sous l'invocation de la fidélité⁷. C'est-à-dire, derrière le voile de la tradition, sous le double signe de la mémoire et de l'identité.

Dans cette perspective, l'interrogation sur l'historien-ne dans la cité implique une extériorité partielle de l'historien par rapport aux discours qui constituent l'espace et la parole publics. Ils postulent qu'à côté du «rôle savant», il convient de démêler le réseau de tensions et de demandes dans lequel s'inscrit l'activité historique; en d'autres termes, il s'agit d'éclairer le «rôle social» de l'historien dans l'arène des débats publics qui mettent en cause le passé. Comme l'exposé des intentions du colloque le laissait entendre, il s'agit d'explorer les «usages du passé» et plus particulièrement l'usage de la parole historique par les historiens sur la place publique. Mais qu'ils s'appellent Lüthy, Bonjour, Bergier... tous

7. Tout en argumentant sur la relation nécessaire de l'histoire et de la mémoire, Paul Ricœur revient dans plusieurs de ses œuvres sur l'opposition de l'intention qui préside à deux opérations de relation au passé, encore distinctes à ses yeux.

les historiens concernés fondent leurs écrits sur le va-et-vient entre la « cité de l'histoire » et la cité; avec succès, au risque de se perdre parfois, les contributions décrivent leur rôle comme celui d'un messager venu d'une autre sphère, celle de l'histoire. Aucun doute, les historiens s'expriment « dans la cité », s'adressent « à la cité », mais il y a un en dehors, un au-delà de la cité qui définit un rôle historien, propre et spécifique. La reconnaissance de cet ailleurs crée toute la saveur du récit d'ego-histoire qui vient illustrer le propos. La description de la situation inconfortable de l'inconscient destructeur de mythes qui vient troubler l'ordre commémoratif pour la célébration du sixième centenaire du canton de Lucerne offre une figure exemplaire de la distorsion entre le « rôle » dévolu à l'historien et celui auquel le conduirait son « véritable « ethos professionnel » :

« Rarement le décalage entre les acquis des sciences historiques et la conscience historique fut davantage mis en évidence par la radio et ultérieurement par tous les médias qu'au début de l'année jubilaire 1986. Les temps ont changé depuis et on en a vu d'autres, surtout au sujet du rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais le jubilé du canton de Lucerne fut le premier choc qui ébranla une conscience historique bien campée sur elle-même. »⁸

Ce point de vue formait le socle implicite de mon *Rôle social de l'historien*⁹; or, il vient buter sur un défi beaucoup plus radical et fondamental que la dénonciation du point de vue, du biais inéluctable qui affecterait les positions de l'historien. À mon sens ce biais, qui fonde les prétentions des *cultural studies*, met l'accent sur une défaillance, sur une impossibilité d'atteindre un horizon inaccessible, mais toutefois imaginable, la « science historique ». Or, la remise en cause du schéma de l'historien sollicité par la cité qui se dessine ici est beaucoup plus radicale.

« Dans un sens plus spécifique relatif à l'historiographie, les communautés de savoir peuvent être conceptualisées en tant que lieux qui incluent la connaissance des discours historiques aussi

8. Guy P. Marchal, « Être l'historien d'un jubilé. Une Expérience: Sempach 1386 – 1986 : 600 Jahre Stadt und Land Luzern ».

9. Olivier Dumoulin, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris: Albin Michel, 2003.

bien que des représentations et des méthodologies liées à une certaine philosophie de l'histoire – tout ce qui pourrait être qualifié de savoir historique autoréflexif. » Ainsi dans la construction théorique de Metzger, qui repose sur les théories de Niklas Luhman sur les sociétés de communication, croisée avec la conception des disciplines de savoir développée par Michel Foucault, la culture peut être comprise comme communication, et une perspective d'histoire culturelle comme une communication sur la communication. Un point de vue de théorie de la communication s'oriente sur la communautarisation abstraite des sociétés modernes et sur les mécanismes complexes qui constituent leur identité. La communication se définit par l'interaction entre les structures de la société et la sémantique, entre le niveau de l'action et celui du discours¹⁰.

Dans cette perspective le discours historiographique ne se réduit pas au seul effet de miroir mais par sa dimension performative dans la construction de l'identité des acteurs sociaux ne saurait intervenir « dans » la cité puisqu'il est partie intégrante de la cité telle qu'elle est. Comme l'avère et le revers d'une pièce de monnaie l'historien et la cité moderne, ou postmoderne, ne bénéficie d'aucune extériorité et l'historien de l'historiographie témoigne seulement d'une réflexivité du troisième niveau, elle-même prise dans la gangue d'un nouveau processus d'identification sociale : « Pour l'historiographie du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle, j'élabore la thèse suivante : non seulement les caractéristiques des communautés de communication relevées précédemment valent également pour le concept des communautés de savoir liées à l'historiographie, mais à partir de là, les communautés de savoir, en tant que parties des communautés de communication, sont à considérer comme des communautés de mémoire. »¹¹

Si le propre de nos sociétés est de s'autoproduire comme société de communication et si la production historiographique en est l'un des avatars, le doute n'est plus possible, l'historien est dans la cité par nature, par essence, et l'interrogation initiale prend un tout autre sens. Ainsi les déplorations discrètes ou affirmées de Pierre Nora et de Henry Rousso¹² à propos du « succès » de leurs

10. Voir Niklas Luhmann, *Gesellschaftsstruktur und Semantik. Studien zur Wissenssoziologie der modernen Gesellschaft*, vol. 4, Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1995.

11. Sur cette thèse, qui consiste en l'analyse de discours autoréflexifs et historiques de la communauté de communication catholique, voir Franziska Metzger, *Religion, Geschichte, Nation. Kommunikationstheoretische Perspektiven auf die katholische Geschichtsschreibung in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, thèse de doctorat, Université de Fribourg, 2007.

diagnostics, «Lieux de mémoire», «syndrome de Vichy», devenus prescription, tiendraient de la perpétuation «naïve» d'une opposition entre mémoire et histoire, quand la première englobe la seconde dans le processus de communication appelé culture.

Si la polarisation histoire/mémoire n'a pas de sens dans le cadre d'une théorie des communautés de communication, le lecteur comprend vite que toutes les interprétations qui tendent à distinguer l'intervention de l'historien dans la cité de celles des autres producteurs de souvenirs n'a ici aucun sens. Une fraction des communications renvoie à cette lecture du rapport entre l'histoire et la mémoire qui n'analyse plus le discours historiographique comme reflet malgré lui, par déficience savante, mais comme moment social par essence.

D'une tout autre façon, le texte de Malik Mazouri sur l'homme d'État et historien Julius Landmann apporte son renfort au point de vue de Franziska Metzger. Le sous-titre de la communication résume fort bien ses fondements épistémologiques: idéal scientifique et pratiques politiques. L'homme qui concentre ici le propos considèrerait son implication auprès de l'État comme une sorte de mission attachée à sa qualité de savant, il voyait dans ces expertises de véritables travaux scientifiques. Cette articulation profonde de l'action et du discours révoque en acte la distinction des deux instances au cœur de la première acception du «dans la cité». Julius Landman apparaît ici comme une sorte d'anti Marc Bloch¹³: pour lui, l'action politique et l'ordre du discours s'insèrent d'une façon unique dans le tissu social.

Aussi si le lecteur doit trouver un mérite premier à ces actes, c'est de démontrer comment la fracture épistémologique essentielle qui travaille aujourd'hui les sciences humaines, et en particulier l'histoire, se joue à tout moment dans l'écriture de la discipline. Derrière l'objectif commun se cache un divorce profond sur la nature de l'écriture de l'histoire, ses procédures d'accréditation et les modalités de son efficace sociale. Plutôt que de lire là les traces d'un échec, j'y discerne au contraire la qualité et l'exigence d'une rencontre.

12. (Note de la p. 208.) Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy 1944-198...*, Paris: Seuil: 1987.

13. Olivier Dumoulin, *Marc Bloch*, Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2000.

Sans trancher dans un débat qui fait rejouer les fondements épistémiques de la discipline, j'entends seulement, pour terminer, évaluer les effets logiques de la seconde position exposée ici. La première interrogation porte sur la capacité de ce regard à s'exonérer lui-même de l'effet de mise en abyme induit par son postulat théorique. La deuxième interrogation sur l'absence de référent pertinent pour le discours de l'historique revient à estimer qu'aucune évaluation en termes de valeur ne saurait leur être appliquée puisqu'ils n'ont qu'une seule valeur, celle « d'être » comme effet de discours structuré et structurant. À ce propos, le glissement de « représentation » à « communication » ne me semble en rien résoudre le problème. C'est ce débat soulevé à propos du négationnisme qui a amené Hayden White¹⁴ sur une position qui n'est plus celle de la pure « tropologie » pour paraphraser Paul Ricœur¹⁵.

Enfin pour entamer un débat à poursuivre, il n'est pas démontré que le « vrai » de la discipline pour reprendre les termes de Michel Foucault, lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, ne recèle par ailleurs une forme de la vérité sans guillemets.

14. Hayden White, « Historical emplotment and the problem of Truth », in Saul Friedlander (éd.), *Probing the Limits of Representation; Nazism and the Final solution*, Cambridge/Londres: Harvard University Press, 1992, pp. 37-53. L'épisode que représente ce colloque est essentiel pour analyser l'évolution de la position de Hayden White vers une dichotomie science/art, voir Hayden White, « An Old Question Raised Again: Is Historiography Art or Science? », in *Rethinking History*, 4 (2000), pp. 391-406. Mais on ne peut en inférer que telle était sa position lors de la rédaction de *Metahistory*.

15. Paul Ricœur, « Histoire et rhétorique », *Diogenes*, N° 168, décembre 1994, p. 33.

TABLE DES MATIÈRES

François Vallotton et Franziska Metzger	
Introduction	7

HISTOIRE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Franziska Metzger	
Communication de réalités passées – Réflexions sur un modèle de théorie de la communication de l'histoire de l'historiographie	15

Irène Hermann et Nadine Boucherin	
Le pouvoir par l'histoire? Les hommes politiques suisses et leurs relations du/au passé	39

Malik Mazbouri	
Le démon du pouvoir? Idéal scientifique et pratiques politiques. Réflexions sur le cas de Julius Landmann (1877-1931)	53

Liliane Mottu-Weber	
L'historienne de l'ombre: question de choix, de genre et/ou de génération?	75

VULGARISATION ET MÉDIATISATION DE L'HISTOIRE

Zsolt Keller	
Benjamin Sagalowitz. Une histoire de la Shoah selon une perspective suisse	89

Claude Hauser

L'historien Herbert Lüthy face
à la Question jurassienne:
entre médiation et médiatisation 105

Andrea Porrini

Les historiens et la télévision: quelques remarques
à partir du cas de la Seconde Guerre mondiale
à la TSR..... 123

Charles Heimberg

Une figure oubliée de l'historien dans la cité:
l'historien dans l'enseignement secondaire. 137

REPRÉSENTATIONS ET FONCTION SOCIALE DE L'HISTORIEN

Marc Perrenoud

Or, diamant et refoulements.
Les historiens suisses et la Seconde Guerre mondiale 153

Guy P. Marchal

Être l'historien d'un jubilé. Une expérience:
«Sempach 1386-1986: 600 Jahre Stadt
und Land Luzern» 177

Antoon De Baets

La mémoire est-elle un droit ou un devoir?..... 189

Olivier Dumoulin

Postface 203

LES AUTEUR·E·S

Nadine Boucherin. Après des études de lettres à l'Université de Genève et un DEA en histoire de la médecine à l'Université de Genève, elle est actuellement collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg et prépare une thèse intitulée «L'usage politique des savoirs médicaux dans la question du suffrage féminin, 1870-1930».

Antoon De Baets. Il travaille au sein du département d'histoire de l'Université de Groningen, aux Pays-Bas. Auteur prolifique, il a été publié en sept langues, ses derniers ouvrages portant principalement sur la censure, l'abus de l'histoire ainsi que les règles d'éthique pour les historiens. Coordonnateur depuis 1995 des activités du Network of Concerned Historians (www.concernedhistorians.org), son dernier ouvrage, publié en néerlandais en juin 2008, est intitulé *Responsible History* (décembre 2008).

Olivier Dumoulin. Il a soutenu à l'EHESS une thèse sur les historiens français dans l'entre-deux-guerres. Maître de conférence à l'Université de Rouen, puis professeur à l'IEP de Lille, il est aujourd'hui professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Caen. Ses recherches portent sur l'histoire de l'historiographie (*Marc Bloch*, 2000 ; *Le rôle social de l'historien*, 2003) et plus récemment sur l'histoire du «cinéma du réel».

Claude Hauser. Professeur associé en histoire contemporaine, générale et suisse, à l'Université de Fribourg. Après avoir travaillé sur l'histoire de la Question jurassienne (*Aux origines intellectuelles de la Question jurassienne. Culture et politique entre la France et la Suisse romande 1910-1950*, 1997 et *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale*, 2004) il poursuit des recherches sur l'histoire des intellectuels en Suisse, les relations culturelles internationales au XX^e siècle et l'histoire de la francophonie.

Charles Heimberg. Docteur ès lettres en histoire, privat-docent et chargé d'enseignement à l'Université de Genève dans le domaine de la didactique de l'histoire. Il est le responsable de la rédaction du *Cartable de Clio*, revue sur les didactiques de l'histoire. Il est aussi l'auteur de *L'histoire à l'école. Modes de pensée et regard sur le monde*, 2002. Son dernier ouvrage s'intitule *Mourir en manifestant. Répressions en démocratie. Le 9 novembre 1932 en perspective* (2008).

Irène Herrmann. Après une licence en russe et un doctorat en histoire à l'Université de Genève, elle est devenue professeure boursière à l'Université de Fribourg. Elle est notamment l'auteure de : *Les cicatrices du passé. Essai sur la gestion des conflits en Suisse (1798-1918)* (2006), et *Genève entre république et canton. Les vicissitudes d'une intégration nationale (1814-1846)* (2003).

Zsolt Keller. D'abord assistant à la chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg et collaborateur scientifique à l'Archiv für Zeitgeschichte de l'École polytechnique fédérale de Zurich, il travaille actuellement à une étude sur l'antisémitisme en Suisse de 1943 à 1960.

Guy P. Marchal. Privat-docent, de 1984-1989, professeur extraordinaire à Bâle (1984-1989), puis professeur ordinaire à Lucerne (1989-2003). De 1982-1986, il est chargé de recherche et conseiller scientifique du canton de Lucerne pour le jubilé 1386-1986. Président de la Société suisse d'histoire (1998-2004). Son dernier ouvrage s'intitule *Schweizer Gebrauchsgeschichte: Geschichtsbilder, Mythenbildung und nationale Identität* (2006).

Malik Mazbouri. Docteur ès lettres, il enseigne l'histoire suisse et contemporaine à l'Université de Lausanne. Il a notamment publié *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913). Itinéraire d'un grand banquier* (2005). Ses recherches actuelles portent sur l'histoire de la place financière suisse au XX^e siècle.

Franziska Metzger. Assistante docteure au Seminar für Zeitgeschichte de l'Université de Fribourg et assistante de rédaction de la *Revue suisse d'histoire religieuse et culturelle*. Sa thèse a été consacrée à l'historiographie catholique en Suisse aux XIX^e et XX^e siècles. Ses travaux portent essentiellement sur l'histoire religieuse, plus particulièrement l'histoire culturelle du catholicisme, sur les rapports entre religion et nation, ainsi que sur l'histoire de l'historiographie et de la mémoire.

Liliane Mottu-Weber. Ayant fait ses études à Genève, Paris et New York, et poursuivi des recherches dans plusieurs domaines de l'histoire (histoire économique et sociale, de la vie quotidienne, des femmes ou des « genres » – *gender-history* –, des réfugiés, des techniques et inventions dans l'horlogerie et le textile anciens), elle a été professeure titulaire, chargée de l'histoire de Genève, à la Faculté des lettres de l'Université de Genève jusqu'en 2004.

Marc Perrenoud. Docteur ès lettres avec une thèse intitulée *Banquiers et diplomates suisses dans un monde en guerres, 1938-1946*, il est l'auteur de très nombreuses publications sur les relations internationales de la Suisse au XX^e siècle, ainsi que sur les attitudes suisses face aux ouvriers étrangers, aux réfugiés et aux Juifs. Conseiller scientifique de la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale de 1997 à 2001 (cf. www.uek.ch), il est coordinateur scientifique de l'édition des *Documents diplomatiques suisses* depuis 2002 (www.dodis.ch).

Andrea Porrini. Licencié en sciences politiques et diplômé en sociologie avec un mémoire sur les représentations de la Seconde Guerre mondiale à la Télévision suisse romande, il a préparé des modules d'enseignement sur l'histoire de la radio pour l'Université de Lausanne et l'Università della Svizzera italiana. Actuellement, il est chercheur auprès de l'Institut de sociologie des communications de masse (UNIL) et travaille principalement sur l'histoire du Club alpin suisse.

François Vallotton. Professeur assistant d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne où il enseigne plus spécialement l'histoire des médias. Auteur de nombreuses contributions sur l'histoire culturelle et intellectuelle de la Suisse, il a consacré, en lien avec la thématique de ce collectif, un long article sur l'histoire de la *Revue suisse d'histoire* entre 1950 et 2000.

AUX ÉDITIONS ANTIPODES

CATALOGUE COMPLET SUR WWW.ANTIPODES.CH

GRHIC

Alain Clavien et François Vallotton, «*Devant le verre d'eau.*» *Regards croisés sur la conférence comme vecteur de la vie intellectuelle (1880-1950)*, 2007.

Alain Clavien et Nelly Valsangiacomo, *Les intellectuels antifascistes dans la Suisse de l'entre-deux-guerres*, 2006.

Franziska Metzger et François Vallotton, *L'historien, l'historienne dans la cité*, 2008.

LE CARTABLE DE CLIO

N° 8, 2008. Dossier Espace-temps.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Histoire du sport dans le canton de Vaud, N° 116, 2008.

HISTOIRE MODERNE

Karine Crousaz, *Erasmus et le pouvoir de l'imprimerie*, 2005.

Miriam Nicoli, *Apporter les Lumières au «plus grand nombre». Médecine et Physique dans le Journal de Lausanne (1786-1792)*, 2006.

HISTOIRE.CH

Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers*, 2004.

Gérard Benz, *Les Alpes, la Suisse et le chemin de fer*, 2007.

Claude Hauser, *L'aventure du Jura. Cultures politiques et identité régionale au XX^e siècle*, 2004.

MÉDIAS ET HISTOIRE

Alain Boillat, *Du bonimenteur à la voix-over. Voix-attraction, voix-narration au cinéma*, 2007.

Philippe Kaenel et François Vallotton, *Les images en guerre (1914-1945). De la Suisse à l'Europe*, 2008.

HISTOIRE

Marco Cicchini et Michel Porret (dir.), *Les sphères du pénal avec Michel Foucault*, 2007.

Julie de Dardel, *Révolution sexuelle et Mouvement de Libération des Femmes à Genève (1970-1977)*, 2007.

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

CONTEMPORAINES

Les Annuelles 10/07, *Itinéraires de femmes et rapports de genre dans la Suisse de la Belle Époque*, 2006.

Les Annuelles 11/08, *Prométhée déchaîné : technologies, culture et société helvétique à la Belle Époque*, 2008.

Julien Wicky, «*On ne monte pas sur les barricades pour réclamer le frigidaire pour tous.*» *Histoire sociale et politique du Parti socialiste vaudois (1945-1971)*, 2007.

Impression
La Vallée - Aoste
Janvier 2009